This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491777

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

162
.B84

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

L'OCÉAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XIII

1887-1888

BREST
SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE « L'OCÉAN. »
1888

Dunning
Nijhoff
10-21-26
13603

BRIZEUX ET MISTRAL

MARIE ET *MIREILLE*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Ce n'est point une étude générale sur les œuvres de Brizeux et de Mistral, que je me propose de faire aujourd'hui. Mon but est plus modeste : je voudrais simplement rechercher avec vous quelle est l'originalité propre de ces poètes, en m'en tenant à l'analyse des deux ouvrages où ils ont mis toute leur âme et tout leur génie, *Marie* et *Mireille*.

Si j'ai choisi de préférence un tel sujet, à l'heure où vous songez à fêter dignement votre poète, c'est qu'il me fournit l'occasion de parler de deux provinces qui nous sont également chères et que ces deux écrivains caractérisent fidèlement, la Bretagne et la Provence.

A ne consulter que la géographie, la Provence et la Bretagne, situées aux deux extrémités de la France, s'offrent à nous, au premier abord, comme deux provinces que tout sépare. Quelles différences de sol, de mœurs, de ciel et de climat ! Quelle différence entre la mer qui vient battre vos côtes : « la mer aux flots géants » et la Méditerranée que nos chantres appellent « la mer aux flots d'azur ! » Ces différences sont réelles ; et cependant, si nous considérons, non plus la géographie, mais l'histoire, la Provence et la Bretagne nous paraissent unies par les liens les plus étroits, animées d'un même esprit, comme deux provinces sœurs

qui auraient mêmes aspirations et mêmes destinées. C'est que Toulon et Marseille, comme Brest et Lorient, sont une pépinière de hardis matelots qui, à toutes les époques de notre histoire, ont confondu leur bravoure et qui, chaque jour, vont porter au loin le nom et les couleurs de la patrie.

C'est, en outre, que la Bretagne et la Provence sont peut-être les deux pays qui, en dépit de la fusion des races et des idées, ont conservé le plus intact leur caractère local. Si nous voulons connaître la vieille Bretagne, la Bretagne historique, au cœur fort et aux croyances solides, nous n'avons qu'à marcher quelques heures et, dans les campagnes voisines, nous verrons ses vieux costumes, ses calvaires, ses autels, et nous pourrons ressusciter par l'imagination cette glorieuse légende qu'on appelle la vieille Armorique. En Provence, nous avons aussi nos costumes, nos vieux temples, nos arènes, qui nous redisent la magnificence de la civilisation romaine et tout notre poétique passé. Vous avez conservé vos binious, nous avons gardé nos fifres et nos tambourins ; vos paysans bretons dansent encore la bourrée, nos Provençaux leurs farandoles.

C'est cet amour de la mer, cet attachement aux vieilles mœurs, ce culte du passé, qui ont inspiré les deux poètes dont nous sommes justement fiers ; vous avez Brizeux, nous avons Mistral. J'ajouterai que la communauté de sentiments et d'inspiration est si profonde que Brizeux n'a pas de plus sincères admirateurs que les Provençaux, Mistral, que les Bretons : lorsque, sur les bords de la Méditerranée, on a la bonne fortune d'entendre un chant de vos pays apporté par quelque marin fidèle, on l'écoute attendri, comme l'écho d'une terre aimée. Voulez-vous une preuve plus touchante de cette sympathie ? Lisez les pages émues dans lesquelles St-René Taillandier raconte les funérailles de Brizeux à Montpellier, et voyez défiler l'élite de la ville qui va déposer ses hommages sur la tombe provisoire de votre poète.

Mort loin des siens et de son pays, son cortège n'en est ni moins nombreux, ni moins sympathique, et l'adieu suprême n'en est pas formulé avec moins de sincérité et d'éloquente douleur : « Adieu, mon cher Brizeux, dit St-René Taillandier ! Quand ton corps ira reposer sous cette terre de l'Armorique consacrée par tes chants, les hommages de tes amis, plus complets que les nôtres, ne seront pas plus sincères. Ils t'accueilleront avec larmes et t'élèveront peut-être un monument funèbre. Nous, ô mon ami, nous garderons le souvenir de ton passage et le parfum vivifiant de tes inspirations. » Les anciens auditeurs de la Faculté de Marseille vous diraient de même avec quel religieux intérêt ces remuants étudiants du Midi suivaient les leçons du successeur d'Ampère dans la chaire de poésie française.

Ces sympathies, Mistral les retrouve en Bretagne, et lorsque, sur votre scène, on représente son œuvre si provençale, *Mireille*, vous ne lui ménagez pas vos bravos.

Mais le rapprochement de ces deux chefs-d'œuvre, de ces deux chants d'amour, qu'on appelle *Marie* et *Mireille*, nous fera comprendre plus éloquemment encore ces affinités et ces différences que nous avons rapidement signalées.

*
* *

Ce qui nous frappe d'abord, c'est le caractère propre des deux héroïnes que nos poètes ont choisies. Toutes deux sont filles des champs, simples et naïves :

Celle pour qui j'écris avec amour ce livre,
Ne le lira jamais : quand le soir la délivre
Des longs travaux du jour, des soins de la maison,
C'est assez à son fils de dire une chanson ;
D'ailleurs, en parcourant chaque feuille légère,
Ses yeux n'y trouveraient qu'une langue étrangère,
Elle qui n'a rien vu que ses champs, ses taillis
Et parle seulement la langue du pays.

Telle est Marie.

Mireille n'est ni plus lettrée, ni plus mondaine. Voici comment la dépeint Mistral :

Je veux, humble écolier de notre grand Homère,
Chanter la jeune enfant dont on te dit la mère,
O Provence ! Je veux de ses naïfs amours
Faire ici le récit et retracer le cours,
La suivre pas à pas dans la Crau caillouteuse,
Sur les bords parfumés de notre mer rieuse,
Dans nos pâles vergers et dans ces champs vermeils
Où jaunissent nos blés sous nos brûlants soleils.
Simple fille des champs, humble et simple fermière,
En dehors de la plaine on ne la connaît guère....
Rien ne pare son front si ce n'est la jeunesse :
Ni diadème d'or, ni manteau de princesse.
Mais n'importe ! Je veux que, reine par ma voix,
Son nom soit exalté par tous les villageois
De ce coin enchanteur de notre belle France
Qui des anciens Romains tient son nom de Provence. (1)

Leur vie à toutes deux est cette vie simple des campagnes faite de travaux rustiques et des soins du ménage. Marie, assise à son rouet prés du grand bahut de chêne, file pendant les veilleés d'hiver. Mireille donne la feuillée à ses vers à soie et sur le seuil de sa porte, à la rosée, tord son écheveau, ou met le repas sur la table de pierre.

Leur maison, la nature seule l'embellit et l'anime. Voici celle du Moustoir qu'habite la jeune bretonne :

O maison du Moustoir ! Combien de fois la nuit
O quand j'erre le jour dans la foule et le bruit,
Tu m'apparais ! Je vois les toits de ton village
Baignés à l'horizon dans des mers de feuillage,
Une grêle fumée au-dessus, dans un champ
Une femme de loin appelant son enfant,

(1) Ne pouvant citer le texte provençal, incompris de la plupart de nos lecteurs, nous l'avons traduit en vers français, en nous tenant le plus près possible du texte.

Ou bien un jeune pâtre assis près de sa vache,
Qui, tandis qu'indolente elle paît à l'attache,
Entonne un air breton si plaintif et si doux,
Qu'en le chantant ma voix vous ferait pleurer tous.
Oh ! ces bruits, les odeurs, les murs gris des chaumières,
Le petit sentier blanc et bordé de bruyéres,
Tout renaît comme au temps où pieds nus, sur le soir,
J'escaladais la porte et courais au moustoir ;
Et dans ces souvenirs où je me sens revivre,
Mon pauvre cœur troublé se délecte et s'enivre !
Aussi, sans me lasser, tous les soirs je revois
Le haut des toits de chaume et le bouquet de bois,
Au vieux puits la servante allant remplir ses cruches,
Et le courtil en fleur où bourdonnent les ruches,
Ét l'aire, et le lavoir, et la grange ; en un coin,
Les pommes par monceaux et les meules de foin ;
Les grands bœufs étendus aux portes de la crèche,
Et devant la maison un lit de paille fraîche.
Et j'entre, et c'est d'abord un silence profond,
Une nuit calme et noire ; aux poutres du plafond
Un rayon de soleil, seul, darde sa lumière
Et tout autour de lui fait danser la poussière.
Chaque objet cependant s'éclaircit ; à deux pas,
Je vois le lit de chêne et son coffre ; et plus bas,
(Vers la porte, en tournant), sur le bahut énorme
Pêle-mêle bassins, vases de toute forme,
Pain de seigle, laitage, écuelle de noyer ;
Enfin, plus bas encor, sur le bord du foyer,
Assise à son rouet, près du grillon qui crie,
Et dans l'ombre filant, je reconnais Marie.

Voulez-vous connaître maintenant le grand *mas des Micocoules* où habite Mireille, la fille de maître Ramon. Le vannier Ambroise et son fils Vincent vont vous y conduire. Comme ils courent la campagne depuis le matin et que le soir approche, ils vont demander l'hospitalité à la ferme de maître Ramon.

Ne vois-tu pas là-bas ce verger d'oliviers
Où serpente un ruban de roses amandiers ?

Qui compterait, mon fils, ses nombreuses allées ?
Compte-t-on les soleils aux voûtes étoilées ?
Tiens ! voilà qu'apparaît, au détour du chemin,
Le laboureur bruni, son aiguillon en main,
Qui, conduisant ses bœufs, lentement s'achemine
A travers ces sentiers tout bordés d'aubépine
Vers la ferme où l'attend le rustique régal
Du soir. Déjà l'on voit poindre un toit inégal ;
C'est le comble où s'entasse en juin la paille fraîche...
Allons ! mon fils, alerte ! et d'un pas moins revêche,
Gagnons avant la nuit le mas hospitalier.
Heureux les animaux hôtes d'un tel fermier !
Pas de brebis, mon fils, ici dans ces parages,
Qui broutent de plus frais et plus sains paturages :
En été, de ces pins les bourgeons parfumés,
En hiver, de la Crau les fins gazons salés.
Au reste, est-il ici plus riant paysage ?
Un massif d'arbres verts sur les toits fait ombrage.
Vois cette eau qui serpente en un lit de gravier
Et forme à quelques pas un limpide vivier !
Et ces ruches qu'emplit la bourdonnante abeille
Et d'où, sitôt que mai, le joyeux mai s'éveille,
S'envolent, comme font de bruyants écoliers,
Des essaims babillards qui des micocouliers
Vont trouer à l'envi la graine noire et fine,
Puis dans tout les jardins s'en vont crier famine.

L'aire, la paille fraîche, le bétail, les abeilles, des deux côtés c'est le même tableau rustique, avec quelques variantes locales. Au lieu des grands bœufs étendus aux portes de la crêche, ce sont les brebis broutant les gazons de la Crau ; au lieu des pommiers, c'est l'olivette.

Entre les deux héroïnes de nos poétes, les ressemblances sont donc frappantes. Il en est de même des personnages secondaires. Il n'est pas jusqu'au moindre personnage de ces deux poèmes qui ne soit pris dans le pays. Ce sont chez vous, les batelières de l'Odet, la jeune Cornouaillaise Tina, Barba à la coiffe de lin ; c'est le fermier Daniel, qui laisse

ses beaux champs de seigle et part ponr la guerre ; c'est le curé d'Arzannô, c'est le vieux Mathelin du pont de Gorré-Ker..., etc. Chez nous, c'est le vannier Ambroise qui va de ferme en ferme, raccommodant les corbeilles rompues, suivi de son fils Vincent passé maître dans l'art de manier l'osier ; c'est maître Ramon, le chef de la ferme des Micocoules ; c'est la troupe des laboureurs du mas ; ce sont les *magnanarelles*, ces mères nourricières des vers à soie, les magnanarelles babillardes qui chantonnent en défeuillant les mûriers ; c'est la sorcière Taven ; c'est l'ermite du Lubéron ; ce sont les espiègles jeunes filles des Baux ; les moissonneurs des bords du Rhône, les faucheurs et faneuses de la Crau..., etc.

Donc, des deux côtés, les mêmes héros. Mais les ressemblances ne se bornent pas là. Elles éclatent davantage encore dans ces pages si vivantes où les deux poètes décrivent avec amour le sol natal et recueillent avec un soin jaloux les mœurs primitives et les traditions de leurs provinces. Chez Brizeux aussi bien que chez Mistral, quels pittoresques tableaux ! Un breton peut-il lire sans émotion des descriptions comme celle-ci :

Il est dans nos cantons, ô ma chère Bretagne,
Plus d'un terrain fangeux, plus d'une âpre montagne :
Là, de tristes landiers comme nés au hasard,
Où l'on voit à midi se glisser le lézard ;
Puis un silence lourd, fatigant, monotone ;
Nul oiseau dont la voix vous charme et vous étonne,
Mais le grillon qui court de buisson eu buisson,
Et toujours vous poursuit du bruit de sa chanson.
Dans nos cantons aussi, lointaines, isolées,
Il est de claires eaux et de fraîches vallées,
Et d'épaisses forêts, et des bosquets de buis,
Où le gibier craintif trouve de sûrs réduits.
Enfant, j'ai travesé plus d'un fleuve à la nage,
Ravi sa dure écorce à plus d'un houx sauvage,
Et sur les chênes verts, de rameaux en rameaux,
Visité dans leurs nids les petits des oiseaux.

En Armorique enfin, de Tréguier jusqu'à Vannes,
Il est dans nos cantons de jeunes paysannes,
Habitantes des bois ou bien du bord des mers,
Toutes belles : leurs dents sont blanches, leurs yeux
Et, dans leurs vêtements variés et bizarres, [clairs,
Respirent je ne sais quelles grâces barbares ;
Et si, dans les ardeurs d'un beau mois de Juillet,
Haletant, vous entrez et demandez du lait,
Et que, pour vous servir, quelques-unes d'entre elles
Viennent, comme toujours simples et naturelles,
S'accoudant sur la table et causant avec vous,
Ou, pour filer, ployant à terre les genoux,
Vous croyez voir, ravi de ces façons naïves
Et de tant de blancheur sous des couleurs si vives,
La fille de l'El-orn, caprice d'un follet
Ou la fée aux yeux bleus qui dans l'âtre filait.

Toute la Bretagne est là ... monts aux flancs raboteux, landes sauvages, noires et giboyeuses forêts, vertes et fraîches vallées, tout cela l'œil peut le voir à quelques heures d'ici dès qu'on a dépassé les derniers faubourgs. Et ! cette bretonne qui tend le lait au voyageur, qui de nous ne l'a rencontrée ?

Voulez-vous connaître à votre tour le pays de la jeune Provençale ! Pas n'est besoin d'aller voir par vous-mêmes ses lointains paysages. Ouvrez *Mireille*, et lisez la description enchanteresse que la magnanarelle Clémence fait *de son beau royaume de Provence* en faisant la levée des cocons. Les dépouilleuses de cocons, pour passer le temps, font des *châteaux en Provence*. Clémence s'imagine qu'elle est reine des Baux, et parcourt en esprit tous ses domaines :

..... Si quelque roi, m'offrant le diadème,
Un beau jour me disait : Clémence, je vous aime !
Voulez-vous avec moi dans mon royal palais
Loin de vos champs brûlés habiter désormais ?
Eh bien, je dirais oui. Sur sa fière tourelle,

Voyez-vous, dites-moi, cette magnanarelle
Aux créneaux accoudée, à son royal époux
Sourire avec amour et faire les yeux doux,
Et du matin au soir, tant que le grand jour dure,
Promener ses regards sur la belle nature ?
La Provence à mes pieds, tel qu'un clos d'orangers,
S'épanouit ... Voyez ses verdoyants vergers,
Sa mer d'azur couchée au pied de ses collines,
Les tartanes cinglant vers les côtes voisines,
Et puis, voiles au vent, l'audacieux esquif
Qui pose le touriste au pied du château d'If ?
Et l'orgueilleux Ventoux, le roi de nos montagnes,
Qui d'un œil dédaigneux regarde nos campagnes,
Le mont au front neigeux, que le Mistral soufflète,
Et qui, sans sousciller, lève sa blanche tête,
Tel qu'un pâtre, appuyé sur son bâton noueux,
Contemple le troupeau qui broute sous ses yenx.
Et le Rhône ! Le Rhône où viennent à la file
Le rire sur la lèvre et la démarche agile,
En chantant s'abreuver tant de fières cités,
Tant de gais promeneurs, tant d'alertes beautés !
Le Rhône à l'onde folle, on dit plus, indomptable,
Qui cependant, ceci peut paraître une fable,
Dès qu'il arrive au pied des murs avignonais,
Consent à ralentir son cours pour voir de près
Le vieux palais papal, l'antique métropole,
Murs géants, monuments rivaux du Capitole.
Puis encor la Durance, au cours impétueux,
Qui va de roc en roc par bonds capricieux,
Cette chèvre gloutonne, aux espiègle allures,
Qui fait en cheminant maintes égratignures
Aux cades de ses bords, et gaspille ses eaux
A jouer tout autour de ses verts arbrisseaux.
Mais j'allais oublier, qu'aurais-tu dit Mireille ?
La reine du Midi, notre belle Marseille,
Avec son port bruyant, ses quinconces sans fin,
Ses squares spacieux, sa Cannebière enfin ...
Tout près la Ciotat, sa coquette voisine,
Qui lui sourit avec sa figure lutine,

Et Salon, entouré de grands clos d'amandiers
Et Beaucaire aux prés verts ... etc...etc...

Marseille, la reine du Midi ; le Rhône, le roi des fleuves ; la Durance aux ondes folles ; le Ventoux avec sa calotte de neige ; Avignon, la vieille ville des Papes ; Beaucaire, le vieux marché du moyen âge, dont les vertes pelouses servaient de tapis aux trafiquants levantins pour étaler leurs marchandises, tout cela noyé dans le soleil, n'est-ce pas aussi toute la Provence ?

Mais, sur ce théâtre fidèlement dépeint et dont vous connaissez dès maintenant les décors, peut-être voudriez-vous voir les habitants eux-mêmes, assister à leurs travaux, à leurs fêtes, connaître leurs mœurs, leurs traditions, leurs légendes, en un mot être initiés à leur vie quotidienne et pénétrer le secret de leur conduite. Ecoutez encore nos poètes.

Comment on vit dans la Bretagne et dans la Provence ? De la même façon : de la mer et du sol, de la pêche et des travaux rustiques. Comme il y a une Bretagne de la mer et de la montagne, il y a aussi une Provence maritime et une Provence campagnarde. Dans les deux pays, le métier de la mer est également en honneur ; bateliers et pêcheurs sont gens communs aux deux provinces.

N'avez-vous pas les batelières de l'Odet, vrais marins, familières avec la vague, connaissant les courants et la marée ?...

Je côtoyais l'Odet, quand une batelière
Doucement m'appela du bord de la rivière.
— Si vous voulez, jeune homme, aller à Loc-Tudi,
Voici que nous partons toutes quatre à midi.
Entrez ! Nous ramerons, et vous tiendrez la barre ;
Ou, si vous aimez mieux, avant que l'on démarre,
Vous promener encor sur les ponts de Kemper,
Nous attendrons ici le reflux de la mer

Et le lever du vent ; puis, avec la marée,
Ce soir, dans Benn-Odet nous ferons notre entrée.
— Jeune fille, à midi tous cinq nous partirons.
Mais vous tiendrez la barre et moi les avirons.
Au bourg de Loc-Tudi je connais un saint prêtre ;
Enfant nous avons eu longtemps le même maître.
. . . . . .
A l'heure de midi nous étions en rivière.
Barbe, la plus âgée, assise sur l'arrière,
Tenait le gouvernail ; à ma gauche Tina,
Celle qui de sa voix si fraîche m'entraîna.
Deux autres devant nous, dont l'une, blanche et grande,
Me fit d'abord songer aux filles de l'Irlande,
Car les vierges d'Eir-Inn et les vierges d'Arvor
Sont des fruits détachés du même rameau d'or,
Donc, leur poisson vendu, les quatre batelières
En ramant tour à tour regagnaieut leurs chaumières,
Rapportant au logis du prix de leur poisson,
Fil, résine et pain frais, nouvelle cargaison.
La rivière était dure, et par instants les lames
Malgré nous dans nos mains faisaient tourner les rames.
Nous louvoyons longtemps devant Loc-Maria.
Cependant, nous doublons Lann-éron, et déjà
Saint-Cado, des replis de sa noire vallée,
Epanche devant nous sa rivière salée.
A côté de Tina, quel plaisir de ramer,
Et de céder près d'elle aux houles de la mer !

Que dites-vous de cette petite odyssée amoureuse que nous venons de faire, sous l'auspice des hardies batelières, à travers tous ces charmants pays de Benn-Odet, Loc-Tudi, Loc-Maria, Saint-Cadô ?.. Mireille va nous donner l'occasion d'en faire autant sur les côtes de Provence. Blessée au cœur par le veto que vient de poser maître Ramon son père à ses projets d'union avec Vincent, le fils du vannier Ambroise, Mireille se décide à quitter la maison paternelle. « Pendant que tout dort au mas, elle se lève et s'habille. D'abord elle

met un rouge cotillon qu'elle-même a piqué de frais carreaux de broderie ; sur ce jupon un autre ; puis elle serre autour de sa taille une casaque (1) de soie noire ; d'une dentelle fine une fois ses cheveux enveloppés, elle les ceint d'un large ruban bleu fixé par une épingle d'or ; elle noue son tablier, croise son fichu de mousseline sur son sein, et la voilà dans la campagne, partie pour ce pélerinage des Saintes dont elle ne devait pas revenir. » Elle rencontre Andreloun, qui lui offre l'hospitalité sous la tente de sa famille. Une fois reposée, elle passe le Rhône dans la nacelle d'Andreloun :

Quelle est là-bas au loin cette alerte nacelle
Qui fuit comme un poisson que le pêcheur harcèle ?
Sur le fleuve rapide elle glisse sans bruit.
Une main exercée à coup sûr la conduit.
Mais non ; c'est Andreloun, un enfant dont le père
Sur la berge voisine aux limas fait la guerre.
Courbé sur l'aviron comme un vieux nautonnier,
Andreloun fend des eaux le cours irrégulier.
Assise devant lui sur une faible planche,
Mireille, l'air tranquille et la main sur la hanche,
Promène sur les eaux son beau regard rêveur.
Tout en ramant : « Vois-tu, lui dit l'enfant jaseur,
Comme le Rhône est large en son lit de Provence !
Entre Camargue et Crau la belle contredanse,
Mireille, que feraient nos courageux jouteurs !
Quel beau champ de combat pour ces vaillants lutteurs !
Car c'est ici, tu sais, la fameuse Camargue
Le pays du taureau qu'en nos arènes nargue
Le fier torréador. De ses bords, bien plus bas,
On voit se dessiner les sept énormes bras
Du fleuve arlésien. » Et, la joie au visage,
L'enfant continuait son gentil bavardage.

---

(1) Vêtement propre aux provençales.

Cependant, sur ces eaux qui déjà miroitaient
Sous le soleil naissant, des tartanes montaient.
Comme de blancs agneaux que pousse une bergère,
Elles allaient, au gré de la brise légère,
Qui du large soufflait. O le site divin
Bien digne du pinceau de Raphaël d'Urbin !
Voyez ces bords fleuris, ces voûtes de feuillage,
Ces pâles peupliers, ces frênes, ce bocage ?
Tout autour de leurs troncs blanchâtres et noueux
La lambrusque serpente en lacets tortueux,
Laissant de leurs sommets pendre en forme de treille
Et les rameaux feuillus et la grappe vermeille.
Cependant, modérant son cours impétueux,
Le fleuve, plus pensif, d'un air majestueux
Passait... Adieu, Provence et tes filles rieuses !
Vous eussiez dit, à voir ses ondes paresseuses,
Qu'il rêvait d'Avignon et de ses riverains
Dansant au son du fifre et des gais tambourins.
Et, comme un grand vieillard, à son heure dernière,
Tourne un œil attristé vers sa longue carrière,
Il paraît tout songeur, et d'un ton bien amer :
Adieu, mon nom, mes eaux, dit-il ! Voici la mer.
Mais déjà sur le bord l'alerte voyageuse
A bondi : « Tu suivras cette route poudreuse
Jusqu'au bout, » dit l'enfant. Merci, gentil rameur !
Dit Mireille avec un petit geste charmeur.
Puis sous le grand soleil de Juin elle chemine
A travers maint sentier, longeant mainte saline.
De tous côtés s'étend une plaine sans fin,
Où pour tout végétal on voit de loin en loin
Poindre un tamarinier. Puis, de grands prés sauvages,
Puis enfin de la mer les immenses rivages....

Quel hardi rameur que ce petit Andreloun ! N'y voyez-vous pas un rival des batelières de Benn-Odet ? Comme ces deux populations des bords de vos rivières et des bords rhodaniens ont le commun instinct des choses de la navigation ! Et quelle poétique traversée n'avons-nous pas faite avec le petit Andreloun aussi bien qu'avec l'espiègle Tina !

Au fond des deux tableaux, la mer, la mer avec ses brises salées et ses grands horizons....

Mais là ne sont pas les ressemblances les plus saillantes. Le véritable trait d'union entre ces deux œuvres c'est la peinture des mœurs locales, le récit des traditions populaires. Avec quelle religieuse préoccupation, avec quel soin scrupuleux les deux peintres saisissent à leur déclin ces mœurs primitives et les fixent sur leur toile ! Ils arrivent tout juste à temps pour dessiner le pays de leur enfance et pour l'empêcher de mourir tout entier. Au moins, si ces coutumes naïves et pieuses, si ces touchantes traditions qui bercèrent leur première jeunesse menacent de disparaître sous le torrent des idées modernes, qu'ils aient la consolation d'en livrer le souvenir à la postérité, de laisser à leurs descendants la physionomie vraie de la Bretagne et de la Provence de leurs premiers ans. C'est dans cette partie de l'œuvre que l'âme des deux poëtes se révèle tout entière avec le saint amour du clocher natal, avec ses pieux instincts, ses purs et nobles élans. La vie locale, les touchantes cérémonies de l'autel, les fêtes publiques, les coutumes, les traditions, les légendes, tous ces éléments du passé remplissent ces deux œuvres. On les rencontre à chaque page et, si j'éprouve quelque embarras à vous les signaler, c'est bien l'embarras de la préférence.

Tenez, prenons au hasard. Voici une description du *Pardon*. Le Pardon ! voilà bien un des traits les plus intéressants de vos mœurs locales, avec son double caractère profane et religieux, avec son pittoresque mélange de divertissements mondains et de saints devoirs. Avec quel bonheur, on le sent, Brizeux décrit cette réjouissance populaire ! Et comme on en saisit à la simple lecture l'originale physionomie !

Où courez-vous ainsi, pieuses jeunes filles,
Qui passez deux à deux sous vos coiffes gentilles ?

Ce tablier de soie et ce riche cordon
Disent que vous allez toutes quatre au Pardon, etc.

En Provence, le peuple a aussi ses fêtes publiques et ses rendez-vous joyeux. Le caractère de ces fêtes est, il est vrai, plutôt profane. Quelques pays ont bien conservé leurs processions, celui du poëte entre autres, si nous en croyons le célèbre conteur M. Daudet. (1) Mais, ce qui domine dans ces réjouissances populaires, ce sont les jeux publics qui rappellent en petit les jeux de l'ancienne Grèce. Les jeunes filles y vont, comme celles de vos pays, avec leurs plus beaux atours : casaque noire, fichu de mousseline, coiffe de fine dentelle. Lisez le récit que fait le vannier Vincent des fêtes de Nîmes devant les hôtes de Maître Ramon :

La course se donnait sur la grande Esplanade
De Nîmes, ô Mireille ! Un peuple aggloméré
Et plus dru que cheveux sur ce vaste carré
Se pressait, curieux d'assister à la fête.
Dans la lice déjà, gilets au vent, nu-tête,
Nu-pieds, plus d'un coureur était venu. .etc.,etc.

Le Pardon breton, les courses provençales, voilà bien la note locale. La religieuse Bretagne et la remuante Provence sont bien là. D'un côté des foules recueillies qui se pressent au pied de l'autel et consacrent à Dieu les prémices de la fête ; de l'autre, une multitude bruyante qui s'entasse au soleil, au milieu des tourbillons de poussière, et pousse de frénétiques bravos.

Il y a une autre fête bien connue des enfants et que l'homme mûr aime à se rappeler, c'est Noël. Les deux poëtes l'ont chantée avec une égale émotion, cette fête de famille :

Noël ! T'en souvient-il, quand pour bâtir la crèche,
Les prêtres nous menaient cueillir la mousse fraîche ?

(1) Voir dans les *Lettres de mon moulin* le chapitre intitulé : *Le Poëte Mistral* p. 205, Ed. Charpentier.

dit Brizeux. Ce souvenir évoqué par le poëte ne contient-il pas tout un monde de pensées enfantines et de rêves ingénus ? Ne voyez vous pas d'ici la bande joyeuse s'éparpillant à travers la lande et faisant provision de verte pelouse ? C'est qu'il s'agit d'une grande chose qui n'arrive qu'une fois l'an : il faut bâtir le pieux édifice qu'on appelle la crèche. C'est toute une science que cela et l'imagination des jeunes architectes travaille activement.

En Provence, comme en Bretagne, cette fête est très populaire, comme on en peut juger par le ton enthousiaste sur lequel la célèbre Mistral :

Où donc es-tu, Noël, douce paix des familles,
Toi qui mets le sourire aux lèvres de nos filles
Et la joie en nos cœurs ? ...etc.

Nous pourrions multiplier les exemples, mais qu'il nous suffise de faire une dernière remarque : dans ce siècle de nouveautés hardies, où le réalisme trop souvent ravale, dégrade, prostitue le génie, Brizeux et Mistral ont su garder et faire revivre les mœurs simples et puiser leurs inspirations à une source pure. De leurs héroïnes à celles de nos romans contemporains, quelle distance ! Marie et Mireille nous font plutôt songer à celles de la Bible ou des poëtes anciens. Point de ces passions maladives dont les écrivains de nos jours semblent rechercher l'analyse, heureux de nous en montrer avec subtilité toutes les exagérations et toute la laideur. La passion qui fait battre le cœur de Marie et de Mireille n'a rien de cet amour désordonné, c'est l'amour tel que Dieu l'a fait, et qui est à la fois le plus naturel, le plus beau et le plus fort de tous les sentiments qui agitent l'âme humaine. La description en est simple et naturelle, poignante quelquefois, mais toujours profondément vraie, partant toujours attachante.

Faut-il conclure de ces nombreuses analogies que Brizeux et Mistral n'offrent que des ressemblances, et que ce sont comme deux tempéraments poétiques coulés dans le même moule ? Loin de là : nous avons indiqué déjà les différences qui distinguent leurs deux pays ; ces différences, nous allons les retrouver dans leurs œuvres.

*
* *

Et d'abord, la forme des deux poèmes n'est pas la même. D'un côté, c'est une suite de récits intimes, sans lien apparent, une sorte de confession. De l'autre, c'est un chant suivi, une œuvre d'art dont toutes les parties s'enchaînent. Là, une série d'idylles champêtres ; ici, une épopée. Cette opposition vient à la fois et du caractère propre des deux poètes et du caractère propre de leur pays. A la grande lyre de l'humanité, Dieu mit en effet des cordes à l'infini..., mais il semble que toutes ne conviennent pas également à tous ; chaque nation, chaque génie en a de préférées, qui s'accordent avec ses goûts et répondent mieux à ses sentiments. Or les mêmes ne pouvaient convenir à Brizeux et à Mistral : « Au fond de chacun de nous, dit M. Renan, dont l'autorité ne saurait être constestée quand il parle des gens de son pays, au fond de chacun de nous il y a un rêveur un poète. »

Et les celtisants qui cherchent à donner à leurs réunions annuelles le caractère local n'ont-ils pas coutume de les clore par cette romance de la reine Anne devenue si populaire :

C'était Anne de Bretagne, avec des sabots, (*bis.*)
Revenant de ses domaines,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

Revenant de ses domaines, avec des sabots, (*bis.*)
Entourée de châtelaines,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

Entourée de châtelaines, avec des sabots, (*bis.*)
Voilà qu'aux portes de Rennes,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

Voilà qu'aux portes de Rennes, avec des sabots, (*bis.*)
L'on vit trois beaux Capitaines,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

L'on vit trois beaux Capitaines, avec des sabots, (*bis.*)
Offrir à leur souveraine,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

Offrir à leur souveraine, avec des sabots, (*bis.*)
Un joli pied de verveine,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

Un joli pied de verveine, avec des sabots, (*bis.*)
S'il fleurit tu seras reine,

En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

S'il fleurit tu seras reine, avec des sabots, (*bis.*)
Elle a fleuri la verveine,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

Elle a fleuri la verveine, avec des sabots, (*bis.*)
Anne de France fut reine,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

Anne de France fut reine, avec des sabots, (*bis.*)
Les Bretons sont dans la peine,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

—

Les Bretons sont dans la peine, avec des sabots, (*bis.*)
Ils n'ont plus de souveraine,
En sabots mirlitontaine,
Ah ! ah ! ah !
Vive les sabots de bois !

Cette romance en effet respire à la fois cette douce mélancolie et cette poésie rêveuse qui règnent toujours dans vos montagnes. Or, rêverie et mélancolie, ne sont-ce pas là précisément les traits les plus saillants de l'œuvre de Brizeux ?...

Ecoutez-le plutôt : l'époque des vacances est arrivée :

O mes frères, voici le beau temps des vacances !...
Vraiment pour une année, à peine nos parents
Nous ont-ils reconnus : vous, si forts et si grands,
Moi courbé, moi pensif. — O changements contraires !
La jeunesse vous cherche, elle me fuit, mes frères...
Gaîment, vous dépensez vos jours sans les compter,
Econome du temps, je voudrais l'arrêter.

. . . . . .

Et ailleurs :

Morne et seul, je passais mes jours à m'attrister.

Voyez-le à Marseille. — Il n'est pas insensible à la pure clarté du ciel méditerranéen. Le grand soleil du Midi le réjouit sans doute et il trouve de beaux vers pour saluer son éclat et sa vivifiante chaleur :

Paris m'avait glacé par deux grands mois de pluie ;
Alors, comme au soleil un jeune oiseau s'essuie,
Je m'enfuis vers Marseille, opulente cité,
Et dans tout son bonheur j'y retrouvai l'été.
Le golfe étincelait, et son odeur saline
M'arrivait mollement jusques à la colline,
Où, fatigué du bruit des chantiers et du port
Parmi des arbrisseaux, je pensais à mon sort.
Que cette terre est chaude et que ce soleil brille !
Disais-je...

Ces vers respirent même comme une douce volupté — mais aussitôt, comme s'il se reprochait cet oubli d'un instant, il jette un cri de regret vers le pays absent :

... Mais où sont mes amis, ma famille ?
Et voilà que mon cœur retourne vers Paris,
Et puis m'emporte au loin sous le ciel morne et gris
De mon pays natal : la bruyère est déserte,

Sur les rocs du Poull-dû la vague roule verte ;
Chaque porte est fermée, et l'on entend mugir
L'horrible vent d'ouest aux angles du Men-hîr.

Ainsi, même sous le ciel étincelant du Midi, Brizeux revoit son ciel breton, son ciel morne et gris ; même au milieu de la bruyante Marseille, noyé dans le soleil et dans la gaité méridionale, il retrouve ses tristes rêveries. C'est que Brizeux est avant tout un méditatif, disons mieux, un breton. Or, à une telle nature, quel genre pouvait mieux convenir que l'idylle ?

Tout autre est Mistral. Il n'est pas de ceux qui vivent de méditations intérieures, et se complaisent à retourner sans cesse leurs propres pensées : Mistral, comme tous les Provençaux, aime la vie active, la vie au dehors. Qui l'a vu de près a senti la sève qui fermente en ses veines, la saine gaité qui déborde de son esprit. « On dirait, dit un historien de la poésie provençale, d'un mousquetaire qui se déciderait à porter l'habit civil et qui le porterait crânement. Tout est cordial et tout est vaillant dans la mâle beauté de sa physionomie. La simplicité et l'élégance des attitudes, l'harmonieuse ampleur de la voix, surtout la conviction intérieure que l'extérieur reflète, *cette sérénité grecque et cette flamme provençale,* tout avertit qu'on a devant soi *un de ces privilégiés dont le langage naturel est le chant.* » Voilà pourquoi Brizeux a fait des idylles et Mistral une épopée.

*
* *

Les différences n'existent pas seulement dans la forme, elles se montrent avec autant de relief dans le développement lui-même du sujet. — Si nous examinons leurs poèmes en eux-mêmes, nous retrouvons encore le caractère des deux poètes avec leur génialité propre.

L'amour de Marie est un amour sincère, tendre même, profond, nous voulons le croire, mais, reconnaissons-le, peu expansif. La pièce du *Moustoir* que nous avons citée au début, dépeint, s'il vous en souvient, l'habitation de Marie. Après avoir fait défiler sous nos yeux tout ce qui compose l'intérieur de la jeune bretonne, le poète, en dernier lieu... seulement, nous montre Marie filant dans l'ombre :

Et dans l'ombre filant, je reconnais Marie.

Et il termine par ces deux vers :

Et, sous sa jupe blanche arrangeant ses genoux,
Avec son doux parler, elle me dit : « *C'est vous !* »

C'est vous ! Ces seuls mots disent, il est vrai, bien des choses. Les amoureux se comprennent à moins. Avouons cependant qu'il serait difficile d'être moins expansif et plus réservé.

Dans la description du *Dimanche au Village*, c'est la même note sobre et discrète :

..... Lorsque le Dimanche,
A vêpres, je voyais briller sa robe blanche,
Et qu'au bas de l'Eglise elle arrivait enfin,
Se cachant à demi sous sa coiffe de lin,
Volontiers, j'aurais cru voir la vierge immortelle,
Ainsi qu'elle appelée et bonne aussi commme elle.
Savais-je en ce temps là pourquoi mon cœur l'aimait,
Si ses yeux étaient bleus, si sa voix me charmait,
Ou sa taille élancée, ou sa peau brune et pure ?
Non. J'aimais une jeune et douce créature,
Et, sans chercher comment, sans me rien demander,
L'office se passait à nous bien regarder.
Je lui disais parfois : « Embrassons-nous, Marie ! »
Et je prenais ses mains ; mais, vers sa métairie,
La sauvage fuyait ; et moi, jeune amoureux,
Je courais sur ses pas au bord du chemin creux.
Longtemps je la suivais, sous le bois, dans la lande,

Dnns les prés tout remplis d'une herbe épaisse et grande.
Enfin, je m'arrêtais, ne pouvant plus la voir.
Elle, comme toujours, arrivait au moustoir.

Lisez encore cette fraîche idylle du Pont Kerlô où les deux enfants assis côte à côte,

Laissaient pendre en riant leurs pieds au fil de l'eau...

Se font-ils quelque aveu? Non. Ils s'amusent à troubler l'eau et à regarder courir les poissons. Deux vers seulement qui parlent d'amour :

...Seuls en ce désert et libres tout le jour,
Nous sentons en jouant nos cœurs remplis d'amour.

Voilà bien la peinture fidèle de cet amour contenu qui semble se replier sur lui-même et mépriser le beau langage. Des regards échangés de loin, quelques mots murmurés à l'oreille, deux mains qui s'effleurent, puis, effrayée d'être allée si loin, la sauvage beauté qui prend la fuite: telles sont à peu près les seules manifestations de cet amour, dont nous ne songeons pas d'ailleurs à contester l'éloquence.

Tout autrement aiment les héros de Mistral. Combien plus expansif est l'amour de Mireille ! La jeune paysanne ne cherche pas à le cacher. Elle le laisse éclater aux yeux de tous avec un naturel et naïf abandon. Quand le gentil vannier a raconté les courses de Nîmes, elle dit à sa mère :

..... A l'entendre,
Mère, je passerais et mes jours et mes nuits.

Du reste, écoutez dialoguer les deux amoureux :

Un beau matin de Mai, Vincent par la campagne
Errait, songeant sans doute à sa belle compagne
Des Micocoules, quand un gracieux refrain
De son rêve amoureux vint le tirer soudain :

Chante, chante, magnanarelle
Toute belle,
En défeuillant nos vers mûriers !
A ton nourrisson sois fidèle,
Jouvencelle,
Et pour lui gonfle tes paniers.

—

Chante, chante, jeune coquette !
La cueillette
Aime les chants et la gaîté.
Au promeneur qui te regarde,
Babillarde,
Jette ton refrain enchanté !

—

Entends près de toi la fauvette
Qui caquette
Dans la haie avec le pinson.
Comme eux, jeune fille rieuse,
Amoureuse,
Au vent du ciel dis ta chanson !

—

Vincent s'est arrêté pour mieux prêter l'oreille.
Mais dans les mûriers verts son œil a vu Mireille,
Son cœur a tressailli. Pressant le pas : « Bonjour,
Gentille enfant, dit-il : O le riant séjour
Que celui-ci ! — Vraiment ! Sais-tu faire la feuille,
Vincent? — Je crois. — Eh bien, aide-moi? Tiens, effeuille
Cette branche ? » Et Vincent près de celle qu'on sait
Vient s'asseoir en prenant un petit air coquet :
O quel heureux hasard aujourd'hui nous rassemble,
Mireille ! Tu veux donc que nous fassions ensemble
La cueillette ? — Mais oui, notre gentil vannier.
On est, comme tu vois, fort bien sur ce mûrier.
Seule, l'ennui me prend. J'aime la compagnie.

Où l'on est deux ne va pas la mélancolie.
— Comme tu parles vrai ! Par les longs jours d'hiver,
Quand nous sommes là-bas, tout seuls, ô quel enfer !
Pas un passant ne vient frapper à notre porte
Et les bruits qu'à travers les arbres nus apporte
Le Mistral, ne sont pas comme ces chants joyeux
Dont ta voix emplissait tout à l'heure ces lieux.
Quel ennui quand, durant une journée entière,
On entend au dehors le Rhône avec colère
Mugir, et balayer nos immenses graviers !
Ah ! Mireille, qu'il fait meilleur sous ces mûriers !
Aussi quand l'été vient, ah ! quelle délivrance !
Comme des écoliers en un jour de vacance,
Nous allons à travers les champs de mas en mas
Et nous raccommodons, tu sais, les vieux cabas.
Dans mon métier l'on a l'humeur aventureuse,
Ces courses en plein champ rendent l'âme joyeuse.
Il nous faut le grand air, le ciel, la liberté.
Ah ! vive la saison qui nous rend la gaîté !
Je tremble quand je vois le houx devenir rouge,
Lorsque dans les buissons muets plus rien ne bouge,
Lorsque les jours se font monotones et froids
Et que les blancs flocons s'entassent sur les toits.
Alors, courbés tous deux sur le foyer qui fume,
Devant la branche qui lentement se consume,
Nous disons quelques mots, attendant le sommeil
Qui souvent ne vient pas. — Qui te tient en éveil ?
— La douleur d'être seul, Mireille. — Mais ta mère ?
— Hélas ! Depuis longtemps elle dort sous la pierre. »
A ce dur souvenir notre jeune conteur
Sent pour quelques instants rembrunir son humeur.
Il se taît... mais soudain, songeant à Vincenette :
— « Ah ! quand elle habitait avec nous, la fillette,
Alors, Mireille, alors c'était un vrai bonheur !
— Et cette Vincenette, ami, c'est donc ta sœur ?
— Et gentille qu'elle est, habile en toute chose,
L'âme bonne et l'esprit, comme moi, point morose.
Si bien qu'ayant suivi la troupe des faucheurs
Vers Beaucaire émigrant en quête d'embaucheurs,

Tant plut à ses patrons son joli savoir-faire
Qu'on la retint là-bas pour aider la fermière
Du mas de Font-le-Roi. — O la charmante enfant !
Pour le physique, lui ressembles-tu, Vincent ?
— Qui ? moi ? Non, pas du tout: Vincenette est blondine,
Et moi, tu vois, d'un brun qu'aisément on devine.
Qui lui ressemblerait plutôt, ce serait toi...
— Tu dis bien vrai, Vincent ? — Je dis vrai, par ma foi !
Vos mines de lutin, vos têtes chevelues
Qui feraient concurrence aux branches si feuillues
Du myrte, sans mentir, on les dirait bien sœurs.
Maintenant, s'agit-il d'arranger sa toilette,
Bien mieux qu'elle tu sais te faire mignonnette.
Non que ma sœur soit laide, oh ! non, bien loin de là...
Mais Mireille est encor plus belle que cela... »
La fillette à ces mots, laissant aller sa branche,
Et couvrant à demi son front avec sa manche :
« Oh ! ce Vincent !... » dit-elle.

Chante, chante, magnanarelle
Toute belle,
En défeuillant nos verts mûriers !
A ton nourrisson sois fidèle,
Jouvencelle,
Et pour lui gonfle tes paniers !

— Adonc, à ton avis,
Je suis mieux que ta sœur, Vincent ? — Oui, je le dis,
Mieux, bien mieux. — Qu'ai-je donc de plus ? — Mère
Qu'a le chardonneret chantant dans l'aubépine [divine !
De plus que le timide et petit oisillon
Qui sans cesse sautille et court dans le sillon,
Sinon la beauté même, et le chant et la grâce ?
— En cela seulement, Vincent, je la surpasse ?
— Non certes. Vincenette a les yeux d'un bleu clair,
Les tiens sont noirs de jais et vifs comme l'éclair,
Et lorsque devers moi je les vois qui se portent,
Dans quels rêves charmants, ô Mireille, ils m'emportent !
Pour mon âme souffrante, ah ! quel baume divin !

Ton œil ragaillardit mieux que notre vieux vin.
Quand ma sœur, de sa voix sautillante et légère,
Chantait la *Peyronelle* ou bien *Rentre, bergère*...
A vrai dire, mon Dieu, volontiers je prêtais
L'oreille à ses accords, volontiers j'écoutais
Ses chants harmonieux. Mais toi, ma Jouvencelle,
Si tu me dis un mot, ah ! ma pauvre cervelle
Se trouble, et mon cœur bat si fort que j'en ai peur.
Aussi, quand près de toi je suis, ô quel bonheur !
Et puis, l'impertinent soleil qui dévisage
Effrontément les gens de notre voisinage,
Tandis qu'elle courait les champs, lui fit au cou
Plus d'une tache ... Mais toi, belle à rendre fou,
Tu ressembles, je crois, aux fleurs de l'asphodèle :
C'est en vain que là haut le soleil étincelle,
Tu te ris de ses feux, et de l'Eté brûlant
La main n'ose effleurer, Mireille, ton front blanc.
Ma sœur est grêle ainsi que cette libellule
Qui, pour se protéger contre la canicule,
Voléte le long des ruisseaux herbeux.... mais toi,
De quelque côté qu'on te regarde, ma foi,
De face ou de profil, de l'épaule à la hanche,
Il ne te manque rien. — Laissant aller sa branche
Une seconde fois, Mireille rougissant
Dit, sans le regarder : Oh ! mais....de ce Vincent !...

Chante, chante, jeune coquette !
La cueillette
Aime les chants et la gaité.
Au promeneur qui te regarde,
Babillarde,
Jette ton refrain enchanté !

Mais bientôt cependant, la gentille boudeuse
Sourit, et revenant à son humeur rieuse,
Sur Vincent reporta ses deux grands et beaux yeux.
Et, dans le même sac comme ils mettaient tous deux
La feuille, leurs deux mains, un instant confondues,
Se heurtèrent... Soudain des ardeurs inconnues

Les emflamment..tous deux prennent un rouge ardent,
Et de l'amour qui naît sentent le feu brûlant.
Mais prestement Mireille ayant de la feuillée
Sorti sa main, Vincent, l'âme toute troublée :
— Qu'as-tu, murmura-t-il ? Quelque insecte embusqué
Dans un coin de ce sac a peut-être piqué
Ta blanche main ? — Qui sait ! répond la jeune fille.
Et tous deux de nouveaux cueillent quelque brindille,
Tout en se regardant en dessous, l'œil baissé,
Cherchant à voir lequel des deux sera poussé
A rire le premier. La feuille comme pluie
Continue à tomber ; la crainte s'est enfuie,
Et la main blanche et la main brune volontiers
Se rencontrent au fond du sac hospitalier.

Entends près de toi la fauvette
Qui caquette
Dans la haie avec le pinson.
Comme eux, jeune fille rieuse,
Amoureuse,
Au vent du ciel dis ta chanson !

Mais, tandis qu'avait lieu cette charmante idylle,
Au sommet du mûrier un petit volatile,
Témoin bien indiscret de leurs jeux amoureux,
Poussait de petits cris plaintifs et langoureux.
— N'entends-tu pas, Vincent ? — De sa jambe nerveuse
Le jeune homme, enlaçant la branche tortueuse,
Pareil au passereau qui court au bord des toits,
Déjà grimpe et bondit où l'appelle la voix.
Au faîte parvenu, se penchant vers Mireille :
— Oh ! Que ne peux-tu voir, dit-il, cette merveille !
De petits *pimparrins* (1) qui sont tout en émoi !
— Des mésanges, vraiment !..Pour le coup laisse-moi
Rire à l'aise, Vincent ? La plaisante aventure !
Dans un mûrier venir ainsi chercher l'augure !
— Quel augure, Mireille ? — Ah ! Tu ne sais donc pas
Qu'avant la fin de l'an on se donne le bras

(1) Mésanges.

Quand à deux, au sommet de quelque arbre perchée
On trouve ainsi, Vincent, une jeune nichée
De pimparrins ? Jamais proverbe ne mentit,
A ce que dit mon père. — Oui, c'est là ce qu'on dit.
Mais si tu le veux bien, ne tronquons point l'adage :
Connaissant des amants l'allure un peu volage,
Il ajoute que si toutefois les petits,
Trompant les curieux, s'échappent de leurs nids
Avant d'être enfermés en cage, adieu la belle !
Tu ne peux plus compter sur un amant fidèle.
— Jésus mon Dieu ! Vincent, conjurons ce danger !
Il faut chercher bien vite où pouvoir les loger.
Connaîtrais-tu, dis-moi, quelque cachette sûre ?
— Pour moi je n'en connais pas qui plus me rassure
Que ton corsage ; tiens, enferme les, crois-moi !
La cage est excellente et sûre, sur ma foi.
Il n'en fut pas ainsi. La tapageuse bande
Dans cet étroit vallon dansant la sarabande,
Il fallut les changer de prison, et Vincent,
Les prenant doucement et d'un air caressant
Les mit dans son bonnet. Mais, nouvelle aventure,
La branche qui les porte étant un peu trop mûre
Craque. La jeune fille, avec un cri perçant,
Les bras tendus s'élance au cou de son Vincent.
Ce fut là, mes amis, leur première embrassade.
Etroitement serrés, tous deux font la glissade
Et, comme deux jumeaux, au pied du vieux mûrier
Viennent tomber. . . . .

Mais poussons plus loin. Questionnée sur la cause de la douleur qu'elle éprouve, Mireille déclare son amour à Vincent :

Eh bien, sache-le donc sans plus ample détour,
Ce mal étrange dont je souffre, c'est l'amour !
Je t'aime, ô mon Vincent. — La cruelle ironie !
Quoi ! Vous, ô jeune fille, et riche, et si jolie,
Vous daigneriez donner votre cœur au vannier,
Au bohême sans nom qui n'a pas un denier !

Allons donc ! — Que jamais *Dieu ne m'emparadise* (1)
Si sur ce terrain là quelque jour je m'avise
De plaisanter ! Non, non, Vincent, tiens-le pour dit,
Je t'aime. — Le vannier resta tout interdit.
Eh ! Que m'importe à moi, reprit la jeune fille,
Que tu sois un vannier ou bien fils de famille,
Si je te trouve beau, charmant ? — Et fasciné
Vincent plongeait son œil dans l'œil illuminé
De Mireille. Et bientôt, sentant l'ardente flamme :
Vincent aussi t'adore et te donne son âme,
Dit-il. Ne vois-tu pas que ton bel œil rêveur
A son tour a jeté le trouble dans mon cœur ?
Sache-le donc aussi... je t'aime, ô ma Mireille,
Ma passion pour toi, non, n'a pas de pareille.
Je t'aime au point que si ta bouche me disait :
Je veux *la Chèvre d'or* (2) que nul mortel ne paît,
Et qui là-bas sous les rochers de Baus-Manières
Se cache, eh bien j'irais, fouillant dans les carrières
Sans trêve ni repos, Mireille, et j'y mourrais
Ou bien quelque beau jour je te rapporterais
La chèvre au poil doré.

Comme ce dialogue à la fois naïf et naturel diffère d'allure de la scène du Moustoir et de celle de l'Eglise ! Quelle vivacité de sentiment, quel abandon, quelle exubérance dans ce tableau champêtre de la cueillette !

De ces deux amours, on pourrait se demander quel est le plus vrai et le plus profond. Bien que nous n'ayons pas ici à décerner des prix de sentiments, il ne sera peut-être pas inutile d'examiner le principal reproche qu'on a souvent adressé à l'amour provençal. Il est, dit-on, beaucoup trop expansif et violent pour être vraiment profond et durable. Qu'il nous suffise pour toute réponse de voir quels en sont

(1) Ne m'admette dans le paradis. — Expression locale.

(2) Trésor enfoui par les Sarrasins dans les rochers du bourg de Baus-Manières.

les résultats : Que devient Marie, cette fiancée tant aimée du poète ? — Brizeux, non sans une certaine amertume, nous l'apprend lui-même lorsqu'il nous la montre plus tard comme une bonne mère de famille, élevant bien ses enfants et aimant... passablement le mari qu'elle a accepté après le départ de l'amoureux qui si souvent la poursuivait dans la lande.

Avec ces mots d'adieu, tout finit! Un jeune homme
Natif du même endroit, travailleur, économe,
En voyant sa belle âme, en voyant son beau corps,
L'aima ; *les vieilles gens firent les deux accords,*
Et toute à son mari, soumise à son ménage,
Bientôt elle oublia l'amoureux du jeune âge.

Virgile ne nous dit pas si Galatée — cette Marie romaine — en fit autant autrefois.

Telle est la fin, bien calme, on le voit, de cette longue idylle amoureuse. Adieu! dit Marie..on se sépare et..tout est dit.

Voyons maintenant ce que devient Mireille : Mistral nous l'a fait pressentir déjà. L'augure des mésanges doit s'accomplir ou il en sera fait de Mireille. C'est ce qui arrive. Maître Ramon, le père de la jeune fille, riche fermier, repousse dédaigneusement la demande du vannier. « Quoi ! lui, l'un des gros fermiers de la Crau, donner sa fille à un va nu-pieds comme ce raccommodeur de corbeilles ! Jamais. La pauvre enfant a beau lui dire qu'elle en mourra s'il ne veut point y consentir, qu'elle en meure ! A l'heure où les étoiles brillent encore au ciel, Mireille quitte le mas des Micocoules et se met en route. Où va-t-elle ainsi ? Elle se rend à l'Eglise des Trois-Maries pour implorer les Saintes. Malheureux pélerinage dont elle ne revient pas : elle tombe sur le sable frappée d'un coup de soleil. »

La différence est donc sensible dans la façon de concevoir et d'exprimer l'amour. Elle ne l'est pas moins dans la façon de le chanter. Voici comment chante l'amour breton :

Dès que la grive est éveillée
Sur cette lande encor mouillée
Je viens m'asseoir
Jusques au soir ;
Grand'mère de qui je me cache
Dit : Loïc aime trop sa vache
Oh ! nenni da !
Moi j'aime la petite Anna.

—

A son tour, Anna, ma compagne,
Conduit derrière la montagne
Près des sureaux
Ses noirs chevreaux ;
Si la montagne où je m'égare,
Ainsi qu'un grand mur nous sépare,
Sa douce voix,
Sa voix m'appelle au fond des bois.

—

Oh ! sur un *air plaintif et tendre*,
Qu'il est doux au loin de s'entendre,
Sans même avoir
L'heur de se voir !
De la montagne à la vallée
La voix par la voix appelée
Semble un soupir
Mêlé d'ennuis et de plaisir.

—

Oui, retenez bien votre haleine,
Brise étourdie, ou dans la plaine
Parmi les blés

Courez, volez!
Oh! la méchante est la plus forte,
Et dans les roches elle emporte
La douce voix
Qui m'appelait au fond du bois.

—

Encore! Encore! Anna, ma belle!
Anna! C'est Loïc qui t'appelle!
Encore un son
De ta chanson!
La chanson que chantent tes lèvres,
Lorsque, pour amuser tes chèvres,
Petite Anna
Tu danses ton gai ta-ra-la!

—

Oh! Te souvient-il de l'yeuse,
Où tu montas, fille peureuse,
Quand tout à coup
Parut le loup?
Sur l'yeuse encor, ma mignonne,
Que parmi les oiseaux résonne
Ta douce voix,
Ta voix qui chante au fond du bois.

—

Mais quelle est, derrière la branche,
Cette fumée errante et blanche
Qui lentement
Vers moi descend?
Hélas! cette blanche fumée
C'est l'adieu de ma bien-aimée,
L'adieu d'amour,
Qui s'élève à la fin du jour.

—

Adieu donc ! — contre un vent farouche,
Au travers de mes doigts ma bouche
Dans ce ravin
L'appelle en vain :
Déjà la nuit vient sur la lande,
Rentrons au bourg, vache gourmande :
O gui-lan-da !
Adieu donc, ma petite Anna !

On ne contestera certes pas à cette chanson du pâtre Loïc ni l'allure ni la grâce. Mais n'est-il pas vrai que, même dans ce chant de l'âme aimante, il y a comme une vague tristesse. Cette voix qui chante derrière la montagne et que la brise emporte, n'a-t-elle pas quelque chose de plaintif et de langoureux, qui fait rêver ?..

Ecoutez maintenant comment chante l'amour provençal :

L'AUBADE

— « Je sonne, Marguerite,
Cette aubade pour toi.
Le tambourin palpite ;
Ma mie, écoute moi. »

—

— « L'aubade m'est connue !
C'est toujours le même air !...
Si cela continue,
Je me jette à la mer ! »

—

— « Si ma belle sauvage
Croit m'échapper ainsi,
Je me jette à la nage
Et la ramène ici ! »

—

— « Tu crois tenir la fille,
Mon beau nageur, mais vois :
Je me suis faite anguille !
Je glisse entre tes doigts. »

—

— « Anguille, qui t'empêche !
Glisse aux doigts du nageur ;
Mais le pêcheur te pêche,
Et c'est moi, le pêcheur ! »

—

— « Alors je suis l'eau vive
Dans ce jardin si beau. »
— « Et moi je suis la rive
Ou le lit du ruisseau ! »

—

— « Alors, rose vermeille
Je fleuris au jardin. »
— « Je serai donc l'abeille,
Pour dormir sur ton sein ! »

—

— « Eh bien, je suis étoile ! »
— « Et moi... nuage aux cieux,
Je flotte comme un voile
Sur ta bouche et tes yeux. »

—

— « Si tu t'es fait nuage...
Me voici maintenant
La nonne la plus sage,
Enfermée au couvent ! »

—

— « Oh ! va, tu peux te mettre
Dans le couvent sacré :
Je me ferai le prêtre,
Je te confesserai ! »

—

— « Sois le prêtre, qu'importe ?
Vois-tu pâlir mon front ?
Je suis la pauvre morte...
Les nonnes pleureront. »

—

— « Morte, il faudra te taire !...
Les nonnes ont pleuré...
Mais moi, je suis la terre !
Et — morte — je t'aurai ! »

—

— « Ton aubade me touche,
Je veux ce que tu veux....
Tiens donc, baise ma bouche,
Et sois mon amoureux. » (1)

Cette allure alerte, cette gradation dans l'expression du sentiment, cette image qui nous représente la jeune fille comme une sorte de Prométhée changeant de forme à l'infini, cette façon poétique et malicieuse de rendre cette lutte amoureuse, cet éclair de passion qui perce à travers ces stances, et ce cri légèrement voluptueux qui les termine, tout cela est évidemment dicté par une autre muse que la muse bretonne.

D'ailleurs, quelle différence d'aspect entre *Marie* et *Mireille !* L'une est timide, d'une candeur toute virginale,

(1) La traduction de ce chant de « l'aubade » est empruntée à Jean Aicard.

elle a quelque chose d'aérien, d'idéal, elle apparaît dans l'œuvre de Brizeux comme une sorte de vision. Est-elle brune ou blonde, a-t-elle la taille élancée, les yeux bleus, le poète lui-même n'en sait rien :

Savais-je en ce temps-là pourquoi mon cœur l'aimait,
Si ses yeux étaient bleus, si sa voix me charmait,
Ou sa taille élancée, ou sa peau brune et pure ?
Non, j'aimais une jeune et douce créature.
. . . . . .
Volontiers j'aurais cru voir la vierge immortelle,
Ainsi qu'elle appelée et bonne aussi comme elle.

Mireille, au contraire, est une aimable et vivante réalité. « C'est une jolie brune, éclose comme une rose au gai soleil de Provence. Son visage frais et ingénu est orné de deux fossettes, de deux fossettes à fleur de joue ; ses yeux sont doux comme des rayons d'étoiles et noirs comme jais, des tresses noires s'échappent de sa chevelure, et sa poitrine arrondie semble une pêche double sur le point de mûrir. » Cette enfant de seize ans remplit le poème de sa gaîté communicative. Voyez cette figure ouverte, cet air expansif. Partout où elle se trouve, ce ne sont que joyeuses causeries, rires et chansons.— Mireille, voici Mireille ! C'est le signal de la gaîté ! Elle venue, les malicieux bavardages vont leur train. On lui parle de ses amours, elle ne s'en défend pas, et le vannier passant ne se fait pas scrupule de l'appeler. Avec quel abandon et quelle insouciance elle se laisse aller à son amour !

*
* *

Cette différence d'humeur se retrouve dans la façon dont les deux poètes décrivent leur pays natal. La tristesse est le

. . . . . J'ai juré
D'aller droit mon chemin en suivant ma pensée.

. . . . . .

Tout au devoir, à l'art, à la philosophie,
Et, calme et solitaire au milieu de la vie,
De traverser les flots de ce monde moqueur,
Sans jamais y mêler ni ma voix, ni mon cœur.

Ecoutez encore comme il censure les vices des hommes :

Ce monde où l'on doit vivre, oh ! jugeons-le, mon âme !
Partout haine, bassesse, ou jalousie infâme ;
Nulle pitié ; le sang, *l'or dieu, la fausseté,*
Et sous tous ses aspects l'ignoble lâcheté.

L'or dieu, la fausseté, la jalousie, ne sont-ce pas là les trois grands vices de notre époque ? Ces vices, Brizeux les a vus, et il les déplore dans des vers émus qui prouvent combien il en a compris les tristes conséquences.

Il a connu aussi cet état d'esprit qu'on appelle le doute, et, loin de s'y complaire comme tant d'autres, il s'est hâté d'en sortir. Il nous représente le doute sous les traits d'un vieillard cynique, au front chauve, à l'œil cave, racontant :

Ces éternels combats d'une nature double,
La raison qui commande et l'âme qui se trouble,
Et le bien et le mal, vieux mots qu'on n'entend pas,
Pareils à deux geôliers attachés à vos pas...

Quelle peinture acerbe des troubles de l'âme devant les incertitudes de la raison !

Lisez la pièce du *Barde*, cette belle profession de foi d'un croyant, qui contient de si éloquentes apostrophes contre les incrédules et les matérialistes.

Non, non, la poésie, amour d'une âme forte,
L'antique poésie au monde n'est pas morte,
Mais cette chaîne d'or, ce fil mystérieux,
Qui liait autrefois la terre avec les cieux,
Notre orgueil l'a rompu ; devant tant de merveilles

Nous sommes aujourd'hui sans yeux et sans oreilles.
Quelques pâtres grossiers, des poètes enfants,
Plus forts que la science et ses bras étouffants,
Doux et simples d'esprit, seuls devinent encore
L'ensemble harmonieux du Monde qui s'ignore,
De la terre et du ciel la secrète union
Et les liens cachés de la création.

Comme vous le voyez, le poète est ici doublé d'un moraliste et d'un philosophe. C'est un rêveur qui analyse ses impressions et qui veut se rendre compte de tous les mouvements de son âme. Il s'étudie, il connaît les mobiles de sa pensée, les sources de son inspiration : *amour*, *religion*, *nature*, dit-il, voilà la règle de ma vie.

Mistral, lui, ne raisonne jamais. Comme le bon Lafontaine, il ne se soucie gnère de tirer la moralité de ses récits, ni d'en découvrir la cause inspiratrice. Il est avant tout un chantre épris de son chant. La grâce et la facilité sont pour le poète provençal des dons de nature. Tout à son récit, il ne songe qu'à ses héros et non à moraliser. Brizeux semble, suivant l'expression de Jouffroy, prendre un âpre plaisir à se regarder passer, et à analyser toutes les émotions qu'il éprouve. Mistral, au contraire, vit d'une manière toute différente. Il semble que la riante nature qui l'entoure le prenne tout entier et l'absorbe au point de lui enlever le loisir de s'analyser lui-même.

*
* *

Enfin, Mesdames et Messieurs, une dernière différence apparaît dans le caractère des traditions et des légendes que contiennent les deux poèmes. Brizeux s'attache aux légendes qui, comme son caractère, sont tristes et surtout religieuses.

Elles révèlent à la fois le rêveur mélancolique dont nous avons parlé et l'ancien servant du curé d'Arzannô. Lisez la *Chèvre d'or* :

C'est un usage encor dans nos pieux rochers :
Aux approches du soir, quand nos jeunes vachers
Ramènent en sifflant leurs troupeaux à l'étable,
Ces enfants croiraient faire une action coupable,
S'ils éteignaient alors la braise du tison,
Qui fuma tout le jour dans le creux d'un buisson.
Durant la nuit, qui sait si l'âme du vieux pâtre
Ne viendra point s'asseoir sur la pierre de l'âtre,
Et, frileuse, y souffler, de même qu'autrefois
Ce vieux pâtre, en gardant ses vaches dans les bois.

Lisez aussi *Noël* dont nous n'avons cité que quelques vers:

Par un gai carillon enfin fut annoncé
L'office de minuit. « Le chemin est glacé,
Disait Joseph Daniel, en traversant la lande.
Chaque pas retentit. — Comme la lune est grande !
Entends-tu, dans le pré, des voix derrière nous ?
— Oui, ce sont des chrétiens, des pasteurs comme vous.
Ils ont vu cette nuit la légion des anges
Passer, et du Très-Haut entonner les louanges...
. . . . . .
... Et tous vont adorer l'enfant aimable,
Le roi des pauvres gens, le Dieu né dans l'étable, etc...
. . . . . .

Mistral aime aussi les légendes religieuses. Quoi de plus poétique et de plus religieux que la légende des Trois-Maries ?...

« A l'extrémité de l'île de Camargue s'élèvent le village et l'église des *Saintes-Maries*. C'est là qu'abordèrent, selon la tradition, Marie-Madeleine, la pêcheresse ; Marie Jacobé, mère de St-Jacques le Mineur ; Marie Salomé, mère de St-Jacques le Majeur et de St-Jean l'Evangéliste ; Marthe, Lazare, Maximin, Trophime et Saturnin, chassés de la Judée après la mort du Christ et livrés à la merci des flots sur un navire désemparé, s'il faut en croire l'ancien cantique dans lequel les juifs parlent ainsi aux chrétiens :

« Allez sans voile et sans cordage,
Sans mât, sans ancre, sans timon,
Sans aliments, sans aviron,
Allez faire un triste naufrage !
Retirez-vous d'ici, laissez-nous en repos
Allez crever parmi les flots. »

Cette légende est longuement et complaisamment racontée. On y voit la pieuse troupe montant la berge du Rhône, arrivant à Arles au moment où la voluptueuse population se presse dans le temple de Vénus pour assister aux danses lascives des prêtresses ; St-Trophime prêchant et convertissant les Arlésiens à la loi du Christ, Ste-Marthe délivrant Tarascon de la bête à la queue de dragon, au dos couvert d'écailles et de dard, au mufle de lion, qui se cachait dans une profonde caverne et n'en sortait que pour jeter la terreur dans tous les environs, etc.

Toutefois, le poète provençal semble préférer les traditions glorieuses. Même dans *Mireille* qui est avant tout un chant d'amour, nous retrouvons, comme plus tard dans *Calendal*, des chants consacrés à nos gloires patriotiques. Ecoutez ce récit de la bataille du bailli de Suffren fait par Maître Ambroise entre deux rasades de vin de Crau, et remarquez avec quelle patriotique fierté le poète évoque ce souvenir glorieux :

LE BAILLI DE SUFFREN

Le bailli de Suffren commande,
Sur mer flotte son pavillon !
Dans Toulon la rumeur est grande,
Car le brave bailli commande :
Il faut, dit-il, qu'on se défende,
Sus à la perfide Albion !
Le bailli de Suffren commande,
Sur mer flotte son pavillon !

—

Et, tonnant avec violence,
Le canon dit : il faut partir !
Cinq cents jouvenceaux de Provence
A l'appel de leur chère France,
Comme s'ils allaient à la danse,
Quittent leur pays sans pâlir,
Car, tonnant avec violence,
Le canon dit : il faut partir !

—

Ah ! Que grande était notre envie
D'écraser ces maudits anglais !
Nous aurions payé de la vie,
Croyez-le, cette grande envie.
Tant que ne l'aurons assouvie,
Disions-nous, adieu nos guérets !
Ah ! Que grande était notre envie
D'écraser ces maudits anglais !

—

Un mois entier nos nefs agiles,
Fendant les flots silencieux,
S'en vont toucher à maintes îles....
Un mois entier nos nefs agiles
Cherchent les bandes inciviles
Qui se dérobent à nos yeux.
Un mois entier nos nefs agiles
Fendent les flots silencieux.

—

Rien ne paraît... Dans les antennes
Seuls volent quelques goëlands gris...
Ils vont et viennent par centaines

Tout autour des longues antennes,
Et, se perchant sur nos misaines,
Jettent au vent leurs vilains cris.
Rien ne paraît. — Dans les antennes
Seuls volent quelques goëlands gris.

—

Le second mois, à l'aveuglette
D'ici, de là, nous naviguions...
Soudain sur nous fond la tempête
Le second mois à l'aveuglette,
Et la lame que le vent fouette
Nous fait marcher à reculons.
Le second mois, à l'aveuglette
D'ici, de là, nous naviguions.

—

Mais le troisième, amis, la rage
Nous mord au cœur. — De s'égayer
Le temps n'est plus. — Au bastingage
Accoudé, notre chef enrage...
Pas un anglais dans son sillage
Pas un ponton à balayer...
Quand le brave Suffren enrage,
Le temps n'est plus de s'égayer.

—

Enfants, tonne-t-il, à la hune !
Qu'on me dépiste ce gibier !
C'est trop de mauvaise fortune...
Allons, mes enfants, à la hune !
Et, du matin à la nuit brune,
Là haut veille l'œil du gabier.
Enfants, dit Suffren, à la hune !
Qu'on me dépiste ce gibier !

—

Epiant la côte Africaine,
Par Neptune, dit le gabier,
Mes amis, quelle bonne aubaine !
Voyez vers la côte africaine
Ces trois mâts que Mars nous amène
Ils s'avancent d'un air altier.
Epiant la côte africaine ,
Voilà ce qu'a vu le gabier.

—

Alors le grand marin : Alerte !
Enfants, les canons aux sabords !
Et que de leur gueule entr'ouverte,
Allons mes canonniers, alerte !
Sur eux pleuve la figue verte
Qui d'Antibes peuple les bords!
Allons, dit le grand chef, alerte !
Enfants, les canons aux sabords !

—

A peine a-t-il dit qu'une flamme
Enlumine les horizons...
Suffren tressaillit dans son âme.
A peine a-t-il dit qu'une flamme
Porte la terreur chez l'infâme.
Les boulets percent ses cloisons.
A peine a-t-il dit qu'une flamme
Enlumine les horizons.

—

La mer mugit et les mâts craquent.
Nos canons ont vraiment beau jeu.
Quels terribles accords ils plaquent !
La mer mugit et les mâts craquent.
Les gréements anglais se détraquent

Autour de nous l'air est en feu.
La mer mugit et les mâts craquent,
Nos canons ont vraiment beau jeu.

—

Mais bientôt un rien nous sépare
Amis, de l'Anglais détesté.
Pour l'abordage on se prépare,
Car un pas au plus nous sépare.
Ah ! la belle et chaude bagarre !
Pour nous tous quelle volupté !
Mais bientôt un rien nous sépare,
Amis, de l'Anglais détesté.

—

Sur le pont, debout, intrépide,
Le bailli brave les dangers...
Cessez, enfants, ce feu stupide,
Dit-il de son air intrépide,
Et frottez-les de ce liquide
Que vous donnent vos beaux vergers !
Sur le pont, debout, intrépide,
Le bailli brave les dangers.

—

A peine a-t-il dit, l'équipage
Aussi rapide que le vent,
Fond sur les haches d'abordage.
A peine a-t-il dit, l'équipage
Le grappin en mains, avec rage
Et le front haut crie : En avant !
A peine a-t-il dit, l'équipage
Fond sur l'Anglais comme le vent !

—

D'un bord sur l'autre bord on passe...
Alors commence l'abattis...

Toujours levé, le fer menace...
D'un bord sur l'autre bord on passe.
Et l'Anglais, faisant la grimace,
Tombe et meurt sans plus de sursis.
D'un bord sur l'autre on passe...
Alors commence l'abattis.

—

Oh ! quels coups, amis, quel carnage !
Quel fracas font les mâts rompus !
En nos cœurs quelle ardeur sauvage !
Oh ! quels coups, mes amis, quel carnage !
On entend craquer maint bordage,
Quels bruits sinistres et confus !
Oh ! quels coups, mes amis, quel carnage !
Quel fracas font les mâts rompus !

—

Et la mer tout autour bouillonne...
Le Provençal, d'un bras nerveux,
Empoigne l'Anglais qui frissonne,
Tandis qu'autour la mer bouillonne,
Puis à sa gorge se cramponne
Et l'entraîne au gouffre écumeux.
Et la mer tout autour bouillonne,
Bon Provençal au bras nerveux !

—

Amis, la sanglante mêlée
De midi jusqu'au soir dura.
Quand se dissipa la fumée,
Et qu'au-dessus de la mêlée,
On put voir la voûte étoilée,
A sa lueur on se compta.
Amis, la sanglante mêlée,
De midi jusqu'au soir dura.

A la galère provençale,
Il manqua plus de cent soldats.
Voyez leur face martiale
Sur la galère provençale,
Et dites-nous, fière rivale,
Ce qu'ils ont fait de vos trois-mâts.
A la galère provençale
Il manqua plus de cent soldats.

—

Pleurez, beaux voisins d'Angleterre,
Mettez en deuil vos pavillons !
Lorsque sur mer on fait la guerre,
O nos bons voisins d'Angleterre,
Est-on sûr de revoir la terre ?...
Vos frères dorment dans nos fonds.
Pleurez, beaux voisins d'Angleterre,
Mettez en deuil vos pavillons !

—

Puis, nous revînmes aux rivages
Où rit toujours le grand soleil.
Si vous eûssiez vu nos bordages
Quand nous revînmes aux rivages !
Ah ! mes bons amis, quels ravages
Vous n'avez rien vu de pareil.
Puis, nous revînmes aux rivages,
Où rit toujours le grand soleil.

—

Nos flancs penchaient sous la mitraille...
De nos mâts, plus que des tronçons !
Nos voiles, comme un feu de paille,
Avaient flambé sous la mitraille...
Mais aussi l'Anglais canaille
Avait payé cher ses façons.
Nos flancs penchaient sous la mitraille...
De nos mâts, plus que des tronçons !...

Les vainqueurs ne sont point maussades...
Le bailli, tout en plaisantant :
« Allez, dit-il, mes camarades,
Les vainqueurs ne sont point maussades...
Je redirai vos estocades.
Le roi Louis sera content.
Les vainqueurs ne sont point maussades, »
Dit Suffren tout en plaisantant.

—

Nous croyons tous à ta parole.
Mais pour nous, pauvres matelots
Qui faisons fi de gloriole,
Que pourra faire ta parole ?
Au triomphe du Capitole
Nous préférons nos chers enclos.
Que pourra faire ta parole
Pour tes fidèles matelots ?

—

Car, pendant notre longue absence,
Nos champs, tu le sais, ont chômé.
Il a fallu quitter notre anse.
Ah ! Quels maux engendre l'absence !
Et maintenant pour récompense
Ton matelot est affamé.
Car, pendant notre longue absence
Nos champs, tu le sais, ont chômé.

—

Toutefois, dans la capitale
Si tu vas, ô bon amiral,
Ah ! dans ta marche triomphale,
Si tu vas dans la capitale,
Souviens-toi bien que rien n'égale
Le cœur du marin provençal.
Là haut, dans notre capitale
Iras-tu, vaillant amiral ?

Il alla, le bailli fidèle,
Parler au roi des Provençaux...
On tressaillit à la nouvelle
Que porta le bailli fidèle...
Mais l'envie, amis, la cruelle
Nous enleva ce grand héros.
Il alla le bailli fidèle,
Parler au roi des Provençaux.

*
* *

Un mot enfin, en terminant, du « merveilleux » chez nos deux poètes : l'un et l'autre font intervenir dans leur œuvre fées et génies de toute espèce, sortes de demi-dieux auxquels la croyance populaire attribuait, il y a peu de temps encore, les plus étonnantes vertus. Mais, combien ils diffèrent ces demi-dieux des Mistral et des Brizeux ! Chez ce dernier, ce sont les esprits des talus, les noirs Corrigands qui dansent sur les tombes et sur les marais, les esprits des bruyères et des bois taillis, qui poussent des plaintes étouffées, dans la nuit, à travers les touffes sombres de la forêt d'Elô. Les fées de Mistral n'ont point cet air lugubre des fées de la Bretagne. Ce sont des esprits légers, mystérieux, d'insaisissables lutins qui voltigent au milieu d'un limpide crépuscule. Loin d'errer sur les talus déserts, sur la lande morne et silencieuse, les fées provençales habitent sous de majestueux portiques qu'enveloppe une lueur nébuleuse et vague, et se promènent dans les vastes galeries formées par des colonnes diaphanes, pareilles aux glaçons qui pendent aux toits dans les gelées d'hiver. Comme des rayons qui tremblotent, elles vont et viennent à travers ces palais enchantés que leur souffle peut dissiper quand il leur plaît. Dans les ombreuses allées de cette tranquille et luxuriante chartreuse, elles errent avec les chevaliers qu'elles enchantèrent jadis et continuent la vie d'amour, enveloppées d'ombre et de vapeurs embaumées.

*
* *

Tels sont, Mesdames et Messieurs, ces deux poètes; telles sont les deux provinces qu'ils personnifient.

En relisant dernièrement les deux œuvres que nous venons d'étudier rapidement, je cherchais à résumer l'impression dernière qu'elles avaient laissée dans mon esprit, lorsque je me rappelai l'admirable composition d'un de vos plus grands peintres, Yan d'Argent.

Vous connaissez sans doute ce beau tableau que votre Musée possède et qui est intitulé : *Le Chant du dernier barde.* Au premier plan, on aperçoit le chantre des vieilles traditions étendu mort sur la lande. Près de lui est sa lyre désormais muette, après avoir rendu son dernier son. Puis, dans le lointain, paraissent les dernières fées dansant leur dernière danse au dernier écho de la lyre que le poète vient de briser. N'est-ce pas là toute l'œuvre de Brizeux, toute l'œuvre de Mistral? Ces deux poètes ne sont-ils pas les derniers chantres des vieilles traditions qui s'en vont de jour en jour? Et ne doit-on pas leur savoir gré d'avoir fait revivre ces temps à peu près disparus?

Et cependant, combien ce tableau de Yan d'Argent laisse de tristesse dans l'âme! On se prend, en l'examinant, à regretter tous ces lutins de la légende, toutes ces poétiques créations du génie breton et provençal. O magique puissance de la poésie et de l'art qui savent ressusciter le passé et immortaliser le souvenir

E. AUGIER.

AHEUL

Drame en un Acte, en Vers.

PERSONNAGES :

AHEUL	18 ans.
PÉLO.	25 ans.

La scène représente une grève. Rochers ça et là. Au fond, la mer déserte. — C'est à la fin de la journée en automne.

Aheul est vêtue d'une robe noire et d'un corsage noir de paysanne bretonne — Béguin rouge — Cheveux épars dessous — Pieds nus.

Au lever du rideau, la scène est déserte, on entend une voix derrière les rochers et Aheul arrive sur le théâtre à pas lents, mélancolique, en poursuivant sa chanson :

Ma peine est immense
Et pour la chanter
Je veux emprunter
Leurs bruits de démence
Et tous leurs sanglots
Et leurs harmonies
Leurs voix infinies
Aux flots.

Pendant qu'elle a chanté, elle est arrivée au premier plan et s'est assise sur un rocher.

Elle se lève :

AHEUL

Je ne sais plus chanter. J'ai des pleurs dans la voix.
C'est étrange, je suis gaie et triste à la fois.
Il va venir bientôt, demain qui sait?... peut-être
Aujourd'hui tout à coup, je vais le voir paraître

Et sentir ses deux bras s'enlacer à mon cou.
Je vais me retrouver près de lui, tout à coup,
Après un an, je vais retrouver sa parole
Et ses baisers d'amour... arrière!.. je suis folle
Ses baisers... ses baisers... ils ne sont plus pour moi
Un autre m'a volé l'honneur, volé ma foi :
Il m'a vaincue un soir que je dormais. Que dire
Au bien aimé qui va revenir et va lire
Ma honte..... quand sa voix me dira gravement :
« Femme, avez-vous toujours gardé votre serment? »
Pourtant, je suis toujours fidèle quoique infâme;
Il faudra le tromper ou lui torturer l'âme,
Mes remords renaîtront au lieu de s'apaiser
Et je serai marqué au front par son baiser;
Car un baiser béni sur le front d'un coupable
S'il n'efface pas tout devient ineffaçable.

On entend au loin derrière les rochers, à gauche, la voix de Pélo, faible et qui se rapproche peu à peu.

Il est vêtu en pêcheur d'un tricot de laine bleu foncé — Pieds nus — Tête nue — Cheveux blonds flottants.

Il chante :

....Et toutes leurs voix
Leurs frissons de branches
Les visions blanches
Des bois.

AHEUL (*reconnaissant la voix*)

Lui! (*Elle va pour courir et s'arrête.*)

Non, ne courons point, ce n'en est pas la peine
Il me verra toujours assez tôt et sa haine.....
C'est lui... J'ai peur.

PÉLO (*en tendant les bras.*)
AHEUL !
Aheul ! (*se jetant à son cou.*)
Mon bien-aimé ! C'est toi !

PÉLO
Aheul !..... je ne sais plus que ce mot là.

AHEUL
Mon roi
Tu ne partiras plus ?

PÉLO
Je suis là pour la vie,
Je te revois enfin..... mon oreille ravie
Veut entendre ta voix et tes doux mots d'amour.
Regarde-moi... Tes yeux sont purs comme le jour,
Tu ne dis rien ? J'ai mis mes beaux habits de fête
Mes haillons d'autrefois..... car l'âme est ainsi faite,
J'ai repris, pour te voir, mes habits de pêcheur,
J'ai pensé que cela me porterait bonheur.

AHEUL
Tu ne partiras plus.

PÉLO
Jamais.

AHEUL
Jamais ?

PÉLO
Aheule
Vous songiez à l'absent, lorsque vous étiez seule ;
Que faisiez-vous, enfant, pour tromper votre ennui ?

AHEUL

J'y pensais tout le jour et j'y rêvais la nuit.
Je songeais à ces jours bénis de notre enfance
Où ta souffrance, ami, devenait ma souffrance,
Ton bonheur, mon bonheur..... Je songeais au passé,
Au rêve que tous deux nous avions caressé.....
Et que nous ne pourrons jamais saisir peut-être.

PÉLO

Tu viens dans mon chemin tout à coup apparaître
Pour chasser quelque mal obscur que je prévoi.
Oh je sais que je suis bien indigne de toi,
Mais le monde a terni ma pureté première ;
Vous êtes pure, vous, autant que la lumière,
Vous êtes chaste et douce et bonne, ô ma beauté,
Aheul, et je suis trop heureux en vérité.

AHEUL

Non.

PÉLO

Laisse-moi te voir, te regarder encore,
Un jour nouveau pour nous va luire : son aurore,
Tu l'illumines, toi, de ton rayonnement,
Quand je t'ai près de moi, j'ai tout : j'ai fait serment
De lier jour par jour ma vie avec ta vie ;
Nous marcherons tous deux et la route suivie
S'arrêtera pour moi quand tu t'arrêteras ;
Je ne veux pas rester lorsque tu partiras.

AHEUL

Hélas !

PÉLO

Mais, nous avons encor bien des années
Pour marcher côte à côte, et nos deux destinées
Ont à peine posé le pied sur leur chemin :
Nous avons l'avenir.

AHEUL

Où serons-nous demain?

PÉLO

Demain, vous le savez, Aheul c'est notre noce,
Ne vous souvient-il plus de ce moment atroce
Où l'on nous annonça qu'il me faudrait partir ?
On entendait la mer gronder et s'engloutir
Dans les brisants lointains ; nous vînmes en silence,
A ce rocher, et là, devant la mer immense,
Nous jurâmes tous deux de nous aimer toujours.
Et depuis à des jours ont succédé des jours ;
Pourtant rien n'a changé pas plus nous que la grève,
Le tourment de l'absence enfin pour nous s'achève,
Aheul, et nous allons à jamais nous unir.
Aujourd'hui, comme alors, j'ai voulu revenir
Devant notre Océan imposant et sublime
Et nous nous marierons ici, devant l'abîme,
Car il faut, rien n'étant assez grand, hors le ciel,
Un éternel témoin d'un amour éternel.

AHEUL (*se rapproche et lui prend la main*)

Oui, vous avez raison : au gouffre où tout retombe
Nous nous vouerons ; plus tard il sera notre tombe,
Et nous emportera dans son linceul ami,
Mais..... qu'avez-vous Pélo ? votre main a frémi ?

PÉLO

Vos paroles m'allaient jusqu'au fond des entrailles.
Vous êtes triste, Aheul, un jour de fiançailles :
On dirait que ce n'est plus vous que je revois.

AHEUL

J'ai perdu pour toujours mes gaîtés d'autrefois.

PÉLO (*l'entraîne s'asseoir sur un rocher*).

Oh ! chante, chante-moi cette chanson sauvage,
Que tu chantais, jadis, aux sables du rivage
Aux rochers, répétant au loin ton chant amer,
Rhytmé sur le sanglot éternel de la mer.
Oh ! chante, mon Aheul ! lorsque la bouche chante,
L'âme, qu'elle traduit, vois-tu, n'est pas méchante :
Et, quand les chants joyeux s'envolent dans l'azur
C'est que l'âme est tranquille et que le cœur est pur.

AHEUL

Je ne sais plus chanter : depuis un an je pleure
Et mes chants sont partis, un par un, d'heure en heure,
Comme de doux oiseaux, dont le nid autrefois
Plein de gazouillements et plein de fraîches voix
Se remplit, tout à coup, d'une tristesse sombre
Par les jours sans soleil et les nuits pleines d'ombre,
Et puis, j'ai tant souffert, ô Pélo, loin de toi !
Je ne sais plus chanter.

PÉLO

Parle-moi, parle-moi,
Laisse appuyer ta tête, enfant, sur ma poitrine,
Lève vers moi tes yeux pleins de candeur divine,
Et que dans leur azur je contemple le ciel.
Qu'ils sont doux ! Oh, vois-tu, tu ne sais pas le fiel
Et la méchanceté de tous les autres hommes :
Nous avons grandi seuls, sur la grève où nous sommes,
Et toi tu ne connais, du monde, où nous vivons,
Que les cieux, l'Océan, deux abîmes profonds
Mais toujours purs ainsi qu'aux premiers jours du monde.
Oui, le ciel a parfois ses fureurs, parfois l'onde
Est cruelle, et soudain, la nuit, sur un récif,
Brise, comme un jouet, le pêcheur et l'esquif.

Mais qu'importe ! du moins, elle respecte l'âme,
Elle ne cherche pas à souffler cette flamme,
Bassement, en rampant, et se cachant au jour,
Cette flamme éclatante et sainte de l'amour !
Ah ! si tu le savais ! On vit avec la foule,
On vous torture et l'on vous hait et l'on vous foule
Tout ce que vous avez de croyances au cœur,
Sous les pieds en riant d'un grand rire moqueur
Chacun frappe son coup, chaque heure a sa souffrance
Et lambeau par lambeau s'en va chaque espérance
Et vous tendez en vain les bras pour supplier.

AHEUL

Que vous avez souffert !

PÉLO

Et ne pouvoir crier.
Sentir que dans son cœur, se déchaîne l'orage,
Avoir besoin de cris de douleur et de rage,
Serrer sa gorge, afin d'arrêter ses sanglots,
Et, pour ne pas pleurer garder ses yeux bien clos !
Souffrir, sans le montrer, comme un Christ, son martyre.
Pour n'être pas blessé par un éclat de rire.
Oh ! lorsque j'étais loin de toi, que j'ai souffert !
Et le monde brutal, avec sa main de fer,
M'a souffleté cent fois pour toutes mes croyances,
On m'appelait naïf ! Hommes sans consciences,
Ils voulaient m'arracher ma conscience aussi :
Parfois ces connaisseurs du cœur m'ont dit ceci,
Mais en les écoutant je restais sombre et blême :
« La petite, là-bas, vous attend et vous aime,
Croyez-vous, et là-bas, sur le foyer désert,
Elle rêve à l'absent, son souvenir est cher.
Mais, hélas ! la vertu, maintenant, devient rare
Et quand vous reviendrez... »

AHEUL

Ah !

PÉLO

Ma raison s'égare....
Je t'ai fait de la peine, Aheul, pardonne-moi,
Oh non ! jamais, vois-tu, je n'ai douté de toi :
Et, de loin, quand la foule autour de nous bourdonne,
Je t'aimais, à genoux, ainsi qu'une madone.

AHEUL

Vous êtes bon !

PÉLO

Oh oui je t'aimais à genoux.
Notre amour, nous n'avons que ce trésor là, nous,
Mais nous savons longtemps garder la foi jurée,
Et puis, vois-tu, malgré mon âme torturée,
Plus les blasés riaient, plus je croyais en toi ;
Plus ils niaient l'amour, ceux-là, plus j'avais foi.
Oh ! notre amour, il est comme nous fils des grèves,
Il est sauvage et fier, il n'est pas né des rêves :
Et quand il nous unit d'un lien enchanté
C'est pour la vie entière et pour l'éternité.
Qu'importe, sur nos pas, si l'on sème le doute !
Si le chemin est dur et si longue est la route
On ne le laisse pas tomber au coin d'un champ
Comme un manteau trop lourd que l'on jette en marchant.
Notre amour est pareil à nos chênes immenses :
Qu'importent les fureurs, qu'importent les démences
Du vent qui d'un coup d'aile ébranle le rocher ?
Il le courbe parfois, mais ne peut l'arracher.
Ses pieds creusent le sol jusque dans ses entrailles,
Et le géant se rit de ces sombres batailles.
Oh ! le vent peut siffler dans son branchage noir,
La foudre peut tomber sur sa tête le soir,

Mais il reste debout à la prochaine aurore.
Que lui fait l'ouragan qui brise et qui dévore ?
La tempête et la pluie au flot torrentiel,
C'est pour lui la rosée et le zéphyr du ciel !
Oui, c'est ainsi que vous m'avez aimé, cher ange.
Et j'avais, malgré moi, comme une peur étrange,
En revenant vers vous après un an passé,
J'avais je ne sais quoi de froid et de glacé,
Comme un mal faux et sourd qu'un cauchemar apporte.
Mais je me rappelais ton âme noble et forte
Et quand je revenais te chercher en ce lieu
Oui je croyais en toi comme l'on croit en Dieu.

AHEUL

Vous croyiez, vous aviez en paix la conscience
Vous qui ne trompez pas, vous avez confiance...
Quand, lasse de crier et de pleurer, le soir,
Sur un rocher désert, au loin j'allais m'asseoir,
En écoutant le chant des vagues sur les grèves
Et les yeux fixés sur l'horizon des rêves,
Souvent, je vous ai vu venir du ciel profond,
Un glaive dans la main et des flammes au front,

PÉLO (*souriant.*)

Un glaive? Pour qui donc un glaive?

AHEUL

Je vous aime.
Un glaive, dans la main, comme un vengeur suprême,
Comme un ange; une flamme au front ainsi qu'un Dieu.
Je voudrais mourir.

PÉLO

Vous?

AHEUL

Dire un dernier adieu.
A tout.

PÉLO

Enfant!

AHEUL

Mourir, c'est vrai je déraisonne.
Mais, ma pensée en feu dans mon cerveau bourdonne.
Je suis folle. Je sens ma tête qui se fend
Laisse-moi te parler comme parle un enfant.
Je sais bien. Je te dis des mots, des mots sans suite.
Je rêve, et suis au loin mon rêve dans sa fuite :
Mais je me comprends bien, tu me comprends aussi,
Dis-moi, mon bien-aimé, car nous sommes ainsi
Tous les deux et, parfois, la bouche est impuissante
A rendre en bégayant l'idée éblouissante.
Je t'aime et je voudrais mourir... il est profond
Le sommeil que l'on dort dans l'Océan sans fond ?
C'est un doux bercement que la vague en démence
Qui balance le corps sur cette mer immense ?
On ne regrette rien, dis-moi, quand on est mort
On n'est plus torturé, parfois par le remord ?

PÉLO

Le remords. — Le remords... mais que voulez-vous dire ?

AHEUL

Le remords. — Je songeais et j'avais le délire. —
Il n'est point réservé, châtiment éternel,
Pour le crime, il n'est fait que pour le criminel,
Et moi, je n'ai jamais fait le mal, je le jure.

PÉLO

Je sais que vous avez gardé votre âme pure,
Vous ne savez pas feindre encore et l'on lirait
Dans la candeur de vos regards votre secret,
Si vous vouliez cacher le secret d'une faute.
Mais vous pouvez porter l'âme et la tête haute.

AHEUL

Je souffre.

PÉLO

Qu'avez-vous?

AHEUL

Je ne sais pas... Je sens
Comme un poids qui m'étouffe.

PÉLO

Oh parlez! je pressens
Quelque destin fatal suspendu sur nos têtes.
Parlez, Aheul... Mais non, vos lèvres sont muettes
Il vous est arrivé malheur?

AHEUL

Hélas!

PÉLO

Pourquoi
Ne me l'as-tu pas dit, pauvre enfant? avec toi
J'aurais pleuré; j'ai droit de partager ta peine
Ainsi que ton bonheur. Un seul lien nous enchaîne
Et tout nous est commun le pain et la douleur.
Tu souffres, je suis là..... j'ai droit à ton malheur;
Le fardeau pour toi seule est trop lourd et tu ploies:
Donne-moi ta douleur, je t'apporte mes joies.
J'en veux ma part: dis-moi ce qui te fait pleurer.
Puis, je reviens enfin, et je vais demeurer.
Va! ne te souviens plus de tes douleurs passées;
Le temps endormira lentement tes pensées.
Tu croiras avoir fait un sombre cauchemar.
Tu souriras, songeant aux pleurs versés, plus tard,
Comme on sourit, quand l'aube a chassé les ténèbres
De la nuit qu'on peuplait de fantômes funèbres,
Et que luit, au matin, un rayon de soleil.

AHEUL

Jamais ne sonnera l'heure de mon réveil.
Toujours le cauchemar et toujours la souffrance,
Toujours la nuit... j'ai tout perdu, tout, l'espérance,
J'ai perdu ma fierté, mon amour, mon orgueil,
Il ne m'est plus resté, dans l'âme, que le deuil.
Toujours le souvenir d'autrefois qui me hante,
Et c'est au fond de moi la bataille sanglante
Du destin qui triomphe et du bonheur vaincu.
A ce passé flétri, brisé, j'ai survécu,
Je n'ai plus rien.

PÉLO

Et moi, moi qui vous aime, Aheule

AHEUL

Malheureux ! non, je pleure et je veux pleurer seule.
Va-t-en, que viens-tu faire ici comme autrefois ?
J'ai tout perdu... je n'ai plus d'yeux et plus de voix
Que pour pleurer.

PÉLO

Je veux tes pleurs.

AHEUL

Veux-tu ma honte ?

PÉLO

Ta honte !... qu'as-tu dit ?

AHEUL

Tu me demandes compte
De mon serment ? je l'ai tenu. — Pourtant.... mon Dieu
Pourquoi veux-tu savoir ? J'ai voulu dire adieu
Et partir — donne-moi le baiser qui pardonne
Et puis je m'en irai loin et jamais personne.....

PÉLO

Reste et dis-moi ton mal : je suis à tes genoux,
Dis-moi ton mal. — Un mot, un seul me sera doux.

AHEUL

Ah ! tu veux tout savoir..... bien, je vais tout te dire
Et tu pourras après, si tu veux, me maudire
Et me tuer... tu veux tout savoir... tu sauras.

PÉLO

Tais-toi..... tu me fais peur.

AHEUL

Non ! tu m'écouteras,
Mon secret me pesait trop lourd, à moi, quand même.
Tu viens chercher Aheul..... maudit celui qui l'aime !
A tout ce qui l'approche, elle porte malheur,
Va-t-en !

PÉLO

Pourquoi ?

AHEUL *(Elle se jette à genoux.)*

Va-t-en !... elle n'a plus d'honneur.

PÉLO

Malheureuse ! mais non, non, tu n'es pas coupable.
Oh ! dis-moi que je fais un songe épouvantable.
Tu voulais m'éprouver dis ? je le savais bien.....
Si je ne t'avais plus, moi, je n'aurais plus rien.
Tu ne peux pas avoir brisé ma vie entière.
Tu vois bien que je t'aime ainsi qu'un fou, j'espère :
Si tu veux me railler, c'est un jeu trop cruel :
Tu riais n'est-ce pas ? cela n'est pas réel ?
Tu feignais... réponds-moi ? j'ai subi mon épreuve
Parle donc.

AHEUL

Plus d'honneur.

PÉLO

Tu me trompes. — La preuve ?....
Si tu m'avais trahi, tu ne serais point là ;
Tu te serais enfuie au loin... mais te voilà
Puisque tu vis encor, non tu n'es pas parjure.
J'ai droit de tout savoir ; parle, je t'en conjure.

AHEUL

Tu te souviens encor de ton départ ? Un soir,
A l'heure où le couchant, là-haut, devenait noir
Un homme m'avait pris la main.,. c'était dans l'ombre,
Je m'en étais allée en courant, j'étais sombre
Comme si je sentais un orage prochain !
Hélas mon bien-aimé partit le lendemain.
Puis j'avais oublié l'autre ; à la même place,
Où je m'étais assise, un soir que j'étais lasse,
Il me vit et passa son chemin lentement.
Je pâlis et n'osai plus faire un mouvement.
C'était la nuit, j'allais reposer ; sur la terre
Tout se taisait et tout dormait plein de mystère.
Le sommeil me rendait le passé, le bonheur.
Mon bien-aimé venait, pressait mes mains... Horreur !
On s'endort sous les cieux, sous les cieux où Dieu veille,
Un ange étend sur vous sa douce aile vermeille.
Vous êtes confiante et calme sous sa main :
On s'endort fille.... On est femme le lendemain.

PÉLO

Tu m'as donc attendu pour m'annoncer ta faute
Tu n'as pas fui ! J'avais cru ton âme plus haute
Tu restais comme pour me braver !

AHEUL

Frappe donc,
J'ai vécu pour mourir de ta main !

PÉLO

Oh ! pardon :
Tu dois souffrir encor plus que moi. — Va je t'aime.
Non tu n'es pas coupable et je te crois quand même.
Le destin t'a ravi l'honneur... non la vertu !
Nous devions nous unir demain, t'en souviens-tu?
Oui nous nous unirons, ô chaste fiancée.
Tu voulais t'en aller et mourir, — mort glacée !
Nous mourrons tous les deux ensemble... l'Océan
Deviendra notre lit de noce... lit géant
Et fait pour notre amour immense. Tout me semble
Radieux, car ce soir nous dormirons ensemble
Bercés, tout doucement, par les flots, sur la mer,
Qui nous assoupira sous son grand hymne amer.
Viens.

AHEUL

Je suis prête.

PÉLO

Attends, attends encore... et l'autre !
Oh je veux te venger, — sa mort sera la nôtre.
Son nom.

AHEUL

Son nom !

PÉLO

Dis-moi son nom.

AHEUL

Je ne sais pas.
Il est parti depuis, je ne sais où, là-bas...

PÉLO

Il faudra donc mourir sans vengeance, ô torture !
Ne pas savoir d'où vient le mal que l'on endure !
Oh ! je veux le tuer !

AHEUL

Grâce !...

PÉLO

Vous l'aimez donc ?

AHEUL

Je le hais. — Que te fait sa mort ? dans l'abandon,
Dans l'oubli, laisse aller ta vengeance éphémère.
Aujourd'hui, c'est un jour béni. — Sois sans colère.
Viens-t'en comme autrefois, viens te mettre à mes pieds.
Si les crimes d'autrui ne sont pas expiés
Que nous fait ? C'est un jour d'amour et de clémence :
Notre bonheur détruit, tout à coup recommence.
Quand on est plein de joie, on pardonne, on est doux.
Viens encor, viens encor te mettre à mes genoux.
Tu m'as tout pardonné. — Que ma vie était sombre.
Quand je ne t'avais pas ! — Maintenant toute l'ombre
Est partie et je n'ai plus rien que du soleil.
Je t'ai là..... C'est en moi comme un été vermeil
Qui s'allume, et me rend presque folle et m'enivre
J'étais morte..... Soudain je recommence à vivre.

PÉLO

Il faut partir, enfant. — C'est l'heure !

AHEUL

Pas encor !
S'il ne vous reste plus, comme unique trésor,
Qu'une heure à nous aimer, avant l'heure dernière ;
Dans cet instant, il faut mettre une vie entière.

La joie et le repos auxquels nous avions droit,
Il faut tout mettre, tout, dans ce moment étroit
Et que nous débordions de bonheur comme un vase
Trop petit, et que nous mourions dans une extase !

PÉLO

Il est trop tard pour être heureux. — Il faut mourir.

AHEUL

Non ! oh non ! — C'en est trop ! j'ai fini de souffrir.
Tu ne partiras plus, je te tiens, je te garde.
La mer est là qui gronde et qui hurle, hagarde,
Je suis plus forte qu'elle.

PÉLO

A quoi bon ces combats ?
Le Ciel veut notre mort ?

AHEUL

Et moi je ne veux pas !
Ah ! je t'ai laissé dire et je te l'ai laissé faire.
Ma force, maintenant, renaît de ma colère
Et tu ferais en vain des efforts superflus
Pour t'en aller. — Je t'ai. — Tu ne partiras plus.

PÉLO

Enfant !

AHEUL

Je suis trop faible et je suis condamnée.
Je lutterai, je veux vaincre la destinée.
C'est impossible... non cela ne se peut pas !
Attends encore... Vois ! je ne puis faire un pas.
J'ai le vertige, rien qu'en songeant à ce gouffre.
C'est affreux de mourir ! Sais-tu ce que l'on souffre

Quand la bouche s'emplit et qu'on ne peut crier.
Vis pour moi ! Vois ! Je suis à genoux pour prier.
Tu ne peux pas, pourtant, me laisser toute seule.
Je ne veux pas mourir !

PÉLO

C'est bien ! vivez, Aheule,
Seule avec votre honte et votre déshonneur.

AHEUL

Mais toi, tu n'as rien fait. Oh c'est affreux, Seigneur !
Dire qu'il ne veut pas écouter une femme
Qui pleure ; mais tu n'as donc rien au fond de l'âme ?

PÉLO

Si, j'ai votre serment et notre amour passé.

AHEUL

Tu ne peux pas mourir ainsi... C'est insensé !
Je pleure et je ne puis plus dire une parole.
Je sens que tout me manque et que je deviens folle ;
Je ne veux pas... Je veux vivre avec toi toujours.
Nous partirons, vois-tu, nous trouverons des jours
Heureux plus loin, là bas, nous oublierons le monde !
Nous vivrons, quelque part, dans une nuit profonde,
Ce sera pour nous deux la fête du retour,
Nul ne nous verra plus, et nous fuirons le jour.

PÉLO

Croyez-vous que la nuit puisse cacher la honte ?

AHEUL

Ecoute-moi. — Je sens qu'à la tête me monte
Comme du feu ; je tremble et j'ai froid ; par pitié
Reste : le crime par Dieu sera châtié...
Tu peux vivre... Je sais que tu m'aimes, je t'aime.

PÉLO

Et c'est pourquoi la mort est le recours suprême.
Je dis que nous avons assez longtemps tardé,
Que c'est assez de honte ainsi... J'ai regardé
Mon passé radieux et mon présent qui croule,
Devant mes pas, se creuse un abîme où je roule,
C'est un effondrement de toute ma raison.
Je suis pris par le crime et par la trahison.
Le regret du passé me hante et me torture.
Comprenez-vous que c'est assez ? que la mesure
Est à son comble enfin et qu'il faut en finir ?
Qu'il ne nous reste rien ?

AHEUL

Il reste l'avenir
Et peut-être pour nous c'est le bonheur qu'il cache.

PÉLO

Aheul ! ne parlez pas ainsi... je deviens lâche.
Vos larmes me vaincraient.

AHEUL

Tu m'aimes, n'est-ce pas ?
Tu ne pouvais songer à cet affreux trépas.
Tu voulais m'effrayer ? vois, je ris et je pleure...
Je suis heureuse, ami ! je souffrais tout à l'heure
Et maintenant je sais que tu m'as pardonné.

PÉLO

En vérité j'ai dit, Aheul, l'heure a sonné.

AHEUL

C'est l'heure du pardon ?

PÉLO

Et de l'oubli sans doute ?

AHEUL

Grâce ! Grâce !

PÉLO

Mais non ! je m'arrête et je doute
A mon orgueil blessé je te sacrifierais...
Tu ne m'as pas failli... D'où viennent ces regrets !...
Peut-être qu'allant ailleurs, plus loin...

AHEUL

La vie !
J'ai ta vie à présent : ma lèvre inassouvie
Va boire à cette coupe à pleins bords.

PÉLO

Pour toujours
Être tous deux : avec tes jours faire mes jours :
Peu nous importera que le temps passe et tombe ;
Ensemble nous sortons presque de notre tombe
Pour renaître, soudain, dans un enchantement.
Nous resterons, tous deux, dans notre isolement
Nous serons quelque part, ici, là-bas, qu'importe?
Nul de notre logis ne connaîtra la porte.
Nous vivrons seuls, sans même avoir un souvenir
Pour nous troubler...

AHEUL

Et pour enchanter et bénir
Notre foyer désert... un enfant.

PÉLO

Ah misère !
Un enfant ! vous, du moins, vous serez bien sa mère...
Mais. — Non, non... nous faisons des rêves insensés.
Il faut mourir !

AHEUL

Attends, attends. — Plus tard

PÉLO

Assez!

AHEUL

Demain!

PÉLO

Un jour de plus lavera-t-il la tâche.

AHEUL

Demain!

Il va pour s'enfuir. Aheul veut le retenir et s'accroche à lui désespérément... Il la repousse brusquement et s'élance vers la mer en criant :

PÉLO

Puisque la mort te fait peur... reste... lâche!

Elle tombe à la renverse la tête sur un rocher en [poussant un cri de douleur.

AHEUL

Ah!

Il se retonrne à son cri, il vient anprès d'elle, il s'agenouille et la soutient dans ses bras et sur ses genoux. Le jour commence à baisser.

PÉLO

Quoi! tu t'es blessée, Aheule, réponds-moi?
Je reste... tu te tais... mon Dieu, réveille-toi.
Tu t'es blessée, enfant? parle, tu n'es pas morte?

AHEUL

Elle soulève un peu sa tête égarée et blessée, puis elle s'assied tournée vers Pélo.

Non, mais je vais mourir bientôt. — Va que t'importe!
C'était moi qui faisais ton malheur... Je m'en vais.
Vois, je t'aurais rendu malfaisant et mauvais.
J'avais commis le crime et n'étais point coupable.
C'était... tu sais... au front la tache ineffaçable.

PÉLO

Non, je ne vois plus rien... oh ! reste, par pitié.

AHEUL

Il fallait, je le sens, quelqu'un de châtié
Pour la faute.

PÉLO

Tu n'es pas coupable !

AHEUL

Je jure
Que je t'aimais toujours et n'étais point parjure.
C'est fini, tu vivras, je le veux, tu le dois.
Arrange mes cheveux épars, avec tes doigts,
Comme autrefois. — Viens t'en plus près de moi, ma tête
Me fait mal... là.

PÉLO

Je t'aime.

AHEUL

Oh j'ai mal... je suis prête.
J'étais un mauvais ange à travers ton chemin
Je vais laisser ta route ouverte..... ami..... ta main.....
Mon Pélo, désormais je ne veux plus qu'il pleure...
Il fallait que je parte au loin ou que je meure.
Le destin a voulu que je meure... C'est bien.

PÉLO

Je t'ai tuée.

AHEUL

Oh non... mets ton front près du mien.
Viens ! le baiser béni, c'est moi qui te le donne ;
Et c'est moi la coupable. — Et c'est moi qui pardonne.

La nuit tombe... Elle meurt.

26 mars 1887.

ORIGINE

DE LA

FAMILLE TROUILLE

AVANT-PROPOS

Recommencer après Levot la biographie de l'homme éminent, qui fut mon grand-père maternel, pourra paraître une chose inutile et peut-être bien prétentieuse de ma part à ceux qui ont lu l'intéressant travail publié dans la Revue bretonne en 1844, et reproduit trois ans plus tard dans les *Essais de biographie maritime.*

Je crois donc devoir expliquer les motifs qui m'ont amené à prendre la plume, pour traiter de nouveau un sujet, que l'on pouvait croire parfaitement élucidé par l'auteur de l'Histoire de Brest.

Ce sont d'abord plusieurs erreurs qui se sont glissées dans la notice de Levot et qu'il était utile de rectifier. Puis, le vif désir que j'avais de compléter, au moyen des documents que je possédais, l'histoire de l'homme de bien, qui, dans toutes les situations qu'il a occupées, s'est toujours efforcé d'être utile à la Ville de Brest, sa patrie d'adoption.

Enfin, il faut bien l'avouer, à la lecture des lettres adressées à M. Trouille, quand j'ai pu apprécier le cas que faisaient de lui les hommes distingués de son épo-

que, je me suis pris d'un véritable enthousiasme pour celui qui avait su s'attirer tant de sympathies et je n'ai pu résister au désir de le faire connaître le mieux possible à ses arrière-petits-enfants, à qui surtout je m'adresse en réunissant ces souvenirs d'un temps si éloigné.

ORIGINE DE LA FAMILLE TROUILLE

Au 16me siècle existait en Languedoc, dans les environs de Toulouse, une terre et paroisse nommée Trouille, dont les Seigneurs furent proscrits comme religionnaires, vers 1572 ou 1575, et allèrent se réfugier dans les Pays-Bas. Leur château fut alors rasé et tous leurs biens furent confisqués.

L'Edit de Nantes fit rentrer quelques enfants de ces premiers bannis, vers 1600. Mais ils ne purent jamais rétablir leur fortune, perdue par la guerre civile. Une partie de la famille était revenue en Languedoc, mais plusieurs de ses membres étaient restés en Picardie et en Artois.

La révocation de l'Edit de Nantes dispersa de nouveau la famille Trouille.

Une partie alla se réfugier dans les Cévennes, prit part aux rébellions qui eurent lieu vers 1701 et 1702 et finit par être détruite.

L'autre partie se réfugia en Hollande avec les parents qui habitaient la Picardie.

Un seul fit abjuration, pour se marier avec une parente très éloignée du ministre Louvois, la Dame de Brassi, qui possédait une petite terre de ce nom, près de Grandvilliers, en Picardie.

Il était militaire. Sa bravoure, son abjuration et peut-être plus encore son mariage lui procurèrent un avancement rapide. Il abandonna son nom de Trouille, proscrit par les catholiques, pour prendre celui de Brassi et devint maréchal de camp.

Il eut un fils, qui avait à peine trente ans, lorsqu'il fut tué près de lui, à la bataille de Denain. La femme de celui-ci était sur le point d'accoucher lorsqu'elle apprit la mort de son mari. Cette nouvelle lui causa une telle émotion qu'elle mourut, laissant deux orphelins, Jacques et Jean.

Le grand-père de Brassi avait acquis plus d'honneurs et de gloire que de fortune, mais il en aurait eu assez pour élever convenablement ses petits-enfants si, à soixante-cinq ans environ et accablé d'infirmités, dans l'intention, disait-il, de leur donner une nouvelle mère, il n'avait pas fait la folie de se remarier. Cette prétendue nouvelle mère était la nièce d'un seigneur des environs et n'avait aucune fortune. Elle avait plus de trente ans et jouissait alors d'une assez bonne réputation.

Après le mariage les choses ne tardèrent pas à changer. Les deux orphelins furent éloignés du château, en même temps que s'y impatronisait un prétendu cousin de la dame, sous le prétexte de veiller aux intérêts du vieux général, qui ne pouvait plus quitter sa chambre.

Cependant, malgré l'état de caducité du général, Mme de Brassi lui donna la satisfaction d'être encore père, même avant le terme prescrit par la nature.

La mauvaise conduite du cousin et de la cousine dut contribuer à hâter la mort du vieux général, qui eut lieu en 1717 ou 1718. Ils finirent enfin par se marier et, après avoir tout enlevé au château de Brassi, ils allèrent habiter Paris, où ils ne tardèrent pas à mourir de misère, après que les biens de Brassi, dont la plus grande partie avait été donnée par le général à sa seconde femme, eurent été saisis et vendus au profit des créanciers.

Depuis le mariage de leur grand-père les deux orphelins étaient à Grandvilliers, chez une maîtresse d'école, qui avait été domestique dans la maison. Mais lorsque ces pauvres enfants furent abandonnés par leur grande belle-mère, ils ne durent leur existence qu'à la générosité, d'abord, d'un cultivateur des environs, nommé Vennes, qui avait servi longtemps sous les ordres du général, puis, d'un frère de celui-ci, qui était maître cordonnier à Amiens.

Jacques continua à être cultivateur, d'abord en aidant son bienfaiteur et ensuite en travaillant pour son compte, surtout lorsqu'il eut recueilli, avec son frère Jean, un petit débris de la succession, dont il usa en faveur de son bienfaiteur.

Quand à Jean il fut élevé à Amiens par le bienfaisant M. Vennes. Il y apprit l'état de son père adoptif et le seconda dans son commerce, tant à Amiens qu'à Versailles où ce brave homme vint succéder à un parent, qui lui laissa toute la fourniture qu'il faisait à la cour.

Mais avant d'aller plus loin, remontons à l'origine de la mère de Trouille.

Jacques-Eugène de Pons, d'une ancienne famille du Gatinais, né en 1669 ou 1670, servit sous les ordres du Maréchal de Villars. Il était capitaine de cavalerie, lors-

qu'il fut grièvement blessé à la bataille de Denain. Des lettres de noblesse furent la récompense de sa brillante conduite. Il n'était pas encore guéri de ses blessures, lorsque, vers 1712, il épousa Marie Morand, fille de Claude Morand, riche fermier du village de Chateaufort, près de Versailles.

Son frère cadet, Félix, né en 1673, ayant la vocation ecclésiastique, entra dans la congrégation de St-Vincent-de-Paul, vers l'année 1688 et reçut la prêtrise en 1697. En entrant dans les ordres, il prit tout simplement le nom de Félix.

Peu de temps après, il fut au nombre des missionnaires appelés à Versailles pour desservir la chapelle du roi. Il y resta jusqu'au commencement de l'année 1712, époque de la mort de la Duchesse de Bourgogne, mère de Louis XV, dont il avait été le dernier confesseur et qui l'avait honoré des plus grandes marques de bienveillance.

La douleur que lui causa la mort de la princesse lui rendit insupportable le séjour de Versailles, c'est pourquoi il demanda à faire partie des missions et fut l'un des Lazaristes qui partirent cette année pour l'Amérique méridionale : Il y resta 14 ou 15 ans.

Du mariage de Jacques-Eugène de Pons et de Marie Morand naquit, en 1715, une fille que l'on nomma Marie-Marguerite. Sa naissance coûta la vie à sa mère.

Jacques-Eugène était alors absent, il remplissait une mission particulière pour Mme de Maintenon, dont il était un peu parent et qui l'aurait protégé davantage sans son mariage avec une roturière. On doit croire, cependant que la roturière avait trouvé grâce devant elle, puisqu'elle lui assura la faveur de faire entrer sa fille à St-Cyr, aussitôt qu'elle aurait l'âge requis, en faisant, il est

vrai, reverser sur la mère les degrés de noblesse que le père se trouvait avoir en plus de ceux exigés. Trois ans environ après la mort de Mme de Maintenon, c'est à-dire en 1722, l'enfant entrait à St-Cyr. Elle venait d'avoir sept ans.

En 1725, le capitaine de Pons se trouvait en congé à Versailles. Affreusement outragé par un prince du sang, le Comte de Charolais, il ne put maîtriser sa colère et le frappa à la figure. La scène avait eu des témoins et à cette époque le Roi n'avait pas encore dit qu'il ferait grâce à celui qui punirait le prince, la mort de celui-ci, dut-elle s'en suivre.

De Pons parvint à s'échapper, mais il fut jugé par contumace et condamné à avoir la tête tranchée. Ses biens furent mis sous le séquestre et sa fille fut renvoyée de St-Cyr. Jamais on n'entendit plus parler de lui, même alors qu'il aurait pu reparaître, ce qui fit croire qu'il avait été assassiné secrètement.

L'héritage de Claude Morand ayant été spolié par ceux que la loi avait commis à sa conservation, la jeune Marie-Marguerite, dénuée de ressources, fut accueillie par une amie de sa mère, femme du sieur Julienne, officier de la maison du roi. Dans les premières années elle fut la compagne d'études des enfants de cette dame, mais plus tard elle fut abreuvée des dégoûts d'une humiliante servitude.

Marie-Marguerite avait environ 25 ans lorsque M. Vennes vint prendre la succession des ateliers et magasins de cordonnerie situés au bas de la maison, où habitait la famille Julienne. Jean Trouille, qui avait alors 30 ans devait forcément faire connaissance avec sa voisine et il en

résulta que, trois ou quatre ans plus tard, ils se marièrent.

Les époux Julienne, voulant récompenser les services que leur avait rendus Marie-Marguerite depuis près de vingt ans qu'elle était chez eux, contribuèrent à son établissement. A la même époque, moyennant une somme de seize ou dix-huit mille francs, qu'il toucha pour sa part, lors de la liquidation de la succession de son grand-père, Jean se rendit acquéreur du fonds de son bienfaiteur.

Dans ces conditions les jeunes époux pouvaient espérer la jouissance d'une honnête aisance, ayant l'un et l'autre toutes les qualités propres à bien conduire leurs affaires. Souvent, il est vrai, il fallait faire de fortes avances, mais ils avaient du crédit et M. Vennes était leur caution.

ENFANCE DE J.-N. TROUILLE

Six ou sept ans après leur mariage Jean et Marie-Marguerite avaient cinq enfants, trois garçons et deux filles. Excepté le dernier des garçons, Jean-Nicolas, tous moururent jeunes.

D'après Levot il serait né le 25 avril 1752. C'est en effet la date indiquée par son acte de mariage. Mais il y a là une erreur, explicable par le peu de soins que l'on apportait alors dans la rédaction de ces sortes de pièces.

Dans une lettre, datée du 14 avril 1818 et adressée à M. Tarbé, M. Trouille dit qu'il a 68 ans, ce qui reporte bien sa naissance à 1750. De plus ses états de service, dressés par lui, écrits de sa main, fixent la date de sa naissance au 2 avril 1750.

Cette famille aurait continué à vivre heureuse si on ne lui avait pas fait naître l'idée de rentrer dans les biens provenant de la succession de Claude Morand. Une augmentation de fortune de cent mille francs au moins n'était pas d'ailleurs à dédaigner. De plus, la dame Julienne, qui était très dévote, voyait là la punition des fripons, qui avaient frustré l'héritage de sa protégée.

Mais ce qu'on ne voyait pas, c'était le rang, le crédit et l'opulence de ces fripons. Le malheur voulut que Jean et sa femme fussent aussi aveugles. Ils ne voyaient que leur bon droit et jugeaient par la leur de la conscience des autres. Ils crurent bonnement qu'il suffirait de faire connaître leurs titres pour faire rentrer une petite fille dans les biens de son grand-père.

Ce fut dans cette persuasion que le procès fut entrepris en 1757 ou 1758, après qu'on se fut bien assuré qu'il n'y avait que 27 ou 28 ans au plus que les spoliateurs étaient en possession de ces biens.

Le petit Jean-Nicolas avait été envoyé à Paris, dans une pension de premier ordre, à l'époque du commencement du procès, qui d'abord parut devoir se terminer à l'avantage de Jean et de sa femme.

En effet, les premiers jugements, rendus pendant deux ans leur furent favorables et il en résulta que leur crédit s'augmenta, de même que le nombre de leurs amis. Malheureusement les choses changèrent du tout au tout pendant la troisième année de la procédure.

Les inquiétudes qui en résultèrent firent d'abord retirer les fonds que les héritiers Vennes avaient dans le commerce de Jean. Des embarras de finances, survenus dans le même temps, occasionnèrent des retards de paie-

ment dans les fournitures faites pour le service des grandes écuries du roi.

Les courses et les séjours à Paris, pour suivre la procédure, nécessitaient des lenteurs dans l'exécution des marchés, ce qui fit que peu à peu ces marchés passèrent en d'autres mains. Enfin, l'obligation de rembourser immédiatement les avances faites par la partie adverse, tout cela réuni fit que la justice s'empara de tout ce que possédait cette malheureuse famille à qui elle ne laissa que ce que l'on appelait l'*ordonnance*.

Dans cet état de misère on dut bien vite retirer de pension le petit Jean-Nicolas. Il avait tout au plus douze ou treize ans, mais son physique en annonçait davantage. Il était avancé dans quelques parties de son instruction et très reculé sur beaucoup d'autres. Soit insouciance, soit force de caractère, ce qui eut été précoce, l'enfant fut peu affecté de ce changement de fortune. Il seconda son père dans le travail que celui-ci était obligé de faire en chambre, pour vivre et, appliquant la géométrie à la taille des cuirs, il aurait pu se faire une réputation dans l'art du bottier, comme il faillit, sept ou huit ans plus tard, s'en faire une dans la coupe des habits et des culottes de peau.

Si les malheurs de Jean et de sa femme avaient, comme cela arrive généralement, éloigné les amis de la maison, ils en avaient au moins conservé un, qui les voyait peu dans leur prospérité, mais qui vint leur offrir des secours, dès qu'il les vit dans l'infortune : c'était le curé de leur paroisse, le respectable M. Barret, prêtre de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul et curé de la paroisse St-Louis, à Versailles. Par ses soins consolateurs il suppléa

au travail de Jean et de son fils, le géomètre de 12 ans, travail qui était trop peu productif pour leurs besoins.

M. Félix de Pons, dont nous avons déjà parlé, jouissait à la cour et dans la ville de Versailles d'une estime générale. Il avait peu de ressources par lui-même, mais, secondé par des dames pieuses de la cour, il mettait son unique occupation à soulager les familles honnêtes, qui se trouvaient dans la gêne, pour des causes indépendantes de leur volonté.

Malgré ses 90 ans et les infirmités qui en étaient la conséquence, il aimait toujours le travail et, comme il cherchait un jeune homme assez instruit pour lui servir de secrétaire et de lecteur, il agréa facilement le jeune Jean-Nicolas, dont il avait appris la position malheureuse et auquel M. Barret avait songé, pensant que son jeune protégé trouverait là de grandes facilités pour continuer ses études. M. Félix ou plutôt Dom Félix, car c'est sous ce nom qu'il était connu à Versailles, ne pouvait, vu son peu de fortune, donner que de modiques appointements, mais il partageait sa table avec son secrétaire.

Dans la situation où se trouvaient Jean et sa femme, il n'y avait pas d'hésitation possible. Ils acceptèrent donc avec empressement la position que l'on offrirait à leur fils, qui devint non seulement le secrétaire et le lecteur du vénérable ecclésiastique, mais encore l'aide de son vieux domestique, qui était en même temps valet de chambre et cuisinier.

A peine installé près de Dom Félix, Jean-Nicolas ne tarda pas à concevoir pour lui l'affection la plus vive. L'attachement du jeune homme pour le vieillard était

vraiment extraordinaire. La conduite du jeune secrétaire était exemplaire : tous les moments dont il pouvait disposer, étaient consacrés à l'étude. Une description de Versailles par Piganiol fut le premier livre de la bibliothèque de Dom Félix qui lui tomba sous la main. En détaillant les beautés du palais de Versailles, ce livre réveilla le goût que le jeune homme avait déjà manifesté pour les beaux-arts.

Dès qu'il avait un instant à lui, le Piganiol à la main, Jean-Nicolas visitait les appartements du palais ou les jardins qui en dépendent. Malgré l'admiration qu'il ressentait pour les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qu'il rencontrait à chaque pas, l'art des Mansards obtenait une préférence marquée dans l'esprit du jeune homme.

Le dessin nuisait aux versions et, au lieu d'étudier Tacite et Tite-Live, il étudiait Vigréol et Palladio. Il en résultait des reproches de la part de Dom Félix, mais c'étaient les seuls qu'il eut à adresser à son secrétaire. Dom Félix voulant d'ailleurs faire décider sa vocation, obtient du supérieur général la permission de lui faire prendre l'habit de séminariste. Ce fut en cette qualité qu'il fut attaché au service de la chapelle du Roi.

Par surcroît de bienveillance pour son protégé, Dom Félix, voulant reconnaître par lui-même s'il ne serait pas possible de rappeler un jour du jugement qui lui avait fait perdre le bien de ses ancêtres, fit demander toutes les pièces de la procédure. Ce fut en les examinant qu'il reconnut que la mère de son secrétaire était sa nièce.

Cette reconnaissance fit cesser immédiatement l'état de gêne où étaient Jean et sa femme, par les secours

qu'ils reçurent des amis de Dom Félix, car celui-ci ne pouvait rien par lui-même. Marie Leczinska elle-même, ayant été informée de ces faits, assura Dom Félix de la protection qu'elle voulait donner à son petit-neveu.

Une entrée en religion, sous des auspices aussi favorables, aurait dû satisfaire l'ambition de Jean-Nicolas : il n'en fut rien. La vocation le portait vers les beaux-arts et nullement vers l'état ecclésiastique.

La mort du vénérable Dom Félix fit verser bien des larmes à Versailles. A 95 ans il expira dans les bras de son petit-neveu, en lui disant une plaisanterie.

Malgré cette perte, Jean et sa femme conservèrent des bienfaiteurs dans quelques grandes maisons de la cour et leur fils en aurait conservé de même, s'il avait continué l'état ecclésiastique. Mais, trois ou quatre mois après la mort de Dom Félix, il abandonna une carrière pour laquelle il n'avait manifesté que du dégoût, ce qui lui fit perdre de puissantes protections, sans compter celle de la Reine qui venait de mourir. (1)

JEUNESSE DE J.-N. TROUILLE.

On était alors en 1768. Que devint alors le jeune Trouille pendant les années qui suivirent ? D'après ce qui a été dit plus haut de la réputation qu'il faillit se faire

(1) Tout ce qui précède est le résumé à peu près textuel de souvenirs recueillis de la bouche même de M. Trouille par la plus jeune de ses filles, devenue plus tard Mme Viollette.

dans la coupe des habits et des culottes, il est très probable que, poussé par la misère, il dut entrer dans un atelier de tailleur, afin de pouvoir subvenir à ses besoins et probablement aussi à ceux de son père et de sa mère. Mais à la même époque il dut aussi suivre les cours de l'Ecole d'Architecture, comme nous le verrons plus loin.

Le 25 juin 1870, Trouille s'engageait dans la cavalerie, régiment de Noailles, et était incorporé dans la compagnie du vicomte de Montigny. Le régiment était alors en Lorraine, à Pont-à-Mousson.

Il existe en effet une note de Trouille, d'après laquelle on voit qu'en 1771 il leva le plan d'une partie du cours de la Moselle, entre Pont-à-Mousson et Metz, qu'en 1772 il composa et peignit des décors pour une fête publique, donnée par la ville de Pont-à-Mousson, à l'occasion du rétablissement de son collège et de son Ecole de Droit et que la même année il fit un projet de reconstruction de la maison conventuelle des Prémontrés, qui avait été incendiée l'année précédente.

En 1773 le régiment fut envoyé à Vendôme et là, toujours d'après la même note, nous trouvons Trouille s'occupant de la décoration du réfectoire de l'abbaye des Bénédictins, puis, en 1774, faisant un projet pour une disposition nouvelle du chœur, du jubé et du maître-autel de l'église de la même abbaye.

La même année il est chargé de la décoration d'une fête donnée par les officiers du régiment au maréchal de Mouchy, père du colonel. Puis il fait un projet d'augmentation et de restauration de la maison abbatiale et des autres dépendances de l'abbaye de Vendôme.

Trouille eût-il à cette époque quelque velléité de se marier ? C'est ce qui semble résulter d'un certificat daté

du 9 septembre 1774 et signé du chevalier Defarlabone, mestre de camp de cavalerie, lieutenant-colonel commandant le régiment de Noailles, certificat constatant que Trouille n'a contracté aucun mariage légitime depuis qu'il est au régiment.

En 1775 le régiment de Noailles fut envoyé à Versailles. Les distractions et les plaisirs qu'offrait nécessairement la résidence habituelle de la cour devaient compenser pour le jeune cavalier les ennuis inhérents au service militaire.

Un soir, le 22 juillet 1775, au milieu d'une joyeuse réunion, Trouille et un de ses camarades se prennent de querelle. Sans consulter ni l'heure ni le lieu, ils se rendent immédiatement au pied du grand escalier du palais, et là, à la lueur d'un réverbère, ils remettent au sort des armes la vengeance des paroles un peu vives qu'ils ont échangées.

Pour avoir choisi un pareil endroit pour se battre, il fallait que les deux jeunes écervelés fussent de service au palais quand une querelle s'éleva entre eux.

Les deux adversaires se blessèrent réciproquement. Mais à peine le combat fut-il terminé qu'ils sentirent la nécessité de se dérober par la fuite aux rigoureuses poursuites qu'entraînaient les duels, alors surtout que les combattants, oubliant le respect dû à une résidence royale, ajoutaient à une première faute le crime de lèse-majesté.

Trouille alla d'abord chercher un asile dans un couvent de la Trappe ; mais, ne pouvant supporter l'austérité de la règle, il se retira à Vendôme (1), dans un cou-

(1) Et non à Blois, comme le dit Levot dans la biographie de Trouille.

vent de Bénédictins, celui pour lequel il avait fait des projets dont l'exécution fut empêchée par la mort de l'Abbé et les changements des principaux religieux qui survinrent alors. (1) Ce fut à cette époque qu'il fit le projet d'une petite salle de spectacle pour le collége de Pont-Levoy. Ce fut d'après ses dessins qu'on éleva le catafalque de Louis XV dans l'église abbatiale de Vendôme. Il s'occupa enfin à la même époque de la restauration et de l'embellissement du château et des jardins de Rougemont entre Vendôme et Châteaudun. Ce furent les premiers actes de sa vie d'ingénieur.

D'après un état des services de Trouille, daté du 7 germinal an 8 et signé par lui, les projets se rapportant au couvent des Bénédictins auraient été faits à sa sortie de l'Ecole d'Architecture. Or, puisqu'il résulte de ses états de service que du 25 juin 1870 au 22 juillet 1775 il était cavalier au régiment de Noailles, il est évident que c'est pendant les deux années qui précèdent son entrée au régiment, c'est-à-dire en 1768 et 1769, qu'il s'adonna à l'étude de l'architecture, tout en travaillant chez un tailleur, comme nous l'avons dit plus haut.

Pendant son séjour à la Trappe et chez les Bénédictins, l'affaire du duel s'était assoupie. Il y avait environ dix mois qu'elle avait eu lieu. Mais, si une tolérance bienveillante préserva Trouille de toute recherche sérieuse, elle ne put s'étendre jusqu'à son maintien dans son régi-

---

(1) D'après Levot ce fut pendant qu'il était réfugié chez les Bénédictins qu'il s'occupa de la restauration et de l'augmentation du couvent. Il fait évidemment erreur, puisque, d'après les notes que je possède et qui ont été rédigées et écrites par Trouille lui-même, ce fut en 1773 et en 1774 qu'il s'occupa de ces travaux. Il n'alla se réfugier chez les Bénédictins que beaucoup plus tard, puisque ce fut à la suite de son duel, qui eut lieu le 25 juillet 1775.

ment, des cadres duquel il avait été rayé, à dater du 22 juillet 1775, jour du duel, ainsi qu'il résulte de son certificat de congé militaire, signé de son capitaine, le Vicomte de Montigny, du major de Barral, du commandant du régiment de Noailles, le prince de Poix, du commissaire des guerres de Corny et revêtu de l'approbation du maréchal de camp Turpin de Crissé.

Encore incertain de son avenir, en sortant de sa retraite chez les bénédictins, Trouille fut facilement accessible aux propositions d'un officier de recrutement, qui faisait des enrolements pour les troupes de la Marine. Le tableau séduisant que lui fit ce dernier de l'artillerie dans les ports le détermina à s'engager dans cette arme. C'est ce qu'il fit le 23 mai 1776.

DÉBUTS DE TROUILLE

DANS LES TRAVAUX MARITIMES

Avec sa taille de cinq pieds six pouces (1), Trouille ne pouvait rester longtemps fusilier : on en fit bientôt un grenadier, ce qui n'empêcha pas qu'un véritable découragement s'emparât de lui. L'existence méthodique et monotone d'un militaire, dans une ville comme Brest, ne pouvait convenir à sa nature ardente.

Le hasard vint heureusement à son aide. Une ébauche de lui tomba entre les mains du major de la marine, le chevalier de Fautras. Il en fut tellement satisfait, qu'il le dispensa immédiatement de tout service militaire et l'at-

(1) Taille indiquée sur son certificat de congé du régiment de Noailles.

tacha à ses bureaux, pour y exécuter les dessins relatifs à l'artillerie. Cette distinction décida immédiatement du sort de Trouille.

En effet, M. Choquer de Lindu, ingénieur en chef des travaux maritimes, ayant eu occasion, à son tour, d'apprécier la hardiesse et la correction de ses dessins, le disputa à M. de Fautras. Ce conflit, si honorable pour Trouille, se termina par une décision ministérielle, qui l'affecta, en qualité de dessinateur, au service des travaux maritimes du port jusqu'au terme de son engagement.

Après être resté deux ans, du 1er janvier 1777 au 1er janvier 1779, dans les bureaux de M. de Fautras, il passa, à cette dernière date, sous les ordres de M. de Choquer de Lindu, aux appointements de 1,200 francs. Le brevet de dessinateur, qui lui fut envoyé à cette occasion, est signé du roi Louis XVI et contresigné par le maréchal de Castries.

Quelque modeste que fut sa position, Trouille, confiant dans l'avenir qui se présentait pour lui, songea sérieusement à se marier. Le 29 mai 1781 il épousa, à Rennes, Julienne-Marie Soucy, née le 23 avril 1760, fille de Joseph Soucy, marchand épicier, et de Geneviève Le Bretton, demeurant rue d'Orléans, paroisse de Toussaint à Rennes. Ce fut dans cette église qu'eut lieu la célébration du mariage. La dot de la jeune fille était des plus modestes, 2,000 livres en argent et effets.

Au moment de son mariage, Trouille habitait rue de Traverse. Ce ne fut qu'en 1788 qu'il alla habiter la maison qu'il avait fait construire pour lui, où il est mort et qui existe encore aujourd'hui, rue de Siam, n° 30.

En 1783, quoique simple dessinateur, Trouille préludant aux nombreux travaux maritimes qui devaient occuper une si grande partie de sa vie, proposa un projet de bassins couverts, pouvant remiser à sec et à niveau de quai, 27 vaisseaux désarmés. Ces bassins auraient occupé la totalité de l'anse du Moulin à Poudre.

En 1784 il proposa un plan de perfectionnement du port de Brest, en améliorant les établissements existants et en ajoutant ceux qui lui manquaient. Ce fut alors qu'il fit son premier projet du parc des vivres, qu'il voulait établir sur le sol du château de Brest. Ce projet se rattachait à celui d'un port de commerce, placé à Postrein et ayant un canal de communication avec le port militaire, en passant sous un monument consacré à Louis XVI, monument qui venait d'être voté par les Etats de Bretagne.

Le 6 mars 1785, le titre d'ingénieur fut accordé à Trouille, et ses appointements furent élevés à 1,800 fr.

Il fut alors chargé en chef de la direction des travaux à exécuter sur la côte de Plougastel, dans l'anse du Caro, où il s'agissait d'établir un dépôt de bois de construction, ce qui nécessitait la construction d'une digue fermant l'anse et d'une écluse en bois y donnant accès. Mais les bois n'ayant pu se conserver, par suite de la piqûre des tarets, cet établissement ne tarda pas à être abandonné.

Le 1er juillet 1786, Trouille fut chargé de la direction des travaux nécessaires pour la restauration et l'augmentation de l'hôtel de l'intendance, ancien hôtel du commandant de la Marine. C'est dans cet édifice que, pour la première fois, on fit à Brest des essais de construction incombustible, tels que combles briquetés, voutes plates,

cloisons de briques, planchers en fer et objets de sureté que Trouille recommandait spécialement d'employer dans les édifices des ports et qui, à cette époque, étaient encore tous inconnus à Brest.

La transformation de l'Intendance était un ouvrage plein de difficultés, à cause des raccommodements à opérer avec de vieux édifices et surtout par l'économie qui était prescrite. Parmi les constructions qu'il s'agissait de faire se trouvait la chapelle, dite du Roi. Elle fut supprimée en 1806 pour augmenter les appartements.

En 1786, Trouille eut encore à diriger les travaux des Fonds et des Armements, dans une maison particulière, qui venait d'être achetée par la marine, et l'installation du logement et des salles d'étude des élèves de la Marine, dans une portion de la manufacture à voiles (1). Ce fut aussi à cette époque qu'il dirigea la construction d'une corderie à Lanninon.

Les projets de Trouille pour la reconstruction de la maison conventuelle, dite Refuge royal, ayant été préféré à tous ceux qui avaient été présentés au ministre et ayant reçu son approbation, le 10 octobre 1787, il fut chargé de les mettre à exécution : mais la révolution, qui n'allait pas tarder à éclater, en empêcha la réalisation.

Il s'occupa en 1787 de l'éclairage de la salle de spectacle de Brest (2).

---

(1) Après la Révolution, Trouille installa dans ce même local un hôpital de 120 lits pour le service de la Chiourme.

(2) Voir son mémoire dans les cartons qui sont à la bibliothèque de la ville.

Le 1er janvier 1788, les appointements de Trouille furent portés à 2,400 fr. et il fut adjoint aux officiers du génie chargés des travaux pour l'établissement, au château, du parc des vivres de la marine, d'un port de commerce à Postrein et de fortifications à l'entrée du port militaire, travaux qui furent désignés sous la dénomination de travaux militaires de la marine.

Comme antérieurement Trouille s'était déjà occupé de ce sujet (1784), le commandant et l'intendant de la Marine firent tous leurs efforts pour lui faire donner la direction en chef de ces travaux, ce qui prouve tout le cas que l'on faisait déjà à Brest de la capacité du jeune ingénieur.

Mais le ministre de la Guerre, en consentant à abandonner le château à la Marine, réclama pour les officiers du Génie militaire la direction des travaux et la Marine n'obtint pour Trouille que son adjonction à ceux-ci.

En 1789, préoccupé de l'augmentation à donner au service des constructions navales, Trouille proposa l'établissement, dans l'anse du moulin à poudre, de quatre bassins de radoub et à toutes marées et de cinq cales de construction à Bordenave.

Mais c'est d'un autre côté que, pendant quelques années, allait désormais se tourner la grande activité de Trouille.

TROUILLE

EST PLACÉ A LA TÊTE DE LA GARDE NATIONALE.

Les évènements qui s'étaient passés à Paris, le 14 juillet, causèrent à Brest la plus grande effervescence, dès qu'ils

furent connus. Les chefs militaires furent accusés par la population de songer à prendre contre elle les mesures les plus rigoureuses.

Aux premières nouvelles Trouille se rallia aux anciens militaires habitant la ville, pour former une force armée, qui put empêcher les commandants de terre et de mer de renouveler les actes commis à Paris. Le 17 juillet il fut nommé par acclamation un des trois commissaires chargés de dresser un dispositif de sûreté pour le port et de défense pour les citoyens (1).

Le scrutin, qui eut lieu le lendemain, ne fut que la confirmation du vote de la veille. Trouille fut élu, non seulement membre, mais chef de la commission chargée de la direction provisoire de toutes les opérations militaires. L'organisation de la garde nationale ayant été confiée à cette commission, ce fut son projet qui obtint la préférence.

Ce projet avait, en effet, l'avantage d'assigner aux différentes classes de citoyens la nature du service qui leur convenait; les pères de famille étaient désignés pour la garde intérieure et les célibataires pour les expéditions au dehors. De plus, la formation des corps de canonniers et de pompiers, qu'il y avait réunis, prouvait qu'il n'avait rien négligé pour rendre cette force citoyenne en état d'être utile de toutes les manières (2).

Quoique exclusivement attaché au service de la marine, à chaque instant Trouille était prié de prêter le secours

---

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

(2) Notes manuscrites de M. Trouille.

de ses lumières aux habitants, qui venaient le consulter, soit pour leurs intérêts particuliers, soit pour ceux de la ville.

Avec sa grande rectitude de jugement et son patriotisme ardent mais réfléchi, Trouille avait accueilli avec empressement une révolution qu'il ne croyait destinée qu'à la destruction des privilèges. Aussi fut-il bientôt mêlé à tous les actes qui signalèrent l'active coopération de Brest à notre génération politique.

Les suffrages du Conseil général permanent de la commune de Brest l'appelèrent, le 20 août, aux fonctions de major de la première brigade de la garde nationale, pour une période de deux ans, pendant lesquels il eut souvent à exercer le commandement par intérim.

A peine constituée, la garde nationale se trouva appelée à agir. Le blé manquait à Brest et il était urgent d'y faire arriver celui qu'on savait exister dans les villes environnantes. Ce fut pour ce motif qu'on dirigea de Brest sur Morlaix une colonne composée de 1,000 gardes nationaux commandés par Trouille, de 500 hommes des deux régiments de Beauce et de Normandie, qui étaient alors en garnison à Brest, de 500 canonniers de marine et des gardes de la prévôté de marine.

Trouille, avec 700 de ses hommes, ne tarda pas à être détaché de la colonne, pour aller contraindre Tréguier et La Roche-Derrien à ne pas entraver plus longtemps la circulation des grains.

Le 21 mars 1790, Brest était en fête à l'occasion de l'installation de M. Malmanche comme maire de la ville. L'ordonnance de cette fête patriotique fut confiée à Trouille, qui reçut à ce sujet les remerciements et les félicitations de tous les corps constitués.

Dans le compte de l'administration municipale des dépenses de la ville, de 1790 à 1792, on voit figurer le projet qu'avait la commune d'acquérir de la marine l'Hôtel Saint-Pierre, qui, d'après les plans de Trouille, devait réunir la municipalité, le directoire du district et tous les tribunaux. En qualité d'architecte, Trouille s'occupait déjà à cette époque des intérêts matériels de Brest, comme il a continué à le faire pendant toute sa vie, car s'il n'était pas Brestois de naissance il l'était d'adoption.

Lors du départ des officiers du génie, chargés des travaux militaires du port, l'ordonnateur de la marine nomma Trouille, à titre provisoire, pour les diriger. Nommé par le ministre, à titre définitif, le 20 août 1791, il garda la direction de ces travaux jusqu'au 4 brumaire an IV, époque de son entrée au Corps législatif. Ses appointements avaient été élevés à 3,600 francs.

Ce fut en 1791 que Trouille présenta son premier projet d'hôpital principal de la marine pour 4,200 lits, sur le terrain de l'ancien hôpital et des fortifications adjacentes, qu'une convention passée, en 1788, entre les ministres de la guerre et de la marine avait reconnues inutiles.

Au moment de la fuite du roi Louis XVI à Varennes, le 20 juin 1791, Trouille commandait par intérim la garde nationale. Il profita de cette circonstance pour faire compléter son armement, qui jusqu'alors avait été très défectueux. Mettant en avant les dangers du moment, il obtint même de la marine la délivrance de huit pièces de campagne et de 2,300 fusils ou mousquetons (1).

---

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

Lors de la fête du 14 juillet Trouille, remplissant encore par intérim les fonctions de commandant, fut appelé le premier à l'autel de la patrie, pour prêter le serment par le serment prescrit par l'Assemblée nationale. Il refusa de jurer fidélité au Roi. Les commandants de terre et de mer se gardèrent bien d'imiter son exemple, mais il eut la satisfaction de se voir suivi par la plus grande partie des troupes qui étaient sous les armes (1).

L'organisation constitutionnelle de la garde nationale, longtemps attendue, n'étant pas encore arrivée au mois d'août suivant, on se décida au renouvellement des officiers de la garde nationale de Brest. Trouille obtint à cette époque une grande marque de confiance de la part de ses concitoyens. Les trois bataillons, où il était éligible, le nommèrent commandant. C'était une récompense bien flatteuse de ses services passés et bien capable d'exciter son zèle, s'il en avait eu besoin. Mais ne pouvant satisfaire à la fois au vœu de chacun de ces bataillons, Trouille obtint la permission de rester simple fusilier.

Environ trois mois plus tard, la place de commandant général étant venue à vaquer, Trouille y fut porté par la majorité absolue des suffrages dès le premier tour de scrutin ; et, malgré ses sollicitations pour rester fusilier, au moins pendant une année, il fut obligé de se rendre aux désirs de ses concitoyens.

---

(1) Notes manuscrites de Trouille.

TROUILLE

CONTRIBUE A SAUVER M. DE LA JAILLE.
IL EST NOMMÉ CHEF DE LÉGION DE LA GARDE NATIONALE.

La soirée du 27 novembre 1791 fut marquée à Brest par une scène déplorable. Une grande effervescence régnait à cette époque dans la ville. L'indiscipline, excitée parmi les marins par d'imprudentes publications, n'attendait qu'un prétexte pour se traduire par des actes. Le prétexte ne tarda pas à se présenter.

Le capitaine de vaisseau de La Jaille venait d'être nommé au commandement du *Dugay-Trouin*. C'était un homme d'une honorabilité parfaite, mais que sa naissance rendait suspect, à un moment où un grand nombre d'Officiers de marine abandonnaient leur drapeau.

Dès que sa nomination fut connue, plus de 3,000 personnes (presque tous étaient des marins) s'attroupèrent à la voix de Michel Roffin, naguère huissier, alors capitaine d'infanterie de marine, et M. de la Jaille aurait infailliblement péri sous les coups d'une populace en délire, comme six mois auparavant avait succombé Patris, officier du régiment d'Anjou, sans le courageux dévouement du charcutier Lauverjat, qui seul parvint dans le premier moment à le soustraire à la fureur du peuple.

Malgré sa force athlétique, Lauverjat allait succomber quand, heureusement pour lui, et surtout ponr M. de La Jaille arrivèrent Trouille, le marchand de vin Prigent, le sellier Plessis, le caporal des canonniers Tulpin et le

sous-côme Biozon. Grâce au concours énergique de ces dévoués citoyens, M. de la Jaille eut la vie sauve.

Des sabres d'honneur et des médailles d'or portant les uns et les autres des inscriptions rappelant les faits qui s'étaient passés, furent accordés par le Roi aux vaillants habitants de Brest, qui avaient si résolument secouru M. de la Jaille. A cette occasion Trouille reçut du Roi Louis XVI la lettre suivante :

« Paris, le 28 février 1792.

« Vous avez, Monsieur, courageusement défendu et « puissamment concouru à sauver la vie d'un citoyen, le « 27 novembre dernier à Brest.

« J'ai pensé qu'un tel acte de civisme et de valeur ne « devait pas rester sans récompense.

« Je vous donne une médaille d'or, sur laquelle j'ai fait « graver une inscription, qui rappelle la belle action que « vous avez faite. Soyez toujours fidèle à la nation, à la « loi et au roi.

« Signé : LOUIS. »

Le 9 mars 1792 le Conseil général de la commune de Brest se réunissait extraordinairement, sous la présidence du maire, M. Berlhomme, pour la distribution des médailles et des lettres du roi aux citoyens à qui elles étaient destinées. Les administrateurs composant le directoire du district et le procureur syndic avaient été invités à la séance, que l'on voulait rendre la plus solennelle possible.

Lorsque lecture eut été faite des lettres du roi, du département et du ministre de l'intérieur, le maire présenta à Trouille, Prigent, Plessis, Plébert, Tulpin et Biozon les médailles et les lettres royales. Mais tous, à l'unanimité,

déclarèrent ne pouvoir accepter la récompense qui leur était accordée. Malgré les instances qui leur furent faites par le conseil, ils maintinrent leur décision, à l'appui de laquelle ils adressèrent au roi la lettre suivante, qui avait été rédigée par Trouille :

« AU ROI DES FRANÇAIS,

« SIRE,

« Nous avons tous été pénétrés de la plus vive recon-
« naissance envers Votre Majesté, lorsque le Conseil
« général de la commune de Brest nous a communiqué
« la récompense flatteuse que vous nous avez décernée.
« Mais, après avoir donné un libre cours à ce premier
« sentiment, nous n'avons pu reconnaître en nous que le
« seul désir de la mériter.

« Le hasard seul, Sire, a rendu nos secours utiles au
« sieur La Jaille. Tous les citoyens à notre place, en au-
« raient fait autant. Ils ont fait plus que nous, ceux qui,
« faute de lumières, croyant avoir le droit de punir un
« citoyen accusé dans l'opinion publique d'être coupable
« envers sa patrie, ont retenu leurs coups à l'aspect de
« l'égide de la loi que nous leur avons présentée.

« Nous vous le répétons, Sire, et c'est une justice que
« nous devons à nos concitoyens, ils ont tous contribué
« au salut du sieur La Jaille et tous méritent les mêmes
« considérations de Votre Majesté ; ils méritent plus, ils
« méritent celles de la France entière par le zèle infati-
« gable, par la surveillance la plus étendue et par des
« sacrifices de tous genres, qu'ils n'ont cessé de faire pour
« conserver à la nation sa plus précieuse et sa plus essen-
« tielle propriété. Ce témoignage de la vérité qui s'étend

« également sur les troupes de terre et de mer, qui sont « ou qui ont été en garnison dans notre ville depuis l'épo- « que de la révolution, devient en ce moment pour nous, « par l'heureuse occasion que nous avons de l'adresser à « Votre Majesté, la récompense la plus flatteuse que « nous puissions désirer.

« Reprenez donc, Sire, ces médailles que la justice ne « nous permet pas d'accepter, ne pouvant y prétendre « qu'une portion collective avec tous nos concitoyens ; « ou, si Votre Majesté considère toujours l'action que « nous avons faite comme devant mériter une récompense, « qu'un monument décerné de sa part à la ville de Brest, « soit alors pour cette cité une faveur qui la dédommage « complètement des calomnies atroces, que ne cessent « de vomir sur elle ses ennemis et les nôtres.

« Nous sommes très respectueusement,

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Les très humbles, etc. »

Les médailles refusées par Trouille et ses cinq compagnons furent remises, après le 10 août, par le ministre de l'Intérieur, à l'Assemblée législative, qui les appliqua aux frais de la guerre et décréta une mention honorable en faveur des citoyens qui les avaient refusées.

Pendant tout le temps qu'il fut dans la garde nationale, Trouille eut à faire un service des plus actifs. A toute heure du jour et de la nuit il était sur pieds. La garde nationale faisait, en effet, le service de la place, du camp retranché et du port. Ce service fut fort dispendieux pour lui : car, pour que le service de la Marine ne souffrit en

rien de ses absences forcées, il dut entretenir à ses frais des artistes capables de le suppléer (1).

Les autorités constituées de Brest ayant décidé que, pour l'organisation constitutionnelle de la garde nationale, en exécution de la loi du 14 octobre 1791, tous les citoyens devaient être pour cette fois éligibles aux fonctions d'officiers, toutes celles déjà remplies ne devant être considérées que comme provisoires, Trouille eut l'honneur de réunir, à sept ou huit voix près, la totalité des suffrages, dès le premier tour de scrutin, pour les fonctions de chef de légion des gardes nationales de la ville et du canton de Brest.

Ce ne fut pas sans difficulté qu'il accepta cette position. Peu de fortune, une famille dont il était le seul soutien et déjà trois années de sacrifices étaient des raisons valables pour refuser ; mais la satisfaction d'être encore utile à la chose publique l'emporta sur ses intérêts particuliers et l'assurance qu'il croyait avoir d'être remplacé au mois de mai suivant le décida à consacrer à ia garde nationale une nouvelle année de son existence. (2)

Trouille dans la force de l'âge, avec sa belle prestance, les allures dégagées de l'ancien cavalier du régiment de Noailles, et plus tard du canonnier marin, devait être un fort beau chef de légion de la garde nationale. Nous aimons à nous le représenter, la figure complètement rasée, le chapeau à trois cornes sur la tête, les cheveux poudrés et la queue sur le cou, revêtu de l'habit bleu de roi, à

---

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

(2) id.

collet et parements écarlates et à revers blancs, de la veste et de la culotte de drap blanc, costume pittoresque complété par des guêtres de toile blanche montant au genou.

Ce fut en 1792 que Trouille présenta son deuxième projet pour le parc des vivres et le port de commerce, suivant les corrections faites au projet de M. de Blaveau, en 1788, d'après les ordres du ministre de la marine.

Le 31 octobre 1792, avec l'autorité que lui valaient ses connaissances en architecture et sa compétence dans le service des ports, Trouille adressait à Monge, ministre de la marine, les observations suivantes sur l'organisation de ce que l'on appelait alors les bâtiments civils de la marine.

« Permettez-moi, citoyen ministre, de vous présenter « quelques observations sur l'organisation actuelle des « bâtiments civils de la marine.

« Le peu d'avancement qu'elle procure, la courte pers- « pective qu'elle présente ne peuvent convenir à des « citoyens, qui sont assez pénétrés de leur art pour n'as- « pirer qu'aux moyens de pouvoir développer avec avan- « tage les connaissances qu'ils y ont acquises et d'en « retirer la récompense due à leurs travaux et au fruit de « leurs études. Sous ce rapport vous devez reconnaître, « citoyen ministre, combien la loi, qui a déterminé le « mode d'organisation des bâtiments civils de la marine, « est en contradiction avec la loi générale de la Répu- « blique, qui donne à tous les citoyens le droit de s'avan- « cer par leurs talents et leurs vertus.

« Lorsque toutes les parties de l'administration civile « et militaire de la marine jouissent de cette loi, puisée

« dans les inaltérables droits de l'homme, la seule archi-
« tecture, l'art pour lequel soixante ans de travaux et
« d'études ne sont pas suffisants pour la posséder, l'art
« qu'on ne peut exercer sans une disposition particulière
« de la nature, et ce talent inné qui produit l'invention,
« l'art enfin pour lequel il faut connaître en quelque sorte
« tous les autres arts, puisqu'il est le premier, nécessaire
« aux besoins de tous, se trouve réduit dans la marine à
« ne pouvoir plus y espérer qu'une position de sous-chef.

« Le soldat peut devenir général, l'écrivain ordonna-
« teur, et l'architecte, dont le génie se multiplie à l'in-
« fini dans le service des ports, qui embrasse à la fois
« l'architecture civile, l'architecture hydraulique et l'ar-
« chitecture militaire, qui compose et dirige à la fois, soit
« un port, soit une forteresse, soit une caserne, une forme
« ou un hôpital, restera sous-chef !

« Convenez, citoyen ministre, qu'une organisation aussi
« décourageante ne pourra qu'éloigner du service des
« ports les sujets qui auraient pu s'y rendre utiles ; c'est,
« à la vérité, la faute de la loi, mais ce n'en est pas moins
« une faute. »

Il n'est pas possible, croyons-nous, de mieux prouver que ne le fait cette lettre, combien Trouille était passionné pour l'architecture, que les circonstances devaient cependant lui faire négliger pendant quelques années.

Il approchait enfin du moment où il espérait être rendu à ses fonctions civiles, lorsque les ennemis de la République naissante parurent vouloir exécuter dans le Finistère, et particulièrement dans les environs de Brest, les projets qu'ils réalisèrent plus tard dans la Vendée ; mais la surveillance des autorités civiles et militaires, qui se réu-

nissaient en conférences extraordinaires toutes les fois que la chose publique paraissait menacée de quelque danger et surtout la célérité que mirent toujours les Brestois à se porter à la fois sur tous les points, où la rébellion voulait se manifester, éteignirent, dès son principe, cette guerre qui menaçait d'embrasser le Finistère et peut-être d'enlever à la République, le dépôt principal de ses forces navales.

Trouille désirait ardemment partager les dangers de ses concitoyens ; mais, malgré ses efforts pour marcher à la tête de la garde nationale, il reçut l'ordre formel de rester à Brest, pour veiller à la sureté de la ville et du port, pendant l'absence du général Canclaux, qui devait commander les expéditions du dehors. (1) Avec une colonne de douze cents hommes, celui-ci opérait contre les révoltés des campagnes des environs de Brest.

Trouille s'acquitta au mieux des ordres qu'il avait reçus et, à cette occasion, le général Canclaux lui écrivit la lettre suivante, que je reproduis sans en changer l'orthographe :

« De St-Pol, le 27 mars 1793.

« L'an 2 de la République.

« Citoyen chef de Légion, j'avais reçus votre lettre du « 21 et je n'avais pas trouvé le temps d'y répondre, je « vous l'avais fait dire et j'avais prescrit ce que vous me « demandiés, ainsi vous m'aurés pardonné mon silence « que je romps, sitôt que je le puis pour vous remercier « des détails que vous me faites et qui m'ont tranquilisé

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

« par les bonnes dispositions dont vous avez entouré notre « ville.

« Dans les mesures de sureté que nous avons prises « nous n'avons pas oublié de faire descendre les cloches. « C'est une des conditions du traité que nous venons de « signer avec les paroisses révoltées, et qui toutes, après « leur bonne leçon de dimanche, paraissent vouloir fran- « chement la paix et la soumission à la loi, et déjà nous « en avons des otages que nous avons exigés.

« J'approuve infiniment toutes les dispositions que « vous avez faites pour la garde des forts et l'emploiye « des 400 fusils prussiens. Votre zèle se soutient et me « soulage. Je désire que le retour de la tranquillité vous « rende la vôtre et à votre bonne garde nationale, dont « j'ai été bien content, et me permette, en me rappro- « chant de vous, citoyen, de vous redire tout l'attache- « ment que je vous ai voué.

« Le général
« CANCLAUX. »

Canclaux qui avait promptement apprécié toutes les belles qualités du chef de Légion de la garde nationale de Brest, avait conçu pour lui la plus grande estime et à dater de cette époque il resta en correspondance avec Trouille.

Parvenu au terme déterminé par la loi du 14 octobre 1791 pour le renouvellement de la garde nationale, Trouille fit, verbalement et par écrit, les démarches nécessaires, auprès du District, pour obtenir les ordres qui en étaient la conséquence.

Mais la situation des campagnes, la naissance des troubles de la Vendée, les craintes qu'avait le général

Canclaux de désorganiser, dans une pareille circonstance, la principale force armée, qui existait à Brest pour sa défense, et enfin l'interprétation, que l'on donnait à celui des articles de la loi, qui disait qu'il n'y aurait aucun renouvellement lorsque les gardes nationales seraient en service contre les ennemis de l'Etat, engagèrent le District à consulter le département. Celui-ci, par un arrêté du 31 mai, et après plusieurs considérations motivées, suspendit jusqu'à nouvel ordre le renouvellement de la garde nationale et maintint Trouille à la tête de dix bataillons qui composaient la Légion. (1)

Voulant contribuer de tous ses moyens à établir solidement la première base de notre liberté, Trouille fut l'un des fondateurs du Club de Brest, l'un des plus anciens de la République. (2)

Les évènements du 31 mai, du 1er et du 2 juin ayant pour attentatoires à la liberté de la représentation nationale et le décret du 24 mai, par lequel la Convention déclarait se placer sous la sauvegarde des bons citoyens, donnant tout à présumer que quelque danger imminent et inconnu la menaçait, Trouille fut un des premiers à provoquer une réunion de la société populaire de Brest, afin de pousser la Municipalité à l'envoi d'une force armée au secours de la Convention menacée par Montagne. (3)

Devenu plus instruit sur la nature de ces événements et blâmant surtout l'usage auquel on cherchait à employer une force, qui, d'après le vœu des patriotes brestois,

---

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.
(2) Idem.
(3) Idem.

devait se rendre directement à Paris aux ordres de la Convention, Trouille vota dans sa section pour en demander le rappel. (1)

Nommé par sa section pour aller porter à Paris son vœu d'acceptation de la constitution, Trouille fut en même temps chargé par la Municipalité de présenter à la convention une pétition des sections de Brest demandant le rapport du décret d'accusation lancé contre les administrateurs du département du Finistère, qui avaient partagé leur erreur sur les motifs des évènements du 31 mai. (2)

Il se livra, avec tout le zèle dont il était capable, à l'accomplissement de sa double mission et fit tous ses efforts pour justifier Brest, en exposant la conduite de cette ville depuis la révolution, conduite bien propre à racheter un moment d'erreur, que l'on ne pouvait imputer qu'à un excès de patriotisme. (3)

Quelle immense joie il aurait éprouvé s'il avait pu sauver les administrateurs du département, dont il allait, quelques mois plus tard, devenir le compagnon, dans la prison que les malheureux administrateurs ne devaient quitter que pour aller au tribunal révolutionnaire et de là à l'échafaud !

Un décret du 25 juillet 1793 avait ordonné l'incorporation de la cavalerie de la garde nationale dans la cavalerie de l'armée. Vivement affecté par la réception de l'ordre d'exécution du décret, Trouille réclama auprès

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.
(2) (id.)
(3) (id.)

des représentants en mission à Brest et il fut assez heureux pour obtenir que le décret ne serait pas exécuté. (1)

Pendant cette année 1793, avec cette activité extraordinaire dont il était doué et qui lui permettait de diriger les services si différents dont il était chargé, nous voyons Trouille proposer un projet général du parc d'artillerie, devant occuper les enceintes réunies de la Pointe et du parc des vivres, ce dernier devant être établi sur l'enceinte du château.

Il proposait aussi de casemater la batterie du Fer à Cheval, à l'instar de celle dite de la Rose, en augmentant son développement, afin d'y loger, en temps de paix, la majeure partie des affûts marins. Enfin il présentait son deuxième projet d'hôpital principal pour 6,000 malades, d'après le désir qu'on avait alors de centraliser tout le service dans un même endroit.

TROUILLE

EST EMPRISONNÉ AU CHATEAU DE BREST

Trouille, dit Levot dans la notice biographique qu'il lui a consacrée, voulait fonder la liberté sur les lois et non sur des ossements ensanglantés. Sa conscience ne put rester muette en présence des sanguinaires proscriptions du Comité de Salut public. Le proconsul Jean Bon Saint-André ne tarda pas à le punir de ce crime.

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

Tendant aux Brestois un piège digne de lui et de ses mandataires, ce représentant invita ceux qui avaient des réclamations à formuler à les lui adresser. Trouille, trop confiant, vint en déposer une au Comité de sûreté générale. Non seulement Jean Bon ne voulut pas l'écouter, mais il refusa même de regarder les pièces qui établissaient l'innocence du chef de légion de la garde nationale de Brest, et, accompagnant son refus d'un jurement plus qu'énergique et en parfaite harmonie avec le langage du temps : « Foutre, je ne veux pas lire », il fit enfermer Trouille dans la prison du Château le 19 nivôse an 2 (8 janvier 1794).

Le plan de la prison du Château, où il resta enfermé pendant neuf mois et demi, fut fait par lui pendant les longs loisirs de cette triste période de son existence. Il y a une vingtaine d'années, nous l'avons mis à la disposition de Levot, qui a pu ainsi en donner une réduction dans son volume de Brest sous la Terreur.

C'était une chambre de 23 mètres de longueur sur 11 de largeur, ayant trois fenêtres donnant sur la rade et deux sur la cour. La porte d'entrée, à laquelle on arrivait par un perron de quelques marches, donnait sur la cour. Cinquante-quatre prisonniers y étaient réunis. Les vingt-six administrateurs du département, qui furent exécutés le 3 prairial, en faisaient partie.

Un mois environ après son arrestation, le 12 pluviôse an 2, Trouille publiait un précis de sa conduite depuis le 18 juillet 1789 jusqu'au moment de sa détention. En lisant ce mémoire de treize pages, qui sortait de l'imprimerie Malassis, on se demande comment un homme, dont toutes les actions avaient été dirigées par l'amour de la pa-

trie, qui avait salué le jour de l'avènement de la République comme le plus beau jour de sa vie, qui, pendant le cours de ses fonctions publiques, n'avait pas hésité à sacrifier ses intérêts particuliers à ceux de son pays, pouvait avoir été l'objet d'une mesure aussi grave de la part de Jean Bon Saint-André. Triste temps que celui où de tels évènements se passaient ! Puisse notre chère ville de Brest ne voir jamais se renouveler les douloureuses épreuves qu'elle eut à subir pendant près d'un an !

Pendant que Trouille était en prison, on vint un jour faire une visite domiciliaire chez lui. Mme Trouille s'habillait et refusa d'ouvrir. Les visiteurs s'impatientaient et menaçaient d'enfoncer la porte. Mme Trouille ne s'émut pas de leurs menaces et continua sa toilette. Ce ne fut qu'après l'avoir terminée qu'elle laissa procéder à la visite de sa maison.

A la même époque Mme Trouille et ses deux filles, dénuées de toutes ressources, mouraient presque de faim. N'osant sortir le jour, elle se rendait le soir, misérablement habillée, dans la rue des Sept-Saints, où une ancienne domestique, mariée à un boucher, lui jetait par la fenêtre quelques morceaux de viande. (1)

A la fin de messidor, la position de Trouille était des plus critiques. L'ancien procureur et notaire Le Bronsort, qui occupait un lit à côté du sien, avait été jugé le 25 et exécuté le soir même, à la lueur des torches, avec Rideau et Toullec, deux autres prisonniers de la salle habitée par Trouille. A chaque instant il s'attendait à être traduit

(1) Souvenirs recueillis de la bouche de Mme Trouille par sa petite fille Mlle P. Violette.

devant le tribunal révolutionnaire et il ne se faisait aucune illusion sur la sentence qui serait prononcée contre lui.

Avant de paraître devant le redoutable tribunal, Trouille voulut envoyer un dernier souvenir à sa famille. Dans la nuit du 29 au 30 messidor, ne pouvant trouver le sommeil, que de terribles anxiétés éloignaient de lui, il prit les crayons et les pinceaux qu'il avait pu dérober aux yeux de ses geoliers et, en quelques heures, il fit un charmant petit tableau que nous conservons précieusement comme une relique de cet homme de bien et un souvenir de cette époque néfaste.

Ce tableau représente deux médaillons entourés de guirlandes de roses. Dans celui de gauche se trouvent entrelacées les initiales des prénoms de sa fille aînée, dans celui de droite sont celles de sa seconde fille. Ces deux médaillons sont réunis par un ruban sur lequel on lit l'inscription : Aimez-vous comme je vous aime. Au dessus on lit : J. N. Trouille à ses enfants ; et au bas : à Brest dans les prisons du château le 30 messidor de l'an 2 de l'ère républicaine.

Les évènements du 9 thermidor n'avaient pas empêché le tribunal révolutionnaire de Brest de fonctionner. La terreur continuait à régner dans la ville. Mais il était facile de voir qu'elle touchait à sa fin.

Ce fut à cette époque que Trouille adressa au frère de l'accusateur public la lettre suivante :

« Au château de Brest le 15 thermidor l'an 2me de « l'ère républicaine.

« J. N. Trouille, architecte chargé de l'exécution du

« parc des vivres de la Marine sur le sol du château de
« Brest et dépendances

« au
« citoyen Verteuil, Inspecteur général des ports de la
« République :

« Citoyen,

« Je n'ai pas attendu l'invitation que la commission
« des travaux publics vient de faire aux Artistes de la
« République pour payer à ma patrie le tribut que je
« lui dois, en raison des connaissances que près de
« 18 années d'exercice dans le port de Brest ont pu me
« fournir et malgré les jours et les nuits que j'ai consa-
« crés depuis le commencement de la révolution (17 juil-
« let 1789) à remplir successivement les fonctions de
« major, de commandant général et de chef de Légion
« des gardes nationales du Canton de Brest, j'ai non
« seulement *tenu à jour* mon service de la Marine,
« mais j'ai encore employé le peu de moments qui pou-
« vait me rester à étudier tout ce qui pouvait véritable-
« ment constituer le premier et principal port d'une
« nation.

« En résumant mes diverses études sur chaque partie
« d'un si *grand ensemble*, j'avais commencé un mémoire
« sur leur application envers le Port de Brest, dès l'ar-
« rivée des Représentants du peuple en cette ville ; mais
« les fonctions continuelles de mon service militaire et
« plus encore divers mémoires que j'ai été obligé de
« faire pour tout ce qui pouvait assurer la sûreté et la
« défense du port, m'ayant empêché de terminer ce tra-
« vail important avant mon arrestation, je m'adresse à
« toi pour que tu réclames que les matériaux qui le con-

« cernent me soient délivrés (ils sont sous les scellés « depuis sept mois). Je dois ce travail à ma patrie, tu « dois également recueillir tout ce qui peut être utile à « l'administration qu'elle t'a confiée : la commission des « Travaux publics le réclame de tous deux. C'est en « vertu de ce double devoir que je te déclare que mes « porte-feuilles contiennent entre autres choses.... (1).

« Tu m'as fait demander copie d'une idée que j'ai eue « dans ma prison pour un hôpital externe de 6,000 hom- « mes, je te la livre avec autant de confiance que de « plaisir et le concierge a dû la remettre à ma femme « pour cet effet. Cet ouvrage est la cause que pour la « première fois j'interromps ton frère pour le prier de te « faire parvenir cette lettre. Mon désir aurait été de te « donner à ce sujet un plan plus développé, mais la con- « fusion de mes idées et plus encore la difficulté de tra- « vailler de sang-froid dans une salle de quarante per- « sonnes, où j'ai chaque jour la douleur d'embrasser des « malheureux qui vont à la mort, sont les causes excu- « sables des incohérences qui peuvent exister dans un « ouvrage composé dans un lieu si peu convenable.

« Salut et Fraternité
« TROUILLE.

« P. S. Tu m'obligeras infiniment en m'accusant ou me « faisant accuser réception de mon plan. »

La mort de Robespierre que l'on tenait secrète fut apprise par Mme Trouille au moyen d'intelligences qu'elle avait pu se créer dans l'entourage du farouche conven-

(1) Énumération de tous les travaux exécutés ou projetés par Trouille.

tionnel. Elle apprit cette nouvelle au moment où elle faisait sa toilette. Sans prendre le temps de la terminer, elle s'enveloppa d'un châle, courut dans les bas quartiers de la ville, ameutant la population; puis, se mettant à la tête d'environ trois cents femmes, elle se rendit à la prison, proclamant la mort de Robespierre (1).

Cette manifestation n'arrêta pas le tribunal révolutionnaire dans sa triste besogne, mais elle contribua du moins à modérer sa fatale ardeur.

Enfin Mme Trouille, avec l'énergie qui la caractérisait et qui en faisait la digne compagne du chef de Légion de la garde nationale, somma l'accusateur public, Donzé-Verteuil de lui faire connaître les motifs de l'arrestation de son mari.

Obligé de rompre le silence qu'il gardait à ce sujet depuis huit mois, Donzé-Verteuil allégua sept motifs, plus pitoyables les uns que les autres, pour expliquer l'arrestation de Trouille.

« 1° Par ses cabales et ses intrigues il avait su se per-
« pétuer dès 1791, au mépris de la loi, dans la place de
« chef de Légion des gardes nationaux du District de
« Brest.

« 2° Il avait également conservé, au mépris de la loi,
« les compagnies de grenadiers attachées à chacun des
« bataillons composant la légion.

« 3° Il était de notoriété publique que Trouille au mois
« de juin ou juillet 1793, avait organisé la force départe-
« mentale , qui se rendit à Quimper et de là à Caen ; que

(1) Souvenirs recueillis de la bouche de Mme Trouille par sa petite fille Mlle P. Viollette.

« d'accord avec le district et la municipalité de Brest, il « avait pourvu à l'entier équipement de cette force ar- « mée.

« 4° Trouille était membre de cette fameuse société « populaire de Brest, qui s'était tant distinguée à l'épo- « que du fédéralisme ; et, quoiqu'il ne fut pas un des « principaux orateurs, il était certain que, par les prin- « cipes qu'il professait alors et par son désir de se faire « remarquer, il servait parfaitement ce parti.

« 5° Au retour de la force départementale il avait fait « ses efforts pour apitoyer le peuple sur le sort de plu- « sieurs individus qui avaient été destitués de leurs em- « plois et mis en état d'arrestation, par ordre du Minis- « tre de la Marine, comme ayant abandonné leurs fonc- « tions pour marcher sous les drapeaux du département.

« 6° Trouille avait été porteur à Paris de l'acceptation « tion de la constitution de la part de sa section. Pendant « son séjour dans cette commune, soit qu'il en ait eu « mission ou non, il s'était donné tous les soins imagina- « bles pour procurer aux administrateurs fédéralistes du « Finistère, l'absolution de leurs crimes. Le récit de ses « démarches, consigné dans un procès-verbal trouvé dans « ses papiers, était écrit de sa main, avoué même à la « page II d'un imprimé qu'il avait publié, (1) parce que « cet homme était rompu dans l'art de l'intrigue. Il ne « prenait invraisemblablement tant de peines pour faire « rapporter le décret d'accusation que parce qu'il sentait « bien que la cause de ses amis de Brest était liée à celle

(1) Le précis dont nous avons parlé plus haut.

« du département et qu'ils couraient des risques si l'on « venait à scruter leur conduite pendant l'année 1793.

« 7° L'opinion publique dans la commune avait aussi « répandu que Trouille avait coopéré aux dilapidations « dont était accusé Redon ; que ce dernier lui avait « fourni différents matériaux pour bâtir sa maison, « entr'autres du bois, et qu'il se servait des forçats, qui « ne devaient être employés qu'aux travaux publics. »

Donzé-Verteuil avouait, en terminant, que, quant au dernier grief reproché à Trouille, le tribunal n'avait pas dans le moment des notions bien assurées.

A ce ramassis d'accusations absurdes Trouille répondit par un mémoire daté du Fort la Loi, le 12 fructidor an 2, et que les presses de l'imprimerie Malassis ne tardèrent pas à répandre à Brest. Avec le sentiment d'une conscience qui n'avait rien à se reprocher, il réfutait l'une après l'autre, avec toute l'énergie dont il était capable, les diverses accusations dont il était l'objet.

« 1° Si au mois de mars 1793 il avait gardé le comman- « dement de la légion de la garde nationale, c'est qu'il « y avait été contraint par un arrêté du département. Son « devoir n'était-il pas d'ailleurs de rester à son poste à « l'instant où une seconde Vendée existait aux portes de « Brest. La meilleure preuve que l'ambition n'était pour « rien dans sa conduite, c'est qu'il avait refusé un com- « mandement dans les armées, qui lui avait été offert par « le représentant Sévestre.

« 2° Il avait reçu la loi qui abolissait les compagnies « de grenadiers le 11 frimaire, le lendemain il lançait « des ordres pour son exécution et le 15 elle était appli- « quée dans les dix bataillons de la légion.

« 3° Comment aurait-il pu organiser la force départe-
« mentale fournie par Brest, puisque c'est à l'élection
« que ses membres avaient été nommés et qu'ils furent
« organisés à Quimper, où il ne fut pas appelé ? S'il avait
« assisté à la revue de départ et s'il était ensuite allé
« jusqu'à un quart de lieue de Brest conduire les par-
« tants, on omettait de dire qu'il accompagnait dans
« cette circonstance le représentant du peuple Cavaignac.

« 4° Oui, il avait été membre et même fondateur de la
« société populaire de Brest, qui partagea quelques ins-
« tants une erreur où tant d'autres furent entrainés invo-
« lontairement et sans connaissance de cause ; mais s'il
« s'y était fait remarquer, c'était par la pureté de ses
« mœurs, ses vertus sociales, son zèle à remplir ses de-
« voirs, son empressement à secourir les malheureux et
« surtout son courage à démasquer les traitres.

« 5° Oui, il fut compatissant et bienfaisant pour des
« pères de famille privés de leur emploi et même de leur
« liberté, parce qu'ils avaient accédé au vœu de la popu-
« lation brestoise. Mais ce qu'il avait fait fut sanctionné
« ensuite, de la manière la plus authentique, par la réin-
« tégration dans leurs fonctions de ces malheureux cito-
« yens, qui reçurent même le montant de leurs appoin-
« tements pendant le temps de leur détention.

« 6° La publication du précis de sa conduite depuis le
« 18 juillet 1789 jusqu'à l'époque de sa détention était-
« elle l'ouvrage d'un homme rompu dans l'art de l'intri-
« gue, comme le déclarait le parquet ? Dans tous les cas
« c'est au sein des comités de sûreté générale et de salut
« public que Trouille avait agi et parlé. Ce n'était pas là
« intriguer, mais agir en homme libre et courageux qui

« ne s'applique qu'à remplir ses devoirs dans tous les cas
« où l'on voudrait trouver des crimes.

« 7° Pour la première fois Trouille s'entendait accuser
« de dilapidations. Voulait-on donner cette qualification
« à la distribution faite en 1786 et 1787, par les ordres
« de Redon, de débris inutiles provenant de l'ancienne
« Intendance, qui furent donnés à divers employés de la
« Marine peu fortunés, tels que sous-cômes, gardiens,
« etc. ? Quant aux matériaux et au bois donnés, disait-
« on, par Redon pour bâtir la maison de Trouille, le fait
« était au moins singulièrement exagéré. D'abord les
« bois avaient été achetés à Bersolle et, après l'exécution
« des travaux de l'Intendance, Trouille avait reçu de
« l'intendant Redon, à titre de gratification pour la ma-
« nière dont il s'était acquitté de sa mission, et avec
« l'approbation de l'inspecteur général des ports et du
« Ministre, de vieux matériaux provenant de démolitions
« dont l'estimation était de 5 à 600 livres.

« Enfin le parquet terminait en accusant Trouille de s'être
« servi de forçats, qui ne devaient être employés qu'aux
« travaux publics. Il ignorait donc que les ordonnances
« sur les Chiourmes permettaient aux intendants de la
« Marine de disposer des forçats en faveur des particu-
« liers qui voulaient en répondre et les payer toutes les
« fois que le service des ports n'avait pas de quoi les
« employer (1). Le parquet ne savait pas plus qu'une loi

(1) L'article 27 de l'ordonnance du 27 septembre 1748 est ainsi conçu : Il sera permis aux fabricants et artisans des villes où il y aura des galères de prendre des forçats pour travailler chez eux aux conditions qui leur seront prescrites et aux soumissions usitées pour la sureté des dits forçats.

« de l'assemblée constituante avait confirmé tous les rè-
« glements anciens rendus sur la police des Chiourmes.
« Oui, à la fin de l'hiver 1787 à 1788, Trouille avait reçu
« un secours de forçats, pour mettre sa maison en état
« de le loger. Mais il les avait obtenus d'une manière
« légale ; mais leurs bras étaient alors inutiles au service
« du port : c'était dans une année de paix, en sorte qu'il
« y avait surabondance de forçats et qu'il en restait jour-
« nellement dans le bagne, qui ne pouvaient être em-
« ployés ; mais enfin il les avait payés.

« Qui pourrait croire que ce fut pour ces motifs que
« Trouille subissait depuis huit mois une détention aussi
« dure que peu méritée ? Il était au secret, privé de la
« vue de sa femme et de ses enfants. Il avait éprouvé un
« autre genre de peine bien sensible pour un artiste qui
« aime son état avec passion et dont le travail faisait le
« premier bonheur de sa vie. Ce fut d'être, pendant plus
« de sept mois, privé de tous ses plans, dessins, mémoires,
« gravures, projets et même de son papier blanc, mis
« impitoyablement sous les scellés : de sorte que le sup-
« plice de sa détention fut augmenté par l'empêchement
« de pouvoir être utile à sa patrie, en ne pouvant continuer
« son travail sur les ports. »

Le mémoire de Trouille se terminait par ces mots : « Vive la République ! Vivent les principes et périssent les tyrans ! »

Ce ne fut que deux mois après la publication de son mémoire, c'est-à-dire après plus de neuf mois de captivité, que Trouille vit enfin s'ouvrir les portes de sa prison. Le 1er brumaire de l'an 3 (22 octobre 1794) il fut enfin rendu à sa famille. Son acte de libération est ainsi conçu :

CONVENTION NATIONALE,

Comité de Sûreté générale et de Surveillance de la Convention nationale du 22 vendémiaire, l'an 3 de la République française une, et indivisible.

Le Comité arrête que Henri Adam, Jean-Nicolas Trouille, Pierre-Alexis Gaude et Antoine-Aimé Rideau détenus à Brest seront mis en liberté et les scellés levés, charge de l'exécution du présent arrêté l'Agent national du District de Brest.

Les Membres du Comité : Bourdon de l'Oise, Reuwell, Clauzel, Bentabol, Reverchou, Goupilleau (de Fontenai).

TROUILLE
EST ENVOYÉ EN MISSION A LA CONVENTION. IL EST APPELÉ A SERVIR AU MINISTÈRE DE LA MARINE. IL EST NOMMÉ DÉPUTÉ AU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Pendant la Terreur le sang avait abondamment coulé à Brest. De nombreuses familles étaient en deuil de quelqu'un des leurs. Le tribunal révolutionnaire ne tenant aucun compte du décret qui le supprimait avait continué ses exécutions.

La ville de Brest finit cependant par sortir de l'état de stupeur où l'avaient plongé la crainte et le désespoir. Trouille, Bergeoin, Castelneau et un autre brestois rédigèrent un compte-rendu des actes du tribunal révolutionnaire et furent chargés d'aller demander à la Convention justice des assassinats commis au nom de la loi.

Le Député Genissieu dans son rapport sur la plainte

des habitants de Brest fit des crimes dont cette ville avait été le théâtre un tableau qui émut la Convention et provoqua le décret du 16 prairial an 3, par lequel tous les juges et jurés du tribunal révolutionnaire furent mis en état d'arrestation et renvoyés devant le tribunal du District de Brest.

Mais il arriva alors, dit Levot, ce qui arrive souvent en matière de répression des crimes. Ceux qui ont souffert directement en conservent toujours un souvenir vivace ; mais ceux qui n'ont d'autre mission que de punir en oublient la gravité. Puis les partis veulent par des lois d'amnistie s'accorder un pardon dont ils peuvent naturellement avoir besoin dans les temps d'anarchie. Le décret d'accusation resta donc sans effet. (1)

Pendant le séjour de Trouille à Paris l'intendant Redon adressa à son sujet la lettre suivante au citoyen Rondelet, commissaire des travaux publics :

« Le citoyen Trouille vous est déjà connu par son tra-
« vail et ses talents, il ne vous l'est peut-être pas autant
« qu'à moi par son zèle brûlant à remplir ses devoirs et
« son patriotisme qui n'a jamais varié. Si le suffrage d'un
« ancien administrateur et d'un bon citoyen, qui, quoique
« seize mois plongé dans les cachots, n'en a pas moins
« joui de l'estime publique, peut être de quelque poids à
« vos yeux, j'ose vous assurer, plus pour l'avantage de la
« République que pour le sien, que vous ne pouvez fixer
« votre choix sur un sujet plus propice à remplir la place
« d'ingénieur en chef des bâtiments civils, dans le pre-
« mier port de France. J'ai juré de servir ma patrie

(1) Levot. Notice biographique sur M. Trouille.

« de tout mon pouvoir et de toutes les manières et je « crois remplir mon serment dans cette circonstance.

« REDON. »

Brest, le 4 germinal, an 3.

La mission de Trouille près de la Convention avait duré neuf mois. De retour à Brest il se vit encore à la veille de ne pas jouir de la tranquillité dont il avait un si grand besoin. Pendant son absence il avait été nommé chef divisionnaire des gardes nationales du district de Brest. Il avait annoncé immédiatement son refus. Ce qui n'empêcha pas qu'à son arrivée il reçut une lettre pressante des autorités de la ville l'engageant à accepter.

Dans toute autre circonstance il se serait rendu au désir qu'on lui exprimait. Mais l'état de détresse où il se trouvait à cause de la modicité de son traitement et des dettes que depuis cinq ans il avait dû contracter, le forçait à utiliser ses connaissances en architecture, en se mettant à la disposition des habitants de Brest qui voulaient bien l'employer. Trouille n'hésita pas d'ailleurs à faire connaître les véritables causes de son refus. (1)

A sa sortie de prison Trouille avait repris ses études d'architecture avec d'autant plus de satisfaction qu'il en était privé depuis bien des mois. C'est de cette époque que date son projet d'un grand hôpital pouvant contenir 6,000 lits, hôpital qu'il proposait de continuer sur le bord de la rade, à une lieue de Brest.

Le 3 vendémiaire an 4, Redon, commissaire à la marine, fonction qui équivalait alors à celle de ministre, propose à Trouille de venir le rejoindre à Paris, pour

(1) Lettre à Redon datée du 15 fructidor an 3.

diriger la partie des bâtiments civils, avec 6,000 livres d'appointements sans compter les indemnités. Il ne devait avoir que le titre de sous-chef, mais il serait logé et même meublé.

Neuf jours après Trouille répondait à Redon que, quoique neuf en administration, il n'hésitait pas à se mettre à sa disposition, s'il pensait que son concours put lui être utile.

Il partit donc pour Paris, mais il n'occupa sa position que jusqu'au 2 novembre suivant, par suite du remplacement de Redon par l'amiral Truguet au ministère de la marine.

Dans son histoire de Brest pendant la Terreur, Levot rapporte un fait pour lequel il y a évidemment, erreur de date. A la page 420 il s'exprime ainsi : « La tourmente révo-
« lutionnaire était apaisée, mais on en devait longtemps
« subir les conséquences. La misère était à son comble.
« C'est ainsi que Trouille, revenu de sa mission à Paris,
« était obligé de demander à la Commission de la ma-
« rine, le 4 brumaire (27 octobre) qu'en raison de l'ex-
« trême difficulté qu'il avait à subsister, on lui allouât
« les mêmes rations qu'aux ingénieurs de la Marine. »

Or, à cette date, Trouille n'était pas à Brest, il était à Paris, puisqu'il n'a quitté que le 2 novembre la position pour laquelle Redon l'avait appelé près de lui. Le fait rapporté par Levot remonte donc forcément à une date antérieure à celle qu'il lui assigne, très probablement à la fin d'août ou au commencement de septembre, car dans la lettre à Redon, que nous avons cité plus haut, Trouille parle de la difficulté qu'il éprouve pour faire vivre sa famille à Brest, où le bois coûtait alors 1,800

livres la corde. le blé 1500 livres le boisseau et le reste à proportion.

Le 3 novembre Trouille fut nommé député de la ville de Brest au conseil des Cinq-Cents. La nouvelle carrière qui s'ouvrait devant lui ne devait pas le trouver au-dessous de son mandat. L'étendue de ses connaissances et la sureté de son jugement lui permirent de parler sur un grand nombre de sujets étrangers à la marine et plus d'une fois son opinion jeta un grand jour sur la discussion.

Lorsque le Directoire proposa par un message de modifier l'organisation de la marine, arrêtée par la loi du 3 brumaire an 4, on remarquait parmi les modifications proposées celle qui tendait à investir les officiers militaires de toutes les fonctions administratives des arsenaux.

Trouille et son collègue Bergevin, rapporteurs de la commission démontrèrent l'incohérence du projet, l'incompatibilité navale des fonctions administratives et militaires concentrées dans les mêmes mains, les préjudices de toute espèce qui devaient en résulter. Trouille vota pour la séparation de ces fonctions. Son discours qui atteste une connaissance parfaite de la matière soumise aux délibérations du conseil des Cinq-Cents, ne contribua pas peu au rejet du message.

Trouille présenta sur les travaux à exécuter dans les ports et sur leur mode d'exécution une motion d'ordre dont les développements étendus renferment le germe d'un véritable code des travaux maritimes. Cette motion prouve avec quelle sollicitude il avait étudié les moyens d'assurer la santé des ouvriers dans les arsenaux et celle des marins embarqués sur les vaisseaux de l'Etat. Les mesures qu'il proposait devaient en même temps prévenir des dépenses inutiles.

Surgissait-il une question d'intérêt matériel pour la marine ou pour ceux qui s'étaient consacrés à son service, on voyait Trouille s'élancer à la tribune. Ce fut lui qui fut le promoteur du décret par lequel les marins furent admis pour la première fois à faire comprendre dans la supputation des services, donnant droit à la retraite, le temps de leur embarquement sur les bâtiments de commerce.

Une autre fois nous le voyons défendre chaleureusement les intérêts des officiers et marins du port de Brest réduits au dernier dénuement par le retard prolongé apporté au paiement de leur solde. Voici le discours qu'il prononça à cette occasion le 9 floréal an 4.

« Représentants du peuple,

« Vous avez pris hier deux résolutions qui honorent « votre justice et votre humanité. Vous avez fixé pour le « 1er floréal prochain la solde en numéraire pour les ar- « mées de la République. Vous avez accordé aux créan- « ciers de l'Etat la faculté d'acquitter leurs contributions « par des bons sur ce qui est dû par le trésor national. « Je viens réclamer cette double bienfaisance pour une « classe de citoyens qui mérite d'autant plus votre atten- « tion qu'elle a souvent la douleur de se croire oubliée. « Je veux parler des fonctionnaires civils et militaires de « la marine.

« Si le génie, protecteur de notre étonnante révolution, « semble avoir fixé de préférence ses regards sur nos « armées de terre, les citoyens français, qui se sont con- « sacrés au pénible et dangereux service de la marine, « ont souvent prouvé dans les combats particuliers de « vaisseau à vaisseau et dans les expéditions les plus

« périlleuses que le courage, l'intrépidité et la victoire ne « leur étaient pas plus étrangers qu'aux vainqueurs de « l'Italie et de l'Allemagne.

« Que ce génie bienfaisant veuille seulement tourner « ses yeux sur nos arsenaux et sur nos flottes ; que la « lumière de son feu sacré éclaire dorénavant toutes nos « opérations maritimes et les voûtes de cette enceinte « retentiront aussi de nos cris d'allégresse sur les écla- « tants succès de nos armées navales.

« Représentants du peuple, c'est par la marine que « nous terminerons la guerre sanglante qui désole et « ravage le globe depuis que les Français ont voulu être « libres. C'est par la marine que le perfide gouvernement « d'Angleterre, exécré de la génération présente, comme « il le sera de la postérité, recevra le terrible châtiment que « méritent ses forfaits. C'est par la marine que la tranquil- « lité s'étendra d'un pôle à l'autre, que l'abondance renaîtra « et que les canaux desséchés du trésor public recevront « des aliments qui rappelleront à la vie les infortunés créan- « ciers de l'Etat. C'est par la marine enfin que nous achè- « verons de consolider pour jamais, sur le sol de la « France, les bases immuables de la liberté et de l'éga- » lité républicaine.

« Nous avons donc en ce moment le plus grand besoin « de la marine ; tous vos regards, représentants du peu- « ple, doivent se diriger sur elle ; la marine mérite actuel- « lement toute votre attention, toute votre sollicitude.

« Je ne vous rappellerai pas ses malheurs passés. « Pour les prévenir, notre voix a été quelquefois insuffi- « sante. Les circonstances, la gêne et les embarras du « gouvernement étaient sans doute des causes plus puis-

« santes que nos raisonnements. Mais l'espérance d'un « prochain ordre de choses plus satisfaisant, mais ce que « vous avez fait hier à l'égard des armées de terre et « des créanciers de l'Etat, mais vos désirs bien connus « de secourir tous les serviteurs de la patrie me font un « devoir sacré de mettre sous vos yeux une esquisse du « tableau de situation où ces citoyens se trouvent dans « le premier port de la République.

« Représentants du peuple, la plus affreuse misère « détruit depuis longtemps, et en ce moment encore, ce « qui peut nous rester de marine. Les officiers se tuent « faute de pain. Ils avaient vécu, ainsi que les employés « civils, jusqu'au 1er germinal, au moyen d'une ration de « vivres qu'ils recevaient ; mais à cette époque la ration « fut supprimée et elle devait être remplacée par dix « sous en numéraire. Cette disposition aurait été éga- « lement avantageuse au fonctionnaire qui, avec cette « somme, se serait procuré une meilleure ration, et au « gouvernement, à qui cette ration coûtait infiniment « plus cher. Mais malheureusement la paie de dix sous « ne s'est pas effuctuée en même temps que la suppres- « sion de la ration.

« Ce n'est pas tout : par un arrêt du Directoire du 28 « brumaire dernier, ces fonctionnaires devaient recevoir « un quart de leur solde en numéraire, ainsi que cette « disposition avait été arrêtée pour les officiers des ar- « mées de terre Ce quart de solde est presque totalement « resté en arrière. Il en est même qui n'ont encore rien reçu, « de manière que, privés de ration, des dix sous qui de- « vaient la remplacer et de la paie des mois arriérés, ces « infortunés serviteurs de la patrie sont réduits à n'avoir

« d'autre pain que celui qu'ils obtiennent de la commisé-
« ration de leurs amis. Mais ceux qui sont dépourvus de
« cette dernière ressource, mais ceux qui répugnent d'y
« recourir, meurent de faim et de désespoir.

« Un rayon d'espérance a paru luire un instant aux
« yeux de ces infortunés. Il y a quelques jours que des
« fonds arrivèrent à Brest pour leur payer un des mois
« arriérés. Quelque faible que fut ce secours, c'était un
« bonheur pour eux. Mais cette joie ne fut pas longue ;
« on fit sur la paie de ce mois la retenue des contribu-
« tions qu'ils devaient, de manière qu'ils se trouvent à
« peu près dans la même situation qu'ils étaient avant
« l'arrivée des fonds.

« Représentants du peuple, versez un baume consola-
« teur sur des plaies aussi vives et aussi cuisantes. Con-
« servez les marins pour avoir une marine et faites pour
« ces serviteurs de la patrie ce que vous avez fait pour
« les armées et les créanciers de l'Etat. Ordonnez qu'au
« 1er floréal prochain ils recevront en numéraire la paie
« qui leur est accordée par la loi du 3 brumaire et qu'ils
« pourront se libérer de leurs contributions par des bons
« à valoir sur ce qui leur est dû pour la solde de l'armée.

« Je demande en conséquence la formation d'une com-
« mission pour y renvoyer l'examen de mes propositions
« et que, dans le plus court délai possible, elle vous pré-
« sente un projet des résolutions à ce sujet. »

La proposition de Trouille fut vivement appuyée et grâce à lui le personnel maritime du port de Brest finit par obtenir quelques adoucissements à sa situation déplorable.

Lors de la discussion de la loi d'amnistie, proposée en fa-

veur de tous les crimes et délits politiques, Trouille réclama l'amnistie toute entière pour les hommes trompés et égarés par des insinuations perfides ou entraînés par un zèle excessif, mais il demanda la punition de ceux qui, au mépris des lois les plus saintes, avaient de sang-froid et à loisir, combiné les crimes les plus hideux. Emu et indigné tout à la fois du souvenir de ceux dont il avait été tout récemment témoin, il combattit, mais en vain, ce qu'il y avait de trop absolu dans la loi proposée. Entraîné par ses convictions il fit le tableau le plus pathétique des malheurs dont Brest gémissait encore. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Le tribunal révolutionnaire de Brest, n'ayant pas « une aussi grande quantité de victimes à égorger que « celui de Paris, chercha les moyens de s'en dédomma- « ger en exerçant des raffinements de barbarie que le « féroce Fouquier-Tinville n'avait osé se permettre. Pour « cet effet les lois révolutionnaires et les formes qu'elles « prescrivaient, toutes cruelles et barbares qu'elles « étaient, furent trouvées insuffisantes et trop gênantes « pour ce tribunal : et franchissant les limites qu'elles « avaient tracées, il n'eut d'autre frein que celui de sa « passion, pendant l'exercice des fonctions sanguinaires « qui lui furent délégués.

« D'après ces principes atroces, on a vu les juges qui « le composaient interdire la parole aux accusés, lors- « qu'ils voulaient se défendre et prononcer la mise hors « la loi sur ceux qui insistaient pour être entendus. On « les a vus refuser d'entendre des témoins, sous prétexte « qu'ils n'avaient pas accepté la constitution de 93 et « envoyé à la mort des prévenus totalement acquittés

« sur les faits portés dans leur acte d'accusation. On a « vu ces juges bourreaux suivre leur victime à la mort, « les y faire conduire au son d'une musique bruyante, assis- « ter aux exécutions et le cadavre d'une jeune personne de « vingt ans devenir, en sortant de l'échafaud, l'objet de « leur barbare et infâme lubricité. Enfin, citoyens repré- « sentants, on a vu ce tribunal se déclarer en rébellion « ouverte contre les décrets de la convention nationale, « rendus après le 9 thermidor, et continuer ses jugements « et ses égorgements jusque dans les derniers jours de « ce mois, malgré les heureuses nouvelles que l'on avait « reçues officiellement dès le 13 sur les évènements de « ce jour à jamais mémorable.

« Eh ! quels étaient les crimes de la majeure partie de « ces vertueux Finistériens ? Ils avaient secouru la con- « vention nationale, en combattant le royalisme au 10 « août et l'anarchie au 10 mars ; et, à peine le décret du « 24 mai, par lequel la convention se mettait sous la sau- « vegarde des bons citoyens, avait-il été connu dans le « Finistère, que sur le champ ils avaient choisi au scrutin « ceux qui méritaient parmi eux l'honneur de venir, pour « la troisième fois, défendre les représentants du peuple « français ; ils avaient applaudi à la dénonciation de « Louvet contre Robespierre ; ils avaient manifesté leur « indignation sur les évènements du 31 mai, ils en avaient « protégé les victimes lorsqu'elles avaient été fugitives « sur leur territoire. »

Trouille protesta énergiquement contre la proposition de la commission des dépenses de mettre l'entretien des ponts et chaussées et celui des canaux de navigation à la charge des départements. Il n'est pas

possible de démontrer plus clairement qu'il ne le fit l'absurdité de la proposition que l'on discutait.

Les questions financières étaient loin d'être étrangères à Trouille. Il suffit pour s'en convaincre de lire son discours sur la nature du cours à donner aux assignats. Leur cours devait-il être libre ou devait-il être forcé? Telle était la question que le conseil des Cinq-Cents était appelé à discuter. N'adoptant ni l'un ni l'autre de ces cours, dont il montrait clairement les inconvénients, Trouille proposait un système des plus ingénieux qui, au moyen de ce qu'il appelait des *régulateurs de confiance*, devait amener en cinq ans le retrait de tous les assignats en circulation.

Lors de la discussion sur le mode à suivre dans la perception de la contribution foncière pour l'an 4, Trouille prit encore la parole et ce fut son opinion qui fut adoptée.

Le 27 messidor an 5, on discutait au conseil des Cinq-Cents une loi sur la police des cultes. Trouille, qui avait une opinion mixte sur le projet proposé par la commission, avait résolu de ne prendre la parole qu'à la fin de la discussion, se réservant de garder le silence si ce qu'il se proposait de dire devenait inutile. C'est précisément ce qui devait arriver. Il proposa donc la clôture de la discussion, renonçant sans regret à manifester son opinion. Mais peu après il livra à l'impression le discours qu'il avait dû prononcer. Quoique nous soyons loin d'approuver sa proposition de supprimer l'usage des cloches pour l'exercice des cultes, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que son discours est rédigé avec infiniment d'esprit et il eut été vraiment regrettable qu'il ne fut pas livré à la publicité.

Rapporteur d'une commission spéciale chargée d'examiner les projets de travaux à exécuter sur l'emplacement du château Trompette à Bordeaux, le 25 germinal an 5, Trouille proposait l'adoption du projet de Louis, l'éminent architecte du grand théâtre de cette ville. Quatorze rues de dix-sept mètres de longueur, dédiées aux quatorze armées de la République et terminées par des portiques triomphaux auraient abouti à une magnifique place dédiée à la Paix, dont la statue aurait été élevée au centre, sur une colonne colossale, qui l'eut fait apercevoir de tous les points du magnifique croissant qui forme le port de Bordeaux et de toute l'étendue du pays qui, sur l'autre rive de la Garonne, commence à l'endroit appelé la Bastide.

Lors de la discussion de la proposition de l'architecte Poyet, qui projetait d'élever sur le terre-plein du Pont-Neuf, à Paris, un monument à 25 étages et de 245 pieds de haut, dédié à la Paix et aux victoires nationales, Trouille prononça encore un magnifique discours où l'enthousiasme de l'artiste s'unit au libéralisme de l'orateur. Voici quelques passages de sa péroraison :

« Je termine, citoyens représentants, en vous faisant « observer que c'est au moment où les institutions répu- « blicaines font l'objet de toutes vos sollicitudes que « vous devez accueillir avec empressement la proposi- « tion qui vous est faite par votre commission. Les mo- « numents nationaux sont aussi des utiles et salutaires « institutions, et à cet égard je me plais à répéter ce qui « a été déjà dit à cette tribune. C'est par eux que se pro- « pagent l'esprit public et l'amour de la patrie. C'est par « eux que seront attestés les miracles de notre liberté et « les bienfaits de notre révolution. C'est par eux, enfin,

« que les générations futures connaîtront les exploits de « nos guerriers, les actes de dévouement, de génie et de « courage des fondateurs de la République.

« Et vous, artistes français, appelés à élever ces mo- « numents, vous qui êtes du nombre des fondateurs de « la liberté, vous qu'on a vus au 14 juillet et au 10 août, « aux armées et partout où il fallait combattre et vaincre « pour elle, combien votre destinée va devenir grande et « belle ! Aux lauriers de la victoire vous allez unir les « lauriers des arts.

« Ils ne sont plus les temps où vos talents étaient for- « cés de servir d'instrument à l'orgueil et à la superstiti- « tion. Aujourd'hui c'est à célébrer votre propre gloire « que vous allez exercer votre génie.

« Ce sont les mémorables actions de la révolution fran- « çaise que votre génie doit transmettre à la postérité.

« Echauffés par de si beaux sujets, il est impossible « que vos ouvrages ne soient pas des chefs-d'œuvre et « qu'ils n'acquièrent la double qualité d'être à la fois des « monuments de l'histoire et des monuments des arts.

« Artistes républicains, hâtez-vous donc de saisir vos « crayons. Préparez-vous pour ce moment heureux, objet « de tous nos désirs et qui ne peut tarder ; pour ce mo- « ment, où la paix, terminant la carrière du guerrier, ou- « vrira la vôtre. Ce sera alors que recevant la récom- « pense due à votre persévérance et aux sacrifices en tous « genres que vous aurez faits pendant la pénurie des cir- « constances passées, vous obtiendrez à votre tour toutes « les attentions du gouvernement, toutes les sollicitudes « du corps législatif, ce sera alors, dis-je, que se porte- « ront, que se fixeront sur vous tous les regards de la

« plus grande et la plus puissante nation de l'univers. »

Trois ans après sa fondation, l'école polytchenique était sérieusement menacée dans son existence. Il fut facile à Trouille de démontrer dans le discours qu'il prononça le 24 nivose an VI, combien il importait à l'intérêt de tous que les divers services publics qui se recrutent à cette école y trouvent des sujets instruits. En la plaçant à Paris, au foyer des sciences et des arts, on assurait aux élèves l'avantage inappréciable d'avoir pour maitres les savants les plus distingués et les artistes les plus célèbres de la République.

Nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner un message du Directoire daté du 1er thermidor an 5. tendant à l'aliénation du Palais-Royal, que l'on appelait alors Palais-Egalité, Trouille prononça un discours dans la séance du 13 frimaire an 6, un long discours (1) dont les arguments étaient tels que l'ordre du jour fut voté sur cette absurde proposition. Il ne s'agissait de rien moins que de supprimer le jardin intérieur et de construire sur son emplacement six grands corps d'édifices particuliers, séparés entre eux par des rues parallèles.

Quand, dans nos divers voyages à Paris, nous nous promenions dans ce charmant jardin, ou que nous écoutions les concerts militaires qui s'y donnent, ce n'est pas sans une juste fierté que nous pensions que sa conservation est due à la vigueur avec laquelle Trouille, notre grand'père, attaqua le projet du Directoire et amena le conseil des Cinq-Cents à partager son opinion. Il a d'ail-

(1) Levot commet une erreur en disant que le message du Directoire est du 3 décembre 1797. Il est du 1er thermidor an 5 (19 juillet 1797). C'est le discours de Trouille qui fut prononcé le 13 frimaire an 6 (3 décembre 1797.)

leurs toujours revendiqué bien haut la part qu'il avait prise à la conclusion de cette affaire. Il était en effet trop passionné pour tout ce qui touche aux beaux-arts, non seulement pour ne pas s'associer à une mesure aussi anti-artistique, mais encore pour ne pas la combattre avec toute son énergie.

Peu après, le Directoire fournit à Trouille l'occasion de sauver d'une destruction imminente le palais de Versailles. (1)

Dans un message proposant la démolition de ce palais, le Directoire disait « qu'il avait l'air d'une maison va-« cante qui attendait un maître ; qu'un culte superstitieux « s'attachait à ces reliques de l'ancien régime ; qu'on les « visitait avec respect et qu'on se plaisait à y trouver « une pierre d'attente de contre-révolution, ce dont « les citoyens étaient surpris et frappés ainsi que les « étrangers qui se demandaient pourquoi donc ces loge-« ments étaient en réserve ? »

A peine le conseil des Cinq-Cents eut-il reçu le message qu'il nomma pour l'examiner une commission qui choisit pour président le député Villers, dévoué au Directoire. Cela se passait le 18 fructidor, au moment de la toute puissance du Directoire. L'achat des matériaux était con-

---

(1) J'ai eu maintes fois entre les mains, pendant ma jeunesse, le dossier concernant le palais de Versailles. Il se trouvait dans un des cartons qui ont été donnés sur ma proposition, à la bibliothèque de la ville, le 1er juin 1863. Malheureusement mes recherches et celles de M. le bibliothécaire Marion n'ont pu nous le faire retrouver.

L'absence regrettable de ce document m'a donc obligé à avoir ici recours à Levot qui, dans sa biographie de Trouille, rend d'ailleurs parfaitement compte de ce fait non moins important que celui qui concerne le Palais-Royal.

voité par la bande noire protégée par Barras, et, suivant l'usage, elle avait intéressé à ses projets les nombreux partisans de la démolition.

Enhardi par le succès qu'il avait obtenu à l'occasion du Palais-royal, Trouille, bien qu'il fut déjà en quelque sorte fructidorisé, réfléchit aux moyens d'épargner à son pays l'irréparable perte dont le menaçait une cupidité éhontée. Une phrase du message lui en fournit un. Elle était ainsi conçue : « Il est un luxe utile et cher aux peu-
« ples libres, c'est la magnificence des établissements
« publics. A cet égard la France possède dans Versailles
« et dans ses environs des matériaux précieux et uniques
« dans l'univers. En ne songeant qu'à ce qu'ils coûtent,
« le Directoire exécutif ne proposerait pas de les créer ;
« mais ils existent, et, pour les mettre en œuvre, il ne
« faut que les dépouiller de leur forme royale et leur don-
« ner un caractère plus digne du peuple français. »

S'emparant des armes que le Directoire, dans son esprit de vertige, s'était si maladroitement chargé de lui fournir, Trouille se mit à l'œuvre avec ardeur. Son premier soin fut de prendre, auprès de la municipalité de Versailles, tous les renseignements dont il avait besoin de s'entourer. Comme on le pense bien, aucun ne lui fut refusé. Il fut même chaleureusement remercié de vouloir bien plaider pour la pauvre ville de Versailles.

M. Huvé (1) ancien inspecteur des bâtiments du Roi,

(1) Des relations intimes s'établirent à cette époque entre la famille Huvé et la famille Trouille, elles continuèrent, par correspondance, jusqu'à la mort de M. Huvé en l'an 14. L'aîné des fils Huvé, Jean-Jacques-Marie, né en 1783, mort en 1852, remplaça Percier à l'Institut en 1838. C'est à lui qu'on doit l'achèvement de la Madeleine, à Paris, dont il a fait tout l'extérieur. C'est lui qui a construit la salle Ventadour et l'élégant pavillon de St-Ouen, élevé par ordre de Louis XVIII.

alors officier municipal, fut spécialement chargé de lui procurer toutes les notes qui lui étaient nécessaires. Aidé de ce secours et s'abandonnant à son imagination, enflammée en quelque sorte par le vandalisme du projet directorial, il conçut un plan aussi grandiose que celui de ses adversaires était mesquin. Ce plan ne tendait à rien moins qu'à réunir au musée spécial de l'école française, à la manufacture d'armes et à l'école centrale du département, qui étaient déjà placés dans le château de Versailles, les établissements suivants :

1° L'école générale des beaux-arts.

2° Les ateliers de peinture et de sculpture.

3° La calcographie.

4° La manufacture des Gobelins.

5° Celle de la savonnerie.

6° Celle de l'horlogerie automatique (1).

7° Une grande école d'équitation.

8° Le tribunal de cassation.

9° Enfin des logements accordés à des artistes célèbres, à titre de récompense nationale ainsi que plusieurs en avaient déjà eu au Louvre.

Mais comme il fallait donner à ces artistes les moyens de pouvoir recueillir le fruit de leurs travaux, en procurant un écoulement avantageux aux productions de leur génie, il proposait d'instituer en l'honneur des beaux-arts, dont il faisait Versailles le chef-lieu, des fêtes nationales qui auraient eu lieu tous les deux ans et dans lesquelles on aurait célébré des jeux gymniques, imités de ceux des Grecs à Olympie. La pièce des Suisses devenait

(1) Il y en avait une d'horlogerie ordinaire dont la suppression était demandée par Grenoble et Besançon.

alors un bassin de naumachie ; son pourtour faisait un immense hippodrome ; la montagne de Satori était disposée en amphithéâtre pour plus de cent mille spectateurs ; l'Orangerie était réservée pour les premiers fonctionnaires et les étrangers de distinction ; enfin, toutes ses dispositions étaient prises pour que quatre à cinq cent mille personnes eussent pu assister à ces fêtes qui auraient indubitablement éclipsé toutes celles de la Grèce et de Rome.

Ce plan, que plus tard il appelait lui-même un beau rêve, séduisit plusieurs de ses collègues, auxquels il le communiqua. L'opposition se grossit contre les démolisseurs, et quand, après huit mois de tentatives infructueuses auprès de Trouille, la commission eut perdu tout espoir de le faire renoncer à son contre-projet, elle n'osa hasarder son rapport et le message n'eut aucune suite.

La destination proposée par Trouille diffère sans doute à beaucoup d'égards de celle qui lui a été donnée par le gouvernement de Louis-Philippe. Combien néanmoins, dit Levot, il eut été heureux s'il eut pu lui être donné de contempler ce palais, qui n'existerait pas sans lui, ce palais qui renferme aujourd'hui l'histoire de notre pays, écrite par ces mêmes beaux-arts auxquels il voulait accorder un asile inviolable. « Sire, eut-il pu s'écrier, à vous « la gloire d'avoir régularisé et fécondé ma pensée. A « moi celle d'avoir pu vous conserver les moyens de la « mettre à exécution ! » (1)

Puis Levot ajoute : Si l'antiquité a voué à une réprobation ineffaçable le nom d'un homme devenu immortel pour avoir brûlé le temple d'Ephèse, n'a-t-il pas droit à

(1) Levot. Notice biographique sur M. Trouille.

une célébrité contraire, celui qui, luttant contre les Erostrates modernes, parvint à sauver d'une destruction presque arrêtée ce palais, objet de la juste admiration du monde civilisé ?

Un autre grand succès était encore réservé à Trouille dans ce même an 6. Lors de l'exposition des produits de l'industrie, qui eut lieu pendant les mois de thermidor et de fructidor, deux projets d'hôpitaux maritimes furent exposés par lui sous le numéro 611 et l'Institut national le désigna comme ayant mérité l'unique récompense accordée par le gouvernement aux ouvrages d'architecture. Le jour de la célébration de la fête de la République au champ de Mars, le 1er vendémiaire an 7, Trouille eut donc l'insigne honneur de se voir proclamer comme ayant bien mérité de la patrie et toute sa vie il conserva le souvenir de l'honneur qui lui fut décerné. (1)

Les plans qui valurent à Trouille ce beau succès étaient ceux de deux hôpitaux, pouvant contenir 6,000 hommes chacun. L'un devait occuper l'emplacement de l'ancien hôpital, incendié en 1776, et les fortifications adjacentes. L'autre, destiné à servir de lazareth, devait être placé au fond de la rade, sur la pointe qui sépare la baie de St-Marc de celle du Moulin blanc.

L'excellence des principes qui dirigèrent Trouille dans ces projets, au point de vue sanitaire, fut également reconnue dans une assemblée du conseil de santé, présidée par M. Coulomb et où siégeaient MM. Sabatier, Billard et Duret qui ont laissé de si honorables souvenirs dans la marine et les facultés de médecine. Enfin, le ministre, adoptant tout le système, sur lequel étaient basés les pro-

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

jets de Trouille et lui témoignant particulièrement combien il était satisfait de la sagesse avec laquelle ils étaient conçus, ajoutait : « qu'il le plaçait au rang de ceux dont « la marine devait retirer le plus grand avantage. » (1)

Trouille cessa ses fonctions législatives le 19 mai 1799 et, malgré la loi du 30 germinal an 5, il fut mis en inactivité le lendemain même. Le Directoire se vengeait ainsi de l'opposition qui lui avait été faite à ses projets sur le Palais-Royal et le château de Versailles.

Trouille quitta Chaillot, où il habitait avec sa femme et ses enfants, et revint à Brest, où il ne devait pas tarder à reprendre ses travaux.

C'est à cette époque que remontent ses études sur la distribution générale d'un grand arsenal maritime pour cent bâtiments de guerre, soixante vaisseaux, vingt frégates, vingt corvettes, avec tous les établissements accessoires, y compris un port particulier pour les bâtiments de commerce.

TROUILLE
REPREND SON SERVICE DANS LA MARINE, A BREST D'ABORD PUIS A ROCHEFORT

Le 30 mars 1800, Trouille était rappelé à l'activité et nommé ingénieur de 3e classe des travaux maritimes à Brest. Ce fut alors qu'il fit son premier projet d'un hôpital de 1,200 blessés pour le local dit du Séminaire.

Les ingénieurs des bâtiments civils de la marine ayant été réunis aux ingénieurs des ponts et chaussées par dé-

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

cret du 7 floréal an 8, il fut nommé ingénieur de 2e classe le 4 décembre de la même année.

En 1801, Trouille fit paraître un projet de distribution et d'arrangement intérieur du magasin général et un deuxième projet pour l'hôpital du séminaire, dont il portait le nombre de lits à 1,500. Son travail était une imitation de celui publié par M. Tenon pour l'hospice que l'on voulait élever dans le quartier de la Roquette à Paris.

Une serre chaude fut construite au jardin des plantes en 1802, d'après les plans et sous la direction de Trouille.

Vers la fin de cette année il fut victime d'un accident (1) dont la cause était bien légère et qui faillit avoir les plus graves conséquence. Un jour, au dîner de famille, en lançant une boulette de mie de pain, au moyen d'une chiquenaude, il se brisa la dernière phalange du médius de la main droite. La douleur qu'il éprouva fut excessive et il se produisit plus tard des accidents, qui firent craindre qu'il ne perdit l'usage des bras. Heureusement il n'en fut rien, tout se borna à la perte de l'usage du doigt, ce qui ne l'empêcha ni d'écrire ni de dessiner aussi bien qu'avant l'accident.

En 1803, Trouille fit établir sur le quai du château une pigoulière close et couverte, pour le service des bâtiments en radoub sur le platin dit de Notre-Dame. A la même époque, il fit les plans de quatre hôpitaux de 6,000 malades, dont deux auraient été dans l'enceinte de Brest et les deux autres à l'extérieur.

---

(1) Je ne sais à quelle époque arriva l'accident, mais M. Trouille dans une lettre du 18 nivose an 11 en parle à M. Huvé comme d'une chose qui vient d'avoir lieu.

En 1804, il s'occupa de projets d'amélioration et d'augmentation de l'hôpital de Pontanézen et fit construire l'enceinte, le rempart et la terrasse derrière les magasins de Kéravel.

Au mois d'avril 1805 Trouille fut sur le point d'aller à Cherbourg prendre la direction des travaux de la digue. Consulté à ce sujet par l'inspecteur général Cachin, qui ne lui cachait pas que ces travaux étaient aussi importants que difficiles, qu'ils exigeaient une activité extraordinaire et que les projets étant irrévocablement arrêtés, la seule satisfaction de l'ingénieur en chef qui les exécuterait, consisterait dans les difficultés à vaincre pour en opérer la plus prompte exécution. (1)

Trouille se hâta de répondre qu'il était très honoré qu'on eut pensé à lui pour cette mission, où il pensait acquérir assez de gloire en se consacrant à l'exécution des projets de M. Cachin et qu'il était prêt à partir. Mais, je ne sais pourquoi, suite ne fut pas donnée à cette idée et Trouille continua à servir à Brest, sous les ordres de M. Tarbé.

Le 5 avril 1805 il était nommé ingénieur de 1re classe. Pendant cette année il fit construire une goudronnerie pour la corderie haute. Il fit aussi construire un nouveau quai en avant des bassins de Brest pour en dégager l'entrée; il fit encore un projet d'installation pour la bibliothèque de la marine, en lui destinant le local alors occupé par la serrurerie, dans le bâtiment de la tête du bassin de Brest. Il fit également un projet d'augmentation et d'amélioration de l'hôpital de Landerneau, puis enfin un projet

(1) Lettre de M. Cachin du 11 germinal an 13.

de lazareth de 2,400 hommes, partagé en huit quarantaines, pour être exécuté dans la rade de Brest, sur la pointe de St-Marc qui, pour cet effet, aurait été détachée de la terre ferme par un large fossé.

Le 13 novembre 1805, Trouille fut nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées et directeur des travaux maritimes à Rochefort, en remplacement de M. Teulère.

Malgré son absence de Brest il continua ses projets pour l'amélioration de ce port. C'est ainsi que pendant deux ans il s'occupa de l'île factice, commencée en 1804 par M. Tarbé pour y mettre les bois à sec.

En 1806 M. Trouille fit pour l'établissement de Ruelle des projets d'ateliers pour la moulerie et d'une forge à bras de six feux.

En 1807 il s'occupa du perfectionnement de l'hôpital de Rochefort, en donnant aux salles de malades les servitudes qui leur manquaient et un aspect plus agréable aux façades latérales de ce grand et bel établissement.

L'amélioration du magasin général de Rochefort devint ensuite l'objet de ses études. Il voulait y établir un bâtiment voûté pour loger au rez-de-chaussée les huiles, graisses et goudrons avec une grande salle de marchandises au-dessus. Il s'occupa également d'améliorer le parc de construction et enfin il fit construire un atelier de sculpture avec une salle de modèles dans les combles.

Ruelle n'était pas oublié dans ses projets ; il voulait y construire deux bâtiments, l'un pour loger les officiers, l'inspecteur et le contrôleur et l'autre destiné aux ouvriers. Enfin il voulait établir pour la principale entrée de l'établissement une grille avec corps de garde et terrasse.

Au commencement de juillet 1807 M. Trouille était fort

souffrant, mais voulant achever son projet de bagne et mettre son projet général du port de Rochefort en état d'être présenté à l'inspecteur général Ferregeaux, dont la visite était attendue, il persista à rester à son poste. Sentant cependant que le malaise qu'il éprouvait augmentait chaque jour, il se décida à aller passer quelques jours à la campagne. Il se rendit donc à Langleserie, près de Charente. Mais à peine y était-il arrivé qu'il fut pris d'une fièvre des plus violentes, accompagnée des symptômes les plus alarmants.

Le hasard amena heureusement chez lui un des médecins les plus habiles du pays et il reçut des secours presque aussi promptement que s'il était resté en ville. Pendant six jours et six nuits il eut une fièvre continuelle, qui ne variait que par ses redoublements. Il était privé de tout sommeil et dans l'impossibilité de prendre des aliments. Pendant vingt-quatre heures son état parut désespéré. Mais enfin les soins bien entendus qui lui furent prodigués triomphèrent du mal.

Sa famille et lui-même furent si alarmés de ce qui venait d'avoir lieu qu'à dater de ce moment il fut bien décidé que le séjour de Rochefort ne se prolongerait que le moins possible et il sollicita son retour à Brest, pour venir occuper la place que M. Tarbé devait prochainement laisser vacante. Désigné pour Brest le 5 octobre, il resta néanmoins à Rochefort. (1)

Au commencement de 1808 M. Trouille s'occupa de la création à Rochefort d'un parc d'artillerie avec ateliers, magasins et salle d'armes pouvant contenir 20,000 fusils,

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

10,000 pistolets, 8,000 sabres et 6,000 haches d'armes. Il termina enfin son projet général du port.

Dans les premiers jours de mars 1808 M. Trouille, qui avait continué à être sous l'influence du climat malsain de Rochefort, put enfin se mettre en route pour Brest avec toute sa famille. La route se fit dans une voiture qu'il avait achetée à cet effet et que M. Tarbé devait prendre pour se rendre à Paris, si Trouille avait pu arriver à Brest avant son départ.

Mais il fut encore fort malade avant de partir de Rochefort et le voyage dura vingt-trois jours. On était obligé de porter le malade du lit à la voiture et de la voiture au lit. Il fallut bien des fois séjourner dans les auberges de village, où l'on était loin d'avoir toutes ses aises. Pendant ce pénible voyage, le courage de Mme Trouille ne lui fit pas défaut et elle trouva dans sa grande énergie la force de résister aux fatigues et aux chagrins qui l'accablaient depuis quatre mois.

Quant au pauvre malade plus d'une fois il désespéra d'arriver jusqu'à Brest, particulièrement à Nantes et à Rennes, où il crut qu'il allait succomber (1). A son arrivée à Brest il se rendit à la campagne de Mme Hervé, sa belle-sœur, qui était située au bord de la Penfeld, près de la buanderie actuelle de la Marine. M. Trouille avait songé à se faire construire dans ce charmant endroit une villa dont je possède les plans.

(1) Lettre à M. Tarbé du 9 mai 1808.

M. TROUILLE

DIRECTEUR DES TRAVAUX MARITIMES A BREST.

En revenant à Brest M. Trouille retrouvait comme préfet maritime de ce grand arsenal un administrateur d'une haute capacité, sous les ordres duquel il avait déjà servi avant son départ pour Rochefort et avec lequel il avait toujours eu les meilleures relations, le conseiller d'Etat comte de Caffarelli, qui a été l'un des hommes les plus remarquables de son temps. Celui-ci avait apprécié la valeur de M. Trouille comme ingénieur, ses qualités comme homme et il en était résulté une sorte d'intimité entre les deux familles. Mme de Caffarelli elle-même resta en correspondance avec M. Trouille quand ils quittèrent la préfecture de Brest.

Parmi les lettres de la famille Caffarelli à M. Trouille s'en trouve une datée du 7 juin 1810 où se trouve un fait assez curieux et dont Levot n'avait probablement pas eu connaissance, car il n'en parle pas dans son histoire du port de Brest. Une jeune fille que perdirent, pendant leur séjour à Brest, M. et Mme de Caffarelli avait été inhumée, je ne sais pour quel motif, dans un endroit secret et écarté du port et ce fut leur ami Trouille, qui fut chargé de la garde de son tombeau après le départ des parents.

Il s'acquitta scrupuleusement de la mission qui lui avait été confiée, si j'en juge par le duplicata d'une lettre qu'il écrivait le 31 août 1812 à un jeune élève-commissaire, cousin de la jeune fille. Celui-ci s'était fait faire, paraît-il, une double clef de l'enceinte que renfermait le tom-

beau, auquel il faisait de fréquentes visites. M. Trouille l'informa qu'il ne pouvait tolérer une telle irrégularité et qu'il eut à cesser ses visites.

Ce fut en 1809 que M. Trouille fit établir le platin de radoub pour les bâtiments à fond plat avec un atelier couvert pour y travailler le bois.

Il s'occupa aussi alors d'une construction qu'il voulait faire au fond du port : c'était une deuxième machine à mater, en forme de tour, pour les frégates et les corvettes. Il fit aussi les plans d'une fonderie avec ses dépendances pour les ouvrages en cuivre et ceux d'un projet général pour le parc d'artillerie, où il voulait construire des ateliers pour les ouvrages en fer et une nouvelle salle d'armes pouvant recevoir 30,000 fusils.

Au nombre des travaux exécutés sous sa direction en 1809 se trouvent encore le mur d'enceinte du Bouguen avec une nouvelle porte, le jardin du Bocage aujourd'hui détruit et excavé pour faire place à des cales de construction et la levée de Pontaniou, sur les plans modifiés de M. Tarbé.

En 1810 M. Trouille fit achever la prison de Pontaniou, commencée par son prédécesseur.

L'amélioration de la machine à mâter fut l'objet de ses études. Il voulait augmenter la superficie de la plate-forme, en y joignant un lieu de dépôt pour les agrès. Il étudia aussi un sujet dont il s'était déjà occupé en 1807, l'établissement de machines hydrauliques, pour épuiser les bassins, en y appliquant une vis d'Archimède de grande dimension.

De cette époque date son troisième projet par masse pour le parc des vivres, dans lequel il proposait l'aban-

don total du projet de M. de Blaveau, afin de laisser à la guerre l'enceinte intérieure du château. Il se rapprochait du premier projet en supprimant toute espèce de luxe inutile. Il y avait joint le plan détaillé du canal de communication entre le port militaire et le port de commerce et les détails particuliers des établissements qui devaient en dépendre.

Au nombre des travaux de M. Trouille en 1811 on trouve la nomenclature, le classement et les dimensions principales des établissements d'un port militaire pour 15 vaisseaux, 5 frégates et les bâtiments de servitude.

Son projet de lazareth sur la pointe de St-Marc fut encore de nouveau étudié par lui.

La levée de Pontaniou et les bâtiments dans son intérieur furent définitivement achevés.

Un magasin supplémentaire au magasin général, dont la construction serait faite sans bois, figure au nombre de ses projets. Enfin alors parut aussi son troisième et dernier projet pour l'hôpital du Séminaire où il plaçait 1,200 lits.

Ce fut en 1812 que M. Trouille termina la construction des trois poudrières de l'île des Morts, d'après les projets de M. Tarbé, en y ajoutant plusieurs dépendances reconnues indispensables. Ce grand travail avait été commencé en 1807 par M. Tarbé.

A cette époque un atelier et des magasins pour les légumes confits furent construits aux subsistances d'après les plans et sous la direction de Trouille.

Ce fut alors qu'il projeta la création d'un palais-amiral, où il voulait loger les premières autorités maritimes et réunir tous les bureaux des divers services à l'instar de

l'hôtel de la marine à Paris. C'était une étude d'architecture faite pour une situation unique en son genre dominant à la fois le port militaire, la ville et la rade.

En 1813 M. Trouille fit paraître les projets suivants : création d'un bâtiment incombustible pour les bureaux des Fonds et des Revues, reconstruction des bureaux de l'inscription maritime, construction d'une loge pour le service de la santé publique.

En 1814 M. Trouille projette la construction d'un grand atelier de mâture à la pointe du Salon, en prolongeant le système de couverture que M. Tarbé devait établir entre les deux halles existantes et en y construisant deux nouvelles halles semblables, dans lesquelles les mâts devaient arriver en flottant, au moyen de canaux dont elles seraient traversées.

De la même époque est son projet de hangar pour 280 hunes posées de champ et à tiroir, posées par espèces et par dimensions dans des entre-colonnements d'ordre Pœstum, avec magasin de chanvre dans le comble.

Il fit encore un projet de magasin aux cables, construit sans bois et un projet de hangar avec mérins, symétrique avec celui pour les hunes. Ces trois hangars devaient occuper le nouveau quai de la Boucherie.

Enfin un projet d'hôpital pour 2,600 lits termina la série de ses études en 1814.

Le 25 juillet 1814 M. Trouille fut nommé chevalier de la légion d'honneur. Quoique le vieux républicain existait toujours sous l'habit brodé du directeur des travaux maritimes, le gouvernement de Louis XVIII n'avait pu méconnaître ses services et il faisait acte de justice en lui

accordant cette distinction. Cinq jours après il recevait la croix du Lys ; mais je ne la cite que pour mémoire. Elle était accordée à tout le monde. Par ordre du Roi, M. Trouille fut nommé membre du conseil général du Finistère, mais j'ai tout lieu de croire que retenu à Brest par son service, il n'y assista jamais.

En 1815 M. Trouille opéra la restauration de la chapelle de l'hôpital St-Louis, autrefois église des jésuites, dont l'architecture avait été dégradée par l'usage auquel ce joli édifice avait été employé pendant vingt ans.

Il fit prendre des dispositions pour loger provisoirement les cables, en attendant l'exécution du magasin.

Un petit péristyle voûté, pratiqué sous la rue Royale, pourdégager le côté sud de la tête du bassin de Brest, où la circulation était extrêmement gênée fut projetée par M. Trouille et, dans un rapport fait au ministre, l'année suivante, par l'inspecteur général Sganzin, ce projet était recommandé.

Enfin il proposa une nouvelle disposition du magasin aux fers, au moyen de laquelle il pouvait en recevoir quatre fois plus. Elle fut exécutée, mais pas aussi complètement que dans le projet.

L'ingénieur s'efface un moment pour laisser reparaître en M. Trouille le militaire. En effet, le 28 juin 1815, il écrit à M. l'inspecteur général Sganzin : « que tous ses « conducteurs sont employés aux fortifications extérieu- « res, que l'on s'empresse de mettre en état de défense, « qu'il organise tous les employés de sa direction en une « compagnie de 50 hommes. On va se tenir prêt à mar- « cher au besoin, car ce n'est pas en restant enfermé dans « Brest qu'on peut le défendre avec avantage. Il espère « bien que chacun fera de son mieux et autant que les

« moyens pourront le permettre. Les Finistériens en gé-
« néral n'aiment point les Anglais et tout le monde sera
« d'accord lorsqu'il s'agira de les repousser. »

Au mois de janvier 1816, pour la seconde fois Louis XVIII nomma Trouille conseiller général du département du Finistère, mais, son service ne lui permettant pas d'assister aux séances, il donna sa démission au mois de décembre.

Ce fut en 1816 que M. Trouille opéra la reconstruction totale du dôme de l'hôpital du séminaire, en lui donnant une forme sphéroïdale et en construisant à l'intérieur quatre étages destinés aux magasins du mobilier. La restauration de la caserne des capucins se fit à la même époque.

Il projeta aussi la construction d'un grand hangar pour mettre à couvert et à sec 400 canots ou chaloupes et la construction d'un bâtiment additionnel adossé aux forges du bassin de Brest, tant pour leur service que pour celui de l'atelier des boussoles et de l'atelier des pompes à incendie. Le tiers seul fut exécuté.

Son projet de construction pour une école royale de marine est aussi de 1816. Elle aurait pu recevoir 300 élèves et aurait eu un observatoire au centre.

Au mois de novembre 1816, M. Sganzin vint en inspection à Brest. Dans une lettre à M. Mandar, M. Trouille rend compte à son ami, avec infiniment d'esprit, de l'ennui que lui causa l'annonce de cette inspection :

« Je ne veux pas, mon cher ami, laisser partir M. l'ins-
« pecteur général sans dire quelque chose à M. son
« adjoint et puis j'ai besoin de parler. Vous savez que le
« bonheur serait peu de chose pour nous autres, pauvres
« humains, si nous étions privés de la faculté de la faire

« connaître ou obligé d'être heureux tout seuls. C'est
« doubler notre bonheur que d'en parler et surtout avec
« un ami.

« Je vous dirai donc combien je suis satisfait de la
« visite de notre estimable inspecteur général et de son
« inspection pendant les dix jours que j'ai eu l'honneur
« et le plaisir de passer avec lui, en passant des ouvra-
« ges au portefeuille et du portefeuille aux ouvrages.
Mon contentement aurait été au comble si vous aviez été de la partie. On disait souvent : Mandar où êtes-vous ? Je l'avais même dit avant les autres, vu que votre présence m'aurait un peu rassuré, car il faut que vous sachiez que voici la première inspection que j'ai passée de ma vie. C'est s'y prendre un peu tard, mais cela n'a pas dépendu de moi. Il n'en est pas moins vrai que je n'étais pas peu embarrassé de ma personne, lorsque M. Sganzin m'annonçant son départ de Paris pour venir m'inspecter, j'aurais voulu avoir au moins cinq ou six mois devant moi pour me préparer à le recevoir selon mes désirs. Mais à peine me restait-il six jours, dont la moitié fut encore employée par un catafalque auquel je ne m'attendais pas.

Dans cette perplexité je ne savais trop que faire. Tout ce que je délibérais dans ma sagesse n'avait pas le sens commun. Je voulais déserter le poste, mais qu'aurait-on dit ? Faire le malade ? On n'y aurait pas cru. Je ne voyais qu'une ressource qui me paraissait assez naturelle, c'était de me laisser tomber du haut en bas du dôme que je fais faire à l'hôpital. Les éblouissements que j'éprouve de temps à autre m'auraient justifié. Mais il m'est venu tant de choses à la traverse que je n'ai pas eu le temps d'y monter et que j'étais au

conseil d'administration lorsque l'on vint m'annoncer l'arrivée de M. l'inspecteur général. Me voyant pris sans vert, de toutes les manières il m'a fallu faire contre fortune bon cœur et m'exposer à toutes les rigueurs d'une inspection.

A présent que la chose est passée je suis fort content de n'avoir pu monter sur mon dôme et bien au contraire je me trouve tellement aguerri que je me sens capable d'affronter tous les six mois de pareilles visites, même la vôtre. Vous voyez combien je vous aime. »

M. Mandar, à qui cette lettre était adressée était ingénieur en chef des ponts et chaussées et professeur d'architecture à l'école des ponts et chaussées. Une grande intimité régnait entre M. Trouille et lui. On s'écrivait fréquemment de part et d'autre. M. Mandar a laissé son nom à une rue de Paris bâtie sur ses propriétés et d'après ses plans.

Rien ne peut donner une plus haute idée de la valeur de M. Trouille, du cas que faisaient de lui ses collègues et ses chefs que toute la corespondance qu'il entretenait avec eux et qui est aujourd'hui pour ses descendants un souvenir précieux de cet homme éminent, qui fut en même temps un si excellent père de famille. Pour le bien connaître il faut lire, outre les lettres de M. Mandar, celle des célèbres architectes Delagardette et Viel, des inspecteurs généraux des ponts et chaussées Cachin, Ferregeaux, Sganzin et Tarbé, des ingénieurs en chef Martret, Hesse, Lamblardie et Mathieu, de l'ingénieur Dru, pour qui M. Trouille avait une affection toute particulière, de l'intendant Redon, de M. de Caffarelli et des amiraux d'Augier

et de Gourdon. Rien de plus intéressant que toute cette correspondance.

En 1817 les travaux que M. Trouille fit exécuter au magasin à blé permirent d'occuper par plusieurs étages le dessus des onze fours de la boulangerie centrale. Il fit aussi construire un atelier pour les pompes à incendie.

Un grand magasin pour les affûts de côte et autres figure au nombre de ses projets ainsi qu'une nouvelle écluse à sas pour l'anse de Kerhuon, afin de donner aux bâtiments la facilité d'entrer et de sortir en tout temps. Ce projet, approuvé d'abord, fut remplacé ensuite par celui d'une écluse simple projetée et exécutée par M. Trotté de Laroche.

Une nouvelle tonnellerie pour le parc des vivres, avec des caves en dessous pour le service courant et un magasin aux légumes secs en dessus fut projeté à la même époque.

Ce fut aussi alors qu'il fît connaître un deuxième projet d'augmentation du parc de construction. Il consistait en quelques additions ou modifications au projet qu'avait fait M. Tarbé en 1809.

Enfin, de la même année date son projet de construction d'un bâtiment à la tête des quatre bassins de Pontaniou, pour y recevoir une machine à vapeur destinée à leur épuisement. L'exécution du projet fut approuvée mais ajournée.

M. Trouille éprouva pendant l'année 1818 un très grand chagrin : un des Ingénieurs qui servaient sous ses ordres, M. Dru, qu'il aimait comme un frère ou plutôt comme un fils, car il y avait entre eux une très grande différence d'âge et qui, dans plus d'une circonstance, prouva à son

Directeur que son affection était payée de retour, était depuis quelques années, par suite des fatigues du service, dans un état de santé fort inquiétant.

Chargé des travaux des bassins de Pontaniou, M. Dru se dévoua d'une manière absolue à un travail qu'il savait fortement intéresser son chef. Bravant avec persévérance les temps affreux qui régnaient à Brest, pendant le battage des pieux de barrage, il dirigeait les travaux aussi bien la nuit que le jour. Mais ses forces n'étaient pas au niveau de son courage et quand il dut s'arrêter, il avait une paralysie des bras et des mains. Les Eaux de St-Amand lui furent ordonnées et il venait, à la fin de juillet, de partir pour s'y rendre, quand, quelques jours après, il mourut dans une auberge à Guingamp.

L'idée d'avoir été la cause involontaire de la mort de M. Dru désolait M. Trouille, qui toute sa vie regretta le bon Ingénieur et l'excellent ami qu'il avait perdu. M. Dru n'avait malheureusement pas droit à sa retraite et il n'avait pas obtenu la croix de la Légion d'honneur, sollicité pour lui, ce qui aurait permis de faire élever l'une de ses filles dans une des maisons de l'Ordre.

M. Trouille, plaidant la cause de la pauvre veuve près de l'Inspecteur général Sganzin, s'exprimait de la manière suivante : « Si le nombre des années de service est un « titre pour avoir droit à une pension, celui des ouvrages « faits devrait l'être de même, car il doit y avoir au moins « égalité entre celui qui est mort pour avoir fait beaucoup « en peu d'années et celui dont le principal mérite est « d'avoir vécu longtemps. M. Dru avait fait faire au port « de Brest pour plus de 2,000,000 fr. de travaux. » (1)

(1) Notes manuscrites de M. Trouille.

M. Trouille réussit-il dans les démarches qu'il avait entreprises? Je n'ai rien trouvé à cet égard dans les papiers qu'il a laissés.

En 1818 il fit installer des bureaux à feu pour le service du magasin général, dans le pavillon nord de cet établissement, d'après des dispositions de surêté particulières.

Il projetait la création de cinq bassins couverts pour la construction des vaisseaux et frégates, en remplacement des cinq cales de Bordenave.

Un projet de couverture pour la cale n° 1 en se raccordant avec la couverture qui existait sur la cale n° 2 est du même temps, ainsi que son projet de reconstruction de la cale n° 1.

Il proposa aussi alors la construction d'une pigoulière couverte et fermée pour le service des bassins de Pontaniou.

Ce fut aussi en 1818 qu'il fit connaître le projet d'une grande batterie demi-circulaire, occupant le front de l'ouest du château, dit Parc-au-Duc et contenant intérieurement trois étages, où l'on aurait pu loger 24.000 barriques de liquides pour le service des Vivres.

Le jardin des plantes, qu'il voulait augmenter et embellir, fut enfin son dernier projet de cette année 1818.

En 1819 M. Trouille achevait le nouveau bassin à toutes marées que M. Tarbé avait commencé en 1806.

Il opérait la reconstruction presque totale du bassin de Pontaniou n° 1 et il faisait construire une nouvelle écluse fermée d'un bateau.

Il faisait établir au sommet du pavilllon de la caserne de la Marine un observatoire destiné à servir d'Ecole d'astronomie.

Son quatrième et dernier projet d'hôpital, mais réduit à 1,000 ou 1,100 lits, et en se bornant au seul terrain appartenant à la marine, est de 1819.

Ce fut alors que parut aussi son grand projet d'une couverture en cuivre portée sur une charpente en fer coulé, formant un berceau de 62 mètres de largeur pour abriter les deux bassins du fond de Pontaniou, projet qui fut approuvé, mais ajourné.

Depuis plusieurs années M. Trouille songeait sérieusement à prendre sa retraite. Mais il voulait avant d'en venir là terminer les bassins de Pontaniou. Afin de se consacrer entièrement à ce grand ouvrage, il sollicita l'envoi à Brest d'un autre ingénieur en chef pour prendre la direction des travaux maritimes du port, la construction des bassins restait entièrement sous sa direction.

M. TROUILLE

CESSE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR. SA RETRAITE. SA MORT.

M. Trouille obtint d'autant facilement ce qu'il demandait que la position convenait beaucoup à M. Lamblardie, alors directeur des travaux maritimes à Lorient et qui était le beau-fils de l'inspecteur général Sganzin. Désigné au mois de mars 1819, M. Lamblardie n'arriva à Brest que le 15 octobre. Malheureusement malgré les relations affectueuses qui avaient régné jusque-là entre eux et quoique les attributions des deux ingénieurs en chef fussent bien tranchées, il y eut souvent des froisse-

ments et M. Trouille regretta plus d'une fois de ne pas avoir conservé jusqu'à sa retraite la charge de la direction du service.

Les derniers projets qu'il fit pour le port de Brest sont de 1820. Il proposait de construire à la tête des quatre bassins de Pontaniou un bâtiment dont l'intérieur eut été disposé de manière à recevoir huit moulins à blé pour le service des vivres, afin d'occuper la machine quand elle n'aurait pas d'épuisement à faire.

Il proposait l'amélioration du jardin des plantes et faisait connaître un projet de bassin à établir dans l'anse de Lanninon, pouvant recevoir 21 vaisseaux.

Enfin il proposait de construire sur l'Ile Longue un lazareth, divisé en 4 quarantaines et pouvant contenir 1,200 hommes.

A la fin du mois d'août 1820 le grand ouvrage de M. Trouille était terminé et les bassins pouvaient être livrés, mais ils ne furent inaugurés que le 24 septembre. L'opération de l'enlèvement et du remplacement du bateau-porte ne demanda pas plus de deux heures et à 3 heures de l'après-midi, en présence du général marquis de Lauriston et des autorités maritimes et militaires, les deux vaisseaux de 80, le *Diadème* et le *Duquesne* entrèrent l'un derrière l'autre dans les bassins.

M. Trouille chaleureusement félicité par les spectateurs sur le succès de ses travaux, fut à cette occasion proposé pour le cordon de St-Michel. Cette récompense lui fut promise par le ministre de la maison du roi, mais remise à l'époque du baptême du duc de Bordeaux. Malgré cette promesse, M. Trouille n'eut pas la satisfaction de recevoir cette récompense de ses longs services et de ses beaux travaux.

L'exécution de la couverture des bassins de Pontaniou ayant été ajournée, dès le commencement de l'année 1821, il considéra sa carrière comme terminée et attendit sa mise à la retraite avec d'autant plus d'impatience que M. Lamblardie était fort mécontent de la parcimonie dont on avait fait preuve à son égard, en ne lui donnant pas la totalité des appointements tant que M. Trouille serait au service. Celui-ci avait proposé à l'intendant, M. Redon fils, de faire une retenue sur ses appointements pour compléter ce qui manquait à ceux de M. Lamblardie. Mais M. Redon répondit que, tout en appréciant la rare délicatesse du caractère de M. Trouille, il ne pouvait, malgré l'injustice commise envers M. Lamblardie, proposer un moyen, que ce dernier serait d'ailleurs dans l'impossibilité d'accepter.

Ne se contentant pas de cette réponse, M. Trouille écrivit à l'inspecteur général Sganzin et au conseiller d'état Jurien, qui était alors intendant des armées navales et directeur des ports. Pas plus que M. Redon ils ne cédèrent aux instances qui leur étaient faites. Enfin le 31 mars 1821 M. Trouille fut admis à la retraite. Il avait alors 71 ans et avait servi cinq ans dans la cavalerie et quarante-cinq dans la marine (1).

(1) L'intendant de la marine Redon lui adressa à cette occasion la lettre suivante :

Mon cher directeur, j'éprouverais un sentiment pénible en vous transmettant la dépêche ci-jointe qui vous annonce votre admission à la retraite, à compter du 1er avril prochain, si je ne savais pas quel besoin de repos, après une longue carrière, si honorablement et si utilement remplie, vous la faisait désirer.

Vous emportez l'estime, l'attachement et la vénération de toute la marine et je vous prie de me compter au premier rang de tous ceux qui vous ont voué véritablement ces sentiments.

Le traitement provisoire que le ministre vous accorde jusqu'à la fixation de votre pension est de 5,000 fr.

Signé : Redon.

Sans cesse occupé des intérêts de la science et de ceux qui s'y livraient, M. Trouille saisissait ou faisait naître les occasions d'être utile à ses subordonnés, pour lesquels il avait la bonté d'un père. Franc et loyal, il s'éleva sans intrigue. L'âge n'avait nullement affaibli ses facultés. La robuste constitution et l'austérité de ses mœurs lui avaient procuré une activité telle que quatre heures de sommeil lui suffisaient. Sa mise à la retraite ne fit que changer le lieu de son travail. A quelque heure qu'on le visitât on le trouvait dans son cabinet, dessinant pour lui ou pour tous ceux qui invoquaient son obligeance, recueillant, coordonnant les plans qu'il avait dressés depuis le début de sa carrière d'ingénieur. Nul ne possédait à un plus haut degré que lui l'art du dessin de l'ingénieur, il s'en était fait une sorte de langage supplémentaire, au moyen duquel il exposait ses idées avec une merveilleuse facilité.

Une lettre de M. Mandar, professeur d'architecture à l'école des ponts et chaussées, datée du 17 décembre 1824, donne une idée de la valeur des documents que M. Trouille s'occupait à réunir.

« Taillez en grand, mon cher ami, soyez le Dinocrate « de notre siècle et si vous êtes embarrassé du place- « ment de votre bel œuvre, voici la place qui lui con- « vient : le *cabinet des Estampes de la bibliothèque royale* « *à Paris*. C'est là où tous les artistes passionnés pour « l'art vont puiser des lumières. C'est là la véritable « place de vos volumes. Partout ailleurs ils seront mé- « connus, ignorés. Vous pourriez penser qu'ils seraient « bien au ministère de la marine ? *Non*, ils y seraient *en-* « *fouis* et jamais ils ne pourraient être d'aucune utilité à « qui que ce soit. A l'école des ponts et chaussées il en « serait de même. »

Dans une autre lettre du 25 mars 1825, M. Mandar revenait encore sur ce sujet et insistait pour que le cabinet des Estampes reçoive un jour ce magnifique recueil.

La mort vint malheureusement empêcher M. Trouille de terminer son beau travail. Son ouvrage devait former quatre volumes in-folio. Trois seulement ont été faits. Ils contiennent environ 300 planches et portent pour titre : *Recueil de minutes*, calques et esquisses des ouvrages d'architecture civile et hydraulique faits ou projetés pour les ports de Brest et de Rochefort depuis 1776 jusqu'en 1821 par J. N. Trouille, architecte, chevalier de la légion d'honneur, ancien directeur des travaux maritimes, ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées, en retraite.

Sur ma proposition, acceptée par les autres héritiers de M. Trouille, ces trois volumes ont été donnés le 1er juin 1863 à la bibliothèque de la ville de Brest en même temps que treize cartons contenant des plans, cartes, mémoires, projets, dont le plus grand nombre concerne la ville de Brest.

Malheureusement ce que M. Mandar avait prévu est arrivé. Il y a 24 ans que les volumes et les cartons sont à la bibliothèque ; mais ils ont été relégués dans un cabinet inaccessible au public et ne sont par conséquent connus que d'un très petit nombre de personnes. Je me hâte de dire que cet état de choses vient de changer. Le bibliothécaire de la ville, M. Marion, vient de cataloguer toutes les pièces contenues dans les cartons et l'œuvre tout entière de M. Trouille, placée à une place d'honneur dans son cabinet, peut actuellement être mise à la disposition de tous ceux qui voudront consulter ces intéressants documents.

Au nombre des projets de M. Trouille que j'ai omis de citer se trouvent celui d'une salle de spectacle pour la ville de Rennes, celui d'un bagne circulaire qui aurait pu recevoir 4,000 forçats et qui aurait occupé le plateau tout entier des capucins, celui d'un palais pour la légion d'honneur.

Le 24 avril 1825 M. Trouille adressait à son ami, M. Mandar, une longue lettre ou plutôt un mémoire, qui est une critique admirablement faite de l'hôpital maritime, dont on commençait la construction. Les vérités qui s'y trouvent relatées sautent aux yeux du lecteur, qui ne peut que regretter l'abandon des projets de M. Trouille pour en adopter un qui présentait tant de défectuosités.

M. Trouille avait été élu, en 1778, vénérable de la loge maçonnique de Brest *les élus de Sully* (1) et jusqu'en 1822, à part le temps qu'il passa à Paris au conseil des Cinq-Cents et celui qu'il passa à Rochefort comme directeur des travaux maritimes, il en remplit les fonctions.

C'est à M. Trouille que sont dus les deux autels de la vierge et des saints-anges, qui se trouvent dans l'église St-Louis. Ces deux autels à la romaine, le premier d'ordre ionique, le second d'ordre dorique, furent élevés par ses soins en remplacement de deux autres qui tombaient de vétusté. Il est aussi l'auteur de la chaire qui existe

(1) La loge était alors installée au 3me étage de la maison Trouille, rue de Siam, n° 30, dont le second était occupé par la salle des pas perdus, le cabinet de réflexion et le logement du gardien. En 1842 on voyait encore des portes couvertes d'emblèmes maçonniques sculptés et dorés. La loge, voulant conserver le souvenir du vénérable qui dirigea pendant tant d'années ses travaux, fit faire par M. Charioux une reproduction du beau portrait qui existait dans la famille.

encore aujourd'hui dans cette église. Enfin c'est d'après ses dessins qu'avaient été faites les belles grilles qui autrefois entouraient le chœur et la balustrade qui sépare la nef du chœur.

M. Trouille était le grand décorateur des fêtes publiques de Brest. Dans la joie comme dans le deuil c'était toujours à lui que l'on s'adressait. Parmi les ouvrages qu'il produisit à ce sujet il faut citer le magnifique mausolée élevé dans l'église St-Louis à l'occasion de la cérémonie qui eut lieu le 20 janvier 1820, en expiation de la mort de Louis XVI, ce qui lui valut les félicitations des ingénieurs et des architectes les plus éminents.

Le 3 août 1825, après peu de jours de maladie, M. Trouille terminait une vie noblement remplie, laissant à sa famille, à ses amis et à tous ceux qui l'avaient connu un souvenir ineffaçable. L'aînée de ses filles était mariée à un officier de marine, qui a été retraité comme capitaine de vaisseau, M. Le Moine ; la seconde était mariée à un administrateur qui a été retraité avec le grade de contrôleur, M. Le Prédour ; la troisième a épousé depuis un officier d'artillerie de marine, qui a été retraité avec le grade de chef de bataillon, M. Viollette.

Le jour des funérailles de M. Trouille le discours suivant fut prononcé sur sa tombe par M. Trotté de Laroche, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

« MESSIEURS,

« Avant que la terre recouvre pour toujours les restes « mortels de celui dont nous déplorons aujourd'hui la « perte, qu'il me soit permis de lui rendre un dernier « hommage. La voix de ses nombreux amis et de ceux « qui comme moi, ont reçu au commencement de leur

« carrière ses sages conseils et les preuves d'une amitié « vraiment paternelle ne pouvait rester muette dans cette « triste circonstance, où la mort nous enlève l'objet de « tant d'estime et de tant de vénération.

« La vie tout entière de M. Trouille, Messieurs, vous « est connue depuis le jour où son art l'amena parmi vous « pour la première fois. La longue carrière que ses talents « ont illustrée a été remplie par des travaux de toute « espèce ; car l'étendue de l'esprit et des connaissances « de M. Trouille l'ont fait appeler à des emplois bien « différents. Mais son art qu'il cultiva jusqu'à la fin avec « la même ardeur, fut toujours l'objet de ses études favo- « rites, et c'est par là qu'il s'est acquis cette réputation « non contestée, à laquelle les excellentes qualités de son « cœur ajoutaient encore un nouvel éclat.

« La hardiesse des conceptions de M. Trouille, leur « variété et la facilité avec laquelle il mettait en œuvre « les combinaisons les plus diverses ont particulièrement « caractérisé son talent. Son imagination s'est exercée « sur presque tous les sujets depuis les fragiles ornements « de nos fêtes et de nos cérémonies jusqu'aux monuments « les plus imposants de la puissance des hommes.

« Les travaux de la marine et surtout ceux du port de « Brest l'ont occupé jusqu'au dernier moment de sa vie, « et rien n'atteste mieux cette étendue et cette variété « de ses connaissances que les nombreux édifices qu'il a « élevés et les projets qu'il a présentés dans le cours de « ses fonctions et qu'il laisse à la méditation de ceux qui « suivent de loin ses traces. Son activité ne connaissait « pas de repos et jamais la facilité et la vivacité de son

« imagination n'ont rien retranché aux longues heures « qu'il consacrait au travail.

« L'âge, Messieurs, n'avait rien ôté aux facultés de M. « Trouille. C'était toujours le même enthousiasme pour « les arts, la même chaleur pour encourager et protéger « ceux qui s'y livraient ; et jamais les loisirs qu'il s'était « faits à la fin de sa carrière n'ont été plus utilement em- « ployés. La mort l'a surpris et l'a enlevé à sa famille dé- « solée et à ses amis, au moment où il mettait la dernière « main au recueil de ses différents travaux. Ils feront « connaître sa réputation à ceux qui viendront après « nous. Mais qui conservera le souvenir de ses excel- « lentes qualités et des vertus qui ont honoré sa vie ? Ses « nombreux amis, Messieurs, le garderont dans leur cœur, « ceux qu'il a éclairés et protégés, ceux qui, placés sous « ses ordres pendant plus de 20 ans, l'ont toujours re- « gardé comme un père, diront par leurs regrets quel fut « l'homme que nous perdons aujourd'hui. Qu'il reçoive « de là-haut ce dernier témoignage de notre affection et « puisse cet hommage d'un de ceux qui lui furent le « plus attachés, porter quelque consolation à ceux qui « partagent la douleur dont je suis pénétré ! »

La biographie moderne, publiée à Leipzic en 1807, consacre un article à Trouille. La biographie des hommes vivants, parue sous la Restauration, en donne la reproduction. Le grand dictionnaire de Larousse ne l'a pas non plus oublié.

M. Viel dans le 4me volume d'un ouvrage traitant de l'ordonnance des bâtiments donne l'extrait d'une lettre que lui écrivait Trouille et l'accompagne d'une note fort élogieuse.

Arrivé au terme de la tâche que je me suis imposée, j'espère que mon travail, facilité par celui de Levot, fera bien connaître à ceux qui le liront ce qu'était l'homme vénérable dont j'ai voulu retracer l'histoire. C'est un dernier et respectueux hommage que rend à la mémoire de M. Trouille son petit-fils.

E. LE MOINE.

MESURE
DE LA
DISTANCE DU BUT
DANS LES BATTERIES DE COTE

GÉNÉRALITÉS

La portée d'un canon dépend de son inclinaison, c'est-à-dire de l'angle que fait son axe avec le plan horizontal. Elle augmente avec cet angle, supposé positif, jusqu'à une certaine limite (43 degrés environ) pour diminuer ensuite. Les tables de tir de l'artillerie font connaître pour chaque espèce de canon et pour chaque genre de tir la portée qui correspond à une inclinaison donnée.

Pour atteindre un but déterminé, il faut donc donner à la bouche à feu l'inclinaison indiquée par ces tables pour sa distance, et par suite pouvoir mesurer celle-ci avec la plus grande approximation possible.

Il a été imaginé pour cela un assez grand nombre d'instruments que l'on peut classer en deux catégories : ceux qui prennent pour base de leur mesure une des dimensions du but connue ou estimée, et ceux qui prennent pour cette base une longueur mesurée auprès de l'instrument. Les premiers prennent généralement le nom de *stadias*, les derniers celui de *télémètres*.

Les stadias ne peuvent donner que des indications assez grossières à cause de l'erreur commise sur l'estimation de la longueur de la base, erreur qui est multipliée par le rapport, toujours très grand, de la distance à cette longueur.

Les télémètres sont ou à base horizontale ou à base verticale. Ces derniers sont surtout employés sur les côtes toutes les fois que l'on peut disposer d'une altitude d'une vingtaine de mètres au moins. Ils sont dits *télémètres de dépression* parce qu'ils utilisent la dépression de la mer par rapport au sommet de la côte.

Les télémètres à base horizontale emploient deux instruments pouvant mesurer les angles horizontaux : planchette, graphomètre, etc. ; l'un placé à l'observatoire principal, dans la batterie ou très près ; l'autre à l'observatoire secondaire situé à une distance de plusieurs centaines de mètres exactement mesurée. Ce dernier observatoire fait connaître, à l'aide d'un téléphone ou d'un télégraphe, l'angle à la base qu'il a relevé, au poste principal qui, par la connaissance de cet angle et de celui qu'il a relevé lui-même, peut trouver la distance du but sur un tableau préparé à l'avance.

Ce procédé, très lent, ne convient guère lorsque le but se déplace et ne donne pas dans ce cas l'approximation à laquelle on devrait s'attendre vu la longueur de la base employée. Les erreurs de lecture ou de transmission, le défaut d'entente entre les observateurs sur le point à viser, et surtout le défaut d'instantanéité de leurs observations altèrent beaucoup et souvent les résultats obtenus.

Quelquefois les angles du poste secondaire se trans-

mettent automatiquement au poste principal. Il en résulte plus de célérité, mais les autres inconvénients restent, et l'on a en plus tous ceux qu'entraîne la grande délicatesse des instruments.

Sur les côtes élevées on préfère aux télémètres à deux observatoires les télémètres de dépression dont les indications sont beaucoup plus rapides et tout au moins aussi approchées.

La marine française a adopté en 1878, après deux ans d'essais, un télémètre de cette espèce proposé par moi en 1875.

Elle emploie en outre la *lunette de côte* et l'*appareil Deport*.

Ce sont ces trois instruments que je me propose de faire connaître ici, ainsi que leur mode de fonctionnement.

LUNETTE DE COTE. (fig. 1).

C'est une bonne et forte lunette terrestre analogue à celle que M. le colonel du génie Goulier a fait construire pour le service des officiers en campagne. Elle est installée sur une monture lui permettant de tourner à la fois dans le sens horizontal et dans le sens vertical de manière à pouvoir suivre les mouvements du navire visé et montée elle-même sur un trépied.

Cet instrument appartient à la catégorie des stadias.

Le véhicule porte un verre sur lequel est gravée une échelle micrométrique qu'on dirige sur la dimension verticale du but prise pour base de la mesure et dont on a

estimé la longueur ; on compte le nombre de divisions sous-tendues par cette base. Se reportant alors à un abaque ou tableau à deux entrées inscrit sur la monture, on cherche sur la ligne horizontale supérieure la longueur de la base, sur la ligne verticale de gauche le nombre de divisions sous-tendues et à la rencontre des colonnes qui leur correspondent on trouve le lieu des distances égales sous forme d'une diagonale chiffrée à ses extrémités.

Cette lunette, comme tous les instruments stadimétriques, c'est-à-dire dont le fonctionnement est basé sur l'estimation d'une des dimensions verticales du but visé, ne peut donner la distance avec quelque approximation parce que, ainsi que je l'ai déjà dit, on commettra toujours une erreur dans cette estimation et souvent une forte erreur, les navires étant aujourd'hui si différents les uns des autres.

Cette erreur inévitable, même en la supposant très faible, en entraîne une bien considérable dans l'indication de la distance puisqu'elle est multipliée par le rapport de la distance réelle à la dimension prise pour base, rapport toujours très grand.

Une autre erreur résulte de la lecture forcément inexacte du nombre de divisions sous-tendues, surtout quand le but se déplace rapidement.

A cause du temps nécessaire pour chercher sur l'abaque la distance en fonction des données obtenues, le navire peut, au moment de l'énonciation de cette distance, s'être éloigné de beaucoup, de plus de 100 mètres peut-être, du point où il a été visé.

La lunette de côte donne une approximation passable dans les tirs d'exercice parce qu'alors on connaît exacte-

ment la hauteur prise pour base et que le but se déplace lentement. Mais on éprouverait une cruelle désillusion si l'on comptait sur le même résultat devant l'ennemi.

Cela n'empêche point que l'introduction de ces lunettes dans les batteries de côte ne soit une excellente mesure. Employées comme lunettes ordinaires, elles peuvent rendre des services indispensables, et comme instruments stadimétriques donner une première approximation de la distance de l'ennemi alors qu'il est encore éloigné.

APPAREIL DEPORT (fig. 2).

Cet appareil imaginé par M. le capitaine d'artillerie de terre Deport donne le moyen de pointer sans la connaissance préalable et explicite de la distance.

Après avoir chargé la pièce on le place sur une console A fixée contre le tourillon droit ; par la vis V il pose sur un point fixe de l'affût. Le pointeur et un pointeur-servant montent sur des banquettes établies à hauteur convenable contre le flasque. Le premier place son œil à la lunette L et en dirige l'axe optique à la flottaison du but en agissant sur la vis V. Le second, s'occupant exclusivement du niveau N, fait baisser ou hausser la culasse afin de le ramener constamment à l'horizontalité dont l'action du pointeur tend à l'écarter.

Le point O est sur l'axe des tourillons. On peut donc considérer les points de rotation R et R' de la lunette et de la came C comme fixes ; par suite cette came n'a d'autre mouvement que la rotation que lui imprime la manivelle R'B sous l'action de la bielle BD.

On comprend que la courbe qui termine la came C, et sur laquelle appuie constamment la pointe P, ait pu être calculée en fonction de l'altitude et de la portée de telle sorte que l'axe optique arrive à la flottaison au moment où le canon a l'inclinaison correspondante à cette portée.

Ce mode de pointage est long et pénible, l'appareil qu'il faut mettre en place et enlever à chaque coup de canon étant assez lourd.

Les deux pointeurs forment au-dessus du tourillon un groupe entièrement à découvert et bien en évidence, par conséquent très exposé aux coups de l'ennemi. Lorsque celui-ci serait parvenu à portée de canon-revolver ou de fusil, leur position serait même absolument intenable.

Entre la fin du pointage et la mise de feu, il s'écoule un temps assez long (5 secondes au moins), nécessité par l'enlèvement de l'instrument et la descente des pointeurs, pendant lequel le navire visé peut se déplacer en distance ou en direction d'une longueur variable pouvant atteindre une cinquantaine de mètres s'il est animé d'une grande vitesse.

Ces divers inconvénients : lenteur et manque de précision du pointage, semblent rendre impossible l'emploi de l'appareil Deport pour le tir à courte distance. Il ne saurait convenir non plus pour le tir *au passage* qui sera souvent employé comme il est démontré plus loin, et pour lequel il faut déterminer un peu à l'avance la distance à aquelle passera l'ennemi.

Les résultats passables qu'il donne dans les tirs d'exercice sont dus à la faible vitesse du but et à l'entière sécu-

rité des pointeurs qui conservent tout le calme voulu et prennent tout le temps dont ils ont besoin pour effectuer le pointage.

TÉLÉMÈTRE HORIZONTAL DE DÉPRESSION

Système AUDOUARD (fig. 3.)

Principe de l'instrument. — Ce télémètre placé à une hauteur connue AO = H (fig. 4.) au-dessus du niveau moyen de la mer, fait connaître la distance horizontale AB par la mesure qu'il donne de l'angle AOB, complémentaire de l'angle de dépression α, ou plutôt par la mesure de sa tangente *ab*, évidemment proportionnelle à la distance AB et reportée par le curseur-index du chariot C sur une règle graduée *a'b'*.

Ce chariot est mu par la main de l'observateur sur une glissière horizontale.

La lunette L est liée à une règle dont le bord inférieur est parallèle avec le prolongement de son axe optique et leur système peut tourner librement dans un plan vertical autour du point O. Une légère prépondérance de la règle la maintient constamment appuyée sur un couteau mousse porté par le chariot, en sorte qu'à un mouvement, si petit qu'il soit de celui-ci, correspond toujours un mouvement analogue de la lunette.

Cette disposition constitue en grande partie l'originalité de l'instrument et lui a donné la supériorité sur ceux qui avaient été présentés à la même époque.

La graduation *a'b'* au lieu d'indiquer en degrés, minutes et secondes la valeur de l'angle AOB, fait lire immédiatement la longueur de AB qui lui correspond.

Par une disposition particulière de l'instrument, le point O peut être facilement élevé plus ou moins au-dessus de l'horizontale fixe *ab* par l'observateur qui peut ainsi maintenir constant le rapport $\frac{Oa}{OA} = \frac{ab}{AB}$ pendant que la mer monte ou descend, c'est-à-dire pendant que la hauteur verticale OA varie.

Les indications du télémètre conservent ainsi toute leur exactitude malgré la marée.

Cette possibilité de déplacer le point O permet aussi de passer d'une échelle à une autre.

En appelant D' la distance AB, on a

$$D' = H \cot. \alpha.$$

Mais les choses ne se passent pas exactement comme l'indique la figure 4 ; la sphéricité de la terre abaisse le point visé B au-dessous du plan horizontal passant par le point A d'une quantité d'autant plus grande que D' est plus grand, en sorte que H varie avec D', et la réfringence de l'air en courbant le rayon lumineux émané de B diminue plus ou moins α. Il en résulte des corrections asssez fortes à apporter à la formule ci-dessus ; leur recherche et leur discussion font l'objet d'un paragraphe ci-après et d'une note particulière annexée au présent mémoire.

Le chariot porte un crayon qui peut à volonté tracer sur une carte la route suivie par le navire visé, ou seulement marquer sa position sur cette carte à un moment donné. On peut, en utilisant cette faculté, connaître non-seulement la distance horizontale du point visé au télémètre, mais encore la distance de ce même point à une batterie éloignée du poste télémétrique, par un procédé qui sera expliqué plus loin.

L'instrument peut donc être employé au service d'une batterie basse s'il se trouve à proximité quelque hauteur où il puisse être convenablement installé.

Quelques organes ajoutés au télémètre primitif permettent à l'observateur de remplacer la visée à la flottaison par la visée d'un point élevé du bâtiment, dans le cas où la flottaison serait accidentellement ou intentionnellement cachée par la fumée. Ils peuvent être supprimés lorsque cette double visée n'est pas jugée utile.

DESCRIPTION.

Le télémètre (fig. 3) se compose d'une *table* T demi-circulaire de un mètre de rayon disposée horizontalement et d'une *alidade* A tournant autour d'un axe vertical implanté en son centre.

Table. — Elle comprend un massif central *m* (fig. 3 et 6) et une circulaire *i* réunis par des nervures radiales, le tout en fonte. Le massif est percé d'un trou pour recevoir le pivot vertical de l'alidade. Le dessus du massif et celui de la circulaire sont rigoureusement plans et dans le prolongement l'un de l'autre. Un remplissage en bois posé sur les nervures affleure le massif et la circulaire et complète la table.

Elle porte en dessous trois vis calantes par l'intermédiaire desquelles elle pose sur trois appuis en bronze scellés dans une maçonnerie et qui servent à la rendre horizontale.

Alidade. — L'alidade comprend des organes pour viser la flottaison du but et des organes pour voir en

même temps et en cas de besoin un point élevé du bâtiment.

On s'occupera d'abord exclusivement des premiers ; la description des seconds fera l'objet d'un paragraphe spécial.

Les parties principales de l'alidade sont : un *pivot central* V, un *pied* P, un *chariot* C, une *règle d'inclinaison*, R, une *lunette* L.

Le pivot (fig. 3) est formé de trois parties concentriques. La partie extérieure *m'* est un manchon s'appuyant sur le massif de la table et le traversant en son centre par un cylindre creux formant prolongement. Le pivot proprement dit *p* traverse le manchon. Il porte vers le milieu de sa longueur une partie taraudée au pas de deux millimètres surmontée d'une partie cylindrique et unie sur laquelle est tracée une double graduation aux échelles de $\frac{1}{4.000}$ et $\frac{1}{8.000}$. La partie supérieure se termine par une fourche supportant l'axe horizontal de la règle d'inclinaison. La partie taraudée est vissée sur un écrou *e* pénétrant en partie dans le manchon et s'appuyant sur lui par un épaulement circulaire. Cet écrou supporte ainsi le pivot vertical et par suite la règle d'inclinaison et la lunette ; en le faisant tourner on fait monter ou descendre verticalement ce pivot.

Le pied de l'alidade pose par l'une de ses extrémités sur le manchon et lui est fixé par des vis. Son autre extrémité s'appuie sur la circulaire de la table par deux galets qui, mis en mouvement par la manivelle *d* que l'observateur tient de la main droite, peuvent parcourir toute la longueur de cette circulaire et faire faire à l'alidade une rotation de 180 degrés. Sur chaque face latérale du pied est fixée par des vis une règle graduée en

mètres pour l'indication des distances mesurées par l'instrument.

Il est essentiel que le dessus du pied soit parfaitement dressé et qu'il soit bien horizontal lorsque le télémètre est réglé. Entre le dessous du pied et la table il est laissé un intervalle de cinq millimètres environ pour le passage d'une carte et d'une règle plate.

Le chariot C glisse à frottement doux sur le dessus du pied dans lequel il est engagé par une queue d'aronde. Son mouvement de va-et-vient est obtenu au moyen d'une vis horizontale actionnée par la manivelle *e* que l'observateur tient de la main gauche et dont il forme l'écrou.

Il est surmonté par un couteau mousse en acier trempé sur lequel pose légèrement la règle d'inclinaison et porte à droite et à gauche un curseur index dont le repère, situé théoriquement dans le plan vertical de l'arête du couteau, fait lire la distance mesurée sur l'une ou l'autre règle graduée.

La règle d'inclinaison R peut tourner autour de l'axe horizontal que supporte la fourche du pivot, et une légère prépondérance la fait appuyer, comme il vient d'être dit, sur l'arête du couteau. Sa partie arrière supporte une platine *p'* surmontée de deux fourches sur lesquelles la lunette pose par ses colliers. La vis *s* et le ressort antagoniste *u* permettent de modifier l'inclinaison de cette platine par rapport à la règle et de placer ainsi l'axe optique de la lunette parallèlement à la face inférieure de cette règle qui doit être parfaitement dressée.

La lunette du télémètre est une lunette terrestre joignant la clarté à une grande étendue du champ, le grossissement, qui est moins nécessaire, étant quelque peu sacrifié. Un grand champ est indispensable pour trouver

rapidement le navire que l'on veut viser, et surtout quand il est nécessaire de passer rapidement d'un navire à un autre.

Elle porte un réticule formé de deux fils, l'un horizontal, l'autre vertical. Son axe optique qui théoriquement devrait se confondre avec le bord inférieur de la règle d'inclinaison, lui est seulement parallèle et à $8^{c}/^{m}$ environ au-dessus, ce qui n'entraîne pas une erreur appréciable.

Toutes les parties de l'alidade sont en bronze, à l'exception de la règle d'inclinaison, de la vis de manœuvre du chariot et du couteau qui sont en acier.

Graduations. — Le télémètre porte 3 graduations, une verticale sur le pivot central et deux horizontales, une de chaque côté du pied de l'alidade.

La première sert à régler l'instrument pour l'altitude à laquelle il est placé et la hauteur variable du niveau de la mer. Son zéro est inscrit au point où arrive le bord supérieur de l'écrou *e* lorsque la face inférieure de la règle R est parallèle au dessus du pied de l'alidade.

L'intervalle de 2 millimètres, hauteur du pas, qui sépare les divisions, correspond à une hauteur réelle de 8 mètres ou de 16 mètres, selon que l'on se sert de l'échelle à $\frac{1}{4,000}$ ou de celle à $\frac{1}{8,000}$. Le bord supérieur de l'écrou, taillé en biseau porte 8 traits de division également espacés partageant la hauteur du pas en 8 parties égales. Ces parties peuvent être divisées elles-mêmes par l'œil en 4, ce qui permet de régler le télémètre, d'après sa hauteur au-dessus du niveau actuel de la mer, à 25 ou 50 centimètres près. Toutes ces divisions portent une double chiffraison se rapportant à l'une ou à l'autre échelle.

La graduation placée sur le côté droit du pied est à l'é-

chelle de $\frac{1}{4,000}$, celle du côté gauche à l'échelle de $\frac{1}{8,000}$. Toutes les deux sont établies de manière à faire lire la distance du but corrigée des erreurs de sphéricité et de réfraction moyenne, conformément aux décisions ministérielles des 12 et 21 septembre 1885, prises sur ma demande du 15 avril de la même année.

Ces erreurs sont généralement étudiées dans les traités de géodésie et de topographie de la manière que j'indique ci-après aussi succinctement que possible.

La surface de la mer étant supposée plane et horizontale serait représentée dans la figure 12 par l'horizontale AD; la distance à mesurer serait AB', et si l'on suppose encore l'air sans réfringence, on aurait évidemment,

$$D' = H \cot. \alpha. \qquad (1)$$

en appelant D' la distance AB' et H l'altitude connue AO.

Mais, comme je l'ai déjà dit, la sphéricité de la Terre et la réfringence de l'air nécessitent des corrections à cette formule.

Correction pour la sphéricité. — A cause de cette sphéricité, le navire vu dans la direction OB n'est pas en B' sur l'horizontale AD, comme le suppose la formule ci-dessus, mais en B, la mer étant représentée par la courbe hachée AsB; et en appelant D la vraie distance à mesurer CB, on a,

$$D = (H + AC) \cot. \alpha.$$

La quantité AC étant variable avec la distance D, il faut pour l'introduire dans le calcul l'exprimer en fonction de cette distance et de quantités connues, ce qui est facile; on a en effet,

$$D^2 = AC\,(2\,R - AC),$$

R étant le rayon moyen de la Terre; d'où l'on tire,

$$AC = \frac{D^2}{2R - AC}$$

AC étant très petit par rapport à 2 R on peut le supprimer au dénominateur et écrire,

$$AC = \frac{D^2}{2R}$$

La suppression du terme AC ne modifie pas la valeur du premier terme de 1 millimètre pour les plus grandes distances que l'on ait à mesurer avec le télémètre, celles de 8 à 9,000 mètres.

Pour tenir compte de la sphéricité, il faut donc ajouter à l'altitude de l'instrument le terme correctif $\frac{D^2}{2R}$, et la formule (1) devient,

$$D = (H + \frac{D^2}{2R}) \cot. \alpha \qquad (2)$$

L'erreur e que l'on commettrait en prenant la formule (1) au lieu de la formule (2) est donc égale à,

$$\frac{D^2}{2R} \cot. \alpha = \frac{D^2}{2R} \times \frac{D}{H + \frac{D^2}{2R}} = \frac{D^3}{2RH + D^2} = e$$

Correction pour la réfraction. — Le rayon lumineux émané de B ayant à traverser pour arriver en O des couches d'air de moins en moins denses, suit la ligne courbe BmO dont la concavité est tournée vers la terre ; l'œil de l'observateur qui le perçoit en est affecté comme s'il lui arrivait suivant la ligne droite B''O tangente à la courbe au point O et voit le point B sur cette droite. L'angle BOB'' = r est l'angle de réfraction.

Comme on le voit la réfraction du rayon lumineux tend à faire lire une distance trop grande, tandis que la sphéricité tend à faire lire une distance trop petite ; l'erreur provenant de cette dernière cause étant de beaucoup la plus grande, l'erreur totale a pour résultat définitif de faire trouver les distances plus courtes qu'elles ne sont en réalité.

Pour rendre le calcul de l'erreur de réfraction aussi simple que possible, supposons que le point B soit vu en B''' sur la verticale de B, on aura,

$$C'B''' = CB = D = (H + \frac{D^2}{2R} - BB''') \cot. \alpha; \quad (3)$$

reste à exprimer la valeur de BB''' en fonction de quantités connues.

On admet que la valeur moyenne de l'angle de réfraction r est sensiblement proportionnelle à celle de l'angle au centre de la Terre sous-tendu par la corde qui joint les deux points A et B et l'on pose,

$$R = n\,C,$$

C étant ce dernier angle et n un coefficient moyen.

J'ai recherché, pour le cas qui nous occupe, la valeur de ce coefficient par des expériences directes et prolongées dont il est rendu compte par la note annexée à ce mémoire, et je l'ai trouvée égale à 0,15.

Les angles r et C étant ici très petits, puisque le plus grand ne dépasse jamais 4 ou 5 minutes, on peut prendre, sans erreur, leur corde pour leur arc et écrire,

$$C = \frac{AB}{R}, \quad r = \frac{BB'''}{OB};$$

d'où $BB''' = r.OB = n.C.OB = \frac{n.AB.OB}{R}$

AB et OB ne différant pas sensiblement l'une de l'autre et ne différant pas non plus de CB = D, on a,

$$BB''' = \frac{nD^2}{R} = \frac{2n\ D^2}{2R}$$

et la formule (3) devient,

$$D = (H + \frac{D^2}{2R} - \frac{2nD^2}{2R}) \cot \alpha = (H + \frac{D^2(1-2n)}{2R}) \cot \alpha \quad (4)$$

L'erreur de réfraction,

$$e' = \frac{2n.D^2}{2R} \cot. \alpha = \frac{2nD^2}{2R} \times \frac{D}{H + \frac{D^2}{2R}} = \frac{2nD^3}{2RH + D^2}$$

L'erreur totale de sphéricité et de réfraction,

$$e - e' = E = \frac{D^3}{2RH + D^2} - \frac{2n.D^3}{2HR + D^2} = \frac{D^3(1-2n)}{2RH + D^2} \quad (5)$$

D^2 étant généralement petit par rapport à 2RH on peut le supprimer au dénominateur et écrire d'une manière plus simple,

$$E = \frac{D^3 (1-2n)}{2\,RH} ;$$

formule qui jusqu'à 4,000 mètres ne donne pas une erreur de 1 mètre; au-delà il faut se servir de la formule (5) si l'on a besoin d'une grande exactitude.

Formule définitive de correction. — En remplaçant dans la formule (5). *n* par la valeur moyenne 0,15 trouvée pour ce coefficient, on a,

$$E = \frac{D^3 (1-0.30)}{2RH + D^2} = \frac{D^3}{1.43\,(2RH + D^2)}$$

Le tableau suivant a été calculé avec cette dernière formule; il fait connaître l'erreur totale de sphéricité et de réfraction pour les altitudes de 30 à 80 mètres et les distances de 500 m. en 500 m. jusqu'à 10,000 mètres.

DISTANCE (mètres)	Hauteur de l'instrument (mètres)					
	30	40	50	60	70	80
1000	2	1.3	1	»	»	»
1500	6	4.5	3.5	3	2.5	2
2000	14	10	8	7	6	5
2500	27	20	16	13	11	10
3000	47	35	28	23	20	16
3500	74	56	45	37	32	28
4000	112	84	67	56	48	42
4500	157	119	95	80	68	59
5000	214	162	131	109	93	81
5500	282	216	173	145	124	109
6000	361	277	224	187	161	141
6500	452	348	283	237	204	179
7000	556	429	349	295	254	223
7500	672	521	426	359	311	274
8000	802	624	510	432	374	330
8500	945	738	605	513	445	393
9000	1104	863	709	603	524	464
9500	1268	999	824	701	610	540
10000	1450	1147	948	809	705	624

Exécution des graduations. — La formule de correction étant dépendante de l'altitude H du poste télémétrique, ces graduations ne peuvent être faites pour chaque instrument que lorsque la position qu'il doit occuper a été déterminée.

L'erreur totale E est toujours en moins, ainsi qu'il a déjà été dit ; il faut donc pour en affranchir le télémètre, rapprocher de l'origine de la graduation chaque division d'une quantité proportionnelle à l'erreur pour la distance dont elle doit être chiffrée. Par exemple, le télémètre étant placé à 40 m. d'altitude et visant un navire à la distance réelle de 4,000 m., la sphéricité et la réfraction combinées lui font commettre une erreur en moins de 84 m. ; on retranchera 84 de 4,000, le reste 3,916 sera divisé par 4,000 ou 8,000 selon l'échelle, et le chiffre 4,000 sera inscrit à $\frac{3.916}{4\,000} = 0$ m., 979 ou $\frac{3.916}{8.000} = 0$ m. 4,895 du zéro de la graduation.

Les traits de division de ces graduations doivent être fortement marqués et assez espacés pour qu'on puisse lire rapidement et sans erreur la distance indiquée. Il convient, à mon avis, d'adopter la disposition dont je donne un spécimen figure 14 pour la graduation à l'échelle de $\frac{1}{4.000}$. Pour l'échelle au 8,000e les divisions auraient à peu près le même espacement, mais l'intervalle entre deux divisions consécutives correspondrait à 20 mètres.

Organes pour la double visée. -- Le principal de ces organes est une règle d'inclinaison en acier R' (fig. 3) pareille à celle dont il a déjà été parlé, placée à droite, tournant autour du même axe horizontal et s'appuyant comme elle sur un couteau mousse porté par le même chariot. Ce couteau peut être monté ou descendu verticalement par la vis *v* actionnée par le bouton moleté *b'*

et par l'engrenage d'angle *g* glissant avec le chariot le long de la tringle *t*.

La règle R' est prolongée en arrière de son axe de rotation et supporte vers l'extrémité de ce prolongement une tige *t'* traversant une gaîne *g'* fixée sous la lunette, et manœuvrant un second fil réticulaire horizontal placé en arrière et très près du premier. Cette tige est maintenue appliquée sur le prolongement de la règle par un ressort et par suite le fil qu'elle porte monte ou descend quand la règle s'incline plus ou moins. Une petite vis qui termine la tige permet de régler sa longueur qui doit être telle que le fil mobile soit à la même hauteur que le fil horizontal fixe et se confonde avec lui lorsque les faces inférieures des deux règles d'inclinaison sont exactement dans le même plan.

La lentille objective de la lunette est sur la verticale de l'axe de rotation des règles.

Théorie de la double visée. — On dispose le télémètre pour l'emploi éventuel de la double visée en opérant comme il suit : l'observateur maintenant à la flottaison du navire visé l'axe optique *r O* (fig. 3 et 4) de la lunette déterminé par le fil horizontal fixe, agit en même temps sur le bouton *b'* pour soulever la règle R'. Son prolongement en arrière de son axe de rotation s'abaisse ainsi que le fil mobile qui vient en *r'* déterminant ainsi un second axe optique *r'O*. Lorsque la direction de ce second axe passe par le point élevé B' du navire que l'on a choisi pour second point de visée, la direction de l'axe optique central arrivant toujours à la flottaison, l'observateur cesse de soulever la règle, abandonne le bouton *b'* et n'y touche plus. La hauteur *bb'*, qui sépare les points de

portage des deux règles sur le chariot, reste donc constante comme la hauteur BB' et égale à $\frac{1}{4.000}$ de cette dernière si le télémètre est réglé pour l'échelle de $\frac{1}{4.000}$. Les lignes Ob et OB, Ob" et OB' sont évidemment dans le même rapport et le seront toujours quel que soit le déplacement du navire parce que le chariot C se déplacera d'une quantité proportionnelle. Les triangles bOb" et BOB' seront donc toujours semblables comme ayant leurs côtés proportionnels et par suite l'angle bOb" toujours égal à l'angle BOB'. D'où il suit que lorsque l'axe optique secondaire *r'O* sera dirigé sur le point B', l'axe optique principal *rO* aboutira à la flottaison qui pourra être cachée, et le télémètre indiquera la distance comme si l'observateur visait directement ce dernier point.

Niveau à bulle d'air pour le réglage. — Chaque télémètre est accompagné d'un niveau à bulle d'air (fig. 4 bis) spécialement disposé pour servir à son réglage. Sa platine, prolongée longitudinalement plus qu'il n'est d'usage, peut être assujettie par les écrous *e*, *e*, sur un petit chevalet en bronze pouvant se placer sur les colliers de la lunette. Ainsi disposé il sert à déterminer la position horizontale de celle-ci ; débarrassé de son chevalet, ce qui est très facile, il est employé, comme niveau ordinaire à trouver la position d'horizontalité de la table et du pied de l'alidade. Sa courbure est celle d'un arc de cercle de 20 mètres de rayon et ses divisions, espacées de 5 millim. 8, correspondent à 1 minute.

Installation. — L'observatoire qui doit recevoir le télémètre est placé sur un lieu élevé de 30 mètres au moins au-dessus du niveau de la mer (si la distance à mesurer ne doit pas dépasser 3 ou 4,000 mètres on peut descendre

jusqu'à 20 m.) et dissimulé autant que possible aux vues de l'ennemi par son enfoncement dans le sol, par des masses couvrantes en terre, des plantations, etc.

Afin qu'elle ne puisse être déplacée accidentellement, la table de l'instrument pose par ses vis calantes sur trois godets en bronze scellés dans des tablettes en pierres de taille faisant partie d'un massif de maçonnerie qui doit être entièrement rassise au moment de la mise en place des godets. Un jeu de 0 millim. 5 laissé aux têtes des vis dans ces godets est plus que suffisant pour l'excès de la dilatation de la fonte sur celle de la maçonnerie, excès qui pour l'intervalle de ces vis et pour une variation de 20° au-dessous ou au-dessus de la température moyenne est tout au plus de 4 à 5 centièmes de millim.

Les vis de calage doivent être serrées dans leur écrou et y être vissées presque à fond afin que les vibrations produites par le tir ne puissent pas déranger le nivelage de la table.

L'observatoire est percé d'un large créneau permettant d'explorer avec la lunette et sans solution de continuité tout le champ de tir de la batterie.

Les dispositions particulières à chaque genre de tir seront indiquées en parlant de l'emploi du télémètre.

Réglage général. — Placer le niveau à bulle d'air sur le pied de l'alidade et agir sur les vis calantes jusqu'à ce que ce pied soit horizontal dans toutes les directions qu'il peut prendre autour du pivot central. Abaisser ce pivot jusqu'au zéro de sa graduation. La face inférieure de la règle d'inclinaison R est alors horizontale, toutefois il faut s'en assurer en agissant ainsi : diriger la lunette de manière que le fil horizontal fixe du réticule se projette sur un point éloigné et bien défini de la côte ; faire mou-

voir le chariot. Si la face inférieure de la règle est horizontale, c'est-à-dire si elle est parallèle au dessus du pied de l'alidade, le fil restera constamment projeté sur le même point ; s'il en est autrement ce fil passera au-dessus ou au-dessous du point visé. Il faudrait alors faire monter ou descendre le pivot central jusqu'à ce que le parallélisme fût obtenu et noter la quantité dont on l'aurait ainsi déplacé pour en tenir compte dans le réglage théorique par rapport à l'altitude dont il est parlé ci-après.

Faire coïncider l'axe optique de la lunette avec son centre de figure en la faisant tourner sur ses colliers et agissant sur les vis de réglage du réticule jusqu'à ce que la croisée des fils se projette constamment sur un même point visé au loin.

Cela fait on met cet axe optique parallèle à la face inférieure de la règle de gauche en le mettant horizontal puisque cette face est elle-même horizontale. Pour cela on place le niveau monté sur son chevalet, sur les colliers de la lunette et l'on amène son horizontalité au moyen de la vis *s*. On obtiendra le même résultat par la méthode connue du *retournement* lorsque la disposition de l'observatoire permettra de l'employer.

Si l'on doit se servir de la règle de droite, on la met horizontale en même temps que celle de gauche, en élevant ou abaissant son point d'appui sur le chariot, de telle sorte que le fil mobile du réticule reste dirigé sur un même point éloigné pendant qu'on déplace ce chariot. On règle ensuite la longueur de la tige de manœuvre de ce fil de façon qu'il se confonde avec le fil horizontal fixe.

Réglage théorique pour la hauteur au-dessus de la mer. — Au moment d'opérer il faut régler la hauteur de la

lunette au-dessus du point fixe *a* (fig. 4) par rapport à sa hauteur actuelle au-dessus de la mer. Celle-ci est égale à l'altitude du poste augmentée ou diminuée de la quantité dont la mer se trouve actuellement au-dessous ou au-dessus de son niveau moyen.

L'altitude aura été préalablement mesurée avec soin. La hauteur de la mer est indiquée par une échelle de marées, visible de l'observatoire, dont le zéro correspond à son niveau moyen; ou plus commodément par un *graphique de marées* de M. l'ingénieur *Thiébault*. On fait monter ou descendre le pivot central jusqu'à ce que le chiffre de sa graduation correspondant à la hauteur qui aura été ainsi déterminée affleure le bord supérieur de l'écrou. Au plus fort du flot ou du jusant il convient de répéter ce réglage de quart d'heure en quart d'heure à peu près; aux environs de la mer étale on peut rester deux heures sans régler.

Cette méthode que j'ai appelée *théorique* ne donne pas la certitude d'un bon réglage parce que les mesures sur lesquelles elle est basée ne sont jamais bien exactes. La méthode *pratique* suivante lui est bien préférable, d'abord parce qu'elle repose sur la connaissance d'une distance horizontale, plus facile à mesurer qu'une distance verticale; ensuite et surtout parce qu'elle débarrasse presque entièrement les observations des erreurs d'instrument et de réfraction. Cependant on doit toujours se donner les moyens d'employer ce premier mode pour le cas où une cause quelconque empêcherait l'usage de celui qui va être indiqué.

Même réglage fait d'une manière pratique. — Pour chaque poste télémétrique il est établi un *signal* de réglage consistant généralement en une large raie à peu

près verticale faite à la peinture blanche sur une falaise, un rocher, un mur, etc., toujours baignée par la mer. Sa distance horizontale, qui est exactement mesurée, doit autant que possible être comprise entre 2,000 et 3,000 mètres. Si, aux distances admissibles, il ne se trouvait aucun lieu remplissant suffisamment les conditions voulues, on établirait un poteau en bois ou un pilier en maçonnerie pour servir de signal. Pour les batteries pouvant avoir à exécuter le tir de rupture et le tir de bombardement, il est bon d'avoir deux points de réglage, l'un vers 1,500 m., l'autre vers 4,000 m.

La position du signal ou des signaux de réglage est rapportée sur la carte, d'après les échelles de l'instrument, et marquée par des points rendus très visibles.

Pour régler par cette méthode, l'observateur fait arriver le crayon de l'alidade sur le point représentatif du signal et fait ensuite monter ou descendre la lunette pour amener le fil horizontal fixe à la ligne d'eau de ce signal.

EMPLOI DU TÉLÉMÈTRE
AU SERVICE DES BATTERIES DE COTE.

Il faut deux hommes pour la manœuvre du télémètre : un *observateur* et un *aide*.

L'observateur, assis sur un banc de forme circulaire, commence par régler l'instrument pour la hauteur actuelle de la mer en agissant comme il vient d'être dit, puis saisissant les manivelles, il agit simultanément des deux mains pour faire arriver le fil horizontal fixe à la flottaison du bâtiment visé et l'y maintenir ensuite.

L'aide suit des yeux la marche du curseur-index sur l'une des règles graduées de l'alidade, mesure la vitesse du but et, par le moyen mis à sa disposition, fait connaître à la batterie cette vitesse et la distance qu'il a lue.

Mesure de la vitesse du navire visé. — Il importe à la batterie de connaître, non pas la vitesse réelle du navire, mais la projection de cette vitesse sur un plan perpendiculaire au plan de tir. Pour obtenir cette projection l'aide se sert de la règle des vitesses représentée figure 5 et divisée en nœuds pour une durée d'observation de 30 secondes : sur l'une des faces pour l'échelle la plus grande du télémètre, sur l'autre pour la plus petite.

Au moment où il veut prendre une mesure de la vitesse, l'aide place cette règle parallèlement au pied de l'alidade, la division zéro sous la pointe du crayon ; 30 secondes après il constate à quelle division est parvenue cette pointe et le nombre de nœuds dont elle est chiffrée exprime la vitesse cherchée. Pour mesurer le temps, l'aide se sert d'une montre à secondes ou d'un sablier de demi-minute.

L'aide fait aussitôt connaître cette vitesse au commandant de la batterie qui en a besoin pour déterminer la position du chapeau porte-cran de mire.

Le télémètre est dans la batterie ou très près d'elle. — Si le télémètre est placé dans la batterie ou assez près pour qu'il soit possible, dans toutes les positions du but, de confondre la distance de ce dernier à la batterie avec sa distance au télémètre, l'aide transmet à la batterie cette dernière distance qu'il lit directement sur l'une des graduations du pied de l'alidade.

Le télémètre est éloigné de la batterie. — Dans ce cas

on dispose la table de l'instrument comme il suit : la position de la batterie y est rapportée et marquée par un point, soit sur le massif central en fonte, soit sur le bois, en A, par exemple (fig. 6). On recouvre la table d'une feuille de papier et du point A comme centre, on trace dessus des arcs concentriques espacés de 50 mètres en prenant la longueur du rayon sur la graduation à grande échelle de l'alidade.

On peut aussi tracer ces arcs directement sur le bois de la table avec une pointe mousse et les rendre très visibles en remplissant le sillon creusé avec de la peinture au blanc de céruse très épaisse.

Pour connaître la distance, l'aide suit la marche du crayon sur la table ; son œil partageant facilement l'intervalle de deux arcs consécutifs en cinq parties égales, il peut la lire à dix mètres près, ce qui est très suffisant.

Dans ce même cas du télémètre éloigné de la batterie, on peut remplacer les arcs concentriques par une règle assujettie au point A', position de la batterie, par une vis autour de laquelle elle peut tourner. Elle porte une graduation pareille à l'une ou à l'autre de celles de l'alidade, selon le cas, mais dont l'origine est en A' L'aide maintient son bord sous le crayon et lit la distance.

Dans le cas où le même télémètre devrait desservir deux batteries éloignées de lui, il conviendrait, pour éviter une confusion possible, de le doter de ces deux dispositions différentes, une pour chaque batterie.

Batterie de rupture tirant au passage. — Pour être efficace le tir de rupture doit être effectué à courte distance et sous un angle d'incidence assez faible. On peut admettre comme limites la distance de 2,000 mètres et l'in-

cidence de 30 degrés. Ces conditions restreignent le champ de tir d'une pièce placée en O (fig. 7) au secteur AOB.

En admettant les conditions qui laisseront le navire exposé le plus longtemps possible à ses coups, c'est-à-dire en supposant qu'il parcourre la ligne AB avec la faible vitesse de 12 nœuds, le temps dont on disposera sera de cinq minutes. Pourra-t-on lui envoyer deux projectiles? Oui, peut-être, mais à la condition de tirer le premier dans la direction OA et le second dans la direction OB, limites extrêmes de ce genre de tir comme distance et comme incidence, et en précipitant le chargement et le pointage. Si le navire passe un peu plus près ou s'il va un peu plus vite, le temps manquera certainement. Il sera donc bien préférable, dans tous les cas, de ne tirer qu'un seul coup, en pointage préparé, *au passage*, suivant la direction OC, se donnant ainsi l'avantage de la plus courte distance, d'un angle d'incidence nul et d'un excellent pointage.

Dans ce genre de tir l'observatoire doit faire connaître au commandant de la batterie, assez tôt pour qu'il puisse régler son pointage en hauteur, la distance à laquelle le navire ennemi ira traverser le plan de tir.

Pour cela, après avoir décrit les arcs concentriques du premier dispositif, il est tracé sur la table une ligne AB (fig. 8) parallèle à la direction du tir.

Le tir de rupture n'ayant jamais lieu qu'à courte distance, on adopte pour les graduations du télémètre les échelles de $\frac{1}{5.000}$ et $\frac{1}{2.500}$ et la ligne AB est divisée d'après cette dernière échelle.

Dès que le navire visé est entré dans le champ d'action du télémètre, l'aide après avoir mesuré et signalé sa vitesse, marque sa position sur la table en appuyant brus-

quement sur le crayon ; peu de temps après, une demi minute environ, il la marque encore. Soient *c* et *c'* les deux marques faites. L'aide fait tangenter à ces marques le bord d'une règle plate, voit à quelle division ce même bord va couper la ligne AB et l'indique. Il prend de même une troisième, une quatrième, etc., position du navire et faisant tangenter la règle aux deux dernières marques faites, il rectifie, s'il y a lieu, la première indication. Le commandant d'après les indications qui lui sont fournies, peut ainsi modifier son pointage en hauteur jusqu'à ce que l'avant du navire visé arrive presque au plan de tir, en sorte qu'un changement, même brusque dans sa direction, ne modifierait pas sensiblement la dernière distance indiquée.

Emploi de la double visée. — La visée à la flottaison donnant des indications bien plus précises que la visée d'un point élevé du bâtiment, sera presque exclusivement employée. Cependant dans le tir de rupture au passage, la flottaison pouvant être masquée au moment précis où il serait essentiel de prendre une dernière distance, on doit disposer l'instrument pour la double visée.

A cet effet, le bâtiment étant encore assez loin, mais bien en vue, l'observateur vise avec soin la flottaison, et tout en continuant à maintenir le fil axial sur cette ligne, il fait monter la règle de droite et par suite descendre le fil mobile jusqu'à ce qu'il se projette sur le point choisi : hune, haut de la cheminée, etc. Cela fait, il n'est plus touché à la règle de droite. L'observateur continue à viser la flottaison, mais si elle était masquée au moment d'une observation sans que le second point de visée le fût, il viserait celui-ci avec le fil inférieur, c'est-à-dire avec le fil mobile.

EMPLOI DU TÉLÉMÈTRE
AU SERVICE DES DÉFENSES SOUS-MARINES.

La commission locale chargée de l'expérimenter à ce point de vue avait à l'unanimité émis un avis très favorable, la moyenne des erreurs de l'instrument, pour les courtes distances à mesurer dans ce cas, ayant été trouvée de 3 m. 50 seulement, et elle concluait à son adoption, en remplacement des postes intérieur et extérieur réglementaires, toutes les fois que l'on pourrait disposer de hauteurs suffisantes. L'autorité supérieure admit seulement son emploi facultatif à Brest où la hauteur de la côte est considérable, et comme auxiliaire de ces postes qui doivent être conservés. Cette décision est sage, deux sûretés valent mieux qu'une.

Voici comment fonctionnerait le télémètre pour ce service.

Inflammation à volonté des torpilles dormantes. — Les torpilles dormantes sont généralement disposées sur deux lignes parallèles, en quinconce, et numérotées comme on le voit en T sur la figure 8.

Au moment de leur pose et lorsque la torpille était encore suspendue au palan, elle a été visée par le télémètre et son point d'immersion marqué sur la table. De ce point on décrit la circonférence limite de son cercle d'action.

Lorsqu'un navire ennemi veut forcer la passe, l'aide qui suit la marche du crayon voit de bonne heure sur quelle torpille il se dirige, et lorsqu'il ne peut plus y avoir

erreur, il indique son numéro à l'officier chargé de l'inflammation et un peu avant que le crayon arrive au centre de son cercle d'action, il fait le signal de mettre le feu.

A l'indication qui lui est faite, cet officier établit la communication entre la torpille désignée et la pile à *plongée* dont les éléments zinc et charbon sont tenus soulevés par des ressorts; au signal qui suit peu après, il plonge brusquement ces éléments.

Inflammation automatique des mêmes torpilles. — A l'emplacement du cercle d'action des torpilles le bois de la table est percé d'un trou de la même dimension, bouché ensuite par un disque métallique (fig. 8, coupe ab) sous lequel s'attache le conducteur électrique allant à la torpille. Le crayon est remplacé par une tige en laiton maintenue appliquée contre la table par un ressort. Le disque et la tige sont isolés par une gaîne en caoutchouc durci. L'une des électrodes d'une pile permanente vient s'attacher à l'extrémité supérieure de cete tige.

Pendant que celle-ci appuie sur le bois de la table le circuit reste ouvert, mais dès qu'elle vient porter sur le disque le circuit se ferme et l'explosion se produit.

Lancement de terre de la torpille Whitehead. — Le télémètre est muni du crayon ordinaire et sa table est recouverte d'une feuille de papier blanc sur laquelle la position du tube de lancement est rapportée en O (fig. 9). La ligne OK indique sa direction invariable et le point T' la position du télémètre. OK est divisé en mètres à partir du point O et par ce même point on trace des rayons ayant entre eux une distance angulaire assez petite (5° par exemple) pour que l'un d'eux puisse toujours être pris, sans grande erreur, pour représenter la direction

vraie de la torpille sous l'influence du courant, influence étudiée à l'avance. Je supposerai que OK' soit ce rayon.

L'observateur suivant avec sa lunette la flottaison du navire vers le milieu de sa longueur, son aide prend une mesure de la vitesse et détermine, comme pour le tir au passage, la distance du point O où le bâtiment ira couper la ligne OK. La règle plate dont il se sert pour cela est divisée en mètres.

A l'aide de cette distance et de la vitesse il cherche sur une table à deux entrées le chemin que parcourra le navire pendant que la torpille, dont la vitesse est constante et connue, ira de O en G.

L'aide fait aussitôt glisser la règle, en lui conservant la même direction, pour amener son zéro sur le rayon OK', puis il suit attentivement la marche du crayon sur la division en mètres de la règle et quand il le voit près d'arriver sur celle qui correspond au nombre trouvé dans la table il commande, *attention!* au poste de lancement et *lancez!* lorsque le crayon arrive sur cette division.

APPROXIMATION
DE LA MESURE DONNÉE PAR LE TÉLÉMÈTRE.

Deux commissions formées à Brest ont successivement et longuement expérimenté le télémètre au point de vue de son emploi pour le service des défenses sous-marines et pour celui des batteries de côte.

L'instrument était placé sur les hauteurs du fort Mengam à 64 m. d'altitude. Le but visé était une canonnière croisant dans le goulet et à l'entrée de la baie de Ca-

maret et filant de 4 à 10 nœuds. Sa distance était en même temps mesurée par des théodolites placés aux extrémités d'une longue base horizontale, et la différence entre les deux mesures était imputée comme erreur au télémètre.

L'*erreur moyenne* ainsi trouvée est environ de $\frac{1}{350}$ de la distance lorsqu'elle ne dépasse pas 2,000 m. et $\frac{1}{140}$ pour les distances comprises entre 2,000 et 6,000 m.

TÉLÉMÈTRE

VERTICAL DE DÉPRESSION, SYSTÈME AUDOUARD.

Comme on l'a vu par ce qui précède, la table faisant partie du télémètre horizontal est indispensable lorsque cet instrument est affecté au service des défenses sous-marines, à celui d'une batterie basse ou d'une batterie haute pouvant avoir à tirer au passage ; mais elle ne l'est pas en dehors de ces circonstances, c'est-à-dire pour les batteries hautes ne tirant pas les projectiles de rupture. Ces batteries, tirant toujours à volonté, ne demandent à leur télémètre que l'indication de la distance et de la vitesse actuelles qui peuvent être obtenues sans le secours de la table.

Dans ce même cas, le navire restant longtemps exposé aux coups de la batterie et les pointeurs étant libres d'attendre le moment opportun pour faire feu, la flottaison peut sans inconvénients être cachée par instants et il n'est pas nécessaire de se donner le moyen de viser un autre point du bâtiment. On peut donc supprimer la seconde règle et tous les organes qui s'y rattachent.

La table et les organes pour la double visée étant supprimés, le télémètre devient portatif, son poids n'étant plus que de 20 kilos environ. On peut le conserver en magasin jusqu'au moment du besoin pour le combat ou l'exercice et l'y rentrer après ; la construction d'un poste couvert est évitée et son prix tombe de 2,060 à 700 fr.

Je ne puis m'empêcher de rappeler ici que le prix de l'appareil Deport est de 1,200 fr., son installation de 150 environ et qu'il en faut un par pièce, en sorte que la dépense pour une batterie de 6 pièces est de 8,100 fr., alors que le télémètre vertical de 700 fr. remplirait le même office et le remplirait mieux.

La suppression de la table entraîne une modification radicale dans la disposition des principales pièces qui passent de la position horizontale à la position verticale.

Description. — Ce télémètre comprend essentiellement : une règle d'inclinaison R (fig. 10) gouvernant la lunnette L et s'appuyant sur le chariot C qui circule le long de la glissière G. Le chariot est manœuvré à l'aide de la manivelle M et d'une petite chaîne Galle. Il porte à droite et à gauche un index I indiquant sur des graduations au $\frac{1}{4.000}$ et au $\frac{1}{8.000}$ la distance du navire visé. Ces graduations sont établies en tenant compte de la sphéricité de la terre et de la réfringence moyenne de l'air, en sorte que la distance indiquée est, comme au télémètre horizontal, corrigée des erreurs pouvant provenir de ces causes.

Le mouvement latéral est donné à l'instrument à l'aide du manche D que l'observateur tient à la main gauche.

Le réglage par rapport à l'altitude et à la marée s'opère par la manœuvre de l'écrou E qui rapproche ou éloigne

de la glissière l'axe de rotation O de la règle d'inclinaison.

Cet axe O est porté par la tige horizontale T filetée à son extrémité droite et s'appuyant par les tenons *t*,*t* sur les plaques d'assemblage J,J. Ces tenons portent chacun un curseur-index glissant sur des graduations au $\frac{1}{4.000}$ et au $\frac{1}{8.000}$ pour servir à ce réglage.

La règle R', le curseur V et la planchette P servent à mesurer la vitesse du navire visé.

Théorie. — Le triangle OFV (fig. 11) étant toujours semblable au triangle ABO, si l'on donne à VO une longueur égale, par exemple, à $\frac{1}{4.000}$ de la hauteur AO qui est connue, VF = OI sera égal à $\frac{1}{4.000}$ de la distance cherchée AB et si la glissière porte une graduation à l'échelle de $\frac{1}{4000}$ ayant son origine en O, l'index I fera lire à chaque instant la distance du navire visé.

Réglage général. — L'observateur fait arriver l'index *i* au zéro de sa graduation en agissant sur l'écrou E. Plaçant ensuite l'instrument à sa position azimutale moyenne, il desserre l'écrou *e*, serre ou desserre l'écrou *e*', pour mettre le niveau horizontal et serre modérément l'écrou *e*. Il porte alors l'instrument à sa position extrême à gauche et agit sur les vis *v* et *v*' jusqu'à ce que le niveau indique l'horizontalité; revient à la position moyenne, règle exactement ainsi qu'à la position extrême à droite. Après quelques tâtonnements le niveau reste horizontal pour toutes les positions azimutales du télémètre. On serre les écrous et les vis.

Si le niveau lui-même n'était pas bien réglé on s'en apercevrait bientôt à la contradiction de ses indications. Si, par exemple, l'instrument étant porté à droite puis à

gauche, le niveau indiquait d'abord une pente de droite à gauche puis une pente de gauche à droite. On agirait d'abord sur les vis *v* et *v'* pour faire indiquer au niveau le même degré de pente de part et d'autre et ensuite sur la vis de réglage du niveau.

On procède ensuite au réglage de la lunette, et d'abord on fait coïncider son axe optique avec son centre de figure comme au télémètre horizontal. On la rend ensuite horizontale par la méthode du retournement en opérant ainsi : l'instrument étant porté à l'une de ses positions extrêmes, on place à 15 ou 20 mètres une mire et l'on prend note de la division à laquelle aboutit l'axe optique. On porte l'instrument à la position extrême opposée, c'est-à-dire qu'on lui fait décrire 180° ; on retourne la lunette bout pour bout et l'on note encore la division à laquelle aboutit l'axe optique. On agit sur le réglage placé à l'une des fourches qui supportent la lunette pour partager la distance entre les divisions notées et après quelques tâtonnements, l'axe optique arrive à la même division pour les deux positions extrêmes du télémètre, c'est-à-dire que cet axe est horizontal.

En somme, ce réglage consiste à obtenir à la fois et très exactement le parallélisme de la règle d'inclinaison et de la glissière, la verticalité de l'axe de rotation de l'instrument et l'horizontalité de l'axe optique de la lunette.

La première de ces conditions doit être remplie lorsque l'index *i* est au zéro de sa graduation et c'est ce qui a été supposé ci-dessus. Cependant il pourrait en être autrement, soit parce que le trait de repère de cet index n'aurait pas été fait bien exactement à l'endroit voulu, soit par suite d'un peu d'usure du couteau. On s'en assure en

faisant parcourir au chariot toute l'étendue de sa course, la bulle du niveau ne doit pas se déplacer sensiblement.

Réglage théorique pour la hauteur au-dessus de la mer. — On amène l'index *i* au chiffre qui sur sa graduation correspond à cette hauteur déterminée comme il est dit au télémètre horizontal. Les multiples de 8 ou de 16 mètres, suivant que l'on veut employer l'échelle au $\frac{1}{4.000}$ ou celle au $\frac{1}{8.000}$, se lisent sur la graduation des plaques d'assemblage et les mètres en plus sur l'écrou E.

Même réglage fait d'une manière pratique. — Comme au télémètre horizontal. Le point représentatif du signal de réglage est marqué sur les graduations de la glissière.

Emploi du télémètre. — Le télémètre vertical ne peut indiquer que la distance du but au poste télémétrique, il ne peut donc être employé qu'au service d'une batterie haute dans laquelle ou près de laquelle il est placé.

Sa manœuvre exige le concours de deux hommes : un observateur et un aide.

L'instrument étant bien réglé, l'observateur, assis sur un banc circulaire, saisit de la main gauche le manche D, en l'appuyant contre sa hanche afin d'être bien maître de son mouvement, et de la main droite la manivelle M. Il manœuvre ensuite de manière à amener et à maintenir le fil vertical du réticule sur le point du bâtiment qu'on veut viser et le fil horizontal à sa flottaison.

L'aide suit des yeux l'index du chariot et fait connaître à chaque instant la distance indiquée au commandant de la batterie et sans que celui-ci ait à la demander.

Mesure de la vitesse. — Pour mesurer la vitesse du bâtiment, l'aide met le curseur V sur la division correspondante à sa distance et amène sa pointe sur la

ligne zéro de la planchette. Après 30 secondes mesurées par un sablier ou une montre, il lit le nombre de nœuds parcourus. Pour mesurer la vitesse à une distance supérieure à 4,000 mètres, on double les chiffres de la graduation de la règle R' et le nombre de nœuds lus sur la planchette.

Il est à remarquer qu'en agissant ainsi on obtient, non pas la vitesse réelle, mais la projection de cette vitesse sur un plan perpendiculaire au plan de tir, ce qu'il importe d'avoir.

AUDOUARD,

Chef d'escadron d'artillerie de marine, en retraite.

Brest, le 26 avril 1887.

UNIV. OF MICH.

UNIV. OF MICH.

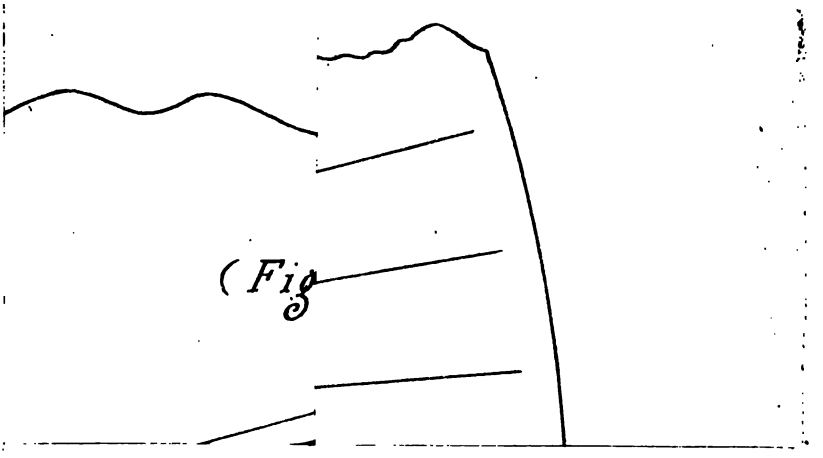
(Fig

UNIV. OF MICH.

UNIV. OF MICH.

UNIV. OF MICH.

ANNEXE

RECHERCHE EXPÉRIMENTALE
DE LA RÉFRINGENCE DE L'AIR AU BORD DE LA MER.

Quelques expériences de Biot, que je rapporte ci-après, avaient déjà indiqué qu'au bord de la mer et dans les conditions où fonctionnent les télémètres de dépression, la réfraction du rayon lumineux est plus forte qu'à terre. Les essais du télémètre horizontal en 1876 et 1877 avaient donné la même indication. Mais celles de ces expériences qui se rapprochaient des conditions que nous considérons étaient peu nombreuses, deux ou trois seulement; les essais du télémètre avaient été faits avec un premier instrument assez grossier, souvent imparfaitement réglé, et en visant une canonnière en *marche* dont la distance au moment de l'observation n'était qu'approximativement déterminée par une triangulation.

Ni ces expériences, ni ces essais n'offraient donc les conditions voulues pour fixer avec autorité la valeur du coefficient n de la réfraction au bord de la mer.

Ayant dû, en exécution d'une décision ministérielle du 20 février 1885, m'occuper de l'installation des premiers télémètres reçus par la direction d'artillerie du port de Brest, j'eus ainsi l'occasion et les moyens d'exécuter les expériences personnelles qui font l'objet de cette note.

Avant de les rapporter je dirai un mot de la réfraction terrestre, c'est-à-dire de celle qui a lieu entre deux points *à terre* d'inégale hauteur.

Réfraction terrestre. — Delambre, chargé avec Méchain de la mesure de l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Barcelonne, a déterminé le coefficient moyen n de la réfraction terrestre, c'est-à-dire de celle qui a lieu entre deux points pris à terre.

« La constante de la réfraction terrestre, dit-il, est à peu près 0.079; elle peut se réduire à presque rien dans les temps chauds et pluvieux; dans les temps froids elle peut aller à 0,09 et même à 0,10. Dans l'hiver par les temps de brouillard elle peut monter à 0,15, 0,16 et 0,17. Ces extrêmes sont bien rares; je ne les ai trouvés qu'à Bonnières en été et à Boiscommun en hiver, et le résultat moyen et le plus sûr est 0,079. »

L'angle de réfraction r, directement proportionnel à la distance horizontale des deux points considérés, doit varier aussi avec leur différence d'altitude et dans le même sens. Supposons, en effet, que l'on vise successivement le même point B de deux points A et A' placés à des hauteurs différentes au-dessus de B et à la même distance horizontale; que ces hauteurs soient partagées en un même nombre de parties égales et que par les points de division soient menés des plans horizontaux partageant l'atmosphère en tranches dans lesquelles on peut supposer la densité uniforme. Les rayons lumineux BA et BA' subiront le même nombre de réfractions partielles, mais celles du rayon qui aboutit au point le plus élevé seront plus fortes, la différence de densité entre deux tranches consécutives étant plus grande qu'entre celles que traverse l'autre rayon.

La différence d'altitude entre les sommets de ses signaux étant toujours très petite par rapport à leur dis-

tance horizontale, son influence sur r était assez faible pour se perdre dans les variations plus fortes dues à l'état de l'atmosphère et Delambre a pensé sans doute qu'il était inutile d'en tenir compte.

Réfraction au bord de la mer. — Sur le bord de la mer la réfraction moyenne est plus forte qu'à terre et beaucoup moins variable qu'on ne croit généralement, surtout dans les limites de l'emploi des télélémètres de dépression. Ses effets sont très suffisamment annihilés si dans le terme correctif de la formule (4) on donne à n sa valeur moyenne bien déterminée.

Biot, après avoir fait une étude théorique complète des réfractions extraordinaires et surtout de celles qui produisent le mirage, a voulu vérifier expérimentalement ses formules et pour cela il a fait à Dunkerque, sur le sable du rivage chauffé par le soleil et sur la mer, des expériences assez nombreuses.

Ces dernières, les seules qui nous intéressent, étaient faites en se plaçant à des hauteurs diverses, mais assez faibles, au-dessus du niveau actuel de la mer et en visant son horizon avec un cercle répétiteur.

Le tableau suivant résume ces expériences.

Hauteur du cercle.	Dépression. vraie α	Dépression. apparente α'	Valeurs de r	Valeurs de $\frac{r}{c} = n$
26 décembre 1808. — Mer plus chaude que l'air.				
0^m61	1'—30''3	4'—54''7	—3'—24''4	—2.263
7.47	5 —16.1	7 — 5.3	—1 —49.2	—0.345
13.45	7 — 3.7	8 — 3.4	—0 — 5.7	—0.013
20.45	8 —42.3	9 — 8.2	—0 —25.9	—0.049

Hauteur du cercle.	Dépression. vraie α	Dépression. apparente α'	Valeurs de r	Valeurs de $\frac{r}{C} = n$
16 janvier 1809. — Mer plus chaude que l'air.				
0.73	1'—38"8	1 —54"2	—0'—15"4	—0.156
9.26	5 —51.7	7 —22.0	—1 —30.3	—0.256
16.37	7 —47.8	8 —58.5	—1 —10.7	—0.151
21.07	8 —50.7	9 —42.3	—0 —51.6	—0.097
62.35	15 —13.0	14 —30.1	+0 —42.9	+0 047
4 février 1809. — Mer plus froide que l'air.				
0.77	1'—41"4	0'—26"9	1'—14"5	0.734
2.66	3 — 8.5	1 —35.7	1 —32.8	0.492
9.09	5 —48.6	4 —22 5	1 —26.1	0.247
10.06	6 — 6.7	4 —40.6	1 —26.1	0.235
10.54	6 —15.3	5 — 0.5	1 —14.8	0.199
16.23	7 —45.7	6 —25.8	1 —19.9	0.171
20.95	8 —48.6	7 —28.2	1 —20.4	0.152
8 février 1809. — Mer plus chaude que l'air.				
0.75	1'—40"1	2'— 1"0	—0'—20"9	—0.208
12.01	6 —40 7	7 —17.4	—0 —36.7	—0.091
13.66	7 — 7.3	8 —45.1	—1 —37.8	—0.229
18.21	8 —13.4	8 —34.2	—0 —20.8	—0.042
10 février 1809. — Mer plus froide que l'air.				
12.03	6 —40.8	5 — 3.5	1 —37.3	0.242
13.22	7 — 0.4	5 —35.0	1 —25.4	0.203
20.38	8 —41.9	6 —58.6	1 —43.3	0.198
60.32	15 — 9.3	12 —55.3	2 —14.0	0.146

Observations. — Lorsqu'on vise l'horizon de la mer, la dépression vraie α est égale à l'angle au centre C.

L'angle de réfraction r est égal à

$$\alpha - \alpha'.$$

Lorsqu'il est indiqué que la mer était plus chaude que l'air, la température des deux fluides était, pour pour l'air de — 3 à — 6°; pour l'eau de 0° environ.

Biot tire de ces expériences les conclusions suivantes :

1° Lorsque la mer est plus froide que l'air, la densité des couches atmosphériques aliant en décroissant de bas en haut, la réfraction est toujours dans le sens normal à

quelque hauteur qu'on se place, c'est-à-dire que la concavité du rayon lumineux est constamment tournée vers la terre.

2° Lorsque la mer est plus chaude que l'air, la densité des couches atmosphériques va en augmentant de bas en haut jusqu'à une certaine hauteur à partir de laquelle elle va en décroissant normalement. Le rayon lumineux est alors formé de deux branches dont l'une, la plus rapprochée de la mer, a sa concavité en dessus et l'autre sa concavité en dessous. Le point d'inflexion est vers 8 ou 10 mètres au-dessus de la mer.

3° D'après cela, si, dans le cas de la mer plus chaude, on se place pour observer à une hauteur plus petite que 8 ou 10 mètres, on n'a que la première branche et la réfraction est fortement négative. Si l'on est placé plus haut, on a les deux branches et la réfraction est positive si la seconde branche l'emporte sur la première ou négative si c'est le contraire qui a lieu. On voit par le tableau précédent qu'à 20 mètres d'altitude la réfraction négative l'emporte encore, mais d'une très faible quantité et l'on doit croire qu'à 30 mètres il y aurait égalité sinon supériorité de la réfraction positive.

Les télémètres de dépression ne devant être employés qu'à des altitudes de 30 mètres et au-dessus, on n'a donc pas à craindre de rencontrer des réfractions négatives, même dans le cas où la mer serait plus chaude que l'air, cas d'ailleurs excessivement rare pendant le jour sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Il faut, en effet, pour qu'il se produise que la température de l'air y soit très basse, 5 ou 6 degrés au-dessous de zéro, ce qui ne se voit pas souvent.

Si dans le tableau précédent nous considérons seulement les observations des 4 et 10 février 1809 pendant lesquelles la mer était plus froide que l'air, nous voyons que la réfraction, très variable avec les faibles altitudes, reste presque constante entre les altitudes de 20 à 60 mètres.

Rationnellement, et comme je l'ai démontré précédemment, la réfraction doit croître avec la différence d'altitude des deux points entre lesquels elle s'exerce et l'on ne s'explique pas pourquoi le contraire se produit ici. On ne s'explique pas davantage les très fortes réfractions positives ou négatives trouvées pour les petites hauteurs. Ce sont là des anomalies qui n'ont pas lieu pour les altitudes de 30 mètres et au-dessus où sont placés les télémètres de dépression, du moins elles ne se sont produites ni dans les nombreuses expériences personnelles dont je rends compte ci-après, ni dans les longs essais de ces instruments faits à Brest par deux commissions successives.

Il est donc permis de croire et même d'affirmer que la réfraction, dans le cas de l'emploi des télémètres de dépression, ne s'écarte jamais beaucoup de la moyenne et que par suite ses effets peuvent toujours être très suffisamment annulés comme je l'ai déjà dit.

Une opinion contraire assez accréditée a jeté, dans l'esprit de quelques officiers, une défaveur imméritée sur ces instruments. Elle provient d'une connaissance superficielle des expériences de Biot où l'on a vu surtout des réfractions extraordinaires, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il les cherchait et que son mémoire est intitulé : *Recherches sur les réfractions extraordinaires qui ont lieu*

près de l'horizon, sans remarquer suffisamment que ces réfractions n'avaient lieu que dans des conditions différentes de celles où fonctionnent les télémètres.

Trois de ses observations seulement sont à peu près dans ces dernières conditions, celles des 4 et 10 février à 20 m 95, 20 m 38 et 60 m 32 d'altitude, et la valeur qu'elles donnent pour *n* diffère peu de celle que je tire des expériences personnelles dont je vais rendre compte.

Ces expériences étaient nécessaires parce que trois observations de Biot ne pouvaient pas suffire pour la détermination de *n*, d'autant plus que ce savant visait l'horizon de la mer à 14,445, 16,296 et 28,055 mètres de distance dans ces cas, tandis qu'avec le télémètre on vise un point de la surface de la mer bien en deçà de l'horizon, à 8,000 m. au plus.

Il fallait aussi voir si *n* ne varierait pas avec la hauteur du poste d'observation de manière à nécessiter l'introduction de cette hauteur dans l'expression de sa valeur.

En 1885 la direction d'artillerie de Brest ayant reçu 20 télémètres à table horizontale d'une construction plus soignée, c'est avec l'un d'eux, établi provisoirement dans la batterie de Kérango à 66 m. 91 d'altitude que je commençai ces expériences. Elles furent ensuite continuées avec le télémètre vertical que je venais de construire, placé d'abord au même lieu, puis dans le bastion 26 du rempart de la place, à 31 m. 60 d'altitude.

De ces deux observatoires je visais la ligne d'eau de certains lieux de la rade d'une verticalité suffisante pour que la distance de cette ligne ne variât pas sensiblement avec la marée. Ces lieux étaient : les musoirs est et ouest de la jetée sud du port de commerce ; le musoir de la

jetée des Quatre pompes ; l'écueil la Cormorandière ; les pointes rocheuses du Porzic, des Espagnols, du Corbeau, de l'Armorique et de l'Ile Longue ; la balise du Grenoc et le musoir de la jetée de l'Ile des Morts.

La distance horizontale de ces lieux à chacun des observatoires avait été mesurée par une triangulation faite à l'aide de théodolites.

Les télémètres employés portaient une graduation à l'échelle de $\frac{1}{8.000}$ sans aucune correction.

Au moment d'opérer, l'instrument était réglé avec le plus grand soin en agissant comme il est dit dans le mémoire aux paragraphes *réglage général* et *réglage pratique pour l'altitude*. Les signaux de réglage étaient : pour l'observatoire de Kérango, le musoir ouest de la jetée sud du port de commerce à 1662 mètres et pour l'observatoire du Bastion 26, le musoir est de la même jetée à 1,940 mètres. L'index du chariot était ainsi porté pour le réglage à la distance *ab* (fig. 4 et 13) égale à $\frac{1662}{8000} = 207$ mil. 75 dans le premier cas et à $\frac{1940}{8000} = 242$ mil. 5 dans le second.

A cause de la sphéricité, le point visé pour le réglage est abaissé au-dessous de l'horizontale AD d'une quantité RR' respectivement égale à 0 m. 217 et 0 m. 296 et le rayon lumineux partant du point R et passant par le point fixe *b* vient aboutir en O', un peu au-dessus du point O où il aboutirait s'il partait de R', et où arriverait l'axe de rotation théorique de la lunette si l'on réglait en donnant exactement à *aO* la 8,000e partie de OA.

Lorsque la graduation des télémètres aura été corrigée des erreurs de sphéricité et de réfraction conformément aux prescriptions ministérielles, la lunette, dans le réglage

au moyen d'un signal éloigné, se placera également en O et il n'y aura plus lieu à correction.

Pour l'étude que nous poursuivons, cette surélévation de la lunette nécessite une petite correction des distances lues sur la graduation, celles-ci devant être ramenées à ce qu'elles seraient si la lunette était en O.

On a évidemment (fig. 13) $OO' = RR' + \frac{Oa}{Aa}$. Cette valeur est un peu diminuée par la réfraction et l'on trouve en définitive OO' = 0 m. 019 pour Kérango et 0 m. 0255 pour le bastion 26.

Si l'on vise un même point B successivement du point O et du point O', la différence de lecture sur la graduation sera *m u*. Or *m u* est égal à très peu prés à $Oi \times \frac{aA}{OA}$; $Oi = OO'$ tang. O', d'où $mu = \frac{aA}{OA} + \text{tg } O'$.

En faisant le calcul pour les différents points visés on trouve pour la valeur de *mu* les chiffres de la colonne 6 du tableau n° 1. Retranchant ces chiffres de la distance lue directement sur la graduation on obtient ceux de la colonne 7.

Aux tableaux 2 et 3 les distances lues sont également diminuées de la valeur de *mu*.

La dépression de la mer AC a été calculée par la formule $AC = \frac{D^2}{2R}$, plus simple que la formule exacte $AC = R - \sqrt{R^2 - D^2}$ et donnant, ainsi que je l'ai déjà dit, le même résultat, à un millimètre près, pour les plus grandes distances mesurées.

L'erreur de sphéricité a été obtenue par l'emploi de la formule $e = \frac{D^3}{2RH + D^2}$. En retranchant cette erreur de la

distance réelle il reste le chiffre de la colonne 5 du tableau n° 1 et en retranchant ce dernier chiffre de la distance lue et corrigée on a eu l'erreur due à la réfraction du rayon lumineux dans l'air.

Pour avoir la valeur de n on s'est servi de la formule $e' = \frac{2nD^3}{2RH + D^2}$, en remplaçant, pour chaque visée, e' par l'erreur de réfraction trouvée et résolvant ensuite par rapport à n.

Tableau n° 1.

Point visé	Distance réelle D	Dépression de la mer AC	Erreur de sphéricité ε	Distance réelle diminuée de l'erreur de sphéricité D—ε.	Valeur de mu	Distance lue, corrigée, (moyenne)	Erreur de réfraction ε	Valeur de n
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Kérango. — Altitude : 66 m. 91.								
Musoir ouest.	1662	0.217						
Cormorandière.	4290	1.44	91	4199	9	4230	31	0.1489
Espagnols.	4756	1.77	123	4633	10	4674	41	0.1679
Corbeau.	5837	2.67	224	5613	13	5688	75	0.1672
Armorique.	6938	3.79	371	6567	15	6682	115	0.1551
Grenoc.	7471	4.38	459	7012	16	7147	135	0.1470
Ile Longue.	7764	4.73	513	7251	17	7399	148	0.1443
Ile des Morts.	8739	5.99	718	8021	18	8224	203	0.1413
						Moyenne		0.1531
Bastion 26 — altitude : 31m 60.								
Musoir est.	1940	0.296						
Quatre pompes	2251	0.40	28	2223	14	2231	8	0.1480
Porzic.	3430	0.92	97	3333	17	3360	27	0.1386
Cormorandière.	4504	1.59	216	4288	22	4352	64	0.1481
Espagnols.	5007	1.96	293	4714	30	4804	90	0.1533
Corbeau.	5306	2.20	347	4959	32	5063	104	0.1500
Armorique.	6529	3.34	625	5904	38	6082	178	0.1424
Grenoc.	7379	4.27	879	6500	42	6753	253	0.1439
Ile Longue.	7803	4.77	925	6878	44	7159	281	0.1371
Ile des Morts.	8835	6.13	1434	7401	48	7832	431	0.1504
						Moyenne		0.1452

Tableau n° 2 — Kérango.

Dates	Points visés.	Nombre d'observations.	Moyenne des distances lues et corrigées.	Erreur de réfraction.	Valeur de *n*	*Etat atmosphérique.* Force du vent : de 0 à 7. Nébulosité : de 0 à 10. mer toujours plus froide que l'air.
4 juillet 1885.	Cormorandière.	4	4228	29	0.1598	Temperature de l'air : 19°
	Espagnols.	4	4659	26	0.1058	Nébulosité : 6
	Armorique.	5	6699	132	0.1742	Vent : N. E. 1.
	Ile des Morts.	5	8165	144	0.1002	Surface de la mer nette.
			Moyenne		0.1350	
7 juillet.	Cormorandière.	4	4230	31	0.1708	
	Espagnols.	4	4717	84	0.3418	Temp. : 16°.
	Corbeau.	3	5745	132	0.2943	Nébulosité : 9.
	Armorique.	4	6609	42	0.0554	Vent : S.W. 3.
	Ile Longue.	3	7489	238	0.2320	Surface de la mer nette.
	Ile des Morts.	4	8110	99	0.0689	
			Moyenne		0.1938	
28 août	Cormorandière.	5	4211	12	0.0662	Temp. : 18°.
	Espagnols.	5	4646	13	0.0529	Nébulosité : 9 pluie.
	Corbeau.	5	5633	20	0.0446	Vent : N. E. 2.
	Armorique.	5	6720	153	0.2020	Surface de la mer
	Ile Longue.	5	7336	85	0.0832	embrumée.
			Moyenne		0.0898	
29 août.	Cormorandière.	6	4224	25	0.1377	
	Espagnols.	6	4687	54	0.2116	Temp. : 15°.
	Corbeau.	5	5735	122	0.2720	Nébulosité : 2.
	Armorique.	6	6593	26	0.0343	Vent : N. E. 4.
	Ile Longue.	6	7405	154	0.1502	Surface de la mer un peu embrumée.
	Ile des Morts.	4	8259	238	0.1656	
			Moyenne		0.1619	

Tableau nº 2 (suite).

Dates	Points visés.	Nombre d'observations.	Moyenne des distances lues.	Erreur de réfraction.	Valeur de n	Valeur moyenne de n	Etat atmosphérique.
1er septembre 1885.	Cormorandière.	5	4211	12	0.0662	0.0938	Temp. : 18° Nébulosité : 6 Vent : S. W. 2 Surface de la mer nette.
	Espagnols.	5	4648	15	0.0810		
	Corbeau.	4	5679	66	0.1472		
	Armorique.	5	6682	115	0.1518		
	Ile Longue.	5	7317	66	0.0643		
	Ile des Morts.	4	8096	75	0.0522		
3 septembre.	Cormorandière.	8	4232	43	0.2369	0.2127	Temp. : 19° Nébulosité : 5 Vent : S. W. 2 Surface de la mer nette.
	Espagnols.	9	4661	28	0.1140		
	Corbeau.	9	5719	106	0.2364		
	Ile Longue.	9	7489	238	0.2320		
	Ile des Morts.	5	8372	351	0.2443		
26 septembre.	Cormorandière.	4	4215	16	0.0882	0.1015	Temp. : 12° Nébulosité : 3 Vent : N. E. 2 Surface de la mer nette.
	Espagnols.	4	4646	13	0.0529		
	Corbeau.	4	5663	50	0.1115		
	Armorique.	4	6726	159	0.2099		
	Ile Longue.	4	7282	31	0.0302		
	Ile des Morts.	2	8188	167	0.1162		
8 novembre 1886.	Cormorandière.	3	4244	45	0.2479	0.1656	Temp. : 10° Nébulosité : 2 Vent : S. E. 2 Surface de la mer nette.
	Espagnols.	3	4657	24	0.0977		
	Corbeau.	3	5655	42	0.0937		
	Armorique.	3	6710	143	0.1888		
	Ile Longue.	2	7456	205	0.1999		

Tableau n° 2 (suite).

Dates	Points visés.	Nombre d'observations	Moyenne des distances lues.	Erreur de réfraction.	Valeur de n	Valeur moyenne de n	Etat atmosphérique.
11 novembre 1886.	Cormorandière.	4	4227	28	0.1543	0.1885	Temp. : 7° Nébulosité : 4 Vent : S. S. E. 1 Surface de la mer très nette.
	Espagnols.	5	4699	66	0.2686		
	Corbeau.	5	5679	64	0.1427		
	Armorique.	5	6702	135	0.1782		
	Grenoc.	5	7127	115	0.1252		
	Ile Longue.	4	7477	226	0.2203		
	Ile des Morts.	4	8352	331	0.2303		
16 novembre 1886.	Cormorandière.	5	4232	33	0.1818	0.1764	Temp. : 10° Nébulosité : 4 Vent : S. 3 Surface de la mer nette.
	Espagnols.	6	4678	45	0.1831		
	Corbeau.	6	5653	40	0.0892		
	Armorique.	6	6776	209	0.2759		
	Grenoc.	3	7158	146	0.1590		
	Ile Longue.	4	7399	148	0.1443		
	Ile des Morts.	2	8311	290	0.2018		
18 novembre.	Cormorandière.	5	4239	40	0.2204	0.1808	Temp. : 9° Nébulosité : 9 Vent : S. W. 2 Surface de la mer nette.
	Espagnols.	5	4718	85	0.3451		
	Corbeau.	4	5721	108	0.2408		
	Armorique.	4	6602	35	0.0462		
	Grenoc.	4	7134	122	0.1328		
	Ile des Morts.	4	8163	142	0.0988		

Moyenne de n donnée par les journées et pour l'altitude de 66 m. 91 : 0.1556.

Tableau n° 3.

Dates	Points visés.	Nombre d'observations	Moyenne des distances lues.	Erreur de réfraction.	Valeur de n	Valeur moyenne de n	Etat atmosphérique.
22 novembre 1886.	Quatre pompes.	6	2228	5	0.0893	0.1161	Temp. : 8° Nébulosité : 10 Vent : calme. Surface de la mer embrumée.
	Porzic.	6	3357	24	0.1231		
	Espagnols.	6	4806	92	0.1564		
	Corbeau.	6	4997	38	0.0547		
	Armorique.	6	6028	124	0.0991		
	Ile Longue.	6	7157	279	0.1379		
24 novembre.	Quatre pompes.	4	2230	7	0.1251	0.1447	Temp. : 8° Nébulosité : 3 Vent : E. N. E. 1 Surface de la mer embrumée.
	Porzic.	4	3349	16	0.0821		
	Cormorandière.	5	4379	91	0.2102		
	Espagnols.	4	4795	81	0.1377		
	Corbeau.	4	5104	145	0.2088		
	Armorique.	4	6065	161	0.1286		
	Ile des Morts.	2	7747	346	0.1204		
2 décembre	Porzic.	7	3359	26	0.1334	0.1077	Temp. : 5° Nébulosité : 7 Vent : E. N. E. 1 Surface de la mer un peu embrumée.
	Cormorandière.	7	4310	22	0.0508		
	Espagnols.	7	4812	98	0.1666		
	Corbeau.	6	5013	54	0.0777		
	Armorique.	6	6030	126	0.1007		
	Grenoc.	6	6698	198	0.1125		
	Ile Longue.	6	7154	278	0.1344		
	Ile des Morts.	6	7647	246	0.0856		

Dates	Points visés.	Nombre d'observations.	Moyenne des distances lues.	Erreur de réfraction.	Valeur de n	Valeur moyenne de n	Etat atmosphérique.
15 décembre 1886.	Quatre pompes.	5	2234	11	0.1966	0.1849	Temp. : 7° Nébulosité : 8 Vent: W.2 Surface de la mer très nette.
	Porzic.	5	3364	31	0.1590		
	Cormorandière.	5	4387	99	0.2287		
	Corbeau.	4	5098	139	0.2002		
	Armorique.	5	6129	225	0.1798		
	Grenoc.	3	6839	339	0.1925		
	Ile Longue.	4	7167	289	0.1407		
	Ile des Morts.	3	7923	522	0.1816		
30 décembre.	Quatre pompes.	7	2232	9	0.1608	0.1743	Temp. : 8° Nébulosité : 6 Vent : N. E. 2 Surface de la mer légèrement embrumée.
	Porzic.	7	3371	38	0.1949		
	Cormorandière.	6	4338	50	0.1155		
	Corbeau.	7	5103	144	0.2074		
	Armorique.	7	6158	254	0.2029		
	Grenoc.	5	6722	222	0.1261		
	Ile des Morts.	6	8012	611	0.2126		

Moyenne de n donnée par les journées et pour l'altitude de 31 m. 60 : .... 0.1415.

Valeur moyenne générale de n,

Altitude de 66 m. 91.

Moyenne pour les distances et les journées : ..... $\frac{0.1531+0.1556}{2} = 0.1543.$

Altitude de 31 m. 60,

Moyenne pour les distances et les journées : ..... $\frac{0.1452+0.1455}{2} = 0.1453.$

Moyenne pour les deux altitudes : ..... $\frac{0.1543+0.1453}{2} = 0.1498.$

Soit $n = 0.15$.

Conclusions. — De l'examen des tableaux précédents résultent les conclusions suivantes :

1° Le coefficient de la réfraction conserve une constance remarquable pour les distances mesurées par le télémètre (tableau n° 5.)

2° Il augmente, mais très légèrement, avec l'altitude, ce qui s'accorde avec la démonstration que j'ai faite précédemment. Cette augmentation est assez faible pour qu'il soit permis d'employer le même coefficient moyen dans la formule de correction pour toutes les altitudes des télémètres.

3° Les tableaux n°s 3 et 4 ne montrent aucune relation bien marquée entre les variations journalières de l'atmosphère et celles de *n*. Ces dernières doivent surtout être attribuées au réglage de l'instrument qui, bien que très soigné, n'était jamais absolument le même. Il semble cependant que la réfraction est un peu plus forte lorsque la surface de la mer est nette, c'est-à-dire débarrassée de cette légère brume qui la recouvre souvent, même par un beau temps.

Cause probable de la plus grande réfringence de l'air au bord de la mer. — Le fait constaté par les expériences ci-dessus relatées d'une réfraction du rayon lumineux plus grande au bord de la mer qu'à terre, peut, il me semble, être expliqué de la manière suivante : pendant le jour, à de très rares exceptions près, la surface de la mer étant plus froide que la surface de la terre, les couches d'air qui avoisinent la première sont plus froides que celles qui avoisinent la seconde. Il en résulte qu'un rayon lumineux partant de la surface de la mer pour aboutir à terre, au sommet de la côte, traverse successivement des couches

d'air dont la densité va en diminuant, non-seulement par suite de la diminution de pression, comme il arriverait entre deux points d'inégale altitude à terre, mais encore par suite de l'augmentation de chaleur, et c'est cette plus rapide décroissance de densité qui augmente la réfraction.

AUDOUARD.

Brest, le 6 avril 1887.

ÉTUDE

AU SUJET D'UNE

ANCIENNE COUTUME BRETONNE

D'ORIGINE CELTIQUE

ET DIVERSEMENT INTERPRÉTÉE

J'ai longtemps hésité à revenir sur une question qui a été assez longuement débattue par de plus érudits que moi ; cependant, je me décide à l'examiner de nouveau, parce qu'elle est toujours très controversée. J'ai d'ailleurs à fournir quelques renseignements, et à présenter des observations qui, peut-être, pourront contribuer à faire cesser cette controverse.

Il s'agit d'une ancienne coutume autrefois en usage dans presque toute la France et qui se pratique encore dans certains cantons de notre Cornouaille, après avoir disparu dans les villes de Bretagne au commencement de ce siècle.

Dans les derniers jours de l'année, depuis la nuit de Noël, et généralement la veille du 1er de l'an, des mendiants parcourent, par petites bandes, les villages et les fermes ; l'un d'eux entonne un chant, pour célébrer la fête, mais principalement dans le but de faire une collecte, ordinairement en nature, au moyen de laquelle, ils se réunissent pour faire un petit festin. Ce chant que

nous donnons plus loin, se termine par un refrain, variant suivant les localités, mais s'énonçant généralement : *Eguinané* ou *éguinannée*, que l'on avait francisé dans les villes sous le nom de fête de l'*éguinannée* à Morlaix, de l'*anguinanné*, à Landerneau et de *guinané* ou *guignané*, suivant Ménage...

Notons que ce chant a toujours lieu à la nuit close, et qu'il se prolonge à une heure assez avancée, la veille de Noël et du 1er jour de l'an.

Pour l'explication de ce refrain, on se trouve en présence de quatre versions ou interprétations contradictoires. (1)

La première et la plus ancienne est celle qui admet que *éguinanné* est une corruption de *au gui l'an neuf*, ou *à gui l'an neuf*, cri qui aurait été proféré en France jusqu'à la fin du moyen-âge et même postérieurement, pour célébrer la fête du 1er jour de l'an.

Cambry, dans son *voyage dans le Finistère*, ouvrage qui parut en 1794 s'exprimait ainsi : « Le dernier samedi de l'année, même encore dans les premières années de la Révolution, les municipalités des villes entourées, d'un nombreux cortège, allaient de porte en porte, demander pour les pauvres l'argent, le pain, la viande, qu'on se faisait un devoir d'accorder depuis tant de siècles, au cri de : « *Au gui l'an neuf.* »

M. Emile Souvestre a fait suivre ce récit des observations suivantes :

« Le cri jeté à cette occasion, est celui de *éguinané* ou *éguinanné*, dans lequel on a voulu voir : *Au gui l'an neuf.*

(1) Il en existe encore d'autres dont nous ne parlerons que incidemment, parce qu'elles n'ont pas été accréditées et qu'elles ne peuvent rien changer à nos conclusions.

On a dit à ce sujet que les Bretons avaient conservé cet usage depuis les Druides, et que le cri *au gui l'an neuf*, était celui qu'ils poussaient lors de la récolte du gui de chêne au renouvellement de l'année ; mais il y a dans cette explication un incroyable non sens, car, que l'on accorde ou que l'on nie l'identité du bas-Breton et du Celtique, au moins faudra-t-il admettre que les Druides ou les Celtes ne parlaient pas français. Il est probable, comme le dit Dom Lepelletier (1), que *éguinanné*, au lieu d'être du français mal orthographié, est du breton mal prononcé, et que ce terme est une corruption de *eghinn an eit*, *le blé germe* (2). Cela est d'autant plus probable que l'on appelle la fête du dernier jour de l'année l'*éghinat*, et que le même nom est donné aux étrennes que l'on demande à cette occasion... »

Quelle raison des mendiants qui demandent l'aumône auraient-ils pour crier : *le blé germe*, à une époque où cela n'a pas lieu ? c'est, a-t-on dit, pour chanter le réveil de la nature. Tous les peuples célèbrent ce moment de l'année par une fête quelconque ; c'est alors que le jour commence à croître. Selon Le Pelletier, c'est le jour où est né le Sauveur, et pour les peuples chrétiens, ces paroles seraient une allusion au cantique chanté pendant l'Avent, en vue de la Nativité : *Aperiatur terra et germinet Salvatorem.*

Cette explication parut assez naturelle pour être admise. Dom Lepelletier connaissait déjà la version géné-

(1) Savant Bénédictin, ancien abbé de Landévennec et auteur d'un dictionnaire Breton qui parut en 1752.

(2) Lepelletier écrit *eit* au lieu de *id* ou *it*, *ed* ou *et* qui sont les seules formes usitées aujourd'hui. — Le *g* devant *e* ou *i*, est toujours dur en breton comme en allemand, ainsi *gi* ou *ghi*, se prononce *gui*.

ralement accréditée : *au gui l'an neuf*, mais il préféra la sienne qui faisait de la coutume une fête chrétienne, dans laquelle le souvenir de la cérémonie du gui par les Druides était naturellement écarté.

Au sujet de cette version, nous ferons remarquer que *eghina*, *germer*, ne paraît pas être un terme celtique (1)

La 3e version a été donnée par M. de la Villemarqué dans une note de son Barzaz-Breiz (2). Il s'exprime ainsi :

« A l'époque de Noël, des mendiants se réunissent toutes les nuits en troupes en plusieurs cantons des montagnes, et vont de village en village, demander l'aumône en chantant une chanson dont le refrain est : *Eghinad d'e, étrennes à moi !* par contradiction : *éghinané*. On les appelle des étrenneurs.

» Ce même refrain changé en *a guî l'an neuf* hors de la Bretagne, devait faire longtemps le désespoir des étymologistes. »

Cette version est en contradiction pour le sens avec celle de Lepelletier, qui arrive néanmoins à la même conclusion en disant que « de *eghùi an eit*, est venue par altération l'expression vulgaire *au gui l'an neuf*, que l'on s'est imaginé venir des paroles latines : *ad viscum annus novus*, lesquelles ne sont pas du langage des Druides. »

Quant au mot *eghinat*, il a cessé d'être en usage depuis longtemps, mais, comme nous allons le montrer, on le

(1) Le Gonidec écrit *egina* ou *hegina*. Ce terme n'est plus en usage aujourd'hui ; on dit : *diwana*, correspondant au français *dégaîner*, et *Kellida* qui seul doit être celtique. Le français *gaine* vient du latin *vagina* (gaine, balle de blé), car le *v* initial latin suivi d'une voyelle se change souvent en *g* ou *gu*, tandis que les Bretons le changent en *gw*, sauf que le *g* se perd suivant certaines règles d'euphonie : par suite : *diwana* doit venir du bas latin : *divaginare* et *égina* de *ex-vaginare* c'est-à-dire *sortir de sa gaine*.

(2) 4e édition.

trouve encore aujourd'hui, dans le chant de l'*éguinané*. (1)

J'ai pu recueillir ce Chant à Corlay il y a quelques années, et je vais en reproduire quelques couplets, d'autant mieux que M. de la Villemarqué ne le donne pas dans son *Barzaz-Breiz*, sans doute parce qu'il n'a pas de valeur, comme œuvre littéraire. Voici comment il se pratique :

Quand le mendiant chef de bande arrive devant une maison de belle apparence, il s'arrête et débute ainsi :

Ann ti man zo braz uhel
Hag a ve gwelet a bell.
Eghinané, éghinané ! (2).

Cette maison est grande, haute,
Et on la voit de loin.
Eguinanné, éguinanné.

'Barz en ti man zo 'n oc'h mat
Hag eur vroeg 'n hin tal é vat.

Dans cette maison, il y a un bon mari
Et une femme qui le vaut bien.
Eguinanné, ...

et autres compliments de la sorte.

(1) Le Gonidec qui écrivait au commencement de ce siècle et qui était natif du Conquet, déclare dans son dictionnaire celto-breton qu'il ne connaît ce mot que par le dictionnaire de Lepelletier qui l'attribuait même au dialecte de Léon. Ce terme est inconnu dans ce dialecte depuis un temps immémorial. On y désigne les étrennes par *kalanna*, anciennement *kalannat*, et partout ailleurs par *derou mat*, c'est-à-dire *bon commencement ;* kalanna a évidemment le sens de Calendes, et il s'agit du 1er jour des calendes de janvier.

(2) A Corlay j'ai entendu chanter : ighenané. Cela tient à ce que dans ce dialecte, on change souvent l'*e* en *i* et réciproquement ; de même *ighenat* au lieu de *eghinat* ; quelques-uns prononcent même *ighienané* et *ihienané*, mais dans les autres cantons c'est généralement *eghinané* et *eghinat*.

Lorsque le mendiant voit qu'on s'apprête à lui couper un morceau de pain, mais surtout de viande salée ou de lard, dont il est très friand, il devient facétieux, et pour exprimer son contentement, il décoche un couplet pour rire dans le genre de celui-ci :

N-ha troc'het pell deuz hon torn
En aon da droc'ha 'n askorn.

Et coupez loin de votre main
De peur d'en couper l'os. (1)

Si, au contraire on ne lui donne rien, ce qui est rare, après qu'il a débité quelques compliments, il s'en va, ou feint de s'en aller en chantant :

Pa 'n euz mann 'barz en ti man
Koulz é d'ign mond pell a c'hann.

Puisqu'il n'y a rien dans cette maison,
Autant vaut que je m'en aille loin d'ici ;

mais quand il a reçu sa portion, il termine toujours ainsi :

N ha pa 'm euz bet *eghinat*
Red ê ho trugarekat.

Maintenant que j'ai reçu *éguinat*
Je dois vous remercier.

Remarquons que tous ces couplets n'apprennent rien quant à l'origine de la coutume, mais on y retrouve le mot *éghinat*.

J'ai demandé au chanteur ce qu'il entendait par *eghinané* et si cette expression n'était pas pour *eghinad d'é*,

(1) C'est une manière d'engager à éloigner la main pour couper un plus gros morceau.

étrennes à moi? mais il n'a pas eu l'air d'admettre cette explication en répondant simplement que *eghinat* signifiait ce que l'on donne quand on chante l'*éghinanné*, quant à ce refrain, il est tout à fait incompris, de même que *eghina*, et *eghin an ed.* (1)

Il semble résulter de là que *eghinat* est un mot tiré de *eghinané*. C'était du reste l'opinion de D. Lepelletier qui regardait le premier terme, comme une abréviation du second.

— La tradition populaire qui se rapporte à ce chant ne nous apprend donc jusqu'ici qu'une chose, c'est que *eghinat* n'est usité aujourd'hui que pour les étrennes que l'on donne quand on chante le refrain énigmatique.

— Quant à supposer que ce refrain est passé du breton dans le français qui en aurait fait *au gui l'an neuf* pour être répété dans toute la France, cela ne paraît pas admissible, par une raison bien simple, c'est que les Français n'ont jamais rien emprunté aux Bretons, dont ils ont toujours regardé le langage comme un jargon barbare. C'est plutôt le contraire qui a dû avoir lieu. En effet, jusqu'au commencement de notre siècle, comme on l'a vu plus haut, c'était la municipalité qui, dans les villes, présidait à la fête du nouvel an appelé en Bretagne l'*éguinannée*. Elle avait un caractère officiel ; il est donc naturel de penser que le cri : *au gui l'an neuf*, était un cri français, qui avait été comme imposé aux Bretons, parce qu'il était en usage dans presque toute la France, mais que ceux-ci l'avaient transformé à leur manière. Remar-

(1) Cela ne peut tenir simplement à ce que *à moi*, s'exprime toujours par d'*in*, d'*ign*, d'*i* (en Vannes d'*eïn*) au lieu de d'*é*, car s'il n'y avait que ces différences de dialectes auxquelles les Bretons sont habitués, surtout ceux de Corlay, le sens du refrain ne leur échapperait pas.

quons que les Bretons altèrent toujours en les bretonnisant, les termes qu'ils empruntent au français, et qu'ils ne comprennent pas, tandis qu'ils conservent presque sans changement les mots qui appartiennent à leur langue. Ainsi M. de la Villemarqué, cite dans son *Barzaz-Breiz* des fragments de chants des Bardes du VIe siècle, dont la plupart des mots se retrouvent presque intacts dans le breton actuel. On peut donc croire que si le refrain *eguinanné* provenait de leur langue, les Bretons n'en auraient pas perdu la signification.

— La 4e version a été donnée par M. Duseigneur, un des éminents et regretté membre de notre société, dans un mémoire qui a été lu à la séance du 29 novembre 1866 et qui a été inséré dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (1875). Il cherche à établir que le refrain en question ne serait autre chose que : *an guïn an ed, le vin, le blé* (c'est-à-dire le pain) qui, suivant certains auteurs des temps modernes, étaient offerts en sacrifice pendant la cérémonie de la cueillette du gui. Il admet aussi que les Druides recevaient ce blé et ce vin comme une sorte de dîme pour satisfaire à leurs besoins et à ceux de leur culte, en échange des bienfaits que devait répandre la plante sacrée.

Sous le rapport de la forme, cette version est parfaite, mais elle emploie des termes tellement en usage aujourd'hui, qu'ils seraient certainement compris par nos chanteurs bretons (1). Quant à l'interprétation, elle ne paraît pas très bien justifiée, car aucun historien de l'antiquité n'a fait mention de cette offrande du pain et du vin. Enfin,

(1) On dit aujourd'hui : *ar guin* (prononcer gouine ou guïne) anciennement : *an guïn* ; et toujours an *ed*.

il semble que l'objet principal de la cérémonie était le gui de chêne, et que les Druides devaient prononcer dans leur langue et dans une sorte d'invocation, le nom de cette plante merveilleuse.

Pour prouver que *an guïn an ed* était bien l'exclamation des Druides, il faudrait s'appuyer sur une citation historique de leur temps, autrement cette version n'a pas plus de poids que les précédentes, et ne serait qu'une conjecture (1).

— Nous croyons que dans toutes les versions de ce genre on s'en est trop rapporté à la forme des mots, et que l'on est resté dans un cercle vicieux, en se pénétrant

(1) En ne s'en rapportant qu'à la forme et à la ressemblance des mots, on peut encore offrir d'autres versions : ainsi, dans une notice insérée dans le bulletin de la société académique de Brest (tome V. p. 234), M. Le Guen a été amené à penser que le cri : *anguinanné* pouvait provenir du Breton : *an guïc nannec, le bourg affamé.* Cette interprétation lui a été suggérée par l'organisation particulière de la fête qui avait lieu autrefois à Landerneau, la veille du jour de l'an et dont il donne la description.

Remarquons ici que le latin *vicus* a donné le Breton *guic* (en composition *gui*) de même que *viscus* a produit le français *gui.* On voit comment, en ne considérant que la ressemblance des mots, une similitude parfaite peut se rapporter à des significations tout à fait différentes. M. Le Guen conclut d'ailleurs en disant que rien dans cette coutume ne lui fait supposer une origine remontant au culte des Druides, ou se rattachant au christianisme par d'autres liens que ceux de la charité. Ce serait une simple coutume locale pour demander l'aumône.

J'avais eu aussi l'idée que *éguinanné* pouvait provenir de *éghin an dé, le jour croît,* faisant ainsi allusion au culte du soleil qui était en honneur chez les Gaulois : en effet, dans les dialectes bretons, on observe souvent le changement de *nd* en *nn* ex : *an nor*, la porte, au lieu de *an dor; en nevo,* il aura pour *en devo*, etc. Cette substitution remonte d'ailleurs aux temps les plus reculés. On la remarque dans les anciens dialectes italiques, ainsi l'Ombrien l'effectuait même régulièrement pour l'adoucissement de la prononciation. Il en est de même aujourd'hui dans la langue Galloise. On peut citer encore un passage de Milès le glorieux : « *Dispennite hominem divorsum et distennite,* où l'on emploie *dispennite* et *distennite* pour *dispendite* et *distendite* ; mais j'ai dû écarter cette version, ayant remarqué que le mot *eghina* ne peut signifier *croître* qu'en parlant des plantes, et que ce serait un non sens de dire en breton *eghin an dé* au lieu de *é kresk an dé.*

De toutes ces versions, celle de M. de la Villemarqué est la mieux fondée, car ainsi que le prouve le chant ci-dessus, le mot *eghinad* existe encore, mais s'il est une abréviation de *eguinanné,* on n'est pas plus avancé quant à l'origine de ce refrain.

de l'idée que *éguinané* et ses variantes devaient provenir de paroles celtiques.

Pour éviter de faire fausse route, nous suivrons une autre voie en nous appuyant sur un principe posé par MM. Max Muller et Littré (1) à savoir que pour résoudre sûrement l'étymologie d'un terme quelconque, il ne suffit pas de trouver des mots s'en rapprochant par la forme et par un sens plus ou moins probable, mais qu'il faut rechercher l'historique de ce terme ; c'est donc à l'histoire et à la tradition qu'il faut s'adresser.

Les partisans de l'ancienne version (et ce sont encore les plus nombreux, même depuis D. Lepelletier) ont bien pour eux la tradition historique et populaire. En effet, si le fameux refrain n'avait été connu qu'en Bretagne, on pourrait persister dans l'idée qu'il provient de mots celtiques ou bretons, mais tel n'est point le cas, car on le retrouve avec de légères modifications dans des chansons populaires appartenant aux régions les plus diverses de la France. Ainsi, en Normandie, pendant une partie de la nuit, la veille du jour de l'an, des jeunes filles se promenaient de maison en maison sollicitant quelques petits cadeaux et chantant :

Donnez-moi mes *aiguignettes*
Dans un panier que voicy ;
Je l'achetai samedy
D'un bonhomme étranger ;
Il est encore à payer
Aguileno, aguileno. (2)

(1) Voir les nouvelles leçons de la science de langage par Max Muller (6e leçon) et la préface du dictionnaire historique et étymologique de la langue française par Littré.

(2) Extrait d'un recueil inédit de chansons Normandes.

De jeunes garçons parcouraient les villages en chantant :

Si vous veniez à la dépense
A la dépense de chez nous,
Vous mangeriez de bons choux,
On vous servirait du rost.
Auguinano, auguinano !

Dans la Saintonge et le Bordelais, les chansons destinées à célébrer le 1er jour de l'an portaient les noms de *guilanen, aguilané, guilannes.*

Les Percherons désignaient sous le nom d'*éguilas* les présents faits à l'occasion du jour de l'an, (1) tandis que dans le pays Chartrain, ils portaient le nom d'*aiguillons* (2).

On est frappé de la ressemblance de tous ces refrains qui comportent tous le mot *gui*, sans altération. Tout porte à croire que ce ne sont que des variétés provinciales d'une même exclamation qui doit être *au gui* ou *à gui l'an neuf*, car, à part les voyelles qui sont essentiellement muables, on n'y remarque que des mutations de consonnes liquides, ou des différences phonétiques qui affectent les dialectes d'une même langue (3).

Pour s'en convaincre on n'a qu'à suivre la méthode de Littré (4) et à comparer entre eux les patois provinciaux qui sont les représentants des dialectes de l'ancienne langue Romane qui a précédé le français ; on verra que

(1) Voir le dictionnaire universel du 19e siècle de Pierre Larousse.

(2) Suivant Poiret, auteur cité plus loin, et qui regarde ce terme comme une abréviation de *au gui l'an neuf.*

(3) Par ex. la mutation des liquides *l* et *n*. La forme *guiguané* de *Ménage* s'explique par la substitution assez fréquente du *gu* mouillé à *n* entre deux voyelles.

(4) Voir son dictionnaire etymologique, au mot *neuf.*

neuf se prononce *neu* en Picard, *neu* et *no* en *Normand*, *nou* en Provençal et dans les patois du midi. — En breton on dit aussi *né* par abréviation de *neves* ou de *newé* (1).

La prononciation la plus générale a dû être *al gui* ou *à gui l'an neu* (*al* s'étant ensuite contracté en *au*). Dans le dialecte Vannetais *Eughinanneu* (2).

Voilà pour la forme et la tradition qui nous montrent que cette ancienne exclamation ne paraît pas être de pure invention comme le dit Dom Lepelletier.

Reste à savoir ce que nous apprend l'histoire :

Un seul historien de l'antiquité parle du cérémonial avec lequel les Druides présidaient à la cueillette du gui de chêne qui avait lieu au commencement de l'année, c'est Pline l'ancien ; mais, dans la narration très succincte qu'il en donne (lib. XVI, C. XLIV) il ne nous apprend rien au sujet des paroles sacramentelles qu'ils prononçaient lors de la consécration du gui, si ce n'est que dans un chapitre antérieur, il dit que dans la langue des gaulois, le nom du gui de chêne signifiait : *qui guérit tout* (omnia sanans) ; qu'on considérait cette plante merveilleuse comme un don du ciel, une émanation de la divinité, (e cœlo missum) et une panacée universelle.

Ce sont les écrivains de la Renaissance et ceux de nos jours qui ont commenté et développé la narration de Pline, en y ajoutant des détails fondés, la plupart sur des conjectures, car on ne sait rien de positif à cet égard.

---

(1) Ainsi, dans *evléné* cette année, contraction de *er vloa neve, dan*, *l'année nouvelle ; war lené* pour *war ar vloa nèvé*, sur l'année nouvelle c'est-à-dire l'an dernier.

(2) Longtemps encore au moyen-âge, et quand on ne cueillait plus le gui, on a crié en France : *à gui l'an neu*, pour fêter le premier jour de l'an (*Bouillet*, dictionnaire universel des lettres, sciences, etc...)

Une preuve historique qui a été longtemps invoquée pour expliquer la version : *au gui l'an neuf*, c'est cette citation : *ad viscum Druidæ clamare solebant*, que des auteurs sérieux ont attribué à Pline, et ce fameux vers : *Ad viscum Druidæ, Druidæ clamare solebant*, que d'autres ont attribué à Ovide, dans son poëme des Fastes (1). — Or, cette citation et ce vers ne se trouvent, ni dans Pline, ni dans Ovide.

Dans un article sur la mythologie gauloise, publié dans la *Revue de l'histoire des Religions* (tome II, 1880, p. 68.) M. Gaidoz dit que ce vers doit être l'invention de quelque celtomane de la Renaissance. Il ajoute que le gui n'est pour rien dans l'ancien cri populaire du renouvellement de l'année *à gui l'an neuf*, mais il se garde d'en donner une explication ; il ne nous apprend donc rien de nouveau à ce sujet.

Qu'est-ce qui a pu donner l'idée de ce vers ?

Nous croyons que c'est encore la manière dont on a commenté l'appellation du gui de chêne dans Pline ; en effet, on y lit (liv. 16, c. 14) : *copiosissimum in quercu quod dryos hyphear vocant* (2). Mais, dans une édition que nous avons eue entre les mains, on trouve en note que

(1) Dans un discours sur la nature et les dogmes de la religion gauloise par M. *Chiniac de la Bastide du Claux*, avocat au Parlement de Paris (1769 p. 23 et suiv.) on lit : « Les prêtres gaulois qui ne sortaient des forêts que pour des affaires de grande importance et par ordre de leur chef, parcouraient les provinces pour annoncer au peuple le jour de la cérémonie en criant : *au gui ! ad viscum Druidæ clamare solebant*, dit Pline. » Le prétendu vers est affirmé, entre autres, par *Poiret*, dans son histoire philosophique, littéraire et économique des plantes de l'Europe (tome v. p. 490).

(2) Il s'agit ici du chêne commun, car Pline fait remarquer dans un autre chapitre que le gui était très rare sur le chêne *Ronore* ou *Roure* (*Robur*) d'essence dure, et que c'était celui que les Druides recherchaient particulièrement. Le chêne sacré pour la cérémonie était un *Roure*.

tous les manuscrits portent : « *Quod ad—asphear vocant.* » (1)

On a pu penser que *adasphear* était pour *ad hyphear* d'où l'explication de la traduction latine *ad viscum*, cri bien naturel d'ailleurs, pour les Druides lorsqu'ils découvraient le gui fort rare sur le chêne qui devait être sacré.

Remarquons que *gui* se dit en breton *huelvar*, que par abréviation on prononce souvent *hulvar* et *huvar*. Ce nom très caractéristique signifie littéralement : *haute branche* ; peut-être, parce que le gui vient sur les branches élevées, mais au figuré cela peut s'entendre avec le sens de branche supérieure, suprême (2).

Il y a un rapprochement singulier entre *huelvar* ou *huvar* et *hyphear*. Etait-ce là l'ancien nom gaulois? on ne peut l'affirmer, car *hyphear* ou υφεαρ, est un nom grec. Pline l'attribue aux Arcadiens ; mais comme le nom grec classique est ἶξος ou Γῖξος (avec un digamma) qui est presque identique avec *viscus*, il pourrait bien se faire que *hyphear* fut le nom celtique ou un terme s'en rapprochant beaucoup. En tout cas ce rapprochement ne serait pas plus étonnant que celui existant entre le grec δρυς, *chêne* et le breton *deru*. (3)

(1) Caii Plinii secundi Historia naturalis, curante Desfontaines Parisiis 1829 « *Copiosissimum in quercu quod dryos hyphear*..... M. S.S. *omnes ad asphear vocant nunquam Plinio* δρυς *quercus est, sed robur.* »

(2) Ce qui confirmerait ce sens, c'est qu'un seul pied de *gui* se désigne par *huelen-var*, et que l'absinthe s'appelle *huelen-c'houero*, mot à mot, *haute amère*, c'est-à-dire la plante amère par excellence. Dans le langage usuel on dit : *tud huel*, aussi bien que *tud braz*, pour désigner des gens haut placés, des personnages importants.

(3) Dans son poème des fastes (lib. II) Ovide dit que les Arcadiens étaient les plus anciens habitants du globe et qu'ils existaient avant la naissance de Jupiter. On doit en conclure qu'ils avaient précédé les Grecs. Ovide les dépeint comme un peuple sauvage vivant dans les forêts. Ils différaient donc des Grecs par le langage autant que par les mœurs. Pline dit que l'Arcadie occupait la partie montagneuse du Peloponèse, et qu'on l'appela d'abord *drymodis*, c'est-à-dire hérissée de chênes.

Le mot *gui* vient évidemment du latin *viscus* comme nous l'avons fait voir plus haut et ainsi que l'établit M. Littré (1). Il est probable que le vrai nom gaulois a dû se perdre avec l'ancienne langue celtique, mais ce nom était caractéristique comme *huelvar*.

M. Henri Martin dans son histoire de France, croit voir dans le mot *gui*, un terme celtique. Il s'exprime ainsi : (tome I, liv. II, p. 68.)

« Druide signifie homme-chêne ou homme du chêne dans *Derw* (kimro-gallois) *dero, deru* (kimro breton) d'où *druidh, derwidd, derwiddon, drouiz*, etc. (2). Les anciens connaissaient très bien l'identité des deux noms. Diodore traduit Druide par *saronides*, du grec *Saron* chêne (3). Peut-être y a-t-il quelque chose de plus dans ce nom. Sous sa forme kimrique la plus usitée, *derwidd*, on trouverait à côté du nom de chêne celui d'un végétal qui,

Les anciens Arcadiens étaient-ils un reste de Celtes repoussés par les Scythes ? C'est une supposition qui ne serait pas invraisemblable, car, aujourd'hui, les raisons anthropologiques portent toutes à croire que les Celtes étaient venus du S. E. de l'Europe, de la région du Dnieper et du bas Danube (voir la question celtique, Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris 1874 p. 705). Au point de vue philologique, on peut remarquer que le celtique et le grec étaient deux langues contemporaines provenant d'une même souche, la langue dite Indo-Européenne commune ; il n'est donc pas étonnant qu'on trouve dans l'une et dans l'autre des mots ayant une même racine.

(1) On lit en effet dans son dictionnaire etymologique : « *gui : de viscus ;* formes successives : *visc* ou *vist*, *vi* jusqu'au 14e siècle ; *guix* au 15e siècle » puis *guy* et *gui*. — Les allemands et les anglais disent : *mistel* pour *vistel* : c'est toujours le même mot ; l'articulation *st* se substitue quelquefois à *sk* ; on en trouve des exemples dans les dialectes bretons armoricains.

(2) *dd* en gallois équivaut à notre *z*. — Dans le breton moderne (Vannes) *deru-den* signifierait l'homme des chênes, d'où, par transposition *drueden* et druide.

(3) A *Saron* doit se rapporter l'ancien français *tann* contracté de *tarann* que l'on retrouve dans *tan*. *tanner*, etc. suivant Legonidec, *tann* désignait le chêne, concurremment avec *dero*. Les Gaulois confondaient donc le nom du chêne avec celui de Jupiter ou du Tonnerre qu'ils appelaient *Tarann* (*Taranis*), sans doute parce que les grands chênes attiraient la foudre.

(Note de l'auteur.)

associé au chêne, devient l'élément essentiel du rite fondamental de la religion druidique, c'est le gui, appelé en kimrique *gwydd* ou *widd*, c'est-à-dire la plante par excellence. » (1)

Derwidd signifierait alors : gui de chêne.

Dans ses origines gauloises, La Tour d'Auvergne dit même que *Derwiddon* employé par les anciens auteurs gallois et dans les poésies des Bardes des 5e et 6e siécles, pour rendre le français *druide*, n'est autre chose que *dew-wyd-dyn*, en gallois : l'*homme du gui de chêne*, tandis que Pline dit simplement que les druides tirent leur nom de δρυς.

On retrouve encore ce nom dans *dervich* qui désigne les prêtres de brahma dans l'Inde. Ce terme est identique avec *derwidd* (derviz), le *ch* se substituant communément à l'*z* ou *s*, par ce qu'on appelle le chuintement ; mais dans *saronides* et *druidæ*, le nom de druide paraît être obtenu au moyen d'une terminaison ou suffixe, suivant les formations en usage dans les langues à flexions.

Ce qui paraît certain, c'est que les Druides tirent leur nom du chêne.

— Y a-t-il une raison sérieuse d'admettre que *gui* vient du kimro gallois *gwydd* plutôt que du latin *viscus* ? On doit penser le contraire, car le latin a laissé des traces

(1) M. Gaidoz conteste que le gui ait été un rite de la religion druidique, et ne voit dans la cueillette du gui qu'un fait particulier du culte populaire des plantes. Il est assez difficile de se prononcer à ce sujet, car les Druides ne nous ont pas transmis leurs dogmes ; néanmoins, on sait qu'ils avaient leurs sanctuaires dans les forêts ; ils rendaient la justice sous un chêne qui était sacré comme le gui. Le chêne représentait la divinité et servait de temple ; il y avait donc là, plus qu'un objet de superstition populaire. Peu importe d'ailleurs l'une ou l'autre appréciation ; le point capital de la question est de constater le culte que les Gaulois vouaient à certaines plantes et particulièrement au gui de chêne qui était consacré par les Druides.

incontestables dans la Grande-Bretagne, même dans la langue galloise, surtout à la suite de la conversion opérée par le christianisme. Le mot *gwydd*, visé plus haut paraît correspondre à notre bas-breton, *gwez* qui signifie non pas *gui*, mais *arbre* en général (1). La plante par excellence et surtout celle qui a des propriétés médicales, c'est toujours *louzaouen*, ou simplement : *louzou*.

Enfin *gwydd* ou *wydd* est une racine monosyllabique qui ne peut avoir une signification complexe comme celle de *omnia sanans*, donnée par Pline au nom gaulois qui désignait le gui.

Certains auteurs ont pensé que le gui devait tirer son nom de *gwion* divinité gauloise chez les kimro-gallois. La racine *gwi* de *gwion* n'a, selon nous, aucun rapport avec le nom de cette plante. En effet, les anciens bardes gallois nous ont appris que *gwion* (nom qu'ils devaient donner à Mercure) était le dieu de l'intelligence, de la science magique et divinatoire, de la poésie, des arts, du savoir en général ; on le représentait sous la forme d'un nain, pour faire comprendre que l'intelligence et la science ont raison de la force corporelle. C'est lui qui aurait donné son nom à l'île d'*Alwion* ou de *gwion*, dont on aurait fait *Albion*, nom primitif de la Grande-Bretagne, lors de sa découverte par les Romains. (2)

---

(1) Ce qui le prouverait, c'est qu'en breton le mot *gwez* peut être employé pour désigner toute espèce d'arbres, aussi, on dira indistinctement, *dero*, ou *gwez dero des chênes* : *avalennou*, ou *gwez avalou* : *des pommiers*, etc.

(2) Voir l'introduction du Barzaz-Breiz de M. de la Villemarqué qui lui donne cette signification. Jusqu'alors, on admettait que l'île d'Albion devait son nom à la blancheur de ses falaises, ce qui ne serait vrai que pour la côte sud-est. C'était sans doute sous l'invocation de gwion qu'avait été fondé le fameux collège des druides, car on sait que leurs élèves allaient s'instruire dans la Grande-Bretagne.

— Nous croyons pouvoir expliquer ce nom par le gallois, et même par le breton de Vannes, car dans ce dialecte, *savoir*, se dit *gwiout*, dont le radical est *gwi ; e wi il sait, oll e wi*, il sait tout. (1)

Il est probable que le celtique moderne diffère peu de l'ancienne langue des gaulois, car le breton actuel explique encore très bien les deux noms principaux qu'ils donnaient à leur dieu suprême, c'est-à-dire *Tatoué* et *Teutatès*. Le premier n'est autre chose que *Tad Doué* (Père Dieu) que nos Cornouaillais prononcent *Tat Toué*, et le second : *Tud Tad Douéz : le Père Dieu des hommes*, ou *Créateur*. (2)

Le nom de *belec* donné aux prêtres en breton ne se rapporte-t-il pas au dieu *Beel*?

Cette explication paraît incontestable, aussi avons-nous été surpris de lire quelque part que les Gaulois avaient un dieu *tatoué* ou *barriolé* qui devait être l'*arc en ciel*. (3)

Quelles étaient les paroles sacramentelles que prononçaient les Druides dans leur langue, lors de la consécration du gui ? Elles seront toujours problématiques, mais le sens de ces paroles, d'après les indications de Pline, pouvait être :

---

(1) *Gwiout*, infinitif, se contracte généralement en *gout* mais dans les autres temps du verbe, le radical reparaît. De *gwi* nos cornouaillais ont fait *gwiek*, *savant* ; *gwiegez*, science. En gallois *savoir* se dit : *gwibod*, composé de *gwi* et du verbe *être bod* (en Vannes bout), mais les autres temps ne comportent que *gwydd* ou *wydd*, suivant l'orthographe galloise. On arrive ainsi à un terme exactement semblable à celui cité par M. Henri Martin, mais avec une signification tout à fait différente.

(2) On disait anciennement en Léon, *Douéz*, qui n'est évidemment qu'une transposition de *Deus*, que l'on devait prononcer *Deous*, et qui se rapporte à θεος.

(3) Tatoué est un mot devenu français, mais qui a été emprunté aux indigènes de Tahiti.

Tatau (prononcé tatao) signifie les marques ou piqûres que l'on fait sur la peau (voir le dictionnaire de M. Littré.)

O Gui ! Don du Ciel, qui guérit et purifie tout ! O huelvar ! Ro Doue a iac'ha peb drouk ! Mais outre ces paroles, il a dû exister un cri d'appel ou de ralliement poussé par les Druides lorsqu'ils découvraient le gui sur le chêne sacré, et qu'ils convoquaient le peuple à la grande cérémonie, et il est naturel de penser que ce cri était : *Au gui ! ad viscum ! d'an huelvar !*

Comment, dira-t-on, ce cri, si populaire, ne s'est-il pas conservé dans leur langue, chez les bretons actuels ? Il est facile de s'en rendre compte :

Après la conquête des Gaules, les Romains imposèrent au pays asservi, leur gouvernement et leur langue. Les Gaulois abandonnèrent assez vite le celtique qui n'était pas cultivé, car les Druides n'écrivaient pas leurs dogmes, ou du moins, ils ne divulguaient pas leurs manuscrits. Leur doctrine se transmettait par des chants et des vers rimés. Mais, si le culte des Druides disparut avec leur langue, il n'en fut pas de même de certaines fêtes ayant, chez les Gaulois, un caractère à la fois religieux et civil, qui laissèrent pendant longtemps des traces profondes dans le peuple, et qu'on ne put entièrement déraciner. Celle relative au gui fut certainement de ce nombre, car c'était la plus importante, on dût la respecter ; mais le cri que les Druides proféraient dans leur langue fut naturellement traduit par le latin, *adviscum*, en y ajoutant : *anno novo*, pour en faire simplement le signal d'une fête de nouvel an, d'où *au gui l'an neuf*, ou plutôt ses variantes dans les dialectes provenant de l'ancienne langue Romane. Ce sont ces variantes qui ont été conservées dans nos chansons populaires et qui n'étaient plus comprises dans ces derniers temps. Ce cri ayant

été adopté dans toute la France l'aura été aussi par les Bretons, pour la raison que nous avons donnée plus haut.

Ces considérations doivent faire penser que le refrain de ces chansons n'était pas la traduction exacte du cri druidique, et que l'exclamation *au gui l'an neuf* a dû prendre naissance au moyen-âge, mais on ne peut guère douter que le gui n'en soit l'objet principal puisqu'on le cueillait avec tant de cérémonie au commencement de l'année.

On sait que l'ancienne vénération des Gaulois pour le gui s'est perpétuée longtemps après la conversion opérée par le christianisme même jusqu'à nos jours dans certains endroits de nos campagnes, où la civilisation a fait peu de progrès, et où des superstitions existent encore. Ainsi, dans quelques localités, on suspend le gui au cou des enfants pour les préserver des maléfices. Dans le Morbihan, on place quelquefois une touffe de gui au-dessus de la porte des écuries et des étables, pour protéger les animaux contre les maladies contagieuses. (1) Le catholicisme a éprouvé de grandes difficultés pour détruire ces pratiques superstitieuses ; il a remplacé le *gui* par le buis béni. Nonobstant, on faisait avec les graines du gui des chapelets que l'on croyait souverains contre l'épilepsie ; enfin les qualités qu'on prêtait à cette plante merveilleuse lui ont fait quelquefois donner le nom de bois de la Ste Croix. Maintes fois, jusqu'au 12e et 13e siècle, les prélats et les conciles ont dû combattre ces superstitions ; mais il faut dire que partout où la civilisation s'est répandue en France et depuis bien longtemps

(1) Renseignement émanant de M. Luzel.

déjà, le souvenir du gui s'est effacé ; c'est la cause pour laquelle la signification du refrain *au gui l'an neuf* s'est perdue. Il en est de même pour certaines pratiques dont on ne donne plus l'explication, ainsi, l'usage conservé encore aujourd'hui en Bretagne d'attacher une touffe de gui, comme enseigne au-dessus de la porte des cabarets de campagne, ne rappelle-t-il pas cet ancien cri de ralliement : *au gui ?* Cette plante toujours verte, qui guérissait tout, et portait bonheur ? (1)

— Nous terminerons cette digression un peu longue en faisant remarquer que la version de D. Lepelletier n'a pas prévalu, en général ; ainsi, M. Littré n'en fait nullement mention dans son dictionnaire etymologique de la langue française, car on y lit simplement au mot *gui* : « *Au gui l'an neuf*, espèce d'exclamation qui parait s'être conservée en mémoire de la cérémonie où l'on distribuait le gui chez les Gaulois. Le grand sacrifice du gui de l'an neuf se faisait avec un grand cérémonial près de Chartres le 6e jour de la lune qui était le commencement de l'année suivant leur manière de compter les nuits. »

Cette interprétation a été reproduite par presque tous les auteurs spéciaux qui ont écrit dans nos encyclopédies les plus récentes. (2)

---

(1) Ce bouchon de cabarets s'appelle en breton *bod huelvar*, c'est ordinairement du gui de pommier qu'on emploie à cet usage, ou à défaut une touffe de buis ou de lierre (bod ilio).

(2) Voir le dictionnaire universel du 19e siècle, de Pierre Larousse. — L'encyclopédie nouvelle, etc.

Parmi les auteurs récents, nous pouvons citer M. *Lionel Bonnemère*, pour son ouvrage intitulé *Voyage à travers les Gaules*. Cet auteur qui dépeint les mœurs des Gaulois d'une manière saisissante et aussi vraisemblable que possible, mentionne les deux exclamations : *Eghin an eit*, et *o gui !* seulement, il rapporte la première à une fête dite du solstice d'hiver, et la seconde à la cueillette du gui au premier jour de l'année.

Dans deux autres ouvrages intitulés l'un : *Le Littoral de la France* par Ch. E. Aubert, lauréat de l'académie française (1885) l'autre *La France*

Enfin Chateaubriant, notre grand écrivain breton, a consacré en quelque sorte cette exclamation comme un cri traditionnel dans une de ses plus belles pages (1).

— Quoiqu'il en soit, et pour conclure, nous dirons, sans cependant pouvoir rien affirmer (car l'histoire ne nous apprend rien de précis) que, en raison des versions toutes contradictoires que l'on a voulu tirer du breton ou du celtique moderne, l'interprétation la plus ancienne *au gui l'an neuf* est encore celle qui nous paraît la plus conforme à l'histoire et à la tradition ; soit qu'on la regarde comme la traduction d'un cri d'appel proféré par les Druides, soit que cette exclamation ait pris naissance, même après l'extinction du culte druidique, pour rappeler la cérémonie du gui chez les Gaulois et pour fêter le renouvellement de l'année. Enfin, cette version explique mieux que toute autre les différents refrains des chansons populaires qui étaient en usage dans presque toute la France, mais principalement dans les provinces qui faisaient partie de l'ancienne gaule celtique.

Brest, le 19 avril 1887.

ALFRED BOURGEOIS.

---

artistique (Bretagne) par M. H. du Cleuziou (1887) on dit qu'à St-Pol-de-Léon, on promenait naguère, la veille de l'Epiphanie, un cheval enrubanné, orné de gui ou de feuilles de laurier, et chargé de deux mannequins destinés à recevoir les offrandes des gens charitables. « Le cortège se grossissait d'une foule d'enfants criant à tue tête : *Inguinanné !* corruption du mot *à gui l'aneuf* ou plutôt *au gui l'an neuf*, souvenir persistant des Druides. —

(1) Il en est de même de Mme Penquer dans son poëme de Velleda.

CHANT DE L'ÉGUINANNÉ

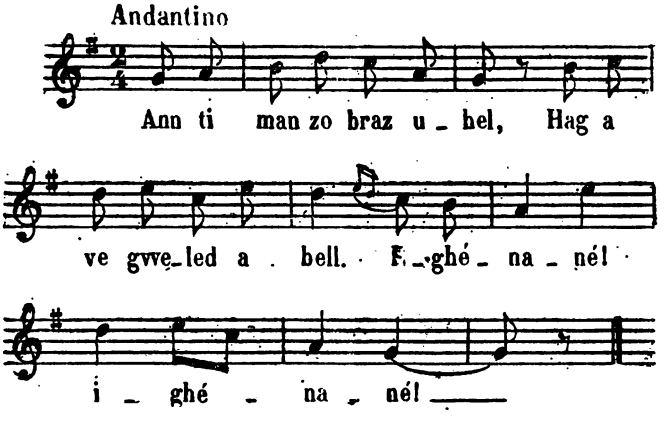

NOTA : A Corlay, les chanteurs prononcent *iguenané* au lieu de *éguinané* pour éviter la succession de deux *é* consécutifs, ce qui est plus harmonieux, et n'a point d'inconvénient pour la signification du refrain qui est tout à fait incompris.

Antoine Blaise PANGALO

Maistre constructeur des navires du Roy

de 1681-1714.

Antoine Blaise Pangalo, maistre constructeur des vaisseaux du Roy, plus fréquemment appelé, maistre Blaise, ou encore le charpentier napolitain, servit aux départements de Toulon et de Brest de 1681 à 1689, époque à laquelle il fut définitivement attaché à celui de Brest. De 1683 à 1686 il fit un séjour permanent dans ce dernier département. Aux autres époques, il paraît se transporter dans l'un ou l'autre, suivant les besoins du moment.

Tout était, pour ainsi dire, à créer dans les ports à l'époque qui va nous occuper: aussi Seignelay y attirait-il les capacités de tous genres; mais les constructeurs (1) tenaient la première place dans ses prédilections. Il les choyait. Des faveurs nombreuses leur étaient réservées : aplacements de terrain, médailles, chaînes d'or, gratifi-

« (1) Comme ils pourraient se faire quelque peine de se voir con-
« fondus dans les états du port avec de simples maistres, je les ai
« fait employer dans celui du dernier quartier de 1740, par un arti-
« cle séparé, sous le titre de *Constructeurs* en supprimant le
« mot *Maîtres* qui sera aussi supprimé de leur brevet, à l'avenir.
« 29 janvier 1741.

« Les constructeurs des vaisseaux de S. M. seront appelés, à
« l'avenir, *ingénieurs-constructeurs des vaisseaux* (ordonnance
« du 25 mars 1765 Art. 1.)

cations (1), rien n'était épargné pour exciter leur émulation. Ils étaient, même, avertis (6 mai 1693) qu'en continuant à bien servir, les grâces de S. M. s'étendraient à leur famille, et la correspondance fait foi que ce ne fut pas une vaine promesse.

Seignelay s'intéressait donc vivement à ses collaborateurs, et avis lui était donné du moindre dérangement de leur santé.

« Maistre Blaise, écrivait l'intendant Desclouzeaux, le « 17 avril 1693, est fort incommodé d'un gros rhume ou « mal de gorge, depuis 7 à 8 jours; j'espère que cela « n'aura pas de suites. »

En échange, Seignelay exigeait que ses ordres fussent exécutés avec ponctualité, et les lettres, dans le genre de celles qui vont suivre, ne sont pas rares dans la correspondance.

« Il a esté apris, disait-il, dans sa lettre du 31 décembre « 1684 à Desclouzeaux, qu'il y a eu un desmélé entre le

---

(1) A l'occasion de faits particuliers, et pour la mise à l'eau des bâtiments.

« Il était d'usage, anciennement, de donner aux constructeurs « chargés de la construction d'un bâtiment, le pavillon avec lequel « il était lancé à la mer. On a, depuis, jugé à propos de leur ôter « cet émolument, et de substituer une gratification à peu près équi- « valente. » (Intendant, 7 octobre 1767.)

Cet usage subsista jusqu'à la Révolution. En 1785 et 1787, Forfait recevait une gratification pour la mise à l'eau de la *Calypso* et de la *Félicité*. Un arrêté des consuls de la République en rétablit le principe, et une décision ministérielle du 13 Thermidor même année fixa la quotité de la gratification, *sur l'ancien pied*, savoir : 800 fr. par frégate, 1200 par vaisseau de deux batteries, 2400 par vaisseau à trois ponts. Il fut, en outre, décidé que la concession n'aurait lieu qu'après constatation des qualités, à la mer, du bâtiment construit.

« sieur marquis de Langeron (1) et le nommé Blaise, au « sujet du vaisseau qu'il construit. Il ne doit pas man- « quer de rendre compte de ce qui s'est passé, et déclarer « à ce charpentier que s'il ne se rend pas plus docile « S. M. ne pourra pas se servir de luy. »

Desclouzeaux, qui avait été témoin du *desmélé*, en fit le récit suivant, le 29 du même mois.

« Il estait présent lors du desmélé arrivé entre M. de « Langeron et le sieur Blaise, maistre charpentier. Il en « fust surpris, parce que, jusques là, M. de Langeron luy « avait paru satisfait de sa conduite, ayant tous jours « escoutté ses advis : mais, en cette occasion, le sieur « Blaise voulant faire les sabords de gaillard du vaisseau « qu'il construit de figure ronde ou ovalle, M. de Lange- « ron s'y oposa, et prétendait qu'il devait, absolument, « suivre les ordres qu'il luy donnerait, de quoy le sieur « Blaise ne convint pas, ayant tous jours cru qu'il devait « achever ce vaisseau à sa fantaisie, suivant la liberté « qu'il prétend luy avoir esté donnée par Mgr le marquis « de Seignelay, et exéculter, s'il pouvait, les manières « de MM. Duquesne (2) et de Tourville, se soumettant de « réparer les deffauts, à ses despens, au cas qu'il y en « ayt. Voilà, ce qu'il lui a paru de ce desmélé, et il pria, « mesme, M. de Langeron, de ne pas s'emporter contre

(1) Joseph Andrault, Marquis de Langeron, Inspecteur des constructions, avril 1684. Capitaine de vaisseau, 2 novembre 1671. Chef d'escadre 1er novembre 1689. Lieutenant général des armées navales 1697. Décédé à Sceaux, 28 mai 1711.

« (2) Ce fut ainsi qu'en 1662, Duquesne, de sa propre autorité, « fit augmenter le tonnage de deux vaisseaux mis en construction « dans le port de Brest. » (Chabaud-Arnault. Etudes hist. sur la marine militaire de France. Revue maritime et col. Septembre 1887 p. 568.)

« un estranger, qui ne s'explique pas nettement. Mon « dit sieur de Langeron a laissé un mémoire qu'il doutte « que le sieur Blaise exécutte, en tous ses points. C'est « pourquoy, S. M. est supliée de faire savoir ses inten- « tions, et, si elle veut, absolument, que les maistres « charpentiers suivent les ordres de M. de Langeron, ou « sy elle veut que ses sentiments soient examinez, et « approuvez par le conseil de construction. Le dit sieur « Blaise luy a, tous jours, paru docile, et de bonne « volonté, aymant le travail et l'économie. »

En conséquence, le 12 janvier 1685, Seignelay répondit :

« S. M. veut que les pensées de M. le marquis de « Langeron, au sujet des vaisseaux qui seront bastys à « Brest, soient examinés par le conseil de construction (1) « avant de les faire exécuter. Mais il faut, que lorsque « quelque chose aura été aprouvé par le dit conseil, que « les maistres charpentiers soient obéys, pour l'exécution « de ce quy aura esté résolu. A l'esgard du nommé Blaise, « le dit sieur Desclouzeaux doit examiner ce qu'il fera, « pour l'arrangement des vaisseaux qu'il construit, et « qu'il tienne la main à ce qu'il ne se fasse rien d'extraor- « dinaire, ayant paru à S. M. que cet homme est subject « à faire des expériences de choses dont il n'est pas cer- « tain ce quy peut se faire dans un petit bastiment, mais,

(1) Règlement du 22 mars 1671. — Se réunissait deux fois par semaine. Composé des officiers généraux présents au port, de l'intendant, du commissaire général, du capitaine de port, du contrôleur, de l'inspecteur des constructions et des capitaines de vaisseau. — Maintenu par l'ordonnance de 1689 — prit le nom de conseil de marine en 1772 (règlement du 14 juin) — réorganisé le 27 septembre 1776.

« quy serait trop préjudiciable à son service dans un « aussy grand vaisseau que celuy qu'il bastit. »

Pangalo était attaché, avons-nous dit, au département de Toulon, en 1689, lorsqu'il reçut l'ordre d'aller continuer ses services à celui de Brest.

Son envoi avait pour but principal d'initier les charpentiers du Ponant à ses procédés de construction, différents de ceux de Estienne Hubac, constructeur à Brest, dont les bâtiments étaient réputés plus lourds.

« Aussy, ce dernier était-il jaloux, disait l'intendant, « dans sa lettre du 28 janvier 1704, mais, inutilement, « car, outre la protection du maréchal de Tourville, le « sieur Blaise était connu par ses œuvres. Il a toujours « soumis ses projets, avec beaucoup de docilité, aux « officiers qui pouvaient s'y connaître. »

Hubac se prêtait plus difficilement à ce contrôle. « Il « était d'ailleurs grand dissipateur de bois (1), écrivait « Seignelay, le 13 avril 1689, en engageant l'intendant « à avoir l'œil sur ce qu'il faisait, et à régler sa conduite « dans le débit et l'employ des bois. » En outre, Hubac n'était pas un chaud partisan du travail à prix fait par les ouvriers (2) des constructions et des radoubs, système

(1) Les charpentiers du Ponant se servaient de la hache pour couper les bouts de planches, au lieu d'employer la scie, comme le faisaient ceux du Levant. Pontchartrain leur prescrivit, le 31 décembre 1692, de comprendre la scie parmi les instruments dont ils devaient être munis.

« (1) Nous avons eu milles peines d'accoustumer le sieur Hubac, « aux prix faits, pour les constructions : il avait affection pour les « ouvriers bretons, qui ne voullaient pas entreprendre. Çà nous « obligea d'en faire venir d'ailleurs, et, comme il luy restait encore « quelque jalouzie ou rancune contre les entrepreneurs, ce qu'il ne « peut s'empescher de leur tesmoigner, dans l'occasion, et particu-

que Seignelay avait à cœur de voir s'introduire à Brest, comme il l'avait fait adopter à Toulon. Hubac avait été précédemment averti de se montrer plus docile et, le 8 octobre 1686, l'intendant était chargé de lui *parler fortement, et de lui donner à entendre que s'il ne changeait pas de conduite, à cet égard, il s'attirerait de mauvaises affaires.*

Pangalo, au contraire, selon les expresssions de l'intendant, *contribuait beaucoup à faire venir les charpentiers de ce port, aux entreprises de construction et de radoubage, pour en faire diminuer les prix* (mai 1686.)

A ces divers motifs de rivalité entre les deux constructeurs, venait se joindre un autre : c'était le procédé, adopté par Seignelay et Desclouzeaux, de faire examiner par l'un de ces constructeurs, les plans que dressait l'autre, en dissimulant, bien entendu, le nom du véritable auteur du travail. (Lettre du 28 décembre 1685.)

Pangalo était encore, *fréquemment*, dans l'obligation de répondre aux objections d'un groupe d'hommes à l'esprit inventif et assez nombreux, à cette époque, au département de Brest. Parmi eux, se remarquait le marquis Langeron, esprit difficultueux (1), quelques instants auparavant élève de Hubac et de Pangalo, et devenu leur

« lièrement dans le radoubage de la *Couronne*, duquel le sieur Brun, « son cousin, a tous jours pris soin, j'appréhende que l'arrivée de M. « de Langeron ne luy augmente la haine qu'il a contre ces entrepre- « neurs, ce que j'empescheray autant qu'il me sera possible, je sup- « plie Mgr, dans cette occasion, de nous faire venir, le plus tôt qu'il « se pourra, le sieur Blaise qui est fort nécessaire pour soutenir l'éta- « blissement des prix faits. (30 septembre 1686.)

(1) J'ay adverty les officiers de port de faire des mémoires des plaintes qu'ils ont des mauvais traitements de M. de Langeron, ainsi que Monseigneur l'ordonne, 19 avril 1688. Intendant.

contradicteur (1). C'était encore, l'académicien Dalesme qui, tout en s'occupant de l'approfondissement de la Penfeld, ne négligeait aucune occasion de prendre part aux questions qui se traitaient dans le port.

La situation ne se modifia guère, quand après le départ de M. de Langeron, le commissaire de la marine Alexandre Gobert devint inspecteur des constructions. C'était un homme remuant, *ayant failli faire déserter Dalesme,* écrivait l'intendant, le 31 décembre 1699. Nous en reparlerons, en nous occupant de Bordenave, dont il était le gendre.

Malgré ces difficultés, Pangalo faisait généralement triompher ses idées, et, lorsque, en 1699, on s'occupera de trouver les moyens de hâler les bâtiments sur la cale, Robelin, directeur des fortifications (1), Mollard ingé-

---

« (1) J'ay fait savoir au sieur Hubac ce que Mgr m'a fait l'hon-
« neur de m'escrire au sujet de ce que luy escrit M. de Langeron.
« Le dit sieur Hubac est extrêmement surpris de ces plaintes,
« parce que depuis que M. de Langeron a commencé à s'attacher à
« prendre connaissance des constructions, il ne luy a rien caché
« de ce qu'il a appris depuis sa jeunesse, tant dans les constructions
« que radoubages, et il les a tous jours communiqué. » (Int. 13 octobre 1687).

« L'on se dispose à faire travailler avec diligence au vaisseau le
« *Belliqueux* et le sieur Hubac prétend se surpasser pour satisfaire
« Mgr, et à ce quy est à faire au vaisseau *Le Bon* ; mais, il aprè-
« hende que M. de Langeron ne le tracasse, comme il a déjà fait en
« plusieurs occasions, depuis son retour. Je feray tout ce que je
« pourray pour faire connaistre au sieur marquis de Langeron, que
« la diligence est nécessaire, pour mettre en estat ces deux bastiments. Il a assez d'affaires à faire armer le *Glorieux* qu'il commande » Intendant, 19 juillet 1689.

(2) Isaac Robelin, directeur des fortifications des places de Bretagne, décédé à Brest, le 27 novembre 1728.

nieur en chef (1), Dalesme, Gobert et Pangalo présenteront leur travail, les projets de ces deux derniers seront, seuls, l'objet d'expériences.

Dès 1701, le procédé de Pangalo était appliqué, avec succès à l'égard du vaisseau le *Diamant* et, le 31 août, le ministre lui adressait ses félicitations. A cette occasion il lui était fait remise d'une médaille d'or.

En ce qui concerne Gobert, on expérimentait son système, en 1704, et l'intendant écrivait à la date du 9 juin :

« Gobert a déjà dépensé la somme de 11.081 l. 17 s. « 6 d. de plus que n'a fait le sieur Pangalo. »

Ces indications générales suffiront, pensons-nous, pour faire apprécier ce qu'était l'homme de profession. Voyons l'homme privé, que nous avons plus spécialement en vue.

A son arrivée à Brest, Pangalo devait diriger la construction du *St-Esprit* (2) : mais, il se fit attendre. Désigné

(1) Paul-Louis Mollart, sieur de Dieulamant, ingénieur en chef, mort le 2 octobre 1718.

(2) Vaisseau de 650 hommes d'équipage, devenu le *Monarque*, juin 1690. Mis sur les chantiers le 30 novembre 1689, il fut lancé à la mer, le 24 mai suivant, *avec l'admiration de tous ceux quy y estaient présans. C'est le plus grand après le* Soleil Royal (à la mer dès 1671, 2400 tonneaux, 120 canons, 900 hommes.) Il fut visité avant sa mise en rade, par le Roy d'Angleterre, Jacques II, hôte à ce moment de l'intendant Desclouzeaux.

« Le vaisseau le *Monarque* a esté mis en rade, cet après midy, « le Roy d'Angleterre fut le veoir hyer ; il trouva sa batterie un peu « trop haute, mais je pris la liberté de luy dire qu'estant remply « d'une quantité de gros canons, et de nombre de gens, il fallait avoir « de l'air entre ses ponts dans un combat..... C'est assurément un « des plus grands et des plus beaux vaisseaux en mer. » 21 juillet 1690.

Il était armé de 90 pièces de canons, dont une de 60 de balles, une autre de 48. Après les essais, on plaça à la batterie de la Pointe, les canons de 48 ; ce serait donc, vraisemblablement, vers cette époque

pour suivre cette destination, le 30 septembre, il n'y arriva que le 3 novembre, au grand déplaisir de Seignelay et de Desclouzeaux. Ce dernier, sur l'invitation du ministre, *avait fait approcher du chantier les bois devant être les premiers mis en place* (25 septembre 1689). Là, toutefois, se bornèrent ses dispositions. Il n'osa pas aller plus de l'avant, parce que, disait-il, dans sa lettre du 30 septembre, « il serait à craindre, que sy l'on charpen-
« tait ces pièces avant l'arrivée de maistre Blaise, on ne
« fit de la besogne inutile. »

Desclouzeaux, était impatient de voir Blaise arriver au port, et, le 17 octobre, il écrivait :

« Je n'entends parler, en aucune façon, de maistre
« Blaise et, le temps presse toujours, pour la construc-
« tion du St-Esprit (1). Cependant, sy ce voyage estait
« retardé, Mgr pourrait trouver bon que le sieur Hubac
« commençât cette construction, et l'on pourrait, même,
« faire venir Monsieur Coulomb (2) du Port Louis, pour
« donner son gabarit, au sieur Hubac. »

Cette communication, valut à l'Intendant, la sèche réponse qui suit :

« Je vous ay fait sçavoir que c'était maistre Blaise qui
« devait conduire la construction du St-Esprit, et non
« pas Coulomb. » 25 octobre 1689.

---

qu'il y aurait lieu de faire remonter l'origine de l'exclamation poussée au jeu de loto, lorsque le tireur fait sortir du sac le numéro 48.

(1) Et pour plus de diligence nous avons traité à prix fait. 25 novembre 1689.

(2) Pierre Coulomb, maistre constructeur des vaisseaux du Roy à 100 fr. par mois. 2 juillet 1709 ; ou comme on l'appelait, le directeur des vaisseaux de S. M.

En se rendant au département de Brest, Pangalo avait pensé n'y faire qu'un court séjour. Il songeait, après la mise à l'eau du *St-Esprit*, à retourner à Toulon, auprès de sa femme, Marie Geslain, issue d'une famille de constructeurs. Sa mission semblait, en effet, devoir être finie, le travail de radoub ne paraissant lui être confié, qu'accidentellement. Blaise, écrivait l'Intendant, le 6 novembre 1699, est un habile charpentier pour conduire, mais « son talent n'est pas pour le radoubage. »

Reconnaissant, que malgré l'assurance donnée par le maréchal de Tourville, d'un prompt retour en Provence, le séjour dans le Ponant devait être de longue durée, Pangalo se résigna. Il entretint, toutefois, l'Intendant de ses doléances, et celui-ci les exposa à Seignelay, le 4 juillet 1690.

« Maistre Blaise m'a paru un peu fasché de ce qu'il ne « retourne pas à Toulon. Sa famille y est, et M. de « Tourville luy aïant promis qu'il obtiendrait cette liberté « de Mgr, il se dispose à mettre sur le chantier un vais- « seau de 80 pièces. Mais, il suplie Mgr de luy accorder « la gratification qu'il luy avait promise, afin de faire « venir sa famille avec luy. C'est un fort bon homme, « fort assidu au travail. »

Le 7 juillet, l'Intendant insistait de nouveau :

« Maistre Blaise prétend que Mgr luy a promis son « congé pour retourner en Provence. J'attendray, sur « cela, l'honneur de vos Ordres. »

Seignelay répondit, le 14 juillet, aux demandes ci-dessus :

« S. M. veut que ce soit maistre Blaise quy construise « le vaisseau, de 70 à 80 pièces, qui doit estre basty

« cette année. Vous pouvez luy dire, que j'auray soin de « luy, et qu'il doit estre en repos là-dessus. »

Peu de mois après, le marquis de Seignelay mourait, le 30 novembre, à l'âge de 39 ans.

En mars 1691, l'Intendant Desclouzeaux fit une nouvelle démarche auprès de Pontchartrain :

« Il voudrait, écrivait-il, à bastir, à Toulon, où il a sa « famille : sy non, il prendra la liberté de la faire venir, « sy Mgr le juge à propos. »

Les besoins du port furent vraisemblablement les raisons qui ne permirent pas au Ministre de donner satisfaction à ce désir.

On préparait, en effet, à ce moment, différentes escadres, et l'armée navale, aux ordres du maréchal de Tourville, faisait de fréquentes sorties de la rade de Brest. A chacune des rentrées, c'étaient de nouveaux travaux, auxquels les deux maîtres constructeurs, Hubac et Pangalo, devaient satisfaire dans le moindre délai. On approchait, enfin, du moment où cette armée navale allait se rencontrer, près la Hougue, avec les forces combinées des Anglais et des Hollandais, et, lorsque les détails de la bataille du 31 mai 1692 (1) parvinrent à

(1) 45 vaisseaux contre 80. — Intendant 2 juin 1692. — Mémoires du maréchal de Tourville, vice-amiral de France et général des armées du Roy, 1657-1701, par l'abbé de Margon. — Vol. 3. P. 155. — 20750 hommes. — 3250 canons. — Flotte française. — « Le « nombre des morts et des blessés de toute l'armée ne fut que de « 1700 hommes et 80 officiers y compris ceux qui ont péry aux « embrasements des vaisseaux. » — Mémoires du marquis de Villette. P. 143. — Lettre conçue en termes fort vifs, du 7 juin 1692, écrite par de Pontchartrain à Nicolas Foucault. Intendant de Caen. — Académie Nationale de Caen 1878. P. 140. Le Cotentin en 1692 par M. Desdevises du Désert, professeur à la faculté de lettres.

Brest. Pangalo put se rendre compte que le travail qui allait lui incomber lui interdirait, pour longtemps, le retour en Provence.

En ce qui concerne la gratification, il est à présumer qu'elle fut accordée à Pangalo en raison de l'intérêt que lui portaient Seignelay et Desclouzeaux. Malgré la pénurie des fonds (1), Desclouzeaux dut, vraisemblablement, se départir avec plaisir, en cette circonstance, des règles d'économie qu'il s'était tracées pour les dépenses du port, règles qu'il regrettait de ne pas voir suivies par ceux qui l'entouraient (2).

Quoiqu'il en soit, les registres des paroisses attestent la présence à Brest, vers cette époque, de Marie Geslain et de ses trois enfants. Joseph, né à Brest (Recouvrance) en 1684, dont nous reparlerons, Madeleine et Claire Lucie qui épousa, le 24 juillet 1706, à St-Louis de Brest, le sieur Pierre, Laporte-Le Maître, originaire de St-Malo, capitaine des navires marchands et plus tard armateur.

Dès son entrée au service du Roy, Pangalo avait obtenu des lettres de *naturalité*, qu'il n'avait point fait enregistrer, pour s'exonérer, sans doute, du paiement de droits élevés. La suite de ce récit viendra donner de la vraisemblance à cette assertion S. M. ayant été avisée de la négligence de Pangalo lui fit donner l'ordre de la ré-

« (1) Il y a deux mois et demi que l'on n'avait payé ny les char-
« pentiers, perceurs et gardiens et journaliers, le trésorier n'ayant
« pas de quoy satisfaire à cette dépense. (Intendant 16 janvier 1690).
« L'argent va lentement chez le trésorier. » (9 avril 1694)

« (2) Ma première inclination, lorsque je commence ma journée, est
« de chercher les moyens d'espargner l'argent au Roy, et je scais
« que Monseigneur en a besoin, et plust à Dieu que chacun voulut
« y contribuer de son costé. » (Intendant Desclouzeaux, 25 novembre 1693).

parer, sans délai, et chargea, en même temps, l'intendant de faire connaître au constructeur qu'elle lui rembourserait ce qu'il aurait avancé, dans ce but (19 octobre 1701).

Le Roy fit plus encore. Pangalo ayant exprimé le désir de jouir d'un emplacement de terrain auprès de la forme et dont il avait donné l'étendue, S. M. lui en fit expédier le brevet de Don (5 septembre 1703), avec ordre, « à ses « Amés et féaux, les gens tenant sa chambre des comptes « de Nantes et les généraux de ses finances en Bretagne, « d'avoir à *registrer* le don en question. »

Ce terrain est celui désigné au plan ci-joint; il est ainsi décrit, au brevet de don (1) :

« 10 toises 1/2 sur 11 toises, réduites de large, ayant, « d'un côté, notre vieille corderie, de l'autre, l'emplace- « ment par nous réservé pour la seconde forme, dans nos « projets, à un bout les forges et le jardin du contrôleur « de la marine, à l'autre les emplacements que nous « aurions cy-devant accordés au sieur Bedoy, suivant le

(1) Estienne Hubac, constructeur, avait obtenu, le 22 février 1686, un aplacement, sur le quay de Recouvrance — sept toises de long sur 5 de large. — Le quai s'étendait alors de la salle d'armes (élevée en 1672, incendiée le 25 janvier 1832 et rebâtie jusqu'à l'extrémité de la Pointe — (Rosanvalou à cette époque.) Toute cette partie était bordée de maisons. Celle que Hubac éleva touchait à la grille de l'arsenal, *ouvrage d'art*, placée à côté de la salle d'armes. Cette maison fut acquise par la marine, le 22 juillet 1765, avec les 8 autres qui y faisaient suite, pour 169.060 fr., dont 20.000 pour la maison Hubac. A leur place s'éleva la ligne de bâtiments venant après la salle d'armes. Une nouvelle grille fut mise à cette extrémité : elle a disparu il n'y a pas longtemps. A toucher cette dernière se trouvait l'escalier des *trois piliers*, conduisant à la rue de ce nom, et appelée *antérieurement*, de Toul a logoden (de la souris). L'escalier a été démoli, il y a peu de mois et, sur son emplacement, s'élève partie du bâtiment qui fait suite à la ligne des anciens.

« plan qui en a esté dressé à cet effet, de l'ordre du sieur « Clairambault, commissaire de la marine, ordonnateur « au port de Brest. »

Mais le brevet de don n'ayant pas été présenté à l'enregistrement, dans le *cours de l'année*, par l'insouciance probable de Pangalo, la chambre des comptes de Nantes se refusa à l'enregistrer, lorsqu'il lui fut envoyé, parce qu'il se trouvait entaché de *surannation*. Le Roy se vit donc contraint, sous la date du 30 janvier 1704, d'adresser une nouvelle missive à ses gens de la Chambre des Comptes et à ses généraux des Finances, pour, leur disait-il, que vous ayez à faire registrer, suivant sa forme et teneur, « nonobstant, surannation d'icelle, que nous ne « voulons manquer, ni préjudicier au dit Pangalo. »

En conséquence, le procureur général Fr. de la Tullaye convoqua, le 30 mars 1705, la Chambre des Comptes et, celle-ci « faisant droit, sur les conclusions du procureur « général du Roy, ordonna de grâce, et sans tirer à con- « séquence, que les dits brevets, lettre de don et lettre de « surannation seront registrés, pour avoir effet suivant « la volonté du Roy. »

De son côté, l'intendant Robert (1) concédait à Pangalo, le 19 septembre 1705, un autre terrain de 6 toises

(1) François Roger Robert, intendant, successeur de Paul de Louvigny d'Orgemont. Entré en fonctions le 22 décembre 1703, décédé à Brest le 25 avril 1736. Son administration fut une longue série d'actes de dévouement pour la population maritime. Sur la proposition de Antoine Raby, administrateur de l'hospice civil, il fut décidé, le 1er mai 1736, qu'un service serait célébré à l'hôpital, en reconnaissance des services rendus à l'établissement par le défunt. Suivant le compte du sieur De Bon, trésorier, la dépense s'éleva à la somme de 13 livres. Sa veuve épousa le comte du Guay, Lieutenant général des armées navales, décédé le 9 septembre 1760 — 79 ans.

de long, et de 9 de large, situé au bout du jardin et de la maison élevée en 1703, sur l'emplacement désigné plus haut, « pour en avoir la jouissance, autant et si longtemps « qu'il plairait à sa Majesté, et, sans que pour cause de « la dite permission, ni lui ni les siens, puissent jamais « se l'attribuer ni y prétendre, étant réservé à S. M. d'en « disposer. » Mais, comme le projet, présenté par M. de Vauban, pour la construction d'une seconde forme, ne fut point exécuté, Pangalo, conserva la paisible jouissance de ce terrain. Le 21 juin 1718, il était concédé, aux mêmes conditions, par M. Robert, à Mme Laporte-Le Maître, fille de Pangalo.

Lorsque nous nous occuperons de Joseph Pangalo, et de la saisie de la propriété, à la requête des créanciers, nous verrons que Pangalo, père, avait agi en propriétaire de la totalité du terrain. Il ne s'était pas contenté des 12 toises, concédées en 1703, il en avait pris 20. Il devait exister un passage entre cette propriété et le vieux bassin, Blaise l'avait obstrué de terres, à tel point que la circulation n'était plus possible. Suivant le rapport du sieur Marin, commissaire de la marine et contrôleur, 300 charrettes étaient jugées nécessaires pour enlever les terres et les attraits qui s'y trouvaient.

Antoine Blaise Pangalo, mourut en 1714, dans un âge avancé, et dans un état voisin de la misère. Nous ignorons le lieu de son décès. Sa mort nous est révélée par la dépêche suivante, du 28 novembre 1714

« La perte de Pangalo, maître-constructeur est *consi-* « *dérable*, S. M. n'a pas jugé à propos de le remplacer « présentement. Elle veut que l'on partage les appointe-

« ments qu'il avait entre le sieur Hubac (1), Helie fils, constructeurs, (2) Hubac fils (3) et Geslain S. constructeurs. (4)

(1) Estienne, fils de Laurent, bourgeois, marchand de Recouvrance et maistre charpentier au Havre et port de Brest (acte de 1675) et de Catherine Carbonneau. Laurent Hubac mourut à Recouvrance, le 14 janvier 1682, à 75 ans.

Estienne, sieur de Kerbalanec, époux de Marthe Du Gratz, né à Recouvrance, le 30 mai 1648, mort à Brest le 20 janvier 1726, chef des constructions, titre qu'il portait avec ses collègues de Rochefort et de Toulon, depuis le 2 août 1717. Cette mesure avait été prise « pour engager les fils de famille à s'instruire dans la théorie de cet « art et pouvoir, par des principes certains, se rendre parfaits dans « la pratique » le titre qui disparut à la mort des titulaires, leur permettait de prendre la qualification de sieur. Ils figuraient, sur les états, après les écrivains, et avant le titre de maistres d'ouvrages (6 septembre 1719).

Recommandé par Colbert du Terron, à son cousin, pour une pension, étant au collège à Quimper, Estienne Hubac, devenu père de famille, obtint pour Laurent Hyacinthe, son fils aîné, un brevet d'écrivain du Roy mais sans solde, tout en continuant ses études à Paris, et une pension de 200 livres (10 août 1699). A la mort de François Brun, constructeur au Port-Louis, fils de Jean-Pierre, neveu de Hubac et son élève, le brevet d'écrivain fut changé en celui de sous-constructeur (24 novembre 1701.)

(2) Jean, fils du maistre mâteur Josselin Helie et de Adrienne Franquet. *Le bonhomme* Josselin, comme le désigne la correspondance, obtint, à la demande de Desclouzeaux, une médaille d'or et sa chaine, pour marque de son sçavoir.

« J'ai esté, ce matin, à la masture, disait Desclouzeaux, l'on y « travaille un grand mast, pour le *Foudroyant* qui fait plaisir à « voir et ce travail est admirable (20 juillet 1699) » Avis de l'arrivée prochaine de la médaille fut donnée, le 22 juillet, et le 24, l'intendant rendait compte de la satisfaction éprouvée par le *bonhomme* Josselin.

« Il est dans la joye de son cœur, de la médaille du Roy que Mgr doit « envoyer pour luy, estant une marque de la satisfaction que l'on a « de ses services. »

Josselin mourut à Brest le 2 août 1710, à 70 ans, après une longue maladie, pendant laquelle il ne put recevoir les secours nécessaires, *faute d'argent dans la caisse du port*, écrivait l'intendant.

Quant à Marie Geslain d'Ennezart femme de Pangalo, elle était décédée, depuis le 16 octobre 1699, à l'âge de 40 ans, et Madeleine, sa fille, était morte en 1695.

Il s'établit alors des relations intimes entre Pangalo et sa servante, Mathurine Savet. Un enfant naquit et fut enregistré, en ces termes, à l'église paroissiale de Brest, le 17 août 1710.

« Antoine Blaise, fils naturel et non légitime de An-
« toine Blaise Pangalo, constructeur des vaisseaux du
« Roy, et de Mathurine Savet. »

Blaise avait promis le mariage, et son intention était de remplir sa promesse : mais le ministre de Pontchar-

---

« Josselin (continuait l'intendant) m'a toujours recommandé son « fils et son gendre, le sieur Barbé, sous-maistre mâteur, et il m'a- « vait prié de me souvenir, lorsqu'il serait mort, de vous suplier de « les honorer de votre protection. (26 août 1710.) »

Pierre Barbé, époux de Jeanne Hélie, fut fait maitre mâteur à 900 livres ; il mourut à Brest, le 12 mai 1726.

Jean Hélie, nommé constructeur à 1200 livres, mourut à Brest, le 28 mars 1742, à 70 ans, laissant 4 filles et un garçon nommé Laurent, de son mariage avec Claude Broassin.

Laurent était constructeur au décès de son père. Il vit alors élever ses appointements, à charge par lui de fournir une rente de 100 livres à chacune de ses sœurs (lettre de l'intendant du 18 mai 1744). Il mourut le 15 mai 1744, à 40 ans. A son décès, le ministre continua aux 4 sœurs la gratification de 400 livres, pour tenir lieu de pareille pension que faisait le frère sur ses appointements (17 juillet 1746). Cette concession fut consacrée de nouveau par décision ministérielle du 2 mai 1778. La dernière demoiselle Hélie, Jeanne, mourut le 22 novembre 1788, à l'âge de 84 ans.

(3) Louis Estienne Hubac, fils de Estienne et de Marthe Du Gratz, né à Brest le 2 juin 1677, mort le 22 juillet 1757.

(4) Julien Geslain, beau-frère de Pangalo, « qu'il instruit et qui sçait « travailler » (11 novembre 1695). Il fut nommé constructeur, le 2 mai 1731, lors de la mise à l'eau de l'*Eclatant*, « sur le pied de « 1200 livres tel qu'on est accoutumé de faire les nouveaux construc- teurs. »

train ne voulut pas consentir à cette union. Mathurine présenta alors une demande de pension alimentaire, que Pangalo écarta. Elle porta plainte au parlement de Bretagne. Pangalo s'y laissa traîner, ne voulant pas effectuer le paiement des 3.000 livres exigées par le père de cette fille.

Le ministre de Pontchartrain, l'intendant de la marine Robert, le procureur général du Parlement (1) essayèrent par tous les moyens de démontrer au constructeur, qu'il était de son intérêt d'éviter le retentissement d'une condamnation qui ne pouvait être douteuse. Rien ne put ébranler la résolution de Pangalo: l'affaire suivit son cours, et, par l'ordre du Parlement, elle fut envoyée devant la Cour royale de Brest. Dans sa séance du 12 décembre 1716, après la mort de Pangalo, la Cour adjugea à Mathurine, une rente de 100 livres, hypothéquée sur les maisons du Bassin.

Enfin, lorsque le sieur Bergeret (2) avocat de Blaise, lui demanda ses honoraires, pour son assistance dans l'affaire ci-dessus, Pangalo se montra encore récalcitrant. Il ne fallut rien moins que l'intervention de de Pontchar-

---

(1) Charles Huchet de la Bédoyère, époux de Marie Eléonore Dupuis de la Murinais.

(2) Edmond Vincent Bergeret, avocat en parlement. Il signala au ministre, en 1715, le mariage contracté sans autorisation de la cour, de sa fille avec le sieur de St-Pol, officier de marine. St-Pol fut incarcéré au château de Brest en attendant les éclaircissements. Ses frais de détention montaient à 20 sols par jour et l'intendant était invité à les faire diminuer, *s'il était possible*. St-Pol fut cassé devant les troupes et il lui fut signifié d'avoir à s'éloigner de Brest. Plus tard, Bergeret sollicita la réintégration de son gendre. Le ministre lui donna avis, que s'il continuait l'envoi de pareilles lettres, il le ferait enfermer à son tour.

train, pour amener le constructeur à payer les 50 livres réclamées de ce chef. « Je vous prie de dire à ce construc-
« teur, écrivait de Pontchartrain, le 20 janvier 1712, qu'il
« est *ridicule* qu'il ne paie pas cet avocat. Je vous recom-
« mande de lui dire de le satisfaire, de manière que je n'en-
« tende plus parler de cette affaire. »

Nous transcrivons ci-après la correspondance de de Pontchartrain et de l'intendant Robert au sujet de cette question.

Correspondance échangée entre le ministre de Pontchartrain et l'intendant Robert au sujet de Pangalo et de sa servante.

Ministre à Robert.

« Versailles, 2 avril, 1710.

« J'ay receu, avec la lettre que vous m'avez escrit
« d'Angers, le 19 du mois passé.....

« Une lettre du sieur Blaise Pangalo, sur les poursuites
« qu'une servante avec laquelle il a eu quelques enga-
« gemens, fait, contre luy, pour l'obliger à l'épouser.
« Je dois vous dire que S. M. n'accordera pas à ce
« maistre-constructeur, la permission de faire un pareil
« mariage ; mais, si vous pouvez accommoder cette
« affaire, je vous prie de vous y employer, et de faire
« tout ce que vous pourrez pour y parvenir. J'écris à M.
« de la Harteloyre (1). »

(1) René de Betz, comte de la Harteloyre, lieutenant-général des armées navales, commandant la marine à Brest. Parent de Mme de Maintenon — beau-frère de Desclouzeaux, Françoise Claude, sa fille, épousa à Brest, le 19 janvier 1700, Léon *Pélagi* César de Balsac d'Illiers, chevalier marquis de Gié, lieutenant de vaisseau, fils de

Du même au même.

« Versailles, 16 avril, 1710.

« Je vous prie de dire au sieur Pangalo que j'escris à « M. de la Bedoyère, pour le prier de luy faire les plai- « sirs qu'il pourra, dans l'affaire qu'il a avec sa servante, « et de tâcher de l'accommoder. »

Robert à de Pontchartrain.

« Le Hilguy, près Quimper, 31 avril, 1710.

« Je feray tout mon possible, à mon retour à Brest, « pour tascher d'accommoder l'affaire que le sieur Blaise « a avec sa servante, et, cependant, je luy feray savoir « que vous avez la bonté, Mgr, d'écrire en sa faveur, « à M. de la Bedoyère. »

Robert à de Pontchartrain.

« Brest, 2 may, 1710.

« On a fait icy, Mgr, tout ce qu'on a pu pour accom- « moder le sieur Blaise avec sa servante, qui le poursuit « pour l'obliger à l'épouser, sous prétexte qu'il luy a fait « un enfant et qu'elle a retiré, de luy une promesse « de mariage ; mais il n'a pas esté possible d'y parvenir. « Et, puisque vous ne trouvez pas à propos, Mgr, de « permettre à ce constructeur de faire un pareil ma- « riage, il serait nécessaire que vous eussiez la bonté de « luy accorder un ordre du Roy, pour le mettre à l'abry

---

Léon, marquis d'Entragues, et de Anne de Rieux. Le nom de la Harteloyre a disparu en 1709, à la mort de Pierre Louis, lieutenant de vaisseau, tué le 15 mai, d'un coup de fusil tiré d'un bâtiment qui venait d'être amariné.

« des poursuittes de cette servante, et cela paraist assez « juste, en ce que, si l'on autorisait de semblables com- « merces et de telles promesses, il arriverait qu'on s'en « servirait tous les jours, pour éluder les défenses que « le Roy a faites à tous les officiers et autres personnes « de se marier sans la permission de Sa Majesté (1). »

« (1) J'ay esté informé que la plupart des officiers de marine « qu'y sont départys dans mes ports s'y marient mal à propos, « et que cela les empêche de remplir tous les devoirs aux- « quels leur employ les oblige, et, comme il est de mon service « d'empescher la suitte d'un pareil abus, je vous fais cette lettre « pour vous dire que mon intention est que vous déclariez à tous « ceux du département de Brest que je leur deffends, à peine de « cassation, de se marier, sans m'en avoir auparavant demandé la « permission et l'avoir obtenue. (Ordre du Roy du 26 mars 1687 à « Desclouzeaux. »)

Pareille défense était adressée aux recteurs et curés des paroisses, le 12 septembre 1698, en ce qui concerne les troupes de la marine.

Il y aurait un curieux article à écrire sur les autorisations de mariage. On y verrait que le ministre s'enquerrait de la *figure* de la future et que, parfois, l'intendant indiquait que la personne était *assez pleine* et mille autres détails étonnants. En 1683, un chef de brigade des gardes de la marine, le sieur Dangy, *épousa, secrètement, la veuve qui tenait son auberge, afin de ne pas manquer de reconnaissance envers elle, excité d'ailleurs par quelques-uns de ses camarades, qui étaient dans la même pension*. Il fut cassé, à la tête de sa compagnie. Le commissaire général d'artillerie de Pointis le fit recevoir, en 1700, dans la compagnie des Bombardiers. Emu au récit de ses malheurs, l'intendant sollicitait, le 13 décembre 1723, un brevet de lieutenant de frégate ou de capitaine de flûte, *pour le dédommager de ce qu'il a souffert depuis qu'il sert en qualité de bombardier*. Le ministre ne se laissa pas toucher, Dangy obtint une 1/2 solde de 40 livres pour ses services comme bombardier et antérieurement de chef de brigade.

Pontchartrain à Robert.

« Marly, 7 may, 1710.

« Vous verrez, par la lettre cy-jointe, que M. de la « Bédoyère m'a escrit, qu'il a mandé au séneschal de « Brest, de proposer encore au père de la servante du « sieur Blaise, un accommodement, et qu'il ne doit pas « balancer à donner les 3.000 l. qu'il avait d'abord pro- « mis, parce que si la justice en décide, il sera certaine- « ment condamné à épouser cette fille. Mandez-moi le « parti qu'il prendra. »

Du même au même.

« Marly, 14 may, 1710.

« Je vous ay escrit que le sieur Blaise devait chercher « les moyens d'accommoder l'affaire qu'il a avec sa ser- « vante, et vous avez veu les raisons marquées dans la « lettre de M. de la Bedoyère, que je vous ay envoyée, « et je n'ay rien à y adjouter. »

Robert à de Pontchartrain.

« Brest, le 14 may, 1710.

« J'ay veu, Mgr, la lettre qui vous a esté escrite par « M. de la Bedoyère, sur l'affaire du sieur Blaise, « pour laquelle le dit sieur Blaise a esté decretté de prise « de corps. Je luy ay toujours conseillé d'accommoder « cette affaire aux conditions qui vous avaient esté pro- « posées par M. de la Harteloyre, en luy faisant entendre, « que les frais d'un procez, quand même il serait jugé « tout-à-fait à son avantage, et les dommages auxquels

« il sera indubitablement condamné, iront toujours plus
« loin que la somme qu'on luy proposait de donner à
« cette fille. Mais il n'a pas voulu du tout me croire, et
« c'est un homme très entendu pour son métier mais
« d'un esprit difficile et entesté dans les affaires. Il s'est
« rendu appelant au Parlement du decret de prise de
« corps décerné contre luy par le sénéchal de Brest, pour
« tâcher de le faire convertir en decret d'adjournement
« personnel, et d'éviter, par ce moyen, d'estre mis en
« prison, et il est allé à Rennes pour suivre ce procez. Il
« y verra M. de la Bedoyère, qui pourra, peut-être, l'en-
« gager à reprendre l'accommodement cy-devant pro-
« posé. »

De Pontchartrain à Robert.

« Versailles, 21 mai, 1710.

« Je suis très surpris du party que le sieur Blaise
« prend de suivre en justice l'affaire qu'il a eue avec sa
« servante, au lieu de l'accommoder, suivant tous les
« avis des personnes qui s'y sont employées, et même de
« ceux de M. de la Bedoyère. Le procédé de ce maistre
« constructeur me paroist si mauvais, que vous pourrez
« l'avertir que je ne veux plus me mesler de cette affaire,
« dans laquelle il y a tant d'indignité, qu'il ne convien-
« drait pas de le soutenir dans une pareille occasion. »

Du même au même.

« Versailles, 21 mai, 1710.

« Je suis surpris que le sieur Blaise n'ayt pas profité
« des conseils qui luy ont esté donnez d'accommoder son

« affaire. Je vous escris une lettre particulière sur ce « sujet, que vous pourrez luy donner afin qu'il puisse voir « que je ne veux plus entendre parler de cette affaire (*de « la main du ministre*) : ce qui l'engagera peut-être à s'ac- « commoder. »

Robert à de Ponchartrain.

Brest, 26 may, 1710.

« J'auray soin, Mgr, d'envoyer à Rennes la lettre par- « ticulière que vous me faites l'honneur de m'escrire, sur « son sujet, afin que cela le porte à consentir à un accom- « modement auquel je l'exhorteray encore le plus forte- « ment que je pourray. »

De Pontchartrain à Robert.

« Versailles, 4 may, 1712.

« Vous trouverez ci-joint une lettre du nommé Sanné, « qui demande la permission de poursuivre le sieur Blaise « Pangalo, pour une dette qui n'a pas été contractée à « l'occasion du service. Je vous prie d'advertir ce cons- « tructeur de sortir de cette affaire, et de tascher de l'ac- « commoder. »

Robert à de Pontchartrain.

« Brest, 9 may, 1712.

« Je communiqueray, Mgr, au sieur Blaise Pangalo, « maistre constructeur, ce que vous me faites l'honneur « de me mander, sur son sujet, aussi bien que la lettre « qui vous a esté escrite par le nommé Sanné, de Lander-

« neau, pour vous demander la permission de le pour-
« suivre, pour le contraindre à luy payer ce qu'il luy doit
« (1) : je feray tout mon possible, Mgr, pour l'accommo-
« der ; mais cela est bien difficile, à cause que le dit sieur
« Blaise n'est certainement pas en état de payer ce qu'il
« doit, et, à grand peine, a-t-il de quoy subsister bien
« petitement. Il est bien fâcheux, pour luy, d'estre réduit
« à une pareille extrémité dans l'âge avancé où il se
« trouve. Il mérite, par les bons services qu'il a rendus,
« que vous ayez la bonté, Mgr, de luy continuer toujours,
« l'honneur de votre protection.

Le même au même.

« Brest, 25 juillet, 1712.

« J'ay veu, Mgr, la lettre qui vous a esté escrite par le
« sieur Bergeret, avocat, par laquelle il se plaint du refus
« que fait le sieur Blaise de luy payer ce qu'il demande,
« pour le travail qu'il a fait pour luy, dans l'affaire qu'il
« a eu avec sa servante. Je feray savoir au sieur Blaise
« que votre intention est, Mgr, qu'il paye au sieur Ber-
« geret ce qu'il luy doit. Cependant, je donneray un
« mémoire, pour vous rendre compte des raisons qu'il a
« eues de faire des difficultés de le payer, et celles qui
« m'ont aussi engagé, à ne plus me servir du sieur Ber-
« geret, dans les affaires de son ministère. »

Le même au même :

« Brest, 1er octobre, 1712.

« Sur ce que j'ay fait savoir au sieur Blaise, maistre
« constructeur, que votre intention était qu'il satisfasse

(1) Il s'agissait de fournitures faites pour la construction d'un bâtiment que Pangalo avait entreprise pour le vendre.

« le sieur Bergeret, avocat, et qu'il finisse avec luy de « manière que vous n'entendissiez plus parler de cette « affaire, le sieur Blaise a obéi ponctuellement à l'hon- « neur de vos ordres, et, pour cet effet, il a fait payer « 50 liv. comptant au sieur Bergeret, par un notaire de « cette ville, quy en a retiré le récépissé du sieur Berge- « ret, avec désistement de ses prétentions vers le dit « sieur Blaise, au moyen du paiement; au surplus, le mé- « moire ci-joint, vous instruira, Mgr, de tous les mau- « vais procédés, de tours, de chicanes dont le sieur Ber- « geret (1) a usé envers le dit sieur Blaise et envers le « sieur Pangalo son fils, et des motifs qui peuvent les « faire jouir de la surséance accordée par S. M. aux « entrepreneurs dans la marine, d'autant plus que le dit « sieur Blaise est un étranger déjà fort avancé en âge et « a beaucoup de peine à subsister, que par les bons ser- « vices qu'il a rendus, il a mérité une protection parti- « culière. »

---

(1) Bergeret devint le substitut ordinaire de J. B. Avril, lieutenant général de police à Brest. Dans l'exercice de ses fonctions, ce dernier se montra excessivement difficultueux à l'égard de la communauté de Brest et de l'intendant de la marine, avec lequel il avait des rapports constants, la prison de Pontaniou recevant les condamnés des juridictions de la ville « et même d'autres juges que ceux d'icy » (Intendant 10 janvier 1698). Cet état de choses existait « depuis que « l'on a transféré à Brest la juridiction qui se tenait à St-Renan » (2 mars 1685).

La communauté de Brest et la marine obtinrent qu'il se démit de sa charge.

Le 22 octobre 1708, l'intendant écrivait en parlant du sieur Avril :

« Il avait été poursuivi en crime de faux devant le Parlement de « Rennes ; on luy aurait fait un mauvais party s'il n'avait pas trouvé « grâce devant ses juges. »

LA PAYSE

CONTE BRETON

I

Ah ! qu'elle était jolie ! elle était si jolie
Avec sa grâce triste et sa mélancolie,
Ses cheveux noirs tombant sans ordre sur son col,
Ses pieds blancs maculés des souillures du sol ;

Elle était si jolie avec sa jupe sale,
Sa chemise percée au coude, son front pâle,
Que je la fis venir devant moi pour mieux voir
Son doux regard si doux dans l'œil de velours noir.

« — Où vas-tu seule ainsi, lui dis-je, ma mignonne ?
« — Je ne sais pas. Je vais partout où l'on me donne.
« Mon petit frère a froid et ma grand'mère a faim :
« Nous n'avons pas de feu, Madame, et pas de pain.

« — Comment te nommes-tu ? — Je me nomme Michelle ;
« Mais de ce nom jamais personne ne m'appelle :
« On me nomme Payse ou l'enfant du bon Dieu,
« Quand on me donne place à table et place au feu. »

« — Où donc demeures-tu ? — Là haut, dans la bruyère,
« Tenez ! on voit d'ici le toit de ma chaumière.
« Je ne suis plus bien loin de chez nous ; je rentrais :
« J'ai là, dans mon panier, du lait et du pain frais.

« Ma grand'mère pourra souper ce soir, Madame. — »
Et le regard si doux brilla comme une flamme.
« — Mais je n'ai pas de feu ; mon petit frère a froid,
« Et nous avons des trous, Madame, dans le toit. — »

Ah ! qu'elle était jolie ?... Elle disait ces choses
Avec des yeux mouillés et des lèvres si roses,
Qu'on eût dit une fleur de printemps, en Avril,
Rayonnante à travers le givre et le grésil.

II

Je suivis cette enfant si jolie et si bonne ;
Je voulus lui porter moi-même mon aumône ;
Nous montions un sentier étroit, sombre, boueux,
Et les arbres tordaient au vent leurs troncs noueux.

C'était l'automne. Un froid faisait trembler les herbes.
Les épiniers coupés, les derniers blés en gerbes,
Et les landes en tas, s'écroulaient dans les champs.
Quelle distance, ici, de l'Automne au Printemps !...

Le Printemps, c'est la force et le travail des sèves ;
L'Automne, l'impuissance et le vague des rêves.
Plus de chants, plus de nids d'amour dans le sentier.
La fleur se fane et meurt et se change en fumier.

Le spectre de l'été devient la pourriture !
Plus d'aromes, ni grains, ni fruits, plus de culture.
En Bretagne, l'automne est plus triste qu'ailleurs ;
Elle a comme un regret plus vif des jours meilleurs.

Les splendeurs du soleil l'ont si vite quittée
Qu'elle en est assombrie et surtout attristée.
Tout se plaint autour d'elle ; une plainte est dans l'air.
La mer même à présent semble plaindre la mer.

C'est que la mer ressent déjà, dans ses entrailles,
Le grand enfantement du monstre des batailles,
Monstre qui dans la lutte est toujours le plus fort :
L'hiver ! semant partout la tempête, la Mort,

L'épouvante, l'horreur, le vent, le froid, la neige,
La misère que rien en hiver ne protège !...
En montant le sentier je pensais à cela.
Nous arrivons. Voici la chaumière. Elle est là.

III

La grand'mère et l'enfant sont assis sur la porte.
L'enfant n'a pas encor deux ans. Sa mère est morte.
Elle est morte en donnant la vie au nouveau-né ;
Et l'orphelin resta sans lait, abandonné.

Le père était pêcheur. Un jour de grand orage,
Il périt, et sa barque aussi. Tout fit naufrage.
Ce fut ce jour là même, en hiver, à minuit,
Que la mère mourut et que l'enfant naquit.

Michelle avait neuf ans, alors. La vieille aïeule
Soigna le nouveau-né. Michelle resta seule
Pour nourrir la grand'mère et pour nourrir l'enfant ;
Et, fière, elle accepta cela, l'air triomphant.

L'orpheline s'en fut mendier pour son frère
Un peu de lait, un peu de pain pour sa grand'mère.
Dans les fermes, partout où l'orpheline allait,
On lui donnait du pain, on lui donnait du lait.

On aimait cette enfant si bonne et si jolie ;
On aimait à baiser sa joue encor pâlie.
Les mères lui faisaient une place aux repas,
Et les petits garçons suivaient déjà ses pas.

Charme de la beauté, poète, je vous chante !...
Attrait de la misère, ô pauvreté touchante !
Attrait de la douleur si puissant et si doux,
Poète, je vous chante et je pleure avec vous !...

IV

L'hiver, l'enfant mourut de froid, et la grand'mère
Mourut aussi. La neige entrait dans la chaumière
Par les fentes du toit et tombait sur les lits.
Tous les deux, un matin, furent ensevelis.

Quand Michelle rentra, le soir, pâle, affamée,
Sans pain, ayant trouvé chaque porte fermée,
Elle vit la grand'mère et l'enfant tous deux morts,
Et jeta deux grands cris terribles et si forts

Qu'un voisin entendit d'en haut, sur la colline,
Et qu'il vint au secours de la pauvre orpheline.
On la mit à l'Asile ; on l'y garda longtemps.
Michelle n'en sortit tout à fait qu'au printemps.

Elle était si jolie avec sa robe noire,
Ses cheveux noirs, ses grands yeux noirs, son front d'ivoire,
Qu'en la voyant passer on en avait l'orgueil :
Les gros fermiers du bourg avaient payé le deuil.

Son petit frère mort et sa grand'mère morte,
Son toit désert, Michelle alla de porte en porte,
Redemander encor le pain de chaque jour,
Vagabonde d'instinct, d'habitude et d'amour.

La commune la prit et la mit à l'école.
Mais rien ne la distrait, mais rien ne la console.
Elle grandit ainsi, toujours plus triste encor
Et plus belle. A seize ans sa beauté vaut de l'or.

V

Hélas ! elle eut le sort des pauvretés fatales !...
L'orpheline vendit ses beautés idéales,
Le céleste au-delà que ses rêves rêvaient :
Elle voulut revivre avec ceux qui vivaient.

Mais ses yeux ont gardé des douceurs sans mélange ;
Son sourire, un attrait qui n'appartient qu'à l'ange.
Mais son âme a gardé le goût de ce devoir
Que tous ses souvenirs d'enfant lui font revoir :

— Le père protégeant le foyer de famille ;
La mère s'occupant de la petite fille.
La mère !... Souvenir charmant qui la charmait !...
La mère qui l'aima, la mère qu'elle aimait !

Mais son cœur a gardé la religion même
Et la Foi d'un passé qu'il respecte et qu'il aime ! --
Michelle porte en elle encore un souvenir
Que sa mémoire évoque et cherche à retenir :

— La barque de son père et la mer et la plage,
Et les nombreux amis qu'elle avait au village ;
Et les hardis pêcheurs qui partaient le matin
Pour revenir le soir chargés de leur butin.

Et plus tard, bien plus tard, la mort !... et puis la vie !...
Le petit frère auquel la mère fut ravie !...
Et les cris de l'enfant apaisés dans ses bras,
Et son premier sourire, et puis ses premiers pas !

Et, dès l'aube, la quête à travers la bruyère,
De ferme en ferme afin de nourrir la chaumière ;
Et le chaud des étés et le froid des hivers
Par ses petits pieds nus si vaillamment soufferts !...

Et la robe de deuil par l'aumône donnée,
Pauvre robe sitôt souillée et profanée !...
Et le premier regard, le premier mot jeté
Comme un appel, comme un hommage à sa beauté ! —

VI

Ce fut au grand PARDON (1) de Saint Jean, sous les arbres.
Saint Jean n'est pas un parc royal avec des marbres,
Mais il a des rochers pour couronner son front ;
En juin un beau ciel bleu, tout azur, pour plafond ;

Une rivière bleue auprès de sa chapelle ;
Et des sentiers ombreux pour le beau, pour la belle,
Qui s'en vont, deux par deux, sans souci des propos,
S'aimer dans le silence et chercher le repos.

Saint Jean est le bon saint qui fait les mariages ;
Mais il faut pour cela qu'on ait vu sur ses plages,
La veille du grand jour qu'on fête dans ce lieu,
Neuf feux qu'en son honneur on compte feu par feu.

Ce fut à ce Pardon, dans sa seizième année,
Que Michelle encor pauvre, encore abandonnée,
Vint avec des bouquets, tous cueillis n'importe où,
Vendre des fleurs et dire à chacun : « — Pour un sou ! — »

Elle portait ses fleurs dans un panier sans anse,
Et passait, pour les vendre, au travers de la danse,
Dans la foule groupée au milieu du sentier :
Ses deux mains sur son front retenaient son panier.

---

(1) *Assemblée bretonne.*

La rose, le lilas, le jasmin, la glycine,
Le houx, la couronnaient comme une Thérésine.
Si Léopold Robert avait encor vécu,
Il eût dit en voyant l'enfant : « — L'art est vaincu ! — »

Pauvre enfant ! ses habits n'étaient pas faits pour elle :
L'aumône l'habillait encor, pauvre Michelle !...
Sa robe était trop courte et laissait voir ses pieds ;
Petits pieds trop pétits pour ses trop grands souliers.

Elle marchait pourtant, gracieuse et légère,
Parmi les beaux garçons qui fauchaient la fougère
Afin d'en faire un frais tapis, souple et soyeux,
Pour la procession qui passait en ces lieux.

VII

La procession passe et gravit la montagne,
Belle surtout des beaux costumes de Bretagne :
Filles de Plougastel et gars de Landerneau
Portant de longs rubans à leur large chapeau ;

Femmes de Kerlouan avec leurs coiffes blanches,
Et gars de Plounéour en habits des dimanches ;
Pêcheurs de Roscanvel, de Morgat, de Ker'hor,
De Guissény, vieux bourg aussi vieux que l'Armor ;

De l'Aber-Vrack, pays si fécond en orages,
Qui, l'hiver, sur ses bords, compte tant de naufrages !...
Tous sont marins et vont l'été prier Saint-Jean
Pour la petite barque et le grand Océan ;

Et tous, jeunes et vieux lutteurs de la Tempête,
Tous, vainqueurs ou vaincus, sont en habits de fête,
Et marchent en avant, et chantent à la fois,
Les uns portant le Saint et les autres la Croix.

Les femmes, à la file, arrivent par derrière,
Tenant entre leurs bras chacune une bannière ;
Et les petits-enfants, les plus beaux, les meilleurs,
Sous le Saint-Sacrement jettent partout des fleurs.

Quand la procession, recueillie et fervente,
Apparaît, les vendeurs cessent chacun leur vente.
On se signe, on s'incline, on redit les refrains
Des cantiques chantés par tous les pélerins.

La chapelle allumée attend, dans le silence,
La foule qui revient, et qui bientôt s'élance,
Pressée et repoussée en ses murs trop étroits
Pour la contenir toute et groupée à la fois.

VIII

Michelle s'était mise à l'écart sur la route ;
Mais quand Saint Jean parut et passa sous la voûte,
Elle eut comme un frisson de détresse et d'effroi,
Et, tombant à genoux, cria : « — Priez pour moi ! — »

Près d'elle un étranger encor beau, jeune encore,
Portant l'un de ces noms que la noblesse honore,
Lui disait : « — Viens ! suis-moi, partons !... Vois ce beau jour !
« Viens ! j'ai plus d'or que toi de fleurs, et plus d'amour ! — »

L'étranger habitait un château sur la côte.
Il y semait son or et ses dons comme un hôte
Qui passe et veut laisser au regard ébloui,
Par orgueil et largesse, une trace de lui.

La bénédiction, qui sonne dans l'enceinte
De la chapelle, a fait entendre sa voix sainte.
Michelle encor tremblante et toujours à genoux,
Se lève en répétant : « — Saint-Jean, priez pour nous ! — »

Puis elle disparaît dans la foule. Où va-t-elle ?...
On crut la voir sortir le soir de la chapelle ;
Mais dès le lendemain, hélas ! soins superflus !
On la chercha partout, on ne la trouva plus.

Où donc est-elle allée ? Où donc est l'orpheline ?
Où donc est la Payse ?... Ah ! chacun le devine !...
Elle est allée où vont l'innocence et la faim,
Quand la famille est morte et la maison sans pain.

Elle est allée où va la beauté sans défense,
Sans guide, sans appui, seule contre l'offense :
Elle est allée au gouffre entr'ouvert sous ses pas,
Les yeux fermés, aveugle, et ne le voyant pas !...

IX

Dix ans se sont passés. Michelle est revenue.
Tout le monde au pays l'a bientôt reconnue ;
Mais nul n'ose avouer qu'on la sait de retour,
Par honte et par pudeur... peut-être par amour !

On dit : « — C'est l'étrangère ! — » Elle passe en calèche.
Elle a sur ses genoux un lévrier qui lèche
D'un air calin, d'un air friand, d'un air content,
Une petite main gantée et qu'on lui tend.

Ses chevaux sont très beaux : ils sont d'un noir d'ébène ;
Ils vont comme le vent sans fatigue et sans peine.
Sa toilette est très belle : elle est en velours noir ;
Michelle habite près d'ici le vieux manoir.

Elle va tous les jours de village en village,
Jetant à pleines mains tout son or au pillage ;
Et, si quelqu'un hésite à prendre, elle dit : « — Prends !
« Le pain qu'on me donna jadis, je te le rends ! — »

Elle va tous les soirs de chaumière en chaumière,
A l'heure où les petits enfants font leur prière,
Et, dans l'ombre à genoux, elle dit sur le seuil :
« — Qu'ils n'habitent jamais une chaumière en deuil !

« Ah ! qu'ils ne soient jamais sans caresse et sans joie,
« Sans foyer, orphelins à l'abandon en proie !...
« Sans foyer, dans l'horreur du vide et, tour à tour,
« Orphelins, dans l'horreur de vivre sans amour ! — »

Et les petits enfants, qui ne savent rien d'elle,
L'écoutent, tous ravis de la trouver si belle.
Tous l'admirent avec des regards éblouis,
Et se disent entre eux : « — C'est l'ange du pays ! — »

Le matin, elle va dès l'aube, avant l'aurore,
Toujours en deuil, toujours triste, plus triste encore,
Seule, à pied, et montant la côte avec efforts,
Errer dans la bruyère où ses parents sont morts.

Et chacun aime mieux son deuil que son aumône ;
On la plaint en secret, mais nul ne lui pardonne
Si devant son offrande on n'ose dire : Non !
C'est que Michelle ici n'a pas repris son nom.

Chacun veut oublier qu'elle fut la Payse
A tant d'humbles devoirs autrefois si soumise ;
Qu'elle fut, autrefois, cette enfant du bon Dieu,
Mendiante, ayant faim et froid, sans pain, ni feu ;

Que jadis elle allait, pieds nus et le front pâle,
Vagabonde en haillons, souvent en robe sale,
Au hasard, n'importe où, sans choisir, sans savoir
Si l'aumône du jour suffirait jusqu'au soir.

La Payse n'est plus qu'un souvenir de honte
Qu'au pays nulle mère à ses filles ne conte :
Le dimanche, à l'église, elle reste debout
Sous le porche, et l'on dit : « — L'étrangère ! — » C'est tout.

Qu'elle passe en calèche ou que, dans la bruyère,
Elle aille seule à pied, c'est toujours l'étrangère :
La payse n'est plus qu'un scandale en ce lieu,
Et nul ne veut songer à l'enfant du bon Dieu...

Aussi Michelle a fui de nouveau la Bretagne :
Un jour d'automne on vit passer, dans la campagne,
Voitures de voyage allant à Landerneau,
Vers la gare. Le soir on ferma le château.

Sur ce sol de granit et de fierté farouche,
De viel orgueil gaulois, il ne faut pas qu'on touche
Aux lois d'honneur qu'on garde, à part, comme un trésor,
Que jamais, en Bretagne, on ne vend pour de l'or.

X

Quatre ans sont révolus encore.... L'étrangère
Est rentrée au pays qu'elle aima tant naguère.
Mais pour qu'on l'y reçut et qu'on lui pardonnât,
Michelle y fit bâtir un grand orphelinat.

Le grand orphelinat remplaça la chaumière
Et fut construit au même endroit dans la bruyère.
La Payse voulut que, très vaste et très beau,
Il dominât la mer, la côte et le hameau.

Elle y fit travailler l'ouvrier sans ouvrage,
Et répandit ainsi l'abondance au village
Où la mendicité, ce vice de la faim,
Ne déshonora plus le pauvre ni le pain.

Là, les petits enfants, sans mère et sans défense,
Retrouvèrent les biens ravis à leur enfance :
Le berceau, le lait frais, le foyer et le feu,
La mère et le baiser, la prière et le Dieu !

Là, dans l'orphelinat, la petite orpheline
Apprit que le travail est la vertu divine,
Qu'on trouve la famille au sein de l'atelier,
Et que l'or le plus pur se fabrique au métier.

Puis le château devint un charitable asile,
Refuge hospitalier et d'un accès facile,
Où tous les malheureux, sans aide ni concours,
Sont sûrs de rencontrer l'accueil et le secours ;

Où la vieillesse infirme achèvera sa vie,
Jadis à l'abandon tristement asservie,
Dans cette unique joie accessible au vieillard :
La paix ! — blanche lueur éclairant un brouillard !

XI

Puis Michelle échangea le velours pour la laine
Et se fit appeler mère ou sœur Madeleine :
Sœur par la charité, sous ses voiles de lin,
Et mère, par l'amour, auprès de l'orphelin.

Mais la sœur Madeleine, à trente ans, est plus belle
Dans ses lourds vêtements de laine, que Michelle
En habits de velours à vingt ans : sa beauté,
Sous ses voiles de lin, a plus de majesté.

Son front pâle paraît coloré d'une flamme ;
Son sourire, animé d'un rayon de son âme.
Son regard noir, jadis si sombre, est radieux ;
Il semble avoir quitté la terre pour les cieux.

Rien n'interrompt la sœur dans ses missions saintes :
Pour elle, ce n'est pas assez des deux enceintes
Où la charité règne en maître entre ses mains.
Dès le jour elle va de chemins en chemins ;

Providence à l'affût des misères cachées,
Les soulageant après les avoir recherchées ;
Prodiguant à chacune ainsi, dès le réveil,
La consolation, l'aumône, le conseil,

Le courage plus grand et la force plus grande.
Elle portait partout toujours la même offrande :
Que ce fut au méchant ou que ce fut au bon,
Elle portait partout espérance et pardon.

XII

Hélas ! elle mourut victime de son zèle :
Une contagion sévissait autour d'elle.
La maladie avait attaqué le hameau,
Frappé l'orphelinat, menacé le château.

Sœur Madeleine la combattait à toute heure ;
Le jour, la nuit, allant de demeure en demeure,
Bravant le mal, voulant le vaincre ou l'apaiser,
Et, sur le front des morts, voulant mettre un baiser.

Elle donnait partout l'exemple du courage ;
Et, nul n'ayant plus peur, tous restaient au village.
Le mal y fut vaincu, bientôt, et disparut...
Mais le mal se vengea : Madeleine en mourut.

Elle est morte, toujours belle, jeune, entourée
De respects et d'amour. Elle est morte adorée :
Morte, sans avoir craint ou désiré la mort ;
Tranquille, en souriant comme un enfant s'endort !...

« — Je meurs, dit elle, après un repentir sincère ;
« Je meurs après avoir vidé la coupe amère !...
« J'ai péché ; mon péché me perdit... Mais la Foi
« M'a sauvée... et Saint-Jean aura prié pour moi ! — »

Au village, à présent, on la nomme l'Élue,
Et devant son tombeau chacun prie ou salue :
C'est qu'en Bretagne on croit encore au Dieu martyr
Qui, martyr du péché, pardonne au repentir ;

Qui, du fond de son cœur aux bontés surhumaines,
Christ, martyr de l'amour, pardonne aux Madeleines ;
C'est qu'en Bretagne on croit, plus qu'en tout autre lieu,
Devant l'amour du Christ, à la bonté de Dieu !

C'est que la charité, reine des Évangiles,
Règne ici sur les cœurs aux lois du Christ dociles,
Et que, partout ici la sainte charité
Se nomme la clémence et la fraternité.

Etre Bretons, cela veut dire être tous frères,
Tous unis, tous armés contre les vents contraires,
Pour le Dieu, pour le culte et le sol et le seuil
Et l'honneur du Pays dont chacun a l'orgueil !...

. . . . . .

. . . . . .

Luttez donc, et marchez vers Dieu, fils de Bretagne,
Vous que la Foi, rayon des Mages, accompagne !...
Vous, fils de l'Idéal, poètes comme moi,
Luttez !... du réalisme impur sauvez la Foi !...

Chateaubriand, Brizeux, planez sur nos décombres !...
Marie et Velléda, passez, ô blanches ombres,
A travers la Bretagne où je poursuis vos pas !...
Regardez-moi vous suivre et ne me quittez pas !

O Bretagne ! O pays si cher à ma mémoire !
Où j'ai vécu ma vie entière !... Mon histoire,
Si l'Avenir l'inscrit à ton noble fronton,
N'aspire qu'à ces mots : Nom breton ! Cœur breton !

Mai 1888.
Kergleuz (Finistère)

Mme Auguste PENQUER

LE
VIEUX CIMETIÈRE

De ma fenêtre, j'aperçois
Un jardin tout rempli de roses,
Aux premiers feux du jour écloses ;
L'oiseau l'anime par sa voix.

Cet Eden fortuné m'enchante ;
J'y jette souvent mon regard ;
Son possesseur, comme un lézard,
Y vit sans craindre la tourmente.

C'est un sage bornant ses vœux,
Ce qui n'est pas mérite mince,
S'il n'a pas le logis d'un prince,
Il compte parmi les heureux.

Le long des murs grimpe une vigne
Étalant son joyeux feston
Et mon philosophe en veston
A pour elle un amour insigne.

Il la cultive avec grand soin,
La taille, sa main seule y touche ;
Je le vois la pipe à la bouche
Passer, repasser dans son coin.

Tout y paraît joie et lumière.
Savez-vous ce que l'on m'apprend ?
Ce paradis, pour lui si grand,
Était un ancien cimetière.

Ce sont de funèbres abris
Que j'aperçois de mes fenêtres.
Jadis ont dormi nos ancêtres
Où sont tous ces rosiers fleuris.

La pâle clarté de la lune
Éclaira des tombeaux le soir,
Mon gai voisin doit le savoir
Sans qu'un tel souci l'importune.

Il a l'œil vif, le teint rosé ;
L'existence a pour lui des charmes
Dans ce jardin qui par les larmes,
Jadis, fut souvent arrosé.

Il va, vient, sans peur, sans secousse,
Sans redouter qu'un trépassé
Sorte son squelette glacé
Du cœur de quelque rose mousse.

C'est étrange !... Tout pousse bien
Sur ce sol où dormaient des hommes ;
Il nait des roses et des pommes
Où des humains ne reste rien !

Franchement ce n'est pas la peine
De remuer tout l'univers
Pour valoir moins que des fruits verts,
Et qu'un mince brin de verveine.

Mon philosophe avec gaîté
Taille, coupe, herse, râtisse,
Fait des greffes avec délice
Dans ce champ de l'éternité.

N'est-ce pas là qu'est la sagesse ?
Lorsque si vite nous passons,
N'y doit-on pas voir des leçons
Pour consoler mainte tristesse ?

Soignons notre vigne en riant,
Sans envier d'autre richesse.
De la grappe que Dieu nous laisse
Montrons-nous heureux et friand.

Chacun de nous vit où naguère
Ses anciens ont marqué leurs pas :
Nous ne sommes tous, ici-bas,
Que des gardiens de cimetière.

A. JOUBERT.

SIMPLE RÉCIT

..... Il n'est pire douleur
qu'un souvenir heureux dans les jours de malheur.

Seul ! Il avait voulu qu'à cette heure dernière
Qu'elle devait passer dans sa pauvre chaumière
Nul ne put assister à son suprême adieu
Et qu'on le laissât seul en présence de Dieu.
Un cierge répandait sa lumière indécise
Dans la chambre sans feu, donnant un air d'église
A cet humble logis où, sous la pauvreté,
Brillaient ces deux vertus : l'ordre et la propreté.
Pour meubles : une armoire, une table boîteuse,
Deux chaises, un bahut de façon peu coûteuse,
Quelques plats ébréchés, ornés de vieux dessins.
Çà et là, sur les murs, des images de saints
Entre quelques soldats de couleur un peu vive
Et des sujets connus de légende naïve.
Sur le manteau de l'âtre, un crucifix de bois,
Le portrait du dernier descendant de nos rois,
Une cocarde blanche et le fusil à pierre,
Que l'aïeul avait eu pendant la grande guerre.

A l'écart, dans un coin, sous un rideau grossier
Se cachait un berceau, bien modeste, en osier.
Sur le lit, une femme à la face blémie
Reposait, immobile, et semblait endormie
Tant son air était calme et ses traits souriants !
Ses yeux étaient fermés ; ses cheveux noirs brillants
S'échappaient sous les plis du bonnet des dimanches
Et tombaient à foison sur ses épaules blanches...
Le soir, quand les travaux avaient été finis,
Quelques proches voisins aux parents réunis
Avaient, en sanglotant, récité leurs prières ;
Puis tous étaient partis, essuyant leurs paupières...
Mais lorsque dans le grand silence de la nuit
Des pas lourds et traînants se fut éteint le bruit,
Lorsqu'il se trouva seul en face de la morte,
Il referma sur lui le battant de la porte
Et sans que son courage à cet instant faiblît
Il revint lentement s'asseoir auprès du lit.

. . . . . .

. . . . . .

Tout-à-coup, son esprit, comme dans un mirage,
Des beaux jours d'autrefois revît la douce image :
Mai finissait à peine ; un dimanche matin,
Il allait à la messe au village voisin.
Il marchait à grands pas, chantant à perdre haleine
Quelques joyeux refrains dont sa tête était pleine,
Et, pour se raccourcir, avait pris un sentier
Tout droit à travers champs. La fleur de l'églantier

S'accrochait aux rameaux de la blanche aubépine.
L'oiseau mêlait ses chants à la cloche argentine ;
Dans un étroit vallon, bordé de coudriers,
Sous les saules touffus et les hauts peupliers,
Un limpide ruisseau roulait ses ondes claires.
Parmi la scolopendre et les vertes fougères,
Témoins sourds et discrets de ses tendres amours,
Vagabondait l'insecte au corset de velours
Et le martin-pêcheur, de ses ailes rapides,
Secouait, en passant, les pétales humides
De l'iris parfumé qui se courbait au vent.
Le ruisseau débordait : un orage récent
Avait grossi ses eaux ; pour gagner l'autre rive
Il fallait traverser une étroite solive.
Sur le bord interdite, et craignant d'avancer,
Une femme, une enfant, hésitait à passer.
Il s'était approché, ne sachant trop quoi dire ;
Elle, tout simplement, avec un doux sourire,
Avait pris, sans façon, la main qu'il lui tendait
Et l'avait, d'un regard, payé de son bienfait.
Puis ils avaient fait route ensemble vers l'église
Et, tout en cheminant, s'étaient avec franchise
Raconté leur histoire. Orpheline à douze ans,
Venue on ne sait d'où, sans amis, sans parents,
Elle avait bien longtemps erré de porte en porte,
Vivant de charité. Maintenant grande et forte
Elle gagnait sa vie et valait un garçon
Pour labourer la terre et couper la moisson.
Lui, grisé par la voix de cette enchanteresse,
Il l'avait attendue au sortir de la messe ;

Ils étaient revenus par le même chemin
Et s'étaient séparés, se disant « à demain ! »
Depuis lors, chaque jour, sur les landes fleuries,
Par les sentiers ombreux, dans les vertes prairies
Ils s'étaient retrouvés ; puis, un soir, sans détour,
Ils s'étaient confié leur mutuel amour,
Et, quelque temps après, devant tout le village
Ils avaient célébré gaîment leur mariage...
Comme ils étaient heureux, bornant leur horizon
A leur petit jardin, leurs champs et leur maison !
O jours trois fois bénis ! jours de joie et d'ivresses
Où leur cœur s'entr'ouvrait sous de chaudes caresses
Comme une fleur nouvelle aux rayons de l'été !
Quels trésors se cachaient sous cette pauvreté !
Il partait au travail, le matin, dès l'aurore,
Mais à l'heure où le ciel au couchant se colore
Il rentrait tout joyeux ne se sentant plus las
Quand sa femme, de loin, vers lui tendait les bras...
Tout bas, à son oreille, un soir, en grand mystère
Elle avait annoncé qu'elle allait être mère ;
Elle parlait déjà du fruit de leur amour
Et demandait un fils, grand, beau comme le jour ;
Lui, voulait une fille à la mine éveillée,
Pour l'enfant attendu, l'hiver, à la veillée
Elle avait préparé tout un petit trousseau
Et garni de son mieux le modeste berceau.
Puis, lorsqu'avait sonné l'heure de délivrance,
Après toute une nuit de cris et de souffrance
Elle avait mis au monde un garçon gros et gras
Qu'il avait gauchement reçu dans ses deux bras...

Et c'était en ce jour où son âme ravie
Par un nouveau lien s'attachait à la vie
Comme s'il n'avait dû connaître son bonheur
Que pour trouver plus lourd le poids de sa douleur,
C'était là que la mort, sinistre moissonneuse,
Sur cet être si cher posant sa main hideuse
L'avait brutalement couché dans son cercueil.
Aussi tout son amour gisait sous ce linceuil !
A quoi bon maintenant traîner son existence ?
Et l'on osait parler de Dieu, de Providence,
A quoi servaient-ils donc ? Mieux valait le néant !...
Soudain se fit entendre un petit cri d'enfant.
Alors ce malheureux, brisé par la souffrance
Sentit passer sur lui comme un flot d'espérance.
Il courut vers l'enfant, le prit pour l'apaiser
Et sur ses cheveux noirs posant un long baiser :
« Que votre volonté, dit-il, mon Dieu, soit faite ! »

Dr J. HÉBERT.

EN ÉGYPTE

Comme un éclair de feu qui sillonne la nue,
Dans l'immense désert le train passe en sifflant ;
Sous un soleil de plomb la plaine triste et nue
Déroule au loin les flots de son sable brûlant.

Parfois le train s'arrête ; une gare inconnue
Dort sous les hauts palmiers au feuillage opulent ;
Mais bientôt la machine, un moment retenue,
Vers des cieux plus lointains prend un nouvel élan.

Ainsi, dans le désert de ce monde frivole,
Le train de notre vie, emporté sans retour,
Sur les ailes du temps rapidement s'envole.

Dans la fraîche oasis d'un enivrant amour,
Il semble s'arrêter vers le milieu du jour,
Puis vers l'éternité reprend sa course folle.

Dr J. HÉBERT.

LE
PIGEON VOYAGEUR

HISTORIQUE

L'usage du pigeon-messager est connu depuis plus la haute antiquité, et sans rappeler ici la colombe qui, portant au bec une branche d'olivier, vint annoncer à Noé la fin du déluge, en lui dénonçant le voisinage du mont Ararat, nous voyons chez les anciens leur emploi fort habilement pratiqué.

Les Egyptiens, rapporte Belon, nourrissaient sur leurs vaisseaux des pigeons qu'ils lâchaient quand ils arrivaient en vue des côtes (1), afin de faire annoncer chez eux leur retour ; les mêmes usages se pratiquaient à Candie, à Chypre et dans toutes les îles de la Grèce.

Dans les armées romaines, sous Justinien, un centurion du nom de Phosius, employait le pigeon pour éclairer sa marche, et c'était d'après le calme et la régularité du vol de cet oiseau, qu'il lui était assuré qu'à l'endroit au-dessus duquel il planait, il n'y avait pas d'ennemis à redouter.

(1) Les bureaux de la Compagnie générale transatlantique sont prévenus d'avance de l'arrivée du paquebot attendu, par des pigeons que les navires emportent à leur bord, et qu'ils lâchent lorsqu'ils approchent des côtes.

C'était donc comme éclaireurs que les Romains employèrent en principe les pigeons ; plus tard, sous Dioclétien, ils les utilisèrent comme voyageurs, et c'est dans ce rôle primitif que leur emploi est depuis lors demeuré à peu près stationnaire, faute d'instruction méthodique mieux harmonisée avec les instincts et les mœurs particulières de chaque espèce.

Après avoir joué un rôle militaire qui lui avait valu au moyen âge une assez brillante renommée, et ensuite dans des circonstances beaucoup plus rapprochées, le pigeon tout-à-coup disparaît ; et quand il y a à peine un demi-siècle, son emploi, après être tombé en désuétude, fût repris de nouveau en Angleterre et dans les Pays-Bas, on le voit bientôt reparaître dans son rôle primitif, notamment pendant le siège de Venise — 1849. —

On sait qu'en 1815, M. de Rothschild informa sa maison de Londres du résultat de la bataille de Waterloo, par des pigeons-messagers qu'il fit lâcher vers les trois heures du soir, sur le théâtre même de la lutte ; et ce fut ainsi, qu'averti plus de cinquante heures avant le gouvernement anglais de la défaite de Napoléon, il eut le temps de faire à la Bourse des achats sur une vaste échelle, à des prix très bas, et qui acquérirent une hausse considérable lorsque la nouvelle tomba dans le domaine public !

Ce procédé, aussi ingénieux qu'expéditif, valut à son auteur la réalisation de bénéfices qui se décomptèrent par plusieurs centaines de millions !

A partir de cet instant, et jusqu'au jour où l'électricité vint détrôner pour toujours les moyens de correspondances les plus rapides jusqu'alors employés, les banquiers et les négociants firent usage des pigeons pour

transmettre d'une ville à l'autre les fluctuations de la bourse et des marchés.

Vers 1850, l'organisation des lignes télégraphiques ayant commencé à mettre en communication directe les principaux centres commerciaux de l'Europe par une vitesse et une régularité de transmission sans précédents, l'emploi des pigeons comme messagers fut abandonné et ne fut plus dès lors appliqué et entretenu qu'à titre de sport, dont la pratique dans certaines villes des Pays-Bas, de l'Angleterre et du nord de la France ne tarda pas à se développer avec une véritable frénésie.

Le pigeon revenait donc sur la scène, mais il y réapparaissait cette fois dans un rôle nouveau qui n'était plus celui auquel il avait été primitivement affecté.

Son usage comme messager avait donc ainsi disparu depuis plus d'un demi-siècle, quand les douloureux évènements de 1870-71 vinrent tout-à-coup réveiller l'utilité et l'importance de son emploi.

CARACTÈRES DISTINCTIFS

Le pigeon-messager appartient à l'espèce bizet dite fuyarde ; ce pigeon a une corpulence un peu semblable à celle du bizet-franc, mais il en diffère par la couleur et la nuance du plumage, qui sont fort variées.

Un bec droit, grêle, flexible et renflé vers le bout ; des ailes longues et pointues ; enfin, l'iris noir et brillant, en sont les caractères principaux, qui, de prime abord, le distinguent des autres individus de sa race.

Le devant du jabot et celui des ailes sont d'une couleur vineuse ; les plumes du col jettent différents reflets,

suivant la manière dont on les présente au jour vif, et c'est ce qui a fait donner la dénomination de gorge de pigeon à une nuance particulière que l'on rencontre dans certaines étoffes.

Les grosses espèces telles que celles dites mondaines doivent être rigoureusement rejetées, parce qu'indépendamment de leur masse et du volume de leur corps qui, n'étant jamais proportionné à l'étendue de leur envergure, les rendent plus lourdes dans le vol, elles sont, en général, d'une constitution moins nerveuse et moins robuste.

En résumé, un bon pigeon-messager doit présenter la réunion des caractères physiologiques suivants :

Avoir le corps petit, par rapport à son envergure ; le plumage bien fourni et les ailes fortement empennées, les pattes saines et sans palmures.

L'ampleur de l'envergure est de première loi, d'abord, parce qu'à volume égal, elle assure à l'animal un vol plus puissant et plus rapide, et qu'en outre la surface inférieure des ailes étant plus développée permet de mieux l'utiliser pour l'inscription ou l'attache des dépêches ; le plumage bien fourni soutient mieux l'oiseau dans le vol et le met davantage à l'abri des intempéries.

Les ailes à forte empennure sont plus résistantes, et à force égale produisent plus de travail en vitesse.

La couleur du plumage, bien qu'étant une considération secondaire, n'en joue pas moins un rôle assez important dans la fixation du choix des espèces ; mais à cet égard, les avis sont fort partagés parmi les amateurs. Beaucoup d'éleveurs préfèrent les couleurs dites bronzées,

ardoisées, pourprées, soupe au vin, etc., à la couleur blanche.

ACCOUPLEMENT. — DRESSAGE. — ENTRAINEMENT. — NOURRITURE

Ce n'est guère que vers l'âge d'un an que l'instinct de la reproduction se manifeste dans la race colombine.

L'accouplement ou appareillage des pigeons est une question fort importante, car c'est d'elle que dépendent tout l'avenir et le succès des correspondances; tous les soins de l'éleveur doivent donc, dès le début, se porter sur les moyens d'assurer la sympathie des couples ; l'antipathie entre les sujets étant un obstacle sérieux, non seulement à la reproduction, mais encore au but à atteindre, et en vue duquel on les élève, parce que, dans ce cas, l'affection conjugale ne pouvant exister, le principe du dressage qui se fonde entièrement sur elle disparaît avec elle.

L'harmonie naturelle des couples est donc la base essentielle et la condition nécessaire et indispensable à toute entreprise d'élevage, et c'est en commençant par l'obtenir d'abord d'une manière individuelle et ensuite générale, dans un colombier de station, que l'on pourra arriver à tous les succès désirables et aux résultats les plus avantageux pour la pratique.

Quand on veut procéder au dressage, on commence d'abord par laisser au pigeon une entière latitude dans le choix de sa femelle et réciproquement, et dans cette circonstance moins que jamais, on ne doit contrarier les sentiments dictés par la nature. — Une fois que les ac-

couplements sont bien déterminés, ce qui se reconnaît facilement au bout de cinq à six jours, on place les jeunes pigeons par paires dans un même colombier, mais dans des compartiments séparés, de façon à tenir à part les vieux couples.

Le matin, dès l'aube du jour, on ouvre la porte qui donne accès aux vieux couples, et on en lâche indistinctement quelques-uns, qui s'empressent aussitôt de s'élever dans les airs en tournoyant autour du colombier, sans toutefois s'écarter du voisinage ; puis quelques moments après (un quart d'heure environ), on prend ceux des jeunes que l'on veut dresser, en ayant soin de laisser les femelles au colombier, si ce sont des mâles que l'on a pris, et inversement si ce sont des femelles ; le sentiment de la liberté et l'attrait des ébats de leurs compagnons leur fait aussitôt les rejoindre avec une rapidité vertigineuse, et au bout de quelques évolutions décrites en spirales courbes ou lacets, on les voit revenir isolément au colombier où ne tarde pas à les attirer le souvenir de la compagne qu'ils y ont laissée. C'est ce souvenir qui constitue le sentiment du retour.

Cette première manœuvre du retour réussie est déjà d'un bon augure pour l'avenir des opérations ; on ne la commence toutefois que quand on est bien sûr des accouplements, qu'il est d'autant plus important de surveiller, que la plus légère querelle de ménage dans ces débuts peut devenir un motif de désertion dont la moindre conséquence serait que l'élève, loin de revenir au logis, profiterait de sa liberté pour aller chercher dans les colombiers voisins, l'union qu'il n'a pu contracter suivant ses goûts sous le toit du colombier domestique.

On répète ces épreuves préliminaires pendant 10, 15 ou 20 jours de suite, suivant les aptitudes du sujet, jusqu'à ce qu'on soit bien assuré des retours, quels que soient le temps, l'état de l'atmosphère ou les dissentiments qui auraient pu éclater dans le ménage.

Ensuite on prend des mâles ou des femelles indistinctement ; cependant il est préférable de commencer par des mâles ; on les place dans des paniers-cages où, pendant vingt-quatre heures au moins, on les a préalablement enfermés avec leurs femelles ; puis on emporte ces cages à des distances peu éloignées du colombier de dressage, dans lequel on a eu soin de bien enfermer les femelles.

Arrivé à destination, on ouvre les paniers-cages, et quelque temps après (35 ou 40 minutes au plus), on voit arriver au logis nos voyageurs voltigeant autour de la porte qu'on ouvre aussitôt, et où ils trouvent comme récompense, en sus de leurs affections, une picorée abondante. On augmente ainsi progressivement la distance, et après quelques voyages d'entraînement, on arrivera très facilement à obtenir des retours certains, bien qu'effectués à 25, 30, 40, voire même 50 lieues du colombier, point primitif du départ.

C'est pour récompenser les pigeons et les encourager dans ces débuts qu'il faut, dès leur arrivée, les rendre de suite à leurs affections de famille, et leur donner à manger la nourriture qu'ils préfèrent : *avoine*, *vesce*, *blé cuit*, *etc*.

Dans le but d'assurer une rapidité et une régularité suffisantes dans les épreuves du dressage, il est indispensable d'établir les points de retour à proximité des stations d'un chemin de fer où on arrive toujours très vite.

On pourra de cette manière répéter dans une même journée des épreuves avec des sujets différents, à plus de 100 kilomètres de distance ; et, à cet effet, voici comment on peut opérer : soit donné la ligne de Brest à Paris, Brest étant le point de départ.

Si le premier essai se fait à Guingamp, par exemple, dont la distance de Brest est de 118 kilomètres, la durée du trajet variant entre trois et quatre heures ; il est bien évident qu'en profitant de deux ou trois trains partant à deux ou trois heures d'intervalle, on pourra de cette manière avoir un même nombre de retours sur Brest effectués dans la même journée : ce qui permettra en outre d'apprécier la valeur des bandes et des sujets, par des épreuves comparatives.

Si pendant les épreuves du dressage les pigeons se trouvent avoir des petits, on peut emporter les pères, et les retours n'en seront que mieux assurés ; mais aussi, on court le risque de voir périr les petits en leur absence, les soins d'un seul parent ne pouvant toujours suffire.

DU VOL

Un vol de pigeons bien organisé se compose d'une bande de 12 à 16 sujets ; il est prouvé par l'expérience qu'il n'y a guère d'avantages à obtenir en employant un nombre supérieur à cette dernière limite, et qu'il est suffisant pour assurer un bon service, tout en évitant le trouble et le désordre qui peuvent se produire pendant la

marche, ainsi que de la perte ou désertion d'individus qu'une attraction naturelle vers les colombiers voisins de la route suivie peut occasionner.

Dans un vol on distingue : 1° les reporters, c'est-à-dire ceux qui pendant la route volant toujours en tête, dirigent la marche et arrivent les premiers ; 2° les pisteurs ou suivants, qui ne marchent qu'autant que les reporters conduisent, et qui infailliblement se perdraient si ces derniers venaient à cesser leurs fonctions directrices.

Avant d'être reporter, le jeune pigeon est d'abord dressé comme pisteur, en l'habituant ainsi qu'on a pu le voir précédemment, à suivre le vol ; souvent il est incapable de devenir autre chose pendant toute sa carrière.

Les bons reporters sont chose fort rare et atteignent souvent des prix très élevés sur les marchés belges, car c'est d'eux que dépendent la franchise du départ, la bonne direction de la route et la certitude de l'arrivée.

Or, sur cent pigeons dressés, c'est à peine si l'on obtiendra 15 à 20 reporters ; le reste ne produira qu'un personnel qu'il faudra toujours, en quelque sorte, faire remorquer.

Ainsi au départ, par exemple, il faut bien se défier de ceux qui, en voyant les reporters lâchés et prendre l'aire de la route, ne s'agitent pas avec violence et impatience dans leurs cages dans l'espoir de les suivre ; si dans cette circonstance ils demeurent calmes ou indifférents, on peut être certain à l'avance qu'ils ne suivront pas et qu'ils reviendront ou s'égareront au bout de très peu de temps de vol. Pour de tels sujets, il n'y a qu'un remède, c'est de les livrer sans pitié à la cuisine.

On distingue généralement deux sortes de vol : le vol à bande mixte et le vol à bande franche.

Le vol à bande mixte est celui qui se compose de reporters et de pisteurs, dans une proportion à peu près générale d'un cinquième.

Le vol à bande franche est celui qui ne compte exclusivement que des reporters. Quoique toujours moins nombreux que le précédent, il n'en assure pas moins de garantie. Ce dernier système n'est généralement employé que pour des trajets de longs cours et lorsqu'il s'agit surtout de dépêches d'une extrême importance.

Le vol à bande mixte, toujours composé de 25 à 30 sujets au moins, n'est usité que pour des trajets longs et périlleux exécutés dans la mauvaise saison, par de mauvais temps, et dans lesquels il faut tenir compte des pertes qui peuvent se produire, quand surtout on a des dépêches très nombreuses à faire parvenir.

Dans le service de transmission de dépêches par pigeons-messagers, le même axiôme existe que dans tout service de transport, c'est-à-dire qu'un bon départ est l'un des meilleurs moyens d'assurer une bonne arrivée. Il faut donc apporter la plus grande attention dans ce qui devra y présider, et éviter avec soin toute cause de trouble.

On devra, en conséquence, choisir pour le lieu et le moment du départ un endroit élevé et tranquille, un temps calme, de manière que les reporters, une fois lâchés, et pendant le temps qu'ils mettent à évoluer pour s'orienter et prendre l'aire de la route, ne soient pas inquiétés ou troublés par les bruits qui, venant de terre, proviennent soit d'un roulement de voitures, soit d'un son de cloches

ou d'outillage d'usine, etc. Le lieu étant choisi, on y apportera les paniers-cages, que l'on disposera par série de groupes.

Suivant le genre du vol ou l'importance qu'on veut lui donner, on ouvrira d'abord la cage contenant les reporters, et dès qu'on s'apercevra que ceux-ci, après s'être élevés en tournoyant en spirale, sembleront appuyer leur vol vers la même direction, de suite on lâchera le reste des pigeons pisteurs qui doivent faire le complément de la bande, et on ne tardera pas à voir filer à tire d'aile tout le vol vers la même direction, puis bientôt disparaître tout-à-fait. Dès lors le vol sera ce qu'on appelle lancé.

EXEMPLES REMARQUABLES DE RÉSULTATS DE CONCOURS

Concours du Mans, 14 juillet 1872. — Jeunes pigeons anversois, 425 pigeons engagés. — Distance d'Anvers, 365 kilomètres.

Lâcher à 5 h. 30 du matin, 400 pigeons prennent part au concours, le premier arrive à midi 56'.

De midi 56' à 2 h., 150 autres rentrent au colombier.

Concours de 1886 ; de Libourne à Paris, 547 kilomètres, 255 vieux pigeons sont lâchés à 5 h. du matin et arrivent entre 1 h. 29 et 2 h 38 minutes (vent nul).

De Hendaye à Paris, 817 kilomètres, 70 vieux pigeons lâchés à 4 h. 30 du matin, sont arrivés entre 5 heures et 6 h. 52 du soir (temps calme).

Du camp de Châlons à Paris, un lâcher de 297 jeunes et vieux pigeons a produit une vitesse de 1.061 mètres à la minute, par un vent du sud.

Il y a quelques années, dans un lâcher de concours de pigeons-voyageurs fait à Creil (Oise), le convoyeur d'une société colombophile d'une ville du nord lâcha une hirondelle qu'il avait soigneusement emportée avec lui, et qui nichait sous la corniche du toit d'un colombier dont les pigeons étaient engagés dans le concours ; malgré que le lâcher fut opéré par un vent du nord assez violent, l'hirondelle lâchée en même temps que les pigeons rentra à son nid une heure et demie avant l'arrivée des premiers voyageurs au colombier.

Elle avait ainsi franchi 242 kilomètres en deux heures environ, soit 121 kilomètres à l'heure.

TABLEAU DE COMPARAISON APPROXIMATIVE
DES VITESSES DE VOL DE CERTAINS OISEAUX.

Martinet.....	2106 m. 060 à la minute		D'après Spallanzani.
Hirondelle.....	2083 m. 333	—	
Pigeon-voyageur..	1650 m. 000	—	
Pigeon.....	1213 m. 333	—	Résultats de concours.
Canard sauvage....	11 à 1200 m.	—	Résultats d'observations faites dans des circonstances atmosphériques normales d'après la vitesse à la seconde relevée par points de repère.
Grue et cigogne....	1200 m.	—	
Héron.....	1000 m.	—	
Mouette et courlis..	900 m.	—	
Corbeau.....	700 m.	—	

DES POSTES COLOMBIERS

Tout colombier doit être établi dans un endroit sec, bien aéré, le plus élevé possible, à l'abri des grands vents, et exposé au soleil levant. Sa proximité d'une mare d'eau, d'un ruisseau ou d'une fontaine, ce qui est préférable, est une condition essentielle. On devra, par la même raison, le placer à une distance convenable des basse-cours, voies ferrées, usines et établissements bruyants, ou qui répandraient de mauvaises odeurs.

L'établissement d'un pigeonnier, au milieu d'une ferme, par exemple, est, on ne peut plus mal placé, en raison des dangers du voisinage des chats, belettes, rats, et d'une foule d'autres animaux malfaisants.

La construction d'un colombier réclame beaucoup d'attention.

On distingue généralement deux genres de colombier :

1° Le colombier de pied qui est élevé sur une maçonnerie attenante ou non au corps de logis ;

2° Le colombier sur piliers qui nous paraît de beaucoup préférable sous bien des rapports.

Les colombiers sont généralement de forme ronde, carrée ou hexagonale. Cette dernière forme est préférable.

Dans la construction d'un colombier de pied, on doit autant que possible établir une fenêtre du côté du levant et la disposer de façon à entretenir la ventilation facile et constante. Cette fenêtre, qui devra avoir de 50 à 60 centimètres de large et 80 à 90 de hauteur, sera montée sur un cadre se fermant à coulisse ou à tabatière.

Sur tout le pourtour extérieur du colombier, on devra faire construire une corniche en pierre blanche, formant une saillie de 30 à 40 centimètres.

Les murs devront être crépis intérieurement et extérieurement avec mortier et plâtre, et blanchis à la chaux tous les ans, pour éviter que l'humidité ne puisse pénétrer en aucune circonstance.

DE L'INSCRIPTION ET DU PAQUETAGE DES DÉPÊCHES

Il y a une trentaine d'années, alors qu'on ne se servait des pigeons-messagers que pour donner avis d'un pari de turf, de la cote d'une fermeture de bourse, etc., on se contentait d'inscrire, avec une encre spéciale qu'un lavage acidulé effaçait à volonté, des chiffres ou des lettres sur les faces internes des ailes de l'oiseau.

La combinaison de ces chiffres ou de ces lettres, qui donnait au destinataire la traduction du mot qu'on voulait rapidement communiquer, était le secret de chaque société pigeonnière, qui avait, en outre, son estampille et son alphabet particulier.

Plus tard, l'utilité et l'importance du rôle des pigeons-messagers s'étant mieux fait sentir, on chercha à étendre davantage l'application pratique de ce système de correspondance, et on eut, vers 1840, pour la première fois, l'idée d'inscrire les dépêches sur de très petits rectangles formés avec une espèce de papier très mince du genre pelure d'oignon, qu'après avoir très soigneusement

enroulé, on enchassait dans un ou plusieurs pennons d'ailes ou de queue, au moyen d'une légère incision pratiquée longitudinalement ; mais bientôt on ne tarda pas à reconnaître qu'en opérant de la sorte on affaiblissait les plumes de vol, et que par conséquent, on pouvait nuire à la régularité de la marche de l'oiseau ; on substitua alors aux rectangles de papier enroulés de petits carrés de taffetas gommé extrêmement minces, que l'on collait au-dessous des ailes ou de la queue, sur les parties non sujettes aux frottements, et de manière à ne produire sur le pigeon aucune gêne ni fatigue pendant la marche.

D'autres employèrent de petits tubes de pennes d'oie qu'ils attachaient par les deux extrémités sur une des plumes caudales, après y avoir introduit la dépêche inscrite et enroulée sur un petit rectangle de papier. Mais ce mode d'attache fut plus tard simplifié et on se contenta d'introduire à rebrousse-poil la plume caudale choisie dans l'intérieur du tube ; en assurant le postage de ce dernier par le calage de l'émoulure de la dépêche d'une part, et de l'autre par le relèvement des barbes extrêmes.

Ce système d'attache qui actuellement paraît le meilleur, est très usité.

DES DÉPÊCHES PHOTOMICROSCOPIQUES

Ce fut pendant le blocus de Metz, en septembre 1870 que, pour la première fois, on appliqua avec succès l'idée de la correspondance par petits ballons perdus. Bientôt

après, Paris, imitant cet exemple, chercha et parvint à étendre cette idée sur un champ plus vaste.

Or, ce fut grâce aux recherches d'un artiste éminent, M. Dagron, auquel l'art photographique était déjà redevable de la photomicrographie, que pour la première fois fut conçue l'idée d'appliquer cette découverte à la reproduction d'imprimés et de dépêches privées, et bientôt son application ne tardait pas être sanctionnée par des expériences dont les résultats furent promptement couronnés de succès.

Non content de s'en tenir à cette première découverte, M. Dagron imagina de faire une seconde application de son procédé sous le nom de photomicroscopie à la reproduction microscopique d'imprimés, lettres, dépêches officielles, bulletins militaires, etc., écrits et publiés pendant le siège de Paris.

« La substance pelliculaire que j'employais, dit M. Dagron, outre son extrême légèreté offrait l'immense avantage de n'exiger qu'une pose de deux secondes quand le papier nécessitait plus de deux heures.

« ... Nous avons pu reproduire une grande quantité de mandats-postes et quelques destinataires ont pu en toucher l'argent comme en province.

« Chaque pellicule pouvait contenir la reproduction de douze ou seize feuilles d'imprimerie, contenant en moyenne suivant le type employé trois mille dépêches ; la légèreté de ces pellicules a permis à l'administration des postes dirigée par M. Steenackers d'en mettre sur un seul pigeon jusqu'à dix-huit exemplaires donnant un total de cinquante mille dépêches et pesant ensemble moins d'un gramme ! »

La composition de la substance pelliculaire dont M. Dagrón possède seul le secret de fabrication, a beaucoup de similitude avec les pellicules de collodion produites par la siccité de cette substance sur les plaques de verre et sur l'épiderme, et avec certains papiers chimiques transparents ayant l'aspect d'une pelure d'oignon.

Grandeur naturelle
d'une pellicule dite
pelure d'oignon.

A Brest, novembre 1887.

ELICIO COLIN.

COMBAT NAVAL

PRISE DE LA FRÉGATE FRANÇAISE « L'AFRICAINE »
PAR LA FRÉGATE ANGLAISE « LA PHŒBÉ. »
(19 février 1801.)

L'année 1801 est remarquable dans les fastes de l'histoire de la marine par la nouvelle tentative que voulut faire Bonaparte d'une descente en Angleterre et par les nombreux combats sur mer que la France eut à livrer contre sa rivale dans la Manche, dans l'Atlantique et dans la Méditerranée. Il suffit de citer le combat d'Algésiras. Nos pertes pendant cette année furent multipliées, 8 frégates et corvettes et 17 petits bâtiments pris ; une frégate et trois autres bâtiments détruits. Mais comme un arbre aux rejetons vigoureux, nos arsenaux maritimes comblaient les vides et la lutte n'était point interrompue.

Les histoires de la marine française retracent en lignes émouvantes les combats en escadre, division ou isolés, dans lesquels nos marins se montrèrent toujours les dignes descendants des Jean-Bart et Duguay-Trouin. Il en est peu cependant qui puissent intéresser plus que celui que livra, le 19 février 1801, la frégate de 40, l'*Africaine*, commandée par le capitaine de vaisseau Saunier, à la frégate anglaise la *Phœbé*, commandée par M. Rob-Barlow (1).

(1) Il est fait mention de ce combat naval dans l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers. Livre X.

Voici à quelle occasion et dans quelles circonstances.

Bonaparte, en quittant l'Egypte, avait laissé derrière lui bon nombre d'officiers et de soldats. Il ne pouvait rester sans leur porter secours, mais il fallait tromper la vigilance des croiseurs anglais qui surveillaient tous les mouvements de notre marine. C'est pour ce motif, qu'au lieu d'être armée à Toulon, la petite division qui devait leur porter des renforts, était expédiée de Rochefort. Elle se composait de la frégate de 40, l'*Africaine*, et de la frégate de 32, la *Régénérée*, que commandait Edmond Richer, capitaine de vaisseau.

Ces deux bâtiments portaient, outre l'équipage, un effectif de 1500 hommes, commandés par le général Desfourneaux. Le commandement supérieur était confié au capitaine de vaisseau Saunier.

Le *Moniteur Universel* du 30 ventôse an IX, n° 180, donne d'une manière succincte le détail du combat que se livrèrent les deux frégates l'*Africaine* et la *Phœbé*. Nous reproduisons ce récit dans sa simplicité.

Rapport des officiers de l'état-major, officiers passagers et premiers maîtres embarqués sur la frégate l'*Africaine* :

« La frégate l'*Africaine* est partie de Rochefort le 24 « pluviose (an IX). Elle fut chassée sans discontinuation par « une frégate et un brick, et le commandant, pour tromper « l'ennemi en changeant de route, donna dans le détroit de « Gibraltar. Il y rencontra le 30 pluviose (17 février) deux « nouveaux bâtiments ennemis. La supériorité de leur mar- « che leur donna l'avantage d'atteindre la frégate l'*Afri-* « *caine*. Le combat s'engagea vers 6 heures du soir. A 8 « heures, le capitaine de vaisseau Saunier, commandant

« en chef, ordonna l'abordage, mais l'ennemi, favorisé « par sa position, réussit à l'éviter.

« Le combat continua avec la plus grande vivacité, et « déjà l'*Africaine* avait éprouvé une assez grande perte « en hommes et des dommages considérables. Le capi- « taine Saunier, entrevoyant la possibilité d'un abor- « dage qui lui eût assuré la victoire, en donna l'ordre « pour la seconde fois. Mais cette manœuvre, dont l'exé- « cution était devenue plus difficile par le délabrement « de la frégate, fut encore éludée par les bâtiments « ennemis. Le feu, qui s'était manifesté trois fois, avait « encore ajouté un embarras du combat, et cette circons- « tance donnait à l'ennemi des avantages inespérés. « Plusieurs pièces de canon dans la batterie et sur le « gaillard étaient entièrement démontées ; et l'*Africaine*, « dégréée de plusieurs manœuvres essentielles, ne gou- « vernait plus. Le capitaine Saunier, atteint de plusieurs « blessures grièves, mourut peu d'instants après. Le com- « mandement échut au capitaine de frégate Magendie, « qui reçut également des blessures qui l'obligèrent à se « faire porter au poste du chirurgien.

« Enfin, le lieutenant de vaisseau Laffite, chargé de la « frégate par suite de ces événements, reconnut que les « voiles et les manœuvres étaient absolument hors d'état « de servir ; que par conséquent, la frégate, qui ne pou- « vait plus faire aucun mouvement, demeurait exposée « au feu des ennemis. La plupart des chefs de pièce « étaient blessés ou tués ; le feu venait de prendre encore « dans l'entrepont et il y avait quatre pieds d'eau dans « la cale.

« Une plus longue résistance devenant inutile, l'*Afri-*
« *caine* se rendit à 9 h. 3/4, c'est-à-dire après 4 heures
« d'un combat opiniâtre. On compte 127 hommes tués
« et 176 blessés. — Tel est en quelques lignes, le récit
« de ce combat.

Le jury militaire, devenu conseil de guerre, fut appelé à faire un rapport sur la prise de l'*Africaine*. Le lieutenant de vaisseau Perlié fut désigné comme rapporteur. On verra, en lisant ce document historique, que le rédacteur donne plus d'une fois cours aux sentiments qui l'animent et qu'il ne se borne pas au simple exposé des faits (1).

Rapport fait au jury militaire de la marine le 28 floréal an IX, sur la prise de la frégate l'*Africaine*, commandée alors par le citoyen Dominique Laffite, lieutenant de vaisseau au port de Rochefort.

« Citoyens jurés,

« S'il m'est doux aujourd'hui d'avoir à vous retracer
« les faits qui ont rendu à jamais mémorable, quoique
« malheureux, le combat de la frégate l'*Africaine*, suc-
« cessivement commandée par le capitaine de frégate
« Jean-Jacques Magendie, sous les ordres du comman-
« dant Georges Saunier, capitaine de vaisseau, et Domi-
« nique Laffite, lieutenant, qui la rendit à l'ennemi, il sera
« bien agréable pour vous, en examinant la conduite

(1) L'ordonnance de 1765 avait institué des conseils de guerre. L'assemblée nationale, par les décrets des 16, 19 et 25 août 1790 créa deux espèces de tribunaux, le conseil de justice et le conseil martial, pour juger les crimes et délits commis à terre, dans les arsenaux et à bord des bâtiments. La loi du 12 octobre 1791 créa ensuite dans chacun des grands ports, une Cour martiale jugeant d'après le verdict d'un jury. C'est devant ce tribunal que fut portée l'affaire de la perte de l'*Africaine*.

« militaire de cet officier, de reconnaître que les moyens « et la force, trahissant son courage, l'ont obligé de « rendre à l'ennemi une frégate qu'il ne pouvait plus dé- « fendre.

« Je désirerais, dans ce rapport, n'avoir à vous entre- « tenir que des actions d'éclat qui ont illustré cette jour- « née. Pourquoi faut-il que des idées pénibles, un senti- « ment douloureux se joignent à de si douces impressions.

« Passer l'éponge sur le tableau déchirant de ce com- « bat, trop fameux par ses malheurs pour ménager votre « sensibilité, serait laisser dans l'oubli ceux qui y perdi- « rent la vie ou y reçurent des blessures honorables.

« Ne devons-nous que de la pitié à ces illustres vic- « times des fureurs de la guerre ? Leur bravoure, leur dé- « vouement, leur intrépidité ne leur donnent-elles pas des « droits légitimes à la reconnaissance et à l'admiration « de toute la nation dont ils ont si vaillamment soutenu « l'honneur ?

« La mort, pour l'homme ordinaire, est le terme de « son existence, mais le soldat qui meurt en combattant « sous les drapeaux, vit dans la postérité. Que le nom « de nos braves, morts ou blessés dans cette action soient « lus dans la séance ; l'intérêt touchant qu'ils inspire- « ront à tous, les gravera dans leur mémoire. Ce devoir, « péniblement dicté par la reconnaissance et l'honneur, « devient sacré pour tout français.

« Empressons-nous d'acquitter une dette aussi chère. « Honorons les mânes de ceux qui n'existent plus et que « tous nos valeureux frères d'armes, montant l'*Africaine*, « reçoivent ici, par mon organe, le tribu d'éloges mérités « par leur brillante conduite.

« Je viens au fait.

« La division des frégates l'*Africaine* et la *Régénérée*, « sous les ordres du citoyen Saunier, capitaine de vais- « seau de 1re classe, partit de l'île d'Aix le 24 pluviose « dernier, par des vents frais de l'Est, variables à l'E. S. E. « pour une expédition secrète et bien importante. Le len- « demain, 25, le vent passa à l'E. N. E. et souffla avec « violence. La mer très grosse, la division courait à l' O., « l'*Africaine* sous la misaine et la *Régénérée* ayant son « grand hunier aux bas ris de plus. Sur les huit heures « du matin, cette dernière fut relevée par le bossoir du « vent, à une lieue environ de distance. Le premier relè- « vement fut aussi le dernier, car après un grain, elle fut « perdue de vue et ne reparut plus.

« Le 28 au matin, étant parvenu en vue du cap la « Roque, l'on aperçoit dans l'après-midi deux frégates et « un brick par le travers sous le vent qui régnait alors « au N. bon frais ; ces bâtiments chassèrent aussitôt « sur l'*Africaine* qui continua sa route sous toutes voiles « possibles.

« Le commandant Saunier, abandonné à ses propres « forces, toujours chassé par les trois bâtiments dont je « viens de parler, arriva le 30 à 6 heures du matin en vue « du cap Spartel, et se décida, étant poursuivi, à donner « dans le détroit sans attendre la nuit, pour le passer « comme il en avait manifesté l'intention. Les vents « étaient du N. variables, au N. O. joli frais. Il y donna « donc : les bâtiments chasseurs, qui étaient déjà à grande « distance, ne reparurent plus.

« A 4 heures du soir, le vent régnait à l'O. faible, « la frégate doublait Gibraltar à quatre lieues de dis-

« tance dans la baie duquel il avait été reconnu dix « bâtiments de guerre mouillés, quand on aperçut à « l'E. et sur la côte d'Espagne, deux bâtiments, dont un « brick et l'autre trois mâts ; ce dernier étant en panne, « fit des signaux qui restèrent sans réponse, ne le con- « naissant pas. Aussitôt il chassa avec un avantage tel, « que peu de temps après, il fut reconnu frégate. Alors « le commandant ordonna, pour accélérer la vitesse de « l'*Africaine*, de jeter à la mer les caisses d'armes et « de munitions, ainsi que plusieurs objets destinés pour « l'expédition, lever les épontilles, ce qui fut exécuté sans « effet, la ligne d'eau étant submergée de dix pouces ; il « fit en même temps prendre le vent de quelques quarts « par tribord, allure reconnue être la plus avantageuse « à la marche de la frégate. L'approche de l'ennemi ne « laissa pas le temps de déblayer l'entrepont, il fallait « songer à combattre. A cet effet, toutes dispositions « furent ordonnées et faites, les grappins d'abordage « placés, chacun au poste qui lui était assigné, attendant « avec cette impatience que donne l'assurance de vaincre, « le signal de commencer le feu. Dans cet état, le com- « mandant inspecte la batterie et les gaillards, ordonne « à chaque chef de pièce de pointer toujours à démâter, « et aux officiers de maintenir cet ordre, pour l'exécu- « tion duquel il fait ôter de suite les coussins qui, deux « jours avant, avaient été diminués de deux pouces de « leur épaisseur.

« Enfin, le sort en est jeté, une plaine liquide qu'un « vent faible rend sans mouvement, est le champ de ba- « taille où doit se livrer le plus glorieux, le plus terrible,

« le plus acharné et le plus malheureux de tous les com-
« bats.

« Sept heures frappent, l'ennemi approche, les bouches
« à feu, dégagées de leurs tapes, suivent les mouvements
« respectifs de chacun; bientôt après, l'Anglais, parvenu
« à petite distance à babord, attaque en envoyant sa
« volée. Aussitôt l'ordre de faire feu se fait entendre dans
« la batterie de l'*Africaine*: rien n'enchaîne plus l'ardeur
« brûlante des nôtres, l'airain gronde de toutes parts, le
« fer vole, frappe et porte la mort et la douleur.

« Une heure s'était déjà écoulée ainsi, sans aucun avan-
« tage sur l'ennemi qui, tirant en plein bois, détruisait
« beaucoup d'hommes, que l'on remplaçait de suite. Cette
« manière de combattre, est trop lente au gré de l'impa-
« tience du commandant Saunier, et voulant mettre à profit
« le courage et la valeur des troupes qu'il avait à bord, il
« ordonna l'abordage : il fut présenté, tenté, mais évité
« par l'ennemi qui, redoutant l'intrépidité française arriva,
« en envoyant une décharge de tous ses canons et obus,
« qui tua et blessa beaucoup de monde, démonta plusieurs
« des canons, en endommagea le gréement et les voiles
« de la frégate.

« On avait dès lors à regretter la perte de quatre aspi-
« rants de la marine qui, commençant à peine leur car-
« rière militaire, la finirent en perdant la vie glorieuse-
« ment, ainsi que plusieurs officiers et soldats des troupes
« expéditionnaires.

« Le citoyen Dubourg, Michel Augustin, lieutenant de
« vaisseau en pied, était atteint d'une balle à la poi-
« trine et obligé de laisser le pont; plusieurs officiers de
« troupes étaient aussi blessés grièvement. Les morts et

« les blessés furent remplacés aux pièces par des canon-
« niers d'artillerie de terre et des grenadiers et chasseurs
« du bataillon expéditionnaire, ces premiers qui, par leur
« adresse, se sont rendus si redoutables aux ennemis, les
« autres par leur fermeté à soutenir une charge, et leur
« vigueur à l'exécuter, habitués aux dangers, accoutumés
« à les vaincre, bravant la mort, n'écoutant que leur devoir,
« tous mettent dans les nouvelles fonctions qui leur sont
« confiées, zèle, activité et un sang-froid imperturbable.
« Aussitôt le feu redouble, plus de distance contre les
« coups qui roulent et se succèdent de manière à n'en
« faire entendre qu'un, grondant toujours.

« Par quelle fatalité, grand Dieu, tant de valeur et de
« courage est-il resté impuissant ?

« Sur les huit heures et demie du soir, le besoin de
« monde se faisait de plus en plus ressentir, le brave
« Saunier, voulant décider une action qui coûtait déjà
« tant de sang, tenta une seconde fois l'abordage, que
« l'ennemi évita, étendit un filet au-dessus du bord ; en
« envoyant une volée à mitraille à bout portant, qui fit à
« bord de l'*Africaine* un ravage plus facile à sentir qu'à
« peindre, la frégate fut totalement désemparée et ne
« gouverna plus.

« Les citoyens Duguet, chef de brigade, Martin, capi-
« taine des grenadiers, tombèrent sans vie. Les citoyens
« Ducomet, chef de bataillon, Desfourneaux, chef d'es-
« cadron, Poullaliès, aide de camp du général Desfour-
« neaux, Enriet, lieutenant des grenadiers, Heurtaut,
« adjudant-major et plusieurs officiers passagers furent
« blessés. Tous les servants de plusieurs pièces avaient
« été emportés ou blessés, d'autres pièces étaient démon-

« tées ; les ponts et les gaillards étaient jonchés des cada-
« vres, le feu était aux bastingages d'arrière, et prit suc-
« cessivement à la misaine, de manière à faire craindre
« un incendie général. Dans ce moment difficile, et
« sous le feu toujours bien servi de l'ennemi, officiers,
« soldats, matelots, d'un zèle égal, se portent où le dan-
« ger presse, et parviennent à éteindre l'incendie, sans
« le secours de la pompe destinée à cet effet, qui était
« brisée par les boulets. Cette position critique, loin de
« décourager ceux destinés à servir les pièces dégarnies,
« ajoute à leur ardeur, ils volent à leur poste. Le feu de
« la batterie, moins vif un instant, se ranime et continue.

« Il était neuf heures passées. Aucun avantage obtenu,
« aucun coup heureux, présage de la victoire, n'était
« arrivé à l'*Africaine*, dont les pertes augmentaient tou-
« jours. Le nombre des pièces démontées devenait plus
« considérable, et par conséquent rendait le feu plus lent

« Successivement le général Desfourneaux, officier
« distingué, plein de bravoure et d'honneur, atteint d'une
« balle à la poitrine, ne voulut descendre qu'après le
« combat pour se faire panser.

« Dornal de Guy, Jean, lieutenant de vaisseau, Bégué,
« Bernard, Bridiaux, Pierre-Joseph-Marie, enseignes de
« vaisseau, Bastien, lieutenant des canonniers, Artus,
« sous-lieutenant des grenadiers, Betoule, aspirant de la
« marine, furent blessés, ainsi que les citoyens Coulon,
« chef de timonnerie, Petriau, Thaines, 2es maîtres canon-
« niers, Mazot, sergent de la marine, Berge, Tirard, ser-
« gents des grenadiers, Lacloche, sergent-major des ca-
« nonniers, Préau, sergent du même corps, Fruchard,
« fourrier des chasseurs. Immédiatement après, Sanson,

« lieutenant de vaisseau, et Magendie, capitaine de fré-
« gate, furent grièvement blessés. Ce dernier, assommé
« par une partie du gréement du mât d'artimon, et d'une
« forte poulie qui lui tomba sur la tête et la lui ouvrit, ne
« laissa son poste pour se faire panser, que sur l'ordre
« réitéré que lui en donna le commandant Saunier.

« Les citoyens Magne, officier de santé de la troupe,
« Nourijon, maître charpentier, Potel, maître canonnier,
« Laborde, capitaine d'armes, Mentonne, Cotrelle, ser-
« gents des canonniers, perdirent la vie.

« Que de douleur laisse dans nos âmes la perte et les
« blessures de tant d'officiers distingués qui, comme ceux
« qui les ont précédés ou suivis au tombeau, se mon-
« traient partout où le danger se faisait connaître, de la
« voix, du geste et par leur exemple, ramenant les hom-
« mes peu habitués à combattre sur un élément qui leur
« est étranger, et dont l'âme avait été un instant acces-
« sible à la crainte, établissant l'ordre partout où il avait
« été dérangé par quelques coups malheureux, avec cette
« sécurité froide qui caractérise l'homme de guerre, se-
« courant, consolant les blessés, ramassant les morts et
« les entassant loin des pièces qu'ils embarrassaient.

« Oh ! suspendons un instant nos regrets, ils vont être
« augmentés par de nouvelles pertes.

« Il était neuf heures et demie passées, le vaillant et
« courageux Saunier, sur le gaillard d'arrière, observant
« tout, ordonnant partout avec ce calme qui rend capa-
« ble des plus grandes choses, attendant qu'un succès
« bien mérité couronnât une aussi belle défense, quand
« un boulet l'abattit sur le pont. Oh ! quelle douleur fit
« éprouver ce coup mortel à ceux qui en fûrent témoins

« Aussitôt ils courent à lui et avec le respect religieux « qu'inspirent les grands hommes, ils le relèvent et recon- « naissent qu'il respire encore. Bastingué de leurs corps, « ils le descendent où les secours l'attendent, espérant, « parce qu'ils le désirent, que l'art pourra conserver une « vie aussi précieuse que chère. A peine parvenus au bas « de l'échelle du dôme, une seconde blessure fait trem- « bler pour lui, et traversant la batterie, il en reçoit une « troisième dont il mourut deux heures après, et finit en « se couvrant de gloire, une carrière qu'il sut embellir et « rendre digne d'envie.

« Il restait à cette époque, sur le gaillard d'arrière, « l'enseigne de vaisseau Dauriac, Alexandre, un aspirant « et trois hommes d'existants. Bollot, aussi enseigne, exis- « tait sur celui d'avant. Le gréement, les mâts et les ver- « gues étaient hachés et ne tenaient plus, les canons des « gaillards démontés et hors d'état de service ; une pièce « dans la batterie, servie par quelques hommes et ma- « nœuvrée sur les pinces et anspects, n'ayant ni bragues « ni palans, soutenait et répondait au feu toujours vif de « l'ennemi. Les autres pièces étaient démontées ou « avaient la volée emportée, les palans et bragues cou- « pés, les crocs et boucles arrachés ou rompus.

« La batterie encombrée de morts, de mourants et de « blessés baignant dans le sang qui ruisselait de toutes « parts, les accents plaintifs des agonisants, les cris « étouffés que la douleur arrachait aux blessés, formaient « un son lugubre qui déchiraient l'âme. Les lambeaux de « cervelle et crânes écrasés et collés sur les murailles, « faisaient le fond de cet affreux tableau, qu'éclairait à « peine la lumière sombre et triste que répandaient les

« fanaux de combat, en ajoutant à l'horreur de ce cruel « spectacle.

« C'est dans cet état désespérant des choses que le « lieutenant de vaisseau Laffite, commandant la batterie, « est appelé au commandement de la frégate l'*Africaine*, « qu'il trouve, en montant sur le gaillard d'arrière, dans « l'état dont j'ai parlé ; là, comme à la batterie, il est en- « touré de cadavres ; l'obscurité de la nuit, le silence « morne qui règne autour de lui, que le bruit du canon « seul trouble, peut faire croire qu'il est dans un désert « sur lequel le tonnerre gronde.

« Assuré enfin de l'état du gréement et de la mâture, « connaissant celui de la batterie qu'il vient de quitter, « il se recueille un instant, pendant que le canon de la « batterie continue le feu. De combien de sentiments « différents et opposés son âme est agitée : son imagina- « tion saisit, calcule, estime tout avec la rapidité de l'é- « clair. Sa première volonté, son plus grand désir est de « suivre les traces du commandant qu'il regrette et admire.

« Mais prévenu qu'il y a cinq pieds d'eau dans la cale, « produite par la quantité de boulets qui avaient passé à « la flottaison et au-dessous, la nature reprend ses droits, « l'humanité parle à son cœur et réclame vivement en faveur « de ses frères échappés à tant de dangers, à qui une plus « longue résistance peut devenir funeste, et priver du se- « cours de leurs bras la République qu'ils ont si bien servie.

« Enfin, après avoir eu 316 hommes hors de combat, « sur les 9 heures 3/4, il rendit avec honneur la frégate « qui fut défendue avec tant de gloire.

« Le capitaine rapporteur,

« PERLIÉ, Jean-André, lieutenant de vaisseau. »

Le son déclamatoire qui règne dans une grande partie de ce rapport n'est pas étranger aux coutumes de l'époque, les lettres de service elles-mêmes n'en étaient pas exemptes.

D'après Mathieu Dumas, le capitaine anglais reconnût qu'il n'avait dû sa victoire qu'au courage inconsidéré des soldats français, à leur inexpérience et à leur généreuse obstination à vouloir tous à la fois prendre part au combat ; c'est aussi ce que constate l'histoire du Consulat et de l'Empire.

La *Régénérée*, qui avait continué sa route arriva, après avoir été chassée par deux frégates et un brick anglais, sans encombre à sa destination, le 2 mars 1801, et se rangea sous les ordres de l'amiral Gauteaume, auquel elle apportait 300 hommes d'élite et 3.000 fusils. Après la capitulation des débris de l'armée française, en juin et août 1801, elle fut prise avec la frégate l'*Egyptienne* le 2 septembre suivant.

Amener son pavillon. Ce mot, dit le vice-amiral Willaumez, dans son dictionnaire de marine, ce mot ne se trouve dans le dictionnaire du héros qu'à l'impératif, quand il s'adresse à un ennemi : amène ! Il est cependant des circonstances où la lutte devient impossible, comme dans le cas de l'*Africaine*, et où le commandant, quelqu'expérimenté, quelque brave qu'il soit, quelque déterminé à défendre son pavillon, doit penser qu'il n'est pas le seul sur son vaisseau, et qu'il doit conserver la vie à des marins intrépides, tous disposés à prendre une sanglante revanche.

L'histoire signale le sénat romain allant à la rencontre du consul Varron qui avait perdu la bataille de Cannes,

et le remercie solennellement de n'avoir point désespéré du salut de la République après un si grand désastre.

D'Asfeld à Bonn, Boufflers à Lille, Rey à St-Sébastien ont capitulé et ils sont cependant au nombre de ceux qui ont illustré nos armes.

Au branle-bas du soir, l'officier de quart à bord d'un bâtiment de guerre donne l'ordre aux timoniers de *rentrer les couleurs ;* jamais il ne dira : *amenez le pavillon*.

ED. JARDIN.
Inspecteur de la marine, en retraite.

CONFÉRENCES ET SOIRÉES

La Société académique de Brest a continué pendant l'exercice 1887-1888, ses conférences et ses soirées comme pendant les années précédentes.

Le dimanche 11 décembre, à 4 heures du soir, elle ouvrait la série de ses conférences. En voici les titres :

1	11 décembre.	*Les Migrations des Plantes*, par M. A. COUTANCE.
2	8 janvier (1888).	*La Parure*, par J. DELALANDE,
3	15 janvier.	*L'idée de patrie dans le théâtre Français*, par M. LE BALLE.
4	22 janvier.	*Les Utopistes dans la littérature.* par M. CALVET.
5	29 janvier.	*La Coiffure* (suite de la parure), par M. J. DELALANDE.
6	5 février.	*Les Etapes de la Science*, par M. A. COUTANCE.
7	19 février.	*Lamartine*, par M. LANGERON.
8	26 février.	*La Souris*, par M LE BALLE.
9	18 mars.	*Brizeux et Mistral* (Marie et Mireille), par M. AUGIER.

SOIRÉE

5 décembre. *Schumann*, par M. GUENEAU DE MUSSY.

Trio (op. 80) pour piano, violon et violoncelle, de *Schumann*, exécuté par MM. LECUREUX, TRÉGUIER et ALLÉGRE.

O'Connel, par M. GUENEAU DE MUSSY.

NÉCROLOGIE

La Société académique a perdu pendant cet exercice plusieurs de ses membres. L'un des plus regrettés a été M. Turiault, qui remplissait dans son Bureau les fonctions de secrétaire-archiviste.

Pour rendre hommage à sa mémoire, le Président de la Société prononça sur sa tombe les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Je ne viens ni pour faire un discours ni pour faire « une biographie ; l'homme excellent, l'ami que nous « accompagnons à son dernier voyage était trop mo- « deste, il ne l'eut pas voulu.

« Je viens, au nom de la Société académique de Brest, « dont il faisait partie depuis longtemps, apporter sur « sa tombe une parole d'adieu, un tribut de regrets.

« Si M. Turiault, commissaire-adjoint de la marine, a « laissé dans le corps, auquel il a appartenu pendant une « honorable carrière, des souvenirs et des amitiés qu'expli- « quaient bien sa droiture et l'élévation de son caractère, « il a laissé aussi dans la compagnie dont il faisait partie « des regrets et des affections unanimes. Il aimait cette « société où il trouvait la satisfaction de ses goûts déli- « cats, et de son amour pour l'étude ; nous pouvions lui « demander tous les services, il était toujours prêt à « nous les rendre. C'était un travailleur et c'est peut-être « à ce titre qu'il fut chargé pendant si longtemps, au « port de Brest, du service de l'inscription maritime, un

« des bureaux les plus chargés de l'administration. Lors-
« que nous réinstalâmes notre bibliothèque, il accepta
« les fonctions d'archiviste et nul n'était plus propre que
« lui à mettre de l'ordre dans nos collections. Il avait la
« patience nécessaire pour cette tâche, qu'il aimait d'ail-
« leurs.

« Nous lui devons une table de nos publications par-
« faitement établie et qui lui demanda bien du temps.
« Grâce à lui, avant peu de temps, un catalogue général
« nous eut mis en pleine possession de nos richesses. Il a
« laissé dans notre bulletin des preuves de son goût pour
« la recherche littéraire et historique — une étude sur le
« langage créole — un mémoire sur les îles St-Pierre et
« Miquelon — un travail important sur le Congo, son
« langage, ses mœurs, sa religion, son gouvernement —
« un autre sur Dubuc et le pacte colonial ; enfin, l'his-
« toire de la forteresse le Diamant à la Martinique, his-
« toire qu'il devait nous lire dans quelques jours, quand
« la mort l'a surpris.

« Ce fut un chagrin pour lui, quand l'été dernier il fut
« obligé de se séparer de ses chers livres.

« Mais c'était une âme fière et douce, résignée à tout.

« Il est mort emportant ces immortelles espérances qui,
« pour les familles et les amis, adoucissent les regrets et
« font les séparations moins cruelles. »

Notre compagnie a encore perdu M. le Dr Baude, ancien médecin de la marine, qui avait rapporté de ses voyages des notes fort intéressantes, qu'il devait nous donner.

M. le Dr Louis Caradec était, lui aussi, un ancien médecin de la marine. La retraite et les devoirs de la clientèle

n'avaient pas affaibli chez lui l'amour du travail, il a laissé une *topographie médico-hygiénique* du Finistère qui parut en 1861. Il venait de terminer, quand il est mort, un traité d'hygiène qui mérite d'être publié, car il est le fruit de patientes recherches.

M. Daligault, excellent confrère, dont l'esprit délicat et la bonté gagnaient toutes les sympathies, mérite aussi une place dans notre souvenir.

A. C.

COMPTE DE GESTION

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DANS SA SÉANCE DU 28 MAI 1888.

Au 1er juillet 1887, la Société académique possédait :

1° En caisse	186 70	
2° En une créance sur le comptoir du Finistère.	1.429 15	3 516 10
3° En un livret caisse d'épargne valeur 1er juillet 1887. . .	1.900 25	

Dans l'année qui vient de s'écouler, les recettes se décomposent comme suit :

1° Intérêts dus par la caisse d'épargne au 16 décembre 1887	34 35	
Jouis du retrait des fonds :		
2° Arrérages (6 mois) d'une rente de 3 o/o amortissable . .	37 50	2.491 65
3° Cotisations. Diplômes . .	1.970 »	
4° Subvention 1887 du conseil général	149 90	
5° Subvention 1887 du conseil municipal	299 90	

Total des ressources de l'année. . . 6.007 75

Lss dépenses de cette année se décomposent comme suit :

A REPORTER. . . 6.007 75

REPORT.		6.007 75
1° Correspondances. Envoi de bulletins. Frais de recouvrement. Secrétariat. Commissionnaires	233 35	
2° Soirées et matinées. . .	110 »	
3° Bulletin livré en octobre dernier.	1.347 75	
4° Imprimés. Cartes. Convocations.	176 75	2.337 15
5° Loyer payé jusqu'au 1er octobre 1888	375 20	
6° Assurances.	11 55	
7° Impôts	27 35	
8° Chauffage. Eclairage. Entretien du mobilier.	55 20	
Actif au 1er juillet 1888		3.670 60
Cet actif est représenté par :		
1° Une créance sur le comptoir du Finistère		238 25
2° Un titre de rente 3 p. o/o amortissable acheté au prix de		2.134 70
3° En caisse		1.297 75
Total égal.		3.670 60

Le Trésorier :

E. BOURRUT-DUVIVIER.

Vu et approuvé par le Bureau de la Société académique de Brest dans sa séance du 28 mai 1888.

Le Président :
COUTANCE.

Les Vice-Présidents :
ED. LANGERON, O. PRADÈRE, L. LE BALLE.

Les Secrétaires :
COLIN, URSCHELLER, BRÉMAUD.

L'archiviste-Trésorier :
KERNÉIS.

LISTE GÉNÉRALE

DES

Membres de la Société Académique de Brest

AU 6 JUILLET 1887

(Les noms des Membres fondateurs sont précédés d'un astérisque)

BUREAU

ÉLU LE 6 JUILLET 1885

Président : M. COUTANCE (A), O. ✻, O. A., Pharmacien en chef de la marine, en retraite.

1RE SECTION

GÉOGRAPHIE

Vice-Président : M. LANGERON, O. I., Professeur au Lycée.

Secrétaire : M. BRÉMAUD, ✻, Médecin de la marine.

2E SECTION

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS

Vice-Président : M. PRADÈRE, ✻, Agent-Comptable principal de la marine, en retraite.

Secrétaire : COLIN, capitaine au 19e de ligne.

3E SECTION

SCIENCES

Vice-Président : LE BALLE, Professeur au Lycée.

Secrétaire : M. URSCHELLER, Professeur au Lycée.

Bibliothécaire-Archiviste : M. KERNÉIS, ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite.

Trésorier : M. BOURRUT-DUVIVIER, O. A., Professeur de physique à l'Ecole navale.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM.

CUZENT, ✻, O. A., Pharmacien de la marine, en retraite.

BOURGEOIS, O., ✻, Lieutenant-Colonel d'artillerie territoriale.

MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite.

PESLIN, Professeur au Lycée.

GUENEAU DE MUSSY, Avocat.

FOURNIER, Avoué.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée.

MEMBRES RÉSIDANTS

MM.

1858 * ALLAIN, Docteur-médecin.

1880 ALLAIN (L.), Avoué.

1858 * ALLANIC, ✻, O. I., Professeur de philosophie, en retraite.

1881 ALLÈGRE, Professeur de musique.

5 1878 ANJOT, Professeur de grammaire et d'histoire au Lycée.

1886 ANSART, Lieutenant d'infanterie de marine. (Indes).
1877 ANTOINE, O. ✻, Ingénieur de la Marine, en retraite.
1887 AUDOUARD, O. ✻, Chef d'escadron d'artillerie de marine, en retraite.
AUGIER, Professeur à l'Ecole navale.
10 1876 BAILLY, O. A., Professeur au Lycée.
1883 BAISNÉE, Négociant.
1887 BAISNÉE (EUGÉNIE Mlle).
BARAZER, Fils, élève-officier à St-Maixent.
1884 BARON, Pharmacien.
1880 BASTIT (J.), Négociant.
15 1880 BASTIT (M.), Négociant.
BELLOT DE VARENNES, O. ✻, Lieutenant-Colonel, en retraite.
1887 BÉRARD.
1877 BERGER, ✻, Médecin de la marine, en retraite.
BURGUET, ✻, Intendant militaire.
20 1859 BERNIER, ancien Médecin de la marine.
1880 BERTHE, Ministre protestant.
1880 BIACABE, Propriétaire.
25 1884 BOISRAMÉ, Professeur au Lycée.
1881 BONNEAU, ✻, Agent-comptable pricipal en retraite.
1883 BOURGEOIS, O. ✻, Lieutenant colonel d'artillerie territoriale.
1878 BOURRUT-DUVIVIER, O. A., Professeur de physique au *Bcrdu*.
1882 BOUSICAUX, ✻, O. I., Proviseur du Lycée.

30 1883 BRÉMAUD, ✻, Médecin de la marine.
BRÉMAUD, Architecte.
BRETON, P., Vice-Président de la Chambre de Commerce.
1886 CABON (HERVÉ), Négociant.
1885 CALVET, Professeur d'histoire au Lycée.
1879 CARADEC, (THÉOP.) fils, O. A, Docteur-médecin.
1883 CARRIVE, Pharmacien.
1860 CERF-MAYER, O. ✻, Médecin en chef de la marine, en retraite.
1876 CHABAL, (A.), Architecte.
40 CHALMET, Docteur-médecin (Landerneau).
1876 CHASTANET, Rentier.
1880 CHAUVIN, (J.), Pharmacien.
1883 CHÉDEVILLE, C. ✻, Directeur des Constructions navales, en retraite.
1880 CHEVILLOTTE (CHARLES), Député.
45 1869 CHIC, ✻, O. A., Chef de musique, en retraite.
1879 COATPONT (DE), Avocat.
1882 COLAS, Négociant.
1874 CORRE, Courtier-maritime.
1874 COUTANCE, (A.), O. ✻, O. A., Pharmacien en chef de la marine, en retraite.
1887 COUTANCE (Mme JULES).
1883 CRAS, O. ✻, Médecin en chef de la marine.
55 1859 CUZENT ✻, O. A., Pharmacien de la marine, en retraite.
1874 DANIEL, Instituteur.
1882 DANIEL, ✻, Capitaine de frégate.
1886 DARRAGON, Pharmacien.

60 1872 DAURIAC, O. A., Professeur de philosophie à la Faculté de Montpellier.
1884 DELALANDE, Professeur au Lycée.
1859 DELAPORTE, Avocat.
1880 DELÉCLUSE, de l'Administration des Télégraphes, en retraite.
1883 DELÉCLUSE, Inspecteur de l'Enregistrement, en retraite.
65 1879 DELOBEAU, Avoué, Maire de Brest, Conseiller général.
1883 DEMEULE, Négociant.
1874 DENOUEL, Rentier.
1883 DUBLED, Vérificateur des Douanes.
70 1866 DUBOIS, O. ✻, O. I. Examinateur d'hydrographie, en retraite.
1882 DUCHATEAU, ✻, Médecin professeur.
1887 DUCHATEAU, Lieutenant de vaisseau.
1882 DUPUIS, O. ✻, Capitaine de vaisseau.
75 1859 DUVAL, C, ✻, Directeur du service de santé de la marine, en retraite.
1870 EICHOFF (FRÉDÉRIC), Auteur d'ouvrages de controverses religieuses.
EICHOFF (GUST.-AD.), Négociant.
1882 ELÉOUET, ✻, Médecin de la marine.
1884 ELY-LABASTIRE, Négociant.
ESTIENNE, D., Médecin de la marine.
80 1882 FALLIER, O. ✻, Docteur-Médecin.
1885 FAURÉ DE LALÈNE-LAPRADE, Lieutenant de vaisseau, en retraite.
1886 FONTAINE, Pharmacien.
1882 FOUCAULT, O. ✻, Receveur municipal.

1887 FOUCART, Notaire.
85 1884 FOURNIER, Avoué.
1880 FRANÇOIS (ADOLPHE), Négociant.
1886 FREUND, Négociant.
FROGÉ, ✻, Lieutenant de vaisseau.
GALACHE, O. ✻, Capitaine de vaisseau.
GEFFROY, Pharmacien.
GÉRARD, Avoué.
GEIL, ✻, Chef de bataillon.
90 1870 GHILINO, Propriétaire.
1882 GLEIZES DE FOURCROY, O. ✻, Inspecteur en chef de la marine, en retraite.
GOOD, Pharmacien.
1882 GOUYE, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.
95 1883 GRALL, Pharmacien.
1887 GRENETIER, Négociant.
1883 GUENEAU DE MUSSY, Avocat.
1878 GUÉRANDEL, Négociant.
1884 GUESNET (DE), Aide-Commissaire.
100 1883 GUÉZENNEC (L.), Négociant.
1876 GUICHET, ✻, Médecin de la marine, en retraite.
1886 GUYADER, Docteur-Médecin.
1879 HALLIGON (A.) C. ✻, Contre-Amiral.
1883 HÉBERT, Docteur-Médecin.
105 1886 HÉBERT, Professeur au Lycée de Rennes.
1880 HÉLAIN, ✻, (AUGUSTE).
1859 HÉTET, O. ✻, O. I., Pharmacien en chef de la marine, en retraite.
1882 HEUREUX (D.), ✻, Commissaire de la marine, en retraite.

1869 HOMBRON, Conservateur du Musée de Brest.
110 1858 * JARDIN (ED.), ✻, O. A., Inspecteur des services administratifs de la marine, en retraite.
1869 JARDIN, O. I., Professeur au Lycée.
1886 JEHANNE, ✻, Médecin de la marine, en retraite.
1861 JOUBERT, O. A., Avoué.
1879 KERNÉIS, ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite.
115 1880 KERROS, agent-consulaire.
1883 KIÉSEL, ✻, Lieutenant de vaisseau.
1876 LA BARRE-DUPARCQ (DE), C.✻, Colonel du génie, en retraite.
1880 LAMARQUE, Notaire.
1882 LAMY, Pharmacien de la marine.
120 1877 LANGERON, O. I., Professeur d'histoire au Lycée.
1882 LAVARDE, Capitaine au 82e territorial.
1870 LAVISE, ✻, Sous-Commissaire de la marine.
1882 LE BALLE, Professeur au Lycée.
1879 LE BEURRIER, Négociant.
125 1886 LE BEURRIER, fils, négociant.
1885 LE BIAN, Propriétaire.
LE BLANC, Médecin de la marine.
LÉCUREUX, O. A., Professeur de musique et compositeur.
1883 LE DALL (FÉLIX), Professeur au Lycée.
130 1858 LEFOURNIER (L.), Libraire-Editeur.
1858 LEFOURNIER (A.), Libraire-Editeur.
1886 LE GO, Propriétaire.

1879 LE GOLLEUR, Professeur de Sciences au Lycée.
1883 LE GUAY, ✻, Commissaire de la marine.
1864 LE GUEN, ✻, Chef d'Escadron d'artillerie de la marine, en retraite.
1880 LEHIDEUX, Négociant, ancien pharmacien de la marine.
1882 LE JEUNE (JOSEPH), Propriétaire.
1880 LE JANNIC DE KERVIZAL, à Lesgall, (Lesneven).
1885 LE LAN, Médecin de la marine.
135 1882 LE LOARER, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.
1870 LE LOUP DE VARENNES, Propriétaire.
1882 LE MOINE, O. ✻, Pharmacien en chef de la marine, en retraite.
1887 LEMONNIER (Mme HENRI).
1882 LEPOUTRE, Négociant.
140 1879 LE ROUX, Médecin-Vétérinaire.
1869 LEVOT-BECOT, Propriétaire.
LE ROUX, Négociant.
LORSA, Négociant.
1873 LOYER,, O. A., ancien Professeur au Lycée.
145 MAGNIÈRE, élève officier à St-Maixent.
MALLARME, capitaine de vaisseau.
1887 MAREC, Aide-Commissaire de la marine.
MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite.
MATHIEU O., ✻, capitaine de vaisseau, en retraite.

150 1882 MARION, ✻, Ex-Médecin de la marine, Bibliothécaire de la ville de Brest.

1885 MIRIEL (ARISTIDE), Agent-Comptable de la marine, en retraite.

MOTTET, ✻, Lieutenant de vaisseau.

1886 MULLER, Pharmacien.

MURO, Professeur à l'Ecole Navale, en retraite.

155 1871 NEWTON, Professeur d'anglais à l'Ecole Navale, en retraite.

NOGUES, ✻, Lieutenant de vaisseau, en retraite.

1860 ORTOLAN (A.), O. ✻, O. I., Mécanicien en chef de la marine, en retraite.

PAILLET, Négociant.

1884 PALIERNE DE LA HAUDUSSAYE, prop^re

160 1883 PARIN-LAMARQUE, Négociant.

1882 PELLEN, Pharmacien de la marine

PÉNAU, Luthier.

1884 PESLIN, Professeur au Lycée.

PICARD, Agent comptable.

165 1881 PICOT, Directeur de l'Hôpital civil.

1879 PITTY (H.), Chimiste.

1884 POULLAOUEC, Notaire.

1872 PRADÈRE, ✻, Agent-Comptable principal de la marine, en retraite.

1885 PRÉTOT, ✻, Commissaire de la marine.

170 1868 RAILLARD, Notaire.

RAOUL, ✻, Pharmacien de la marine.

1883 RÉGURON, Négociant.

1887 RENAULT, Pharmacien.

RIVET, O. ✻, Capitaine de frégate.

175 1881 ROBERT, fils, Libraire.

ROBERT (E.), ✻, Lieutenant de vaisseau.
1885 ROBERTSON, Employé des Télégraphes.
ROSUEL, aîné, entrepreneur.
1868 ROUGET, Sous-Directeur du Gaz.
180 1882 ROUSSEL, Agent-Comptable de la marine.
1880 ROY, Professeur au Lycée.
1887 ROYOL, Négociant.
1883 SANQUER, ✻, Capitaine du Génie, en retraite.
1886 SIMOTTEL, Rentier.
185 1887 STEFF, Négociant.
1884 THIERRY, Négociant.
1887 THOMAS (F.), Professeur agrégé.
1883 TOUBLANC, Négociant.
1881 TRANVOES, Notaire.
190 1883 TROBRIAND (Cte ALPHÉE DE), Sous-Inspecteur de l'Enregistrement.
1876 TRONQUET, Négociant.
1884 URSCHELLER, Professeur au Lycée.
1888 VILLIERS (E.), Propriétaire.
1870 VITASSE, ✻, O. I., Professeur au Lycée.
195 1879 WILLOTTE, Ingénieur des Ponts et Chaussées.
ZÉDÉ, C. ✻, Capitaine de vaisseau, en retraite.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ALLAIRE, Chimiste à Levallois-Perret.
ALLANIC, ✻, Médecin en chef de la marine.
1863 ARNAUD, ✻, Propriétaire à St-Pierre-Quilbignon

ARNOULD, Professeur au Lycée de Bordeaux.

BÉCHART, ancien Sous-Préfet de Brest.

BERBINEAU, O. ✱, Capitaine de frégate, en retraite.

BERTIN, O. ✱, Ingénieur des constructions navales, en retraite.

BLAIN, O. I., Inspecteur d'Académie, en retraite.

BLÉAS, O. I., ancien directeur d'école normale primaire.

BONNEFOY, ✱, Mécanicien de la marine, en retraite.

1872 BONNEL, Professeur de mathématiques à Lyon.

BOURDAIS, O. ✱, Ingénieur civil à Paris.

1878 BROUSMICHE, Pharmacien de la marine.

CARCARADEC (DE), ✱, Ingénieur en chef à Nantes.

1881 CHALUS (PAUL DE).

1881 CLAPARÈDE, Ingénieur à Paris.

1872 CLOSQUINET, Instituteur,

1872 COMBETTE, ✱, O. A., Professeur de mathématiques.

COTTEAU (EDMOND), Géographe.

COURCY (POL DE), Archéologue à Saint-Pol-de-Léon.

DALIMIER, Proviseur de Lycée.

DANIEL (F.), ✱, O. A , Docteur-Médecin à Paris.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

D'AURIAC, secrétaire de la préfecture de Quimper.

D'AURIAC, ✱, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.

DELAVAUD, O. ✱, O. I., Pharmacien Inspecteur de la marine, en retraite.

DENNIÈRE, Archéologue à Paris.

DESCHANEL, O. A., ancien Sous-Préfet de Brest, député.

DE RAUGLAUDRE, Gérant des Pêcheries de Kerlouan.

DEVAUX, Professeur de physique.

DUCHATELIER (PAUL).

DUBURQUOIS, C. ✱, Vice-Amiral.

FALLOY (L.-E.).

FIERVILLE, O. A., Proviseur.

1881 FLEURIOT DE LANGLE, C. ✱, Contre-amiral, en retraite.

1874 GADOT, Pharmacien à Terre-Neuve.

1859 GARNAULT, O. ✱, Examinateur de la marine, en retraite.

GAUGUET, Publiciste à Paris.

1875 GAUTHIER, Docteur-Médecin à Magny (Seine-et-Oise).

GAUTIER, O. A., Directeur de l'Ecole normale primaire.

GAYET (ABEL), Agent-comptable de la marine, à Lorient.

GÉRARD, botaniste à Neuilly-Saint-Frout (Aisne).

GRENOT, Juge de paix.

GUÉRIN, ✻, O. I., Proviseur.
GUICHON DE GRANDPONT, C. ✻, Commissaire général de la marine, en retraite.
GUILLEBERT, Propriétaire à Saint-Cloud.
HÉLIÈS, Sous-Agent administratif à Toulon.
HENRY, ✻, Ingénieur en chef.
1879 HERLAND, Chimiste.
JARRY, ✻, Recteur de l'Académie à Rennes.
JOUAN, O. ✻, O. I., Capitaine de vaisseau, en retraite.
KÉRÉBEL, Pharmacien de la marine.
1877 KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Saint-Nazaire.
KLEINHANS (Mlle), Professeur à Sainte-Barbe, à Paris.
LALANDE, Pharmacien de la marine.
LAFONT, G. O., ✻, Vice-Amiral.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, Inspecteur de la marine, en retraite.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, fils, Avocat à Cherbourg.
LECLERT, O. ✻, Ingénieur de la marine, en retraite, à Paris.
1882 LE GROS, O. ✻, Colonel d'infanterie de marine, en retraite.
1882 LEJANNE, ✻, Pharmacien de la marine.
LE MESL DE PORZOU.
LEMIÈRE, Propriétaire à Saint-Brieuc.
LÉONARD, ✻, Médecin principal de la marine.
1885 LÉONARD, ✻, Pharmacien principal de la marine.

LÉPISSIER, Astronome à l'Observatoire de Paris.

1875 LE PLÉ, Docteur-médecin à Rouen.

LESEINE, Pharmacien à Paris.

LE TELLIER, Propriétaire à Caen.

1874 LIEBAER, Directeur de sucrerie à Magny (Seine-et-Oise).

LIÉGEARD (A.), ✻, Docteur-médecin à Paris.

LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris.

LOZÉ, ✻, ancien Sous-Préfet de Brest, Préfet du Pas-de-Calais.

LUZEL, O. A., Archiviste du Finistère.

MARCHARD, Juge à Quimperlé.

MARIOT, O. ✻, Capitaine de frégate.

MENIÈRE, Pharmacien à Angers.

MILLIEN, Architecte à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

1881 MILNE, Professeur d'anglais.

MITRECE, C. ✻, Général de brigade de la réserve à Paris.

MONTIFAULT (DE), ancien Sous-Préfet de Quimper.

NICOLAI, O. A., Chef d'institution à Paris.

ORTOLAN, Lieutenant de vaisseau.

PARMENTIER, Docteur-médecin à Corbeny (Aisne).

PARIS, C. ✻, Général de brigade.

1874 PIEDANIEL, Homme de lettres à Paris.

PESLOCHE, Architecte,

POL, ancien Secrétaire d'inspection académique à Paris.

RAGOSINE, Directeur d'usine à Paris.

RASLIER (DE), Homme de lettres à Bordeaux.

REYNAL, O. I., Professeur de littérature à la Faculté d'Aix.

ROBERT, Docteur-médecin, archéologue à Belle-Vue (Seine-et-Oise).

* ROCHARD, G. O., ❋, O. I., Inspecteur général du service de santé de la marine, en retraite.

SALSAC, Percepteur.

SAULNIER, Conseiller à la Cour de Rennes.

TAPSNIER, Publiciste à Paris.

1884 YUNG, O. ❋, Général de brigade.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

TEMPLE (DU), O. ❋, Capitaine de frégate, en retraite, à Paris.

DUBURQUOIS, G. O. ❋, Vice-Amiral, Préfet Maritime.

LA BARRE DU PARC (DE), O. , O. I., Colonel du Génie, en retraite, Paris.

JOUBERT (A).

SECRÉTAIRE HONORAIRE

M.

ORTOLAN (A.), O. ❋, O. I., Mécanicien en chef de la marine de la réserve.

MEMBRES HONORAIRES

PENQUER (Mme AUGUSTE), Auteur des *Chants du Foyer*, des *Révélations poétiques*, de *Velléda*, à Brest.

MM.

F. DE LESSEPS, G. O. ❋.

SAVORGNAN DE BRAZZA, ❋, Lieutenant de vaisseau, explorateur.

COTTEAU, voyageur géographe.

THOUAR, voyageur géographe.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

1 ABBEVILLE : *Somme.* — Société d'émulation.

2 AIX : *Bouches-du-Rhône.* — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

3 AMIENS : *Somme.* — Société des antiquaires de Picardie.

4 — Académie des sciences, des lettres et des arts.

5 — Société linnéenne du Nord de la France.

6 ANGERS : *Maine-et-Loire.* — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

7 — Société d'agriculture, sciences et arts.

8 ANGOULÊME : *Charente.* — Société archéologique et historique de la Charente.

9 ANNECY : *Haute-Savoie.* — Association florimontane (Revue savoisienne). Voy. : Chambéry.

10 AUTUN : *Saône-et-Loire.* — Société éduenne. (Peuples de l'ancienne Gaule).

11 AUXERRE : *Yonne.* — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

12 BEAUVAIS : *Oise.* — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

13 BÉZIERS : *Hérault.* — Société archéologique, scientifique et littéraire.

14 BESANÇON : *Doubs*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

15 — Société d'émulation du Doubs.

16 BONE : *Algérie*. — Académie d'Hippone.

17 BORDEAUX : *Gironde*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

18 — Société linnéenne.

19 — Société des sciences physiques et naturelles. Voy. : Sociétés de géographie.

20 BOULOGNE-SUR-MER : *Pas-de-Calais*. — Société académique.

21 BOURGES : *Cher*. — Société historique et littéraire du Cher.

22 CAEN : *Calvados*. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

23 — Société des Antiquaires de Normandie.

24 — Société linnéenne de Normandie.

25 CAHORS : *Lot*. — Société des études littéraires scientifiques du lot.

26 CAMBRAI : *Nord*. — Société d'émulation.

27 CARCASSONNE : *Aude*. — Société des arts et des sciences.

28 CHALONS-SUR-MARNE : *Marne*. — Société d'agriculture, commerce, sciences.

29 CHALONS-SUR-SAONE : *Saône-et-Loire*. — Société d'histoire et d'archéologie.

30 — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

31 CHAMBÉRY : *Savoie*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

32 CHAMBÉRY : *Savoie.* — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.

33 CHERBOURG : *Manche.* — Société des sciences naturelles.

34 CHATEAU-THIERRY : *Aisne.* — Société historique et archéologique de l'Aisne.

35 COLMAR : *Haut-Rhin.* — Société d'histoire naturelle.

36 CONSTANTINE : *Algérie.* — Société archéologique du département de Constantine.

Voy. : Sociétés de géographie.

37 DAX : *Landes.* — Société de Borda.

38 DIJON : *Côtes-d'Or.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

39 — Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

40 DRAGUIGNAN : *Var.* — Société d'études scientifiques et archéologiques.

41 DUNKERQUE : *Nord.* — Société dunkerquoise pour l'enseignement des sciences et des arts.

42 DOUAI : *Nord.* — Société d'agriculture, de sciences et d'arts de Douai.

Voy. : Sociétés de géographie.

43 EPINAL : *Vosges.* — Société d'émulation des Vosges.

44 FONTAINEBLEAU : *Seine-et-Marne.* — Société historique et archéologique du Gatinais.

45 GRENOBLE : *Isère.* — Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère.

46 — Académie delphinale.

47 GUÉRET : *Creuse.* — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

48 LA ROCHELLE : *Charente-Inférieure.* — Académie des belles-lettres, sciences et arts.

49 LE HAVRE : *Seine-Inférieure.* — Société havraise d'études diverses.

50 — Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Voy. : Sociétés de géographie.

51 LE MANS : *Sarthe.* — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

52 — Société historique et archéologique du Maine.

LE PUY : *Haute-Loire.* — Société agricole et scientifique.

53 LILLE : *Nord.* — Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

54 — Société des architectes du nord de la France.

Voy. : Sociétés de géographie.

55 LIMOGES : *Haute-Vienne.* — Société archéologique et historique du Limousin.

LORIENT : *Morbihan.* — V. : Sociétés de géographie.

56 LYON : *Rhône.* — Académie 1° des sciences, 2° belles-lettres et arts.

Voy. : Sociétés de géographie.

57 MACON : *Saône-et-Loire.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

58 MARSEILLE : *Bouches-du-Rhône.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

59 — Société de statistique.

60 — Comité médical des Bouches-du-Rhône.

Voy : Sociétés de géographie.

61 MEAUX : *Seine-et-Marne.* — Société d'agriculture, sciences, etc.

62 MONTPELLIER : *Hérault.* — Académie des sciences et belles-lettres.

Voy. : Sociétés de géographie.

63 MONTAUBAN : *Tarn-et-Garonne.* — Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Caronne.

64 MONTBÉLIARD : *Doubs.* — Société d'émulation.

65 MOULINS : *Allier.* — Société d'émulation de l'Allier.

66 MORLAIX : *Finistère.* — Société des études scientifiques et littéraires du Finistère.

67 NANCY : *Meurthe-et-Moselle.* — Académie de Stanislas, (sciences, lettres, arts).

Voy. : Sociétés de géographie.

68 NANTES : *Loire-Inférieure.* — Société académique de la Loire-Inférieure.

69 — Société d'archéologie.

Voy. : Sociétés de géographie.

70 NICE : *Alpes-Maritimes.* — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.

71 NIMES : *Gard.* — Académie de Nîmes.

PARIS : *Seine.* — Archives de médecine navale.

— *Revue maritime et coloniale.*

72 — Société de médecine.

73 — Société indo-chinoise.

— Romania. P. Mayer et G. Pâris (*Recueil trimestriel des littératures romanes*).

74 — Société des antiquaires de France.

PARIS : *Seine.* — *Revue des travaux scientifiques,*
— *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.*
— *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.*
— *Répertoire des travaux historiques.*
— Congrès archéologique de France.
75 — Société philotechnique.
76 — Société des études maritimes et coloniales. Voy. : Sociétés de géographie.
— Musée Guimet.
— Annuaire.
77 PERPIGNAN : *Pyrénées-Orientales.* — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
78 POITIERS : *Vienne.* — Société des antiquaires de l'Ouest.
79 QUIMPER : *Finistère.* — Société archéologique du Finistère.
80 RENNES : *Ille-et-Vilaine.* — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROCHEFORT : *Charente-Inférieure.* — Voy. : Sociétés de géographie.
81 RODEZ : *Aveyron.* — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
82 ROMANS : *Drôme.* — Société d'histoire et d'archéologie.
83 ROUEN : *Seine-Inférieure.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
84 — Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

ÉTRANGER

108 BRÉSIL : *Rio-de-Janeiro.* — Observatoire impérial astronomique et météorologique.

109 ÉTATS-UNIS : *Washington.* — Smithsonian institution.

110 — U. S. Géological Survey.

111 — National académy of sciences.

112 ITALIE : *Rome.* — Académia dei Lincéi.

113 NORWÈGE : *Christiana.* — Université royale de Norwège.

114 SUÈDE : *Lund.* — Université de Lund.

115 SUISSE : *Genève.* — Institut national genevois.

116 — *Neufchâtel.* — *Société neufchâteloise.*

117 *Zurich.* — Société des Antiquaires.

118 RÉPUBLIQUE ARGENTINE : *Cordoba.* — Académie nationale des sciences de Cordoba.

119 CROATIE : *Zagreb-Agram.* — Société d'histoire naturelle croate.

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Avec lesquelles se font les échanges du *Bulletin de la Section de Géographie* (1er Janvier 1887).

BORDEAUX. — Société de géographie commerciale.
CONSTANTINE. — Société de géographie.
DIJON. — Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
DOUAI. — Union géographique du Nord de la France.
HAVRE (LE). — Société de géographie commerciale.
LILLE. — Société de géographie.
LORIENT. — Société bretonne de géographie.
LYON. — Société de géographie.
MARSEILLE. — Société de géographie.
MONTPELLIER. — Société languedocienne de géographie.
NANCY. — Société de géographie de l'Est.
NANTES. — Société de géographie commerciale.
PARIS. — *Bulletin de la Société de géographie.*
— *Revue géographique internationale.*
— *Bulletin de la Société des études coloniales.*
— *Bulletin de la Société de géographie commerciale.*
ROCHEFORT. — Société de géographie.
SAINT-NAZAIRE. — *Bulletin de la Société de géographie.*
TOURS. — *Revue de la Société géographique de Tours.*
TOULOUSE. — *Bulletin de la Société de géographie.*
TOULON. — Société de géographie.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE : *Manchester.* — Société de géographie.
BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société royale de géographie.
— *Anvers.* — Société belge de géographie.
BRÉSIL : *Rio-Janeiro.* — *Revue de la Société de géographie.*
ÉGYPTE : *Le Caire.* — Société kédiviale de géographie.
PORTUGAL : *Lisbonne.* — Société de géographie de Lisbonne.
— *Porto.* — Société de géographie commerciale.
SUISSE : *Genève.* — Société de géographie (*Globe*).
— *Neufchâtel.* — Société neufchâteloise de géographie.
WURTEMBERG : *Stuttgart.* — Société wurtembergeoise de géographie.

TABLE DES MATIÈRES

Brizeux et Mistral, par M. E. Augier..... 5
Aheul, par M. V. Le Lan..... 57
Trouille (J.-.N), par M. E. Le Moine..... 79
Mesure de la distance du but dans les batteries de côte, par M. Audouard 173
Annexe : Recherche expérimentale de la réfringence de l'air au bord de la mer, par M. Audouard..... 209
Etude au sujet d'une ancienne coutume bretonne d'origine celtique et diversement interprétée, par M. Alfred Bourgeois..... 227
Pangalo, Antoine-Blaise, par M. Kernéis..... 251
La Payse, par Mme Auguste Penquer..... 277
Le Vieux Cimetière, par M. A. Joubert..... 296
Simple Récit, par M. le Dr J. Hébert..... 299
En Egypte, par M. le Dr J. Hébert..... 304
Le Pigeon Voyageur, par M. Elicio Colin..... 305
Combat naval : Prise de la frégate française « l'Africaine » par la frégate anglaise « La Phœbé, » (19 février 1801), par M. Ed. Jardin..... 323

Conférences et soirées 1887-1888, par M. A. C..... 339
Nécrologie, par M. A. C..... 340
Compte-Rendu financier, par M. E. Bourrut-Duvivier..... 344
Liste générale des membres de la Société..... 346
Membres honoraires..... 360
Liste générale des Sociétés correspondantes..... 362
Sociétés de géographie correspondantes..... .. 371
Sociétés étrangères..... 372

— Ce qui doit faire penser que le gui n'était certainement pas étranger à la coutume et au refrain en question, c'est qu'aujourd'hui encore en Angleterre, principalement dans la Cornouaille et le Pays de Galles, on fête le gui à Noël, on en décore les appartements, et les festins qui ont lieu à cette occasion. Nous extrayons du Petit Journal (n° du 22 Décembre 1888) l'article suivant :

« Parmi les marchandises que la Bretagne exporte en Angleterre, il en est une qui jouit d'une faveur particulière chez nos voisins aux approches de la fête de Noël, c'est le gui. C'est par centaines de mètres cubes que les bateaux à vapeur de là Cie de South-Western et d'autres navires encore emportent le gui Breton. Les quais d'embarquements de Saint-Malo en sont couverts avant la Noël, et bien rares sont les navires voiliers qui n'arborent pas la touffe de *mistletoe* à la tête de leurs mâts avant de quitter le port. C'est une vieille coutume des ancêtres qui rappelle aux descendants des anciens Bretons les fêtes sacrées des Druides. »

— A l'occasion des fêtes de Noël, on chante souvent en Angleterre des ballades qui se terminent par un refrain, sorte d'invocation au gui, tel que : *Oh the mistletoe bough ! Oh la touffe de gui !* (1)

— C'est ainsi que la cueillette du gui à la fin de l'année qui existait chez nous, a disparu depuis déjà longtemps, mais s'est conservée en Angleterre.

---

(1) *The mistletoe bough, Ballad composed by sir A. Bishop-London T. Broame* 15.

Mistletoe est composé de *mistle gui* et de *toe extrémité divisée, ramille; bough gros bourgeon, touffe,* correspondant au breton *bod.*